
UC-NRLF
$B 321 687


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie française

JADIS

Le Déisme pendant la Révolution. Les jeunes de langues. Les Comptes d'une grande Dame. Les Pauvres et l'Ancien Régime. Les Courses en France. L'Image vraie de Napoléon. L'Argent à la Cour de Napoléon. Les Quadrilles.

SEPTIÈME ÉDITION



PARIS

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

Librairie Paul Ollendorff

50, CHAUSSÉE D'ANTIN, 50

1905

JADIS

quinze années de service, le ministère des Affaires étrangères où je croyais ma vie fixée, — ainsi *les Jeunes de langues* que je publiai en 1881 dans *le Correspondant ;* d'autres sont des amorces, des essais préliminaires pour des travaux plus amples dont tous les matériaux assemblés attendent des heures de loisir — ainsi divers morceaux sur la société de l'ancien régime parus en 1883, dans *le Gaulois* ou l'étude sur le *Déisme pendant la Révolution*, parue en 1886, dans *Les Lettres et les Arts*; les derniers se rattachent à l'œuvre que j'ai entreprise depuis 1889 et n'en sont que des fragments imprimés dans *le Temps*, *le Gaulois*, *la Gazette des Beaux-Arts*, *la Vie contemporaine*, *Figaro illustré* et des revues américaines.

En tous, je me flatte que l'on trouvera les mêmes procédés d'investigation, la même sincérité et un souci pareil de la vérité. Si certains ont un air d'actualité, ce n'est point que je l'aie cherché et c'est pourquoi j'ai tenu à marquer les dates à laquelle ils ont été composés. J'aurais pu, à l'aide de travaux plus récents, les compléter ou en augmenter les pages. Il me plaît mieux de constater que j'ai été le premier à aborder certains sujets et, si mes conclusions diffèrent de celles qui furent dernièrement proposées, je n'estime pas, après réflexion, que j'aie à y changer quoi que ce soit.

A ces pages d'histoire peut-être en joindrai-je d'autres plus tard, et aussi des pages d'art ou de

littérature dispersées un peu partout; mais je ne prendrai rien de la politique à laquelle je fus ardemment mêlé de 1871 à 1890, et des milliers de lignes que jai publiées dans des brochures, dans *la Presse*, *l'Ordre*, *la Patrie*, *le Napoléon*, *le Peuple*; j'ai tiré là bien des coups de fusil. Ce furent des balles perdues. A quoi bon les ramasser?

Ce n'est point que je pense à renier des opinions qui, ayant été l'espérance de ma jeunesse, demeurent la consolation de mon âge mûr. On a dit qu'il n'y a que les sots qui ne changent pas. Je mets mon orgueil à être un sot de cette espèce. Il se trouvera toujours assez de gens d'esprit en France.

F. M.

Clos des Fées, Novembre 1901.

JADIS

LE DÉISME PENDANT LA RÉVOLUTION

LE PANTHÉON

ET LE CULTE DE L'ÊTRE SUPRÊME

La Révolution, presque dès son début, s'est attaquée à la religion catholique, non pas tant parce qu'elle prétendait détruire dans le Clergé une classe privilégiée, que parce qu'elle cédait aux passions du parti progressiste. Celui-ci, uni momentanément sur les questions de réforme politique, se divisa bientôt, sur les questions religieuses, en deux fractions. L'une, que représentaient Camus, Durand-Maillane et Grégoire, poussait à un gallicanisme pur, à une quasi-séparation d'avec l'Église romaine, à la lutte contre les pratiques, les formules, les croyances ultramontaines. Sans être comme on l'a dit des jansénistes

avérés, ces hommes se rattachaient aux idées de Port-Royal parce que ces idées avaient été condamnées par Rome. Ils adoptaient, en les exagérant, en les tournant non plus au profit du Roi mais au profit de la Nation, les doctrines que jadis Bossuet avait soutenues au nom de l'Église de France. Ils visaient à constituer une Église qui fût si intimement liée à la nation qu'elle vécût de sa vie, partageât ses idées et ses rêves, concourût à la Révolution et la rendit chrétienne. Chrétiens, ils le demeuraient, ne discutant point le dogme et ne se séparant de Rome que sur des questions de discipline, essentielles il est vrai, mais qui ne touchaient point la foi. La preuve en est que, lors du Concordat, un grand nombre d'évêques constitutionnels purent, avec une simple rétractation, que tous ne signèrent point, conserver leurs sièges ou en opter d'autres. La scission, si profonde entre les prêtres qui acceptèrent la Constitution civile du clergé et ceux qui la rejetèrent, ne tient pas à une question de foi ; elle tient d'abord à la résistance de la plupart des évêques qui furent suivis par leur clergé ; elle tient encore plus à la révolte des consciences devant la persécution.

Cette persécution, les auteurs sincères de la Constitution civile du clergé, ceux qui entendaient rester chrétiens et rendre la Révolution chrétienne, en sont certes responsables. Certains d'entre eux, esprits étroits et absolus, ont voulu, même par le fer, plier à leur doctrine les prêtres dont ils

sentaient l'hostilité ; en les persécutant, ils les ont grandis, en même temps qu'ils tuaient pour l'avenir ces principes gallicans dont ils voulaient assurer le triomphe. Par haine de l'ultramontanisme, ils jetèrent l'Église de France aux bras du Pape. Par amour de ce christianisme qu'ils disaient le christianisme primitif, ils jetèrent la France aux bras des non-chrétiens.

C'était là l'autre fraction du parti progressiste. Dans l'Assemblée constituante, les non-chrétiens sont déjà nombreux. Ils dominent dans l'Assemblée législative et sont les maîtres dans la Convention. Non-chrétiens, point athées. Dans les Assemblées, on ne trouverait pas, pour ainsi dire, de rationalistes : tous ou presque tous, sauf Chaumette et la bande d'Hébert, sont des déistes : déistes, Roland et Mme Roland, et Buzot, et Vergniaud, et Louvet, et toute la Gironde; déistes, Robespierre, et Saint-Just, et Couthon et Lebas ; déiste, Mirabeau ; déistes, Danton et Camille. La qualification d'athée est rejetée comme une injure et, quand Hébert est poursuivi et condamné, c'est pour avoir conspiré le renversement de la République « par la révolte, par la corruption des mœurs, par le renversement des principes sociaux ».

Les Hébertistes qu'on a tenté de réhabiliter de nos jours, pour et par la *Commune de Paris*, n'ont été dans Paris qu'une exception, et Paris était une exception en France. Le culte de la Raison n'a été qu'une saturnale accidentelle. Cela sort de la ligne

générale commune aux révolutionnaires de droite et de gauche, qui étaient presque tous, au moins en paroles, des hommes *religieux :* c'est-à-dire des hommes professant, en toute occasion, la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme, et mettant leurs actes les plus graves sous la protection de la Divinité.

Justement parce qu'ils étaient convaincus, ils ont été fanatiques. Ils avaient commencé par proclamer la liberté des cultes : c'était pour avoir la liberté de n'être pas catholiques. Ce point gagné, ils ne voulurent bientôt plus tolérer d'autre croyance que la leur et, au nom de la liberté, s'acharnant à écraser *le fanatisme,* ils commencèrent contre les prêtres catholiques, même contre les prêtres dits constitutionnels qu'au début ils avaient encouragés, cette longue lutte qui dure de 1791 à 1799.

Les autres cultes — protestants et israélite — se rapprochant davantage de leur idéal religieux, sont par eux infiniment moins attaqués. Les Girondins, Mercier entre autres, se seraient très volontiers arrêtés au protestantisme ; mais, pour cela, il eût fallu oser se proclamer chrétien, il eût fallu renier la tradition des deux ou trois philosophes dont, au point de vue des idées, procède toute la Révolution. Ils se contentèrent d'être déistes et leur but fut, dès lors, de donner un corps tangible à leurs doctrines confuses, d'établir une morale d'après leurs principes et d'inventer, pour frein et pour appui à cette morale, un culte, réduit à la vérité à

son expression la plus simple, mais qui néanmoins fût un culte.

*
* *

Au début de la Révolution, la religion catholique est associée à toutes les fêtes. Chaque bataillon de gardes nationales a son aumônier. Tout drapeau est solennellement béni. Le 14 juillet 1790, à la fête de la Fédération, c'est autour d'un autel chrétien, qui est en même temps l'autel de la Patrie, que se rangent l'Oriflamme et les bannières des départements. L'évêque d'Autun, accompagné des soixante aumôniers de la garde nationale, ceints de rubans tricolores, offre le sacrifice : c'est lui qui reçoit les serments, c'est lui qui entonne le *Te Deum*. Partout, en province, le clergé prête son concours aux messes patriotiques, aux fédérations, aux plantations d'arbres de la liberté.

Déjà pourtant la Constitution civile du clergé est votée, mais elle est encore lettre morte. A la fin de l'année 1790, la situation change. La lutte commence avec la persécution. Néanmoins, l'Assemblée poursuit l'organisation du clergé constitutionnel et, ce qu'elle réclame, ce n'est, en apparence, que la soumission des catholiques à ses décrets.

Le premier acte par lequel on sort franchement de cette ligne, émane du directoire du département de Paris et date du 3 avril 1791. Mirabeau venait de mourir. Le duc Alexandre de La Rochefoucauld

se présenta devant l'Assemblée nationale, à la tête du directoire du département qu'il présidait : il demanda que la nouvelle église Sainte-Geneviève fût consacrée aux grands hommes et que Mirabeau y fût placé le premier. « Le temple de la religion, dit-il, va devenir le temple de la patrie. La tombe d'un grand homme deviendra l'autel de la liberté. » Sur le rapport fait par Chapelier, au nom du comité de Constitution, l'Assemblée adopta ce décret :

Article premier. — Le nouvel édifice de Sainte-Geneviève sera destiné à recevoir les cendres des grands hommes, à dater de l'époque de la liberté française.

Art. 2. — Le Corps législatif décidera seul à quels hommes cet hommage sera décerné.

Art. 3. — Honoré-Riqueti Mirabeau est jugé digne de recevoir cet honneur.

Art. 4. — La législature ne pourra pas décerner cet honneur à un de ses membres venant à décéder : il ne pourra être déféré que par la législature suivante.

Art. 5. — Les exceptions qui pourront avoir lieu pour quelques grands hommes morts avant la Révolution, ne pourront être faites que par le Corps législatif.

Art. 6. — Le Directoire du département de Paris sera chargé de mettre promptement l'édifice de Sainte-Geneviève en état de remplir sa nouvelle destination.

Seront gravés au-dessus du fronton, les mots : *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante.*

Art. 7. — En attendant que la nouvelle église Sainte-Geneviève soit prête, le corps de Riqueti Mirabeau sera déposé à côté des cendres de Descartes dans le caveau de l'ancienne église Sainte-Geneviève.

La cérémonie funèbre de Mirabeau fut pourtant religieuse. Le corps, présenté à Saint-Eustache, fut accompagné par le clergé à l'ancienne église Sainte-Geneviève où il fut déposé dans un caveau sous le cloître. Sur le cercueil on lisait l'inscription chrétienne : *Requiescat in pace*. Néanmoins, l'affectation de la nouvelle église Sainte-Geneviève aux sépultures des grands hommes, réminiscence du décret que Mirabeau lui-même avait fait rendre à propos de la mort de Franklin, indiquait une préoccupation anticatholique. On en a la preuve en lisant le rapport qu'Antoine Quatremère présenta au directoire de Paris, en mai 1791, sur les mesures propres à transformer l'église dite de Sainte-Geneviève en Panthéon français.

Le mot *église* employé ici par Quatremère est prématuré. Le nouvel édifice n'était point encore occupé par le culte catholique. Les travaux de construction commencés en 1757, pour l'accomplissement du vœu fait à Metz, par Louis XV, en 1743, lors de sa grande maladie, étaient à peine assez avancés en 1764, pour que, au mois de septembre, le Roi pût poser la première pierre des piliers du dôme ; soit que ces piliers fussent trop faibles pour supporter un poids aussi écrasant, soit que, après la mort de Soufflot, en 1781, on n'eût point suivi exactement ses plans, le monument qui, quoiqu'il eût déjà coûté plus de quinze millions fournis par les trois loteries de Paris depuis 1755, n'était point terminé en 1791, et dont l'ornementa-

tion intérieure n'était point achevée, menaçait ruine et les architectes se donnaient carrière pour trouver moyen de remédier « aux effrayantes dégradations qui s'y manifestaient. » Bien que l'église Sainte-Geneviève eût été, par le décret du 4 février 1791, déclarée paroissiale, le culte n'y était point célébré, aucun clergé n'y était attaché et jusqu'à son achèvement la paroisse du quartier était Saint-Etienne-du-Mont.

Le culte n'était pas célébré à Sainte-Geneviève, mais tout y annonçait le culte. On ne pouvait changer la forme générale de croix grecque, mais on se hâta de détruire l'ornementation intérieure et extérieure. Le tympan du fronton, exécuté par Coustou, représentait une croix rayonnante entourée d'anges adorateurs. Il fallut le dégager « de cet insipide ramas de nuages et de rayons » et y substituer l'image de la Patrie, sous la forme d'une femme, vêtue d'une longue robe, accompagnée des symboles qui caractérisent la France et distribuant des couronnes au Génie et à la Vertu. Cet ouvrage fut confié au sculpteur Motte. Des bas-reliefs de Julien, de Dupré, de Houdon et de Boizot rappelaient des traits de la vie de sainte Geneviève, de saint Pierre et de saint Paul. On les remplaça par une symbolisation de la Déclaration des Droits de l'Homme, de l'Institution du Jury, de l'Instruction publique, de l'empire de la Loi et du Courage militaire. On commanda pour l'intérieur du monument des statues de la Liberté, de l'Égalité, qui ne

furent, semble-t-il, exécutées qu'en plâtre. On remplaça les concerts d'anges, sculptés par Bovet, par des apothéoses de la Philosophie et de la Vertu ; les scènes de l'Ancien Testament, par des allégories philosophiques ; les emblèmes de l'Église grecque, par les emblèmes des Sciences auxquelles fut consacrée la nef septentrionale. La nef méridionale où Soufflot voulait faire représenter des sujets relatifs à l'Église latine dont les modèles seuls étaient exécutés, fut consacrée aux Arts. Dans la nef du fond ou orientale, où toutes les sculptures étaient à faire, Cartellier, Foucou, Masson et Lorta symbolisèrent les Vertus patriotiques. Les croisées furent bouchées pour donner au monument un aspect plus sépulcral; enfin, pour remplacer la croix qui couronnait la lanterne du dôme, on commanda au sculpteur Dejoux, une statue de la Renommée, haute de vingt-huit pieds. Quant aux tours qui flanquaient la nef du fond et qui, du reste, ne se trouvaient pas dans le plan primitif de Soufflot, on les abattit.

Ainsi parvint-on à *laïciser* l'église Sainte-Geneviève, désormais consacrée au culte de la Patrie dont l'image colossale devait se dresser dans la grande niche du fond du monument ; mais tous ces travaux étaient à peine commencés lorsque, le 8 mai 1791, les officiers municipaux de Paris, sur la requête qui leur avait été adressée par le marquis de Villette, demandèrent à l'Assemblée que les cendres de Voltaire, déposées par l'abbé Mignot en

son abbaye de Scellières, fussent transportées à Paris. Il y avait urgence : l'abbaye de Scellières, bien national, venait d'être vendue. Les municipalités de Romilly dont Scellières dépendait, et de Troyes, chef-lieu du département, se disputaient le corps qu'on songeait à partager.

La pétition à peine lue, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély demanda que Voltaire fût mis au rang des grands hommes et que son corps rapporté de Scellières, fût placé au Panthéon. Un décret conforme fut rendu par l'Assemblée, sur le rapport de Gossin, le 30 mai. Le directoire du département de Paris fut chargé de l'exécution.

Cette fois il n'y avait pas à s'y tromper, c'était un triomphe purement laïque qu'on préparait. On ne songeait plus à renouveler le tour de passe-passe au moyen duquel le neveu de Voltaire avait assuré à son oncle une sépulture chrétienne et qui avait alors si vivement ému la cour de Rome. Quelques catholiques protestèrent : ce ne fut que faire mieux ressortir le but des meneurs. La fête, pour laquelle on mit en réquisition la musique de Gossec, les vers de Chénier et les talents de décorateur de David, fut fixée au 4 juillet, quelques jours après la triste rentrée que Louis XVI, venant de Varennes, avait faite dans sa capitale ; « mais un roi fuyard et déshonoré n'était pas une raison pour que le peuple français oubliât qu'il avait un tribut d'hommages à payer aux mânes d'un grand homme, d'un philosophe aimable qui, le premier,

lui avait montré l'aurore du bonheur et de la liberté. » La fête ne fut retardée que jusqu'au 11. Un des municipaux de Paris, le citoyen Charon, fut chargé d'amener le corps de Romilly à Paris. Ce fut sur un char de forme oblongue, haut d'environ trente pieds et auquel ne manquaient ni les colonnes, ni les guirlandes, ni le baldaquin aux couleurs nationales. Sur le devant du char on lisait : *Aux mânes de Voltaire ;* sur un des panneaux latéraux : *Si l'homme est créé libre, il doit se gouverner.* Sur l'autre : *Si l'homme a des tyrans, il les doit détrôner.*

A la vérité, l'édifice traîné par quatre chevaux, blancs caparaçonnés de blanc et de violet, était médiocrement solide, mais « les députés de Troyes tantôt assis, tantôt debout, tantôt à genoux, portaient leurs mains religieuses sur le sarcophage pour éviter qu'en balançant avec trop de violence, il ne frappât les colonnes auxquelles il était suspendu. »

On passa par Nogent, Provins, Nangis, Guignes, Brie-Comte-Robert. Partout musiques, gardes nationaux, jeunes nymphes jetant des fleurs ; parfois, comme à Nangis et à Brie, messes solennelles. Il est vrai qu'elles étaient dites par d'étranges prêtres, des prêtres que Gorsas loue d'être plus familiers avec les vers de « l'Anacréon français » qu'avec les *dominus vobiscum.*

A Charenton, où l'on arrive le 10 juillet, on trouve M. de Pastoret, procureur général syndic de

Paris, avec une escorte de gardes nationaux. Ici, discours. On entre dans Paris par le faubourg Saint-Antoine où une foule immense est dans l'attente. Tout le monde crie : *Vive Voltaire!* « Il semblait qu'on reçût un Dieu. » L'emplacement de la Bastille à demi détruite a été décoré par le patriote Palloy. Sur une masse de pierres destinée à recevoir le sarcophage est cette inscription :

A CETTE PLACE
OU LE DESPOTISME T'ENCHAINA
VOLTAIRE
REÇOIS LES HOMMAGES D'UN PEUPLE LIBRE

Fleurs, illuminations, musique, rien ne manque, pendant la nuit, à l'apothéose, pas même la visite de Belle-et-Bonne « cette fille adoptive que Voltaire légua avec son cœur à Charles Villette, jadis marquis, aujourd'hui apôtre de la liberté ».

Vers le matin, il commença à pleuvoir d'une terrible façon. Les figurants qui devaient faire partie du cortège, se trouvèrent tellement en retard que le départ, annoncé pour une heure, ne put avoir lieu qu'à trois heures et demie, et ce cortège était interminable : détachement de cavalerie avec trompettes, corps de sapeurs, bataillon des élèves militaires (pupilles de la garde nationale), députation des collèges, détachement des forts de la Halle en costume, clubs et sociétés patriotiques ; puis, cortège du patriote Palloy, l'entrepreneur de la démolition de

la Bastille, composé de douze sections et ces sections portaient des petites Bastilles, des bustes de Mirabeau, de Rousseau et de Desilles, une couronne murale, des vieux boulets trouvés à la Bastille, toute une réclame pour Palloy ; il ne faut pas oublier les drapeaux, les musiques, les amazones, les vainqueurs de la Bastille, les gardes françaises en uniforme et Palloy, en avant du principal groupe, qui salue les spectateurs. Après Palloy, les Suisses, les électeurs de 1789, la députation des Sections de Paris, la députation des artistes des théâtres, puis la statue de Voltaire portée par quatre hommes habillés à l'antique, entourée des *élèves des arts* aussi habillés à l'antique et portant des médaillons sur lesquels sont inscrits les titres des ouvrages de Voltaire. Ensuite, viennent les gens de lettres, chargés de toutes sortes d'emblèmes, en carton comme la statue, et d'une arche dans laquelle se trouvent les œuvres complètes de Voltaire, édition Beaumarchais; ils marchent sous des étendards sur lesquels on lit : FAMILLE DE VOLTAIRE, et Beaumarchais, comme Palloy, salue et se rengorge.

Après un corps de musiciens ayant des instruments de forme grecque, le char funèbre s'avance. Il est immense, extraordinaire, chargé de coqs, de dragons chimériques, de mufles de lions, de candélabres, de génies accablés de douleur et tenant leur flambeau renversé ; sur le tout, un sarcophage de granit oriental; sur le sarcophage, la figure de

Voltaire étendu, presque nu, et, planant au-dessus de Voltaire, une statue de l'Immortalité. Cela avec des draperies bleues semées d'étoiles d'or, des parfums dans des cassolettes, traîné par douze chevaux gris blanc attelés quatre de front et conduits par des gardes habillés à la romaine.

Et, après le char, viennent encore les députations officielles : Corps législatif, ministres, directoire, municipalités de Paris et de la banlieue, tribunaux, juges de paix ; enfin, le bataillon des vétérans, et un corps de cavalerie.

Toute cette foule, fouettée par la pluie, marche à travers les boulevards boueux, de la Bastille à la place Louis XV ; elle prend le quai des Tuileries, le pont Royal, le quai Voltaire, la rue Dauphine, la rue de l'Ancienne-Comédie, la rue des Fossés-Monsieur-le-Prince, la place Saint-Michel, la rue Saint-Hyacinthe, la porte Saint-Jacques. Elle s'arrête à l'Opéra, à la maison où est mort Voltaire, au Théâtre-Français. A chaque station, hymnes, musique, couronnement de la statue, et, par les petites rues mal pavées, où le ruisseau court au milieu, on va ; les muses, qui sont des filles d'Opéra, ouvrent des parapluies, les cartonnages du char se décollent, la statue, sous les avalanches d'eau, se désagrège ; il faut tant bien que mal recoller la tête. La nuit tombe et on marche toujours. Ce n'est qu'à neuf heures et demie du soir qu'on arrive au Panthéon. On place en hâte les cendres sur un autel provisoire ; on remet au len-

demain de faire entrer dans l'église le sarcophage délavé par la pluie, les cartonnages de Voltaire et de la Renommée. Les romains, trempés jusqu'aux os, dont la boue rend les costumes invraisemblables, s'arrêtent aux cabarets d'alentour, et voilà Voltaire panthéonisé.

Cette terminaison grotesque de la fête où la réclame mercantile avait eu si grande part, ne découragea point ceux qui pensaient en profiter. Le triomphe de Voltaire encombra les journaux : de nombreuses gravures en ont conservé, non point les aspects réels, mais l'ordonnance imaginaire. Le résultat fut acquis : pour la première fois, une théorie funèbre avait traversé Paris tout entier, l'avait ému, l'avait rassemblé autour d'un cadavre, sans que le culte catholique — sans qu'aucun culte — eût sa place dans le cortège. Voltaire installé au Panthéon, — médiocrement installé à vrai dire, car il n'y eut jamais qu'un sarcophage de bois dessiné par Hubert, — c'était le Déisme proclamé.

Cette fête peut servir de type aux fêtes analogues qui, réglées de même par David, avec Chénier pour poète et Gossec pour musicien, furent célébrées de 1791 à 1795. A coup sûr, on ne déploya point pour tout le monde ces pompes triomphales et la pluie ne fut pas toujours invitée, mais c'est dans un esprit analogue qu'est conçue la cérémonie du 3 juin 1792, en l'honneur de Simonneau, maire d'Etampes, mort dans une sédition populaire. Seu-

lement, cette fois, ce n'est pas le corps de Simonneau qu'on porte au Panthéon, c'est son écharpe d'officier municipal. La fête est consacrée à la *Loi;* statue de la Loi, inscriptions en l'honneur de la Loi, romains portant des faisceaux, fauteuil du maire couvert d'un crêpe, et toujours des jeunes filles jetant des fleurs et Royal-Bourbon ouvrant la marche et Royal-Pituite la fermant[1].

Pour Michel Lepelletier, assassiné chez Février, restaurateur au jardin de l'Égalité, par Pâris, un ancien garde du corps, le lendemain du jour où il a voté la mort du Roi, Chénier a voulu trouver du nouveau. « Ces funérailles, a-t-il dit, doivent porter un caractère particulier. Que la superstition s'abaisse devant la religion de la Liberté, que des images vraiment saintes, vraiment solennelles parlent au cœur attendri ! » La Convention, précédée de sa garde, se rend place des Piques, ci-devant Vendôme. Elle se range autour du piédestal sur lequel se dressait jadis la statue de Louis XIV. La statue est remplacée par un lit à l'antique sur lequel le cadavre de Lepelletier est étendu, presque nu, sa blessure visible à tous les yeux. Le président de la Convention monte sur le piédestal et pose sur la tête de Lepelletier une couronne civique. On chante un hymne *à la Divi-*

[1] Plus tard, le 12 septembre 1792, l'Assemblée législative vote à Beaurepaire, commandant du 1er bataillon des volontaires de Maine-et-Loire, qui s'est tué, dit-on, plutôt que de signer la capitulation de Verdun, les honneurs du Panthéon, mais le décret n'est pas exécuté.

nité des nations et le cortège se met en marche pour le Panthéon. Là, discours, effusions, « *élan patriotique et fraternel de Félix Lepelletier près du corps de son frère.* »

Tant que Robespierre est le maître, il n'ouvre qu'avec peine les portes du Panthéon. C'est, il est vrai, sur son rapport, que le 23 nivôse an II, la Convention décrète qu'elle décerne les honneurs du Panthéon à Fabre de l'Hérault, représentant fidèle à la cause du peuple et mort en combattant pour la patrie (il avait été tué à l'armée des Pyrénées-Orientales) ; mais ces honneurs se réduisent à une pension accordée, seulement en l'an V, à sa veuve. De même pour le représentant du peuple Beauvais qui, emprisonné à Toulon par les Anglais, était venu mourir à Montpellier le 8 germinal [1]. Des honneurs particuliers lui avaient été rendus par le département de l'Hérault. Son corps, porté au Champ de Mars de Montpellier, avait été placé sur un bûcher auquel les *Autorités* avaient mis le feu. Les cendres recueillies dans une urne funéraire

[1] J'hésite à penser que, bien que les honneurs du Panthéon aient été accordés à Dampierre, général en chef de l'armée du Nord, par décret du 11 mai 1793, rendu sur la proposition de Barère, le corps du général y ait jamais été transporté. Pourtant Couthon proposa plus tard de remplacer ses restes par ceux de Chalier, le terroriseur de Lyon. Il est vrai que cette proposition n'eut pas de suite. Je pense qu'il en est de même du décret du 9 floréal an II, qui ordonne d'élever dans le Panthéon une colonne en marbre sur laquelle seront gravés les noms des citoyens morts dans la journée du 10 août 1792 et aussi les noms des généraux Haxo et Moulin, qui se sont tués pour ne pas tomber dans les mains des Vendéens.

avaient été expédiées à la Convention. On en ordonna le dépôt aux archives et, bien que les honneurs du Panthéon eussent été demandés pour Beauvais et pour ses collègues Bayle et Gasparin, tout ce qu'on semble lui avoir accordé fut de placer son buste en cire dans la salle de la Convention; quant à Gasparin, dont le cœur avait aussi été apporté à l'Assemblée par les sociétés populaires du département de Vaucluse, il ne fut plus question de lui. Ce fut Napoléon qui se chargea d'acquitter vis-à-vis de lui la dette de la Patrie[1].

Quoique morts, ces hommes, morts en combattant, portaient ombrage à Robespierre. Il passa seulement Barra et Viala, des enfants, des ombres, peut-être des entités, dont la fête décrétée le 23 messidor devait avoir lieu le 10 thermidor. L'attention n'était pas ce jour-là au Panthéon, elle était à la place de la Révolution où l'on guillotinait Robespierre. Une fête nuisit à l'autre. On ajourna Barra.

*
* *

Si Robespierre ne voulait point du Panthéon

[1] Testament de Napoléon, 4e codicile, § 3 : « Nous léguons cent mille francs aux fils ou petits-fils du député de la Convention, Gasparin, représentant du peuple à l'armée de Toulon, pour avoir protégé, sanctionné de son autorité le plan que nous avons donné qui a valu la prise de cette ville et qui était contraire à celui envoyé par le comité de Salut public. Gasparin nous a mis, par sa protection, à l'abri des persécutions de l'ignorance des états-majors qui commandaient l'armée avant l'arrivée de mon ami Dugommier. »

pour les autres, si, par lui, et tant qu'il fut le maître, Marat et même Rousseau en furent éloignés, ce n'était pas qu'il ne fût partisan énergique du Déisme, qu'il ne s'en considérât point même comme l'apôtre. Seulement, c'était à lui-même, à lui vivant, qu'il réservait ces honneurs exceptionnels qu'il n'accordait qu'à regret à ses collègues morts. Il eût été volontiers le grand prêtre de cette religion nouvelle, mais il ne la voulait point si portée vers des réalités et des cadavres. Il ne la comprenait point avec cette défroque antique, si déplacée dans les rues de Paris et dont les aspects grotesques choquaient la rectitude de son esprit sans émouvoir un sens artistique qu'il n'avait point.

Le culte déiste — ce qu'on peut appeler ainsi, car ces cérémonies répétées constituent bien un culte public — procède, pendant la Constituante, la Législative et une partie de la Convention, de Voltaire et de cette sorte de réforme du costume dont Voltaire a été l'apôtre au théâtre, dont David a été le tyran dans les arts. C'est la *Mort de Brutus*, ce sont les tragédies de Chénier qui donnent le ton. De là, cette antiquité de carton, cette mythologie de coulisses. Avec Robespierre, le Déisme à la Rousseau est souverain. Voltaire n'était qu'un incrédule qui s'était arrêté au Déisme, parce que l'athéisme lui semblait dangereux. Chez Rousseau, le Déisme est l'argument le plus puissant de sa rhétorique et Rousseau arrive à force de déclamations à paraître convaincu. Cela l'emplit, cela résonne en

cadences superbes dans des phrases toujours harmonieuses. A ce Déisme, il rapporte tout, l'enfance telle qu'il la rêve qui est Émile, l'amour tel qu'il le peint dans la *Nouvelle Héloïse*, sa propre existence même qu'il confesse à ses semblables en présence de son Dieu. Dans cette religion, qui n'exige point de frais d'entretien, dont il est à la fois le prêtre et le fidèle, qui permet à sa conscience des capitulations dont la sanction n'est que littéraire, Rousseau seul fait école, parce que, si factice qu'il nous paraisse, son enthousiasme peut à quelques-uns et à certaines heures sembler sincère. Il le fut peut-être. Au Déisme, il a donné un poète, ne pouvant lui donner un martyr. Il lui a taillé dans la nature cet admirable décor dont la vue émeut encore des croyants. A défaut d'un rite qu'il n'était pas assez sot pour inventer, se voulant seul en sa religion comme il se voulait seul en sa vie, il lui a prêté un style. Grâce à la famille de Girardin, il lui a même légué un lieu de pèlerinage, cette île des Peupliers où se précipite l'Europe *sensible*. De lui, dérive toute cette sensibilité comédienne, qui dresse les échafauds, s'effondre en déclamations, se noie en paroles, se prodigue en confessions, tue l'action, mais qui, grâce au style, à la parole, à l'éloquence, soulève des parties de discours des Girondins, des pages de Mme Roland, des phrases de Robespierre.

Le Déisme à la Rousseau, le Déisme de Robespierre, ne s'est manifesté d'une façon publique, par

une fête solennelle, que le 20 prairial. Quand, ce jour-là, Robespierre apparaît au balcon du pavillon de l'Unité — le pavillon central des Tuileries — vêtu d'un habit bleu barbeau et d'une culotte de nankin, la taille serrée d'une écharpe aux trois couleurs, il se sent plus que le président de la Convention nationale, il est le fondateur de la religion nouvelle, une religion qui convient à sa nature, à son tempérament, au vague de son esprit mélancolique et froid, qui flatte ses instincts d'alignement et de despotisme et ses côtés de rêvasseur poétique, où se retrouve le Rosati d'Arras et le fabricant de bouquets à Chloris: une religion où il n'y a pas de dogmes, mais une simplicité de bon ton, bien parée, poudrée et coiffée, et une petite, très petite échappée sur cette médiocre nature, à laquelle il convient d'être sensible, mais que Robespierre, terriblement myope, ne connaît que par ouï-dire. A la main, il tient un bouquet composé d'épis, de fleurs et de fruits : c'est l'offrande destinée à l'Être suprême; voilà le rite à la Rousseau, le rite du botaniste, qui découvre Dieu dans le pistil d'une fleur. Le reste, les discours, l'incendie de la statue de l'Athéisme qui, en brûlant, laisse apparaître, quelque peu noircie, la statue de la Sagesse, la promenade au Champ de Mars, l'escalade de la Montagne, l'invocation même à l'Être suprême, les hymnes de Chénier sur la musique de Gossec, tout cela rentre dans les programmes ordinaires : le bouquet seul vient de Rousseau; le bouquet c'est le seul rite qui

doive demeurer et qui sait, ce culte eût peut-être duré quelques jours de plus, si, dans ce bouquet comme sur le chemin des Charmettes, *il y avait eu de la pervenche?*

*
* *

Quarante jours se sont écoulés entre le 20 prairial et le 10 thermidor. Robespierre trônait au faîte de la Révolution, ce char de Djaggernatt qui écrasait ses croyants; il est maintenant sous les roues et, à demi broyé, sans plainte, pendant cette funèbre nuit du 9 au 10, il essuie avec la gaine d'un pistolet le sang qui coule de sa mâchoire brisée.

Dans ces quarante jours, comment, au milieu de sa lutte avec la Plaine, avec les anciens représentants en mission, eût-il pu établir ce culte dont la fête de l'Être suprême n'avait été que la préface? Mais si Robespierre est tombé au 9 thermidor, ce n'est pas par suite d'une lutte de principes; ceux qui l'ont renversé et qui piétinent son cadavre n'ont pas un idéal gouvernemental différent du sien. Leurs vices étaient signalés, leurs actes étaient flétris, leurs appétits étaient accusés, leur tête était menacée. Ils se coalisèrent; ils conspirèrent leur délivrance. Leur victoire tint à un de ces riens qui font les victoires populaires; elle tint ensuite au coup de pistolet d'un inconnu, d'un gendarme inconscient. S'ils avaient eu un idéal de gouvernement, de religion, de société, les hommes de

Thermidor auraient eu le même que Robespierre, mais en subordonnant gouvernement, religion et société à leurs appétits sensuels. Ils n'étaient point, comme les Hébertistes, des matérialistes conscients : leur incrédulité ne se haussait qu'à un Déisme honteux. Aussi ennemis du Catholicisme qu'avait pu l'être Robespierre, plus radicaux même à certains égards que celui-ci ne l'avait jamais été, ils cherchèrent à figer la France dans le moule révolutionnaire, à figer les consciences dans le moule déiste par des lois qui n'avaient guère d'autorité et qu'entraînait cet invincible courant de clémence, né, le 9 thermidor, de la lassitude, de la pitié et de la peur.

C'est après le 9 thermidor que, légalement, la Convention cherche à organiser le Déisme. Jusque-là tout est gouvernement révolutionnaire et c'est comme conspiratrice que l'idée catholique a été proscrite. Dans ce grand bouleversement, on l'a prise pêle-mêle avec toutes les idées d'autrefois, les *ci-devant* idées, mais on n'a pas créé pour elle une pénalité spéciale ; il n'y en avait qu'une : la mort. A présent qu'on ne tue plus que par accès, on pourra combiner les petits moyens, les petits délits et les petites lois. Il faut décatholiser la France, il faut la déchristianiser, cela est entendu ; mais comme, en même temps, on ne veut point retomber à Chaumette et au culte de la Raison, comme le matérialisme pur effraie encore, comme après tout on a, girondin ou montagnard, trop

parlé de Dieu pour ne pas penser qu'il existe, il s'agit de supprimer administrativement la Religion catholique et d'y substituer l'autre : l'autre, ce ne peut être le Déisme à la Voltaire qui décidément a fait son temps, c'est le Déisme à la Rousseau.

Et, pour bien établir cet esprit qui la domine, la Convention, de même qu'elle a affirmé qu'elle était la Révolution — et même la Terreur — en faisant transporter Marat au Panthéon, le cinquième sans-culottide de l'an II, affirme qu'elle est le Déisme en y faisant porter Rousseau le 20 vendémiaire an III. La cérémonie en l'honneur de Marat ne sort point de l'ordinaire : c'est l'officiel, le convenu, le banal. Dans celle de Rousseau, se développe et fleurit tout le bouquet de la fête à l'Être suprême. Au milieu du grand bassin des Tuileries, on a élevé une sorte d'*île des Peuvliers*, réminiscence de celle d'Ermenonville, avec peupliers et saules, où l'on a déposé l'urne cinéraire. Le discours de Cambacérès, président de la Convention, est scandé d'airs de Rousseau : « *J'ai perdu tout mon bonheur* » ou « *Dans ma cabane obscure.* » Les botanistes forment dans le cortège un groupe spécial. Puis, viennent les artisans, avec les instruments de leur métier, rangés sous l'inscription : IL RÉHABILITA LES ARTS UTILES ; après, les députés des Sections portant les tables des Droits de l'Homme, des mères avec leurs enfants, les habitants de Montmorency et d'Ermenonville, les citoyens de Genève, les Conventionnels devant qui l'on porte le *Contrat social*

appelé le Phare des législateurs, et la statue de Jean-Jacques, et la statue de la Liberté, et les drapeaux unis des États-Unis et de Genève, et Cambacérès pérore, et des chœurs chantent l'hymne inévitable de Chénier. Il l'a dit lui-même, Marie-Joseph: « Tout remplissait l'âme d'une mélancolie religieuse, d'un sentiment délicieux et profond, digne du bon, du sensible Jean-Jacques. »

Cette fête de Jean-Jacques, développement de la fête de l'Être suprême, réussit bien mieux que l'apothéose de Voltaire; mais, si l'on est assuré de rencontrer toujours des figurants pour de telles cérémonies, cela ne va pas à fonder un culte habituel. A coup sûr, la Convention, en abolissant le calendrier grégorien et en taillant les années et les mois sur un patron nouveau, avait tenté un grand effort contre le Catholicisme. Mais, si elle avait rayé des jours légaux ce dimanche qui, chaque sept jours, apportait aux campagnards, avec le repos, la monotone distraction de la grand'messe, elle n'avait pu si facilement en arracher la coutume dix-huit fois séculaire. Malgré la Convention, malgré la Loi, malgré Fabre d'Églantine, on chômait le dimanche et on travaillait le décadi. Avant tout, c'était le dimanche qu'il fallait arracher des mœurs, car si le dimanche demeurait, bientôt, par habitude, on retournerait aux églises catholiques et on y retournait déjà.

Puis, le dimanche devenu jour ouvrier, que faire de ce décadi qui s'annonçait long comme un jour

sans pain et ennuyeux comme un discours. Ce fut sur ce sujet que tous les petits Rousseau de France se donnèrent carrière : les propositions abondent.

Il y en avait déjà une de Robespierre, mise en décret et adoptée avec l'Être suprême, mais Robespierre s'était tenu dans ce vague qu'il affectionnait. L'article 4 du décret disait : *Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être*. Puis, après avoir nommé chacune des vertus auxquelles les décadis seraient consacrées, Robespierre avait ajouté : *Les comités de Salut public et d'Instruction publique sont chargés de présenter un plan d'organisation de ces fêtes.*

Le projet de Saint-Just était bien plus complet, mais s'il l'annonçait dans son rapport du 26 germinal, c'est dans son livre posthume *Sur les institutions républicaines* qu'il le faut chercher. En voici les traits principaux :

Le peuple français qui reconnaît l'Être suprême lui consacre des temples publics où l'encens fume nuit et jour, entretenu tour à tour pendant vingt-quatre heures par les vieillards âgés de soixante ans. Ceux de ces vieillards qui ont vécu sans reproche portent une écharpe blanche. Dans ces temples, tous les matins, le peuple vient chanter l'hymne à l'Être suprême. Le premier jour de chaque mois est consacré à la Divinité. « Tous les ans, le 1er floréal, le peuple de chaque commune choisit, parmi

ceux de la commune exclusivement et dans les temples, un jeune homme riche, vertueux et sans difformité, âgé de vingt-un ans accomplis, qui choisit et épouse une vierge pauvre en mémoire de l'égalité humaine. » Dans les temples, on proclame solennellement les lois, et, tous les dix jours, les citoyens s'y assemblent pour examiner la vie privée des fonctionnaires et des jeunes hommes au-dessous de vingt ans, y rendre compte de l'emploi de leur revenu et y déclarer leurs amis. Quiconque frappe ou injurie quelqu'un dans les temples est puni de mort.

A défaut du projet de Saint-Just, on eut celui du comité d'Instruction publique (1er nivôse an III). Le rapporteur Chénier sent fort bien tout le creux du décret qu'il propose. « Il peut vous sembler insuffisant et vide, dit-il à la Convention, mais le comité d'Instruction publique, ayant discuté plusieurs fois la question, a pensé qu'il ne fallait pas confondre les mesures législatives et les détails qui appartiennent à l'exécution. » Donc voici : chaque décadi, fête civique, en plein air quand le temps le permet. Les sexagénaires ont une place réservée. La fête commence par une instruction morale, puis vient la lecture des lois et décrets ; ensuite, chants patriotiques et le tout terminé « par des danses et par d'autres exercices adaptés aux mœurs républicaines ».

Ce sont presque littéralement les dispositions qui passent dans la loi sur l'Organisation de l'ins-

truction publique du 3 brumaire an IV, mais elles ne s'appliquent qu'aux sept fêtes nationales instituées. La célébration de ces fêtes consiste « en chants patriotiques, en discours sur la morale du citoyen, en banquets fraternels, en divers jeux publics propres à chaque localité et dans la distribution des récompenses ».

Pendant deux années, de l'an IV à l'an VI, c'est sur ces fêtes nationales que se concentre l'effort officiel. Pour la fête de la Jeunesse célébrée le 10 germinal, le Directoire imagine d'adjoindre aux exercices de morale, de chant et de danse, l'exécution de la loi sur l'inscription civique et l'armement des jeunes gens parvenus à l'âge de seize ans. A l'occasion de la fête de la Vieillesse, dès le matin, les jeunes gens ornent de guirlandes de feuillages l'habitation des vieillards vertueux, que, plus tard, les administrateurs de la commune viennent chercher. On les conduit au temple où l'on prononce des discours et l'on chante des hymnes; on offre aux vieillards des couronnes de chêne, des corbeilles de fleurs et de fruits; on se livre devant eux à des jeux champêtres et des danses joyeuses. Dans les villes, on les mène au théâtre dans des loges spéciales, et le public est prié de les applaudir. A la fête des Époux, le 10 floréal, distribution de couronnes civiques aux personnes mariées qui ont fait de bonnes actions; cortège composé des vieillards des deux sexes, des jeunes époux unis dans le mois précédent: « les épouses seront vêtues de blanc,

parées de fleurs et de rubans tricolores » ; discours, hymnes et chants civiques. « L'économie et la simplicité doivent régner » dans cette solennité. La fête de l'Agriculture, au contraire, doit être célébrée avec tout l'éclat possible. En vertu de l'arrêté du Directoire exécutif, en date du 24 prairial an IV, toutes les autorités constituées, les gardes nationales et tous les citoyens et citoyennes se rassemblent en ordre sur la place publique. Devant l'autel de la Patrie, on a placé une charrue ornée de feuillages et de fleurs, et attelée de bœufs ou de chevaux. Derrière la charrue, un char surmonté d'une statue de la Liberté, qui tient d'une main une corne d'abondance et montre de l'autre les ustensiles de labourage entassés sur le devant du char. La charrue, précédée de vingt-quatre laboureurs les plus anciens du canton, qu'accompagnent leurs femmes et leurs enfants et qui tiennent d'une main un ustensile de labourage et de l'autre un bouquet d'épis et de fleurs, est conduite dans un champ dont la municipalité peut disposer. Alors « les laboureurs se mêlent parmi les citoyens armés et, à un signal donné, il font l'échange momentané des ustensiles du labourage contre les fusils. Au son des fanfares et des hymnes, le président enfonce dans la terre le soc de la charrue et commence un sillon. Les laboureurs rendent les fusils ornés d'épis et de fleurs et reprennent leurs ustensiles au haut desquels flottent des rubans tricolores ». Ensuite, discours, offrandes de fruits, de

fleurs et d'épis sur l'autel de la Patrie ; couronnement civique du laboureur le plus vertueux. La fête est terminée par des danses. Signé : CARNOT, président.

C'est qu'à côté, du Carnot ingénieur et conventionnel, du Carnot de Wattigniès et d'Anvers, il y a le Carnot poète — ou poètaillon — Rosati d'Arras tout comme Robespierre, le Carnot qui chantait *Les deux Glycères* et *Sophie abandonnée,* cette Sophie qui s'écrie :

Sur mon visage une affreuse pâleur
Hélas ! a remplacé la rose ;
De mes yeux abattus je n'ose
Fixer les traits flétris par la douleur.
Viens du moins pour me plaindre,
O toi cruel, que je chéris toujours,
Hâte tes pas, car, de mes tristes jours,
Le flambeau va s'éteindre.

Après la fête de l'Agriculture, il se faut arrêter : d'ailleurs, les autres, Reconnaissance, Liberté, Fondation de la République, sont de celles qu'on voit, qu'on nomme patriotiques, avec un peu plus de discours et un peu moins de feux d'artifice.

Qui cela pouvait-il émouvoir? A qui cela pouvait-il faire l'effet d'un culte ? Et c'étaient les fêtes carillonnées; c'était ce qui devait remplacer, pour des catholiques, les mythes charmants ou terribles dont leur enfance, leur jeunesse, leur vie tout entière s'était bercée. Encore était-ce le programme tel qu'on devait l'exécuter dans les grandes villes ;

mais, dans les petites, la fête se réduisait à quelque distribution de secours à des vieillards désignés par le bureau de bienfaisance, à quelques prix donnés aux enfants des écoles, à la lecture du *Bulletin des Lois* et à un discours du président de l'administration municipale. Et, à la campagne, où trouver ce matériel nécessaire, où rencontrer l'orateur indispensable? Hélas! il se rencontrait et c'était là le pis!

Donc, voilà les grandes fêtes et voilà comment on les occupe et les remplit. Il est assez naturel que, pour les petites, pour les décadis ordinaires, les vingt-neuf restants, la fête soit encore de moindre intérêt. Qu'y comprend-on d'ailleurs, à cette fête? Qu'y sent-on à ce décadi? Il faut d'abord faire pénétrer dans les esprits cette doctrine peu compréhensible pour les simples. Il faut, en quelques mots, en quelques phrases, résumer pour eux cette philosophie dépourvue de symboles et que ne suffisent point à exposer tous les livres des philosophes anciens et modernes. Rien pour les sens dans cette religion toute de tête; rien pour l'imagination et la rêvasserie.

Ce dieu abstrait, dont un pédant s'efforce de prouver l'existence à coups de citations, ce dieu dont on se plaît à récapituler les preuves, mais auquel on ne *croit* pas, il faut le faire accepter et comprendre par toute cette masse que la Révolution a soulevée parce qu'elle lui a montré des faits tangibles : son indépendance d'abord et son intérêt

ensuite, plus de corvées, plus de dîmes et les biens nationaux : tâche difficile à laquelle sont conviés « les gens de lettres et les artistes les plus distingués par leur civisme ».

Il est un petit livre dans la religion catholique qui est le produit de l'expérience des siècles, c'est le *Catéchisme*. Avec cette brochure, on fait des chrétiens parce que les idées y sont nettes, les formules claires, les demandes courtes, les réponses précises, parce que, depuis dix-huit siècles, des générations de sages travaillent à l'épurer, à l'amender, à le condenser, à en faire vraiment l'*Abrégé de la Foi*. Les gens de lettres à la solde du comité d'Instruction publique n'en demandent pas si long : ils voient que le catéchisme catholique fait des catholiques ; ils s'imaginent qu'un catéchisme déiste fera des déistes; donc, catéchismes de pleuvoir. Il en est de toutes formes : *Catéchisme républicain*, par le citoyen Lachabeaussière, chef d'un des bureaux de la 3e division du ministère de l'Intérieur ; *Catéchisme du citoyen*, par Terrasson de Bordeaux ; *Catéchisme républicain à l'usage des sans-culottes de l'Orient*, *Catéchisme de la nature*, par Platon Blanchard, citoyen de la section de la Réunion. Il en est en prose et en vers. Celui de Lachabeaussière est en vers.

Qui es-tu ? demande l'instructeur, et le disciple répond :

> Homme libre et pensant né pour haïr les rois,
> N'aimer que mes égaux et servir la patrie,

Vivre de mon travail et de mon industrie,
Abhorrer l'esclavage et me soumettre aux lois.

QU'EST-CE QUE DIEU ?

Je ne sais ce qu'il est, mais je vois son ouvrage ;
Tout, à mes yeux surpris, annonce sa grandeur :
Je me crois trop borné pour m'en faire l'image ;
Il échappe à mes sens, mais il parle à mon cœur.

Bien que répandu et imprimé par les soins des Représentants du peuple en mission, le *Catéchisme républicain* ne parvenait pas, à ce qu'il semble, à se substituer à son prototype. On alla donc plus loin. Puisque les vieilles traditions existaient, c'était leur forme qu'il fallait adopter. C'était dans les moules coutumiers des superstitions anciennes qu'il fallait glisser les vérités nouvelles. Ainsi, le Christianisme adopta les cérémonies païennes en changeant leur sens. Les catholiques avaient l'habitude de réciter des épîtres et des évangiles : quoi de plus simple que de leur en faire ! et on leur en fit. Voici les *Épîtres et Évangiles pour les décades de l'année à l'usage des jeunes sans-culottes, dédiés à la Convention nationale*, par le citoyen Henriquez, de la section du Panthéon français ; et, de ce livre, pour en donner l'idée, il convient d'extraire simplement l'évangile de la troisième décade de pluviôse :

EN CE TEMPS-LA, une citoyenne que le hasard avait fait naître du nombre de ces fous qui se croient au-dessus des autres hommes, mais qui, bien avant que sa patrie eût adopté

le gouvernement républicain, avait donné des preuves de vertus républicaines, fit divorce avec son mari qui portait les armes contre son pays. Or, cette citoyenne était fort riche et faisait beaucoup de bien aux pauvres. Cependant une mesure de sûreté la mit d'une manière particulière sous les yeux de la Loi. Un sans-culotte, témoin de ses bonnes actions, plaida la cause de cette citoyenne avec tant de chaleur qu'il obtint sa liberté. Or, quand elle eut été remise en possession de ses richesses, elle invita ce sans-culotte à la venir voir. Celui-ci, ayant refusé plusieurs fois, se détermina à se rendre aux sollicitations réitérées de cette citoyenne, et alla chez elle avec un de ses amis. Après les témoignages de la reconnaissance la plus vive, cette citoyenne lui dit : « Si je t'offrais une récompense pécuniaire, je t'offenserais ; je crois que je puis te prouver ma reconnaissance d'une façon plus digne de toi... Prends ma main et partage, en m'épousant, les richesses que mon cœur met bien au-dessous du bonheur que j'aurai à te posséder. »

Il y eut mieux : un *Pater*, un *Ave Maria*, un *Credo* républicains, parodiés sur les prières catholiques. Il y eut les *Commandements* républicains pour remplacer les commandements de Dieu et de l'Église :

A ta section te trouveras
Convoqué légalement.
La Constitution tu suivras
Ainsi que prescrit ton serment,
A ton poste tu périras
Si ne peux vivre librement.

Il y eut toute une contrefaçon du passé qui arrive tout uniment au grotesque, qui n'est pas même toujours risible, mais qui, par contre, est toujours ennuyeuse.

Cela, en soi, a quelque saveur; mais catéchismes et évangiles ne sont rien à côté des hymnes. Tout le menu fretin de l'*Almanach des muses*, toute cette bande que Rivarol a fouaillée dans son *Petit Almanach des grands hommes*, les faiseurs de tragédies et les faiseurs de bouts rimés, Dorat Cubières et la citoyenne Pipelet, Chénier et Déforgues, Dantilly et Legouvé, tout s'empresse à la cantate. Cubières est le plus prolifique : il en fait trente-six pour les trente-six décadis de l'année, et quelle poésie ! Qu'on prenne par exemple l'*Hymne à la Pudeur* pour le décadi 30 nivôse, sur l'air *de La Croisée :*

Pudeur, tu n'as jamais recours
A l'art trompeur d'une coquette;
Des roses forment tes atours.
L'onde est ton miroir de toilette.
Qu'elle plaise par mille efforts,
La coquette digne de blâme,
L'extrême parure du corps
Peint la laideur de l'âme.

On s'est vite lassé des airs nouveaux et compliqués que composaient Gossec et Méhul. On met le Déisme sur des airs familiers, sur l'air du *Vaudeville de l'officier de fortune :*

Portons les yeux sur le feuillage,
Sur le gazon, les fleurs, les fruits,
Admirons dans le paysage
Ici les ceps, là les épis ;

sur l'air de *Jeunes amants, cueillons des fleurs :*

> Créés pour l'immortalité,
> Nous bravons le temps, les années;
> Pour la gloire et l'éternité
> Un Dieu fixa nos destinées.

Cet air-là a beaucoup de succès. Outre le citoyen Truchement, de Montpellier, il inspire le citoyen Armand, employé dans les transports militaires des armées et le citoyen Buard fils, de la section Bon-Conseil. Buard fils est un poète abondant qui chante la *Morale des Républicains* sur l'air : *J'aimais un berger discret* ou *J'avais à peine dix-sept ans*, et l'*Être suprême* sur l'air du *Vaudeville des Visitandines*. Piis, pour ses *Stances contre l'athéisme*, préfère l'air de la *Soirée orageuse* qu'il trouve de circonstance. Et sans cesse, et par paquets, et par liasses, avec leur musique grossièrement gravée, ils arrivent sous la main, ces hymnes, ces odes, ces stances, toujours pareils et presque toujours imbéciles, parodies des vers de J.-B. Rousseau ou démarquage des strophes de Chénier. Il en est à chanter par les enfants :

> Reçois de nous pour culte et pour autels,
> Nos cœurs tout remplis de toi-même;

Il en est que doivent alternativement entonner les pères et les enfants, les mères de famille et les jeunes filles; il en est avec accompagnement d'orgue et de guitare; il en est qu'on exécute sur les théâ-

tres, comme la *Prière à l'Être suprême* du citoyen Fabre Olivet, musique du citoyen Rochefort; il en est qu'on doit chanter dans les guinguettes avec des *Jarni!* à la clef et cet imbécile patoisement qui est censé représenter la langue paysanne. Il en est toujours, et tout cela est mort, tout cela n'a jamais vécu, tout cela a toujours été muet. Il est des chansons du temps passé, si bêtes soient-elles, en qui l'on sent l'âme des âges anciens, sous un rigodon ou une musique, et qui, avec leurs notes chevrotantes, sur des airs vieillis, chantent encore à nos oreilles et nous apportent comme en écho la voix des ancêtres; mais, cela, ce fut toujours mort : le peuple ne le chanta jamais et le bourgeois en eut toujours peur.

Et pourtant c'était avec cela qu'on comptait amuser le décadi.

Quant à ces trois moments de la vie, la naissance, le mariage et la mort, que l'homme entend solenniser et parer, dont il veut prendre à témoin un Être plus fort, plus grand et meilleur que lui-même, dont la célébration est la base de la famille et de la société, on les avait omis. Il est vrai que, pour Saint-Just, le mariage n'existait point : « L'homme et la femme qui s'aiment sont époux. » La maternité existait à peine : « Les enfants appartiennent à leur mère jusqu'à cinq ans, si elle les a nourris, et à la République ensuite. La mère qui n'a point nourri son enfant a cessé d'être mère aux yeux de la Patrie. On ne peut ni frapper, ni caresser les

enfants. » Quant à la sépulture, la tombe est creusée par les amis du mort qui y sèment des fleurs.

Saint-Just est une exception. Il s'occupe de désorganiser la famille, mais au moins y pense-t-il. Pour les autres, la naissance, le mariage, la mort sont des faits physiques que l'État se contente d'enregistrer. Cette cérémonie réduite à une déclaration, on s'en dispense. Dès 1792, il faut rappeler par des pénalités sévères l'obligation de faire inscrire les nouveau-nés. Le mariage, lorsqu'on le contracte, est, comme au tribunal révolutionnaire, l'occasion de ce que Dumas appelle un feu de file. Les couples, rangés sur des bancs, répondent tous à la fois à la question de l'officier municipal en bonnet rouge. D'ailleurs, c'est comme la préface normale du divorce. Quant aux morts, une sorte de tombereau couvert d'un drap tricolore les emporte à travers la foule, « avec la même indifférence qu'une solive ou qu'une voie d'eau », vers ces cimetières, où sur le piédestal des croix abattues, on a gravé, par ordre de Chaumette : *La mort est un sommeil éternel.*

A la veille de sa chute, dans ce discours qu'on trouva manuscrit dans ses papiers, Robespierre déjà protestait contre cette inscription : « Français, disait-il, ne souffrez pas que vos ennemis osent abaisser vos âmes et énerver vos vertus par leur désolante doctrine ! Non, Chaumette, non, la mort n'est pas un sommeil éternel ! Citoyens, effacez des tombeaux cette maxime gravée par des mains sacrilèges, qui jette un crêpe funèbre sur la nature, qui

décourage l'innocence opprimée et qui insulte à la mort ; gravez-y plutôt celle-ci : *La mort est le commencement de l'Immortalité.* »

Déclaration vaine : L'Humanité a besoin d'une immortalité en quelque sorte tangible. Ce n'est point de Champs-Élysées qu'elle se contente, ni de ces philosophies vagues, renouvelées de l'antiquité, dont elle doit récapituler les preuves en son esprit pour être assuré qu'elle ne mourra point tout entière. Si la mort n'est point respectée, si les cimetières sont déserts et abandonnés, la faute n'en est point à Chaumette, mais à la Révolution même. Elle a blasé l'homme sur la mort. L'enterrement civil, lorsqu'il est l'exception et qu'il a des allures d'opposition, peut être l'occasion d'une manifestation politique. Mais, lorsqu'il est devenu la règle, lorsque, chaque jour, la guillotine — sans compter la maladie et la faim — se charge d'en fournir, on s'en lasse comme d'un spectacle habituel, et la mort, dépouillée de son lendemain ou ornée par les rhéteurs d'un lendemain philosophique, n'est plus qu'un embarras qu'on cherche à supprimer le plus vite possible.

Tous les partisans de la Religion naturelle ont beau en gémir. Tous ont beau proposer des institutions propres à relever le respect de la mort ; l'idée qu'ils en prétendent donner est à la fois trop abstraite et trop confuse pour qu'elle puisse émouvoir et passionner. Ils ne cherchent dans leurs projets qu'à soustraire le mort à la vue du vivant. « Tout

animal, dit Coupé de l'Oise, souffre en voyant son semblable mort, défiguré, putride. Il s'en éloigne. » Dès lors, projets de *dépositoires* où l'on portera les cadavres que l'autorité se chargera de faire disparaître, projets de monuments pour l'incinération, la vitrification des cadavres. Ce spectacle que le Catholicisme mettait sans cesse sous les yeux du peuple, cette mort qu'il rappelait à toute heure pour établir et affermir son autorité, nul des réformateurs ne l'admet. C'est encore un tyran cette mort que l'ouvrier du moyen âge contorsionnait aux portails des vieilles cathédrales et dont il étalait en longs bas-reliefs les suprêmes jugements. A qui a proclamé l'Égalité sur terre, qu'importe cette mort dansante et presque gaie qui emporte dans sa ronde les riches et les nobles, les rois et les prêtres devant le tribunal aux infaillibles arrêts. Il ne faut plus de cette mort qui est une consolation et presque une espérance et à qui la vie sert de préparation. Il faut une mort dont l'horreur disparaisse, une mort où le cadavre s'envole et se disperse, qui tout au plus évoque chez l'homme *sensible* des idées mélancoliques, une mort avec des fleurs, des parfums, des monuments champêtres, qui laisse cours à cette sorte de panthéisme diffus qui est au fond de tout Déisme.

Panthéisme pour ceux qui ont lu Rousseau, et combien sont-ils ? matérialisme pour les autres. Le mariage sans Dieu, c'est l'accouplement. Le mort sans Dieu, c'est la charogne. La foule court au ma-

térialisme, s'y jette, s'y précipite, s'y vautre et, quand les déistes s'éveillent de leur rêve, ils se trouvent, à la fin de l'an V, en face d'une société qui, d'un côté, retourne ardemment au Catholicisme, qui de l'autre court ardemment à la barbarie.

LES THÉOPHILANTHROPES

A la suite du 18 fructidor et de ce coup d'État qui fut une réaction non pas tant contre le royalisme, comme le pensaient au dehors de France les armées, que contre la tendance de réorganisation sociale que subissait la plus grande partie de la nation, contre la religion, contre les mœurs, contre l'ordre ancien se rétablissant peu à peu, ceux qui, dans le Directoire et les Conseils, n'étaient pas uniquement des sots ou des jouisseurs, comprirent la nécessité d'imposer au pays une religion, et, puisque ce peuple ne pouvait vivre et échapper à la brute que par un culte, de lui en fournir un. Du Catholicisme il ne pouvait être question, à l'heure où les armées victorieuses approchaient de Rome, même de ce Catholicisme schismatique qu'avait fait la Constitution civile du clergé. Cela était encore trop compliqué, trop *fanatique*. Il fallait une religion simple et tolérante avec un ou deux dogmes au plus, comme disait Revellière Lépeaux, une religion avec le moins de prêtres possible et des prêtres qui fussent, si l'on peut dire,

intermittents, qui, en dehors du temple, dépouillassent le caractère sacerdotal, une religion avec des cérémonies plutôt civiles que religieuses, qui servissent le gouvernement et consolidassent la République.

Jusque-là, ils avaient laissé le peuple vivre dans une liberté relative au point de vue du calendrier. Dans divers départements, le Jura, le Doubs, le Calvados, l'Hérault, le Nord, par exemple, des Représentants du peuple en mission avaient bien, au temps de leurs proconsulats, défendu formellement tout travail le jour du décadi et ordonné le travail le jour du dimanche. « J'ai fait voir à tous les citoyens, disait l'un d'eux, qu'il n'y a que des paresseux et les amis de l'ancien régime qui célèbrent le dimanche. » Mais tous ces arrêtés sont de l'an II ou du commencement de l'an III, c'est-à-dire de l'époque de la Terreur et ils ne semblent même pas avoir eu une exécution générale. Aucun, en tous cas, n'étant postérieur à brumaire an III, il est à penser que le travail et le repos furent libres depuis ce moment jusqu'à l'an VI; mais, à partir de l'an VI, d'abord locale, et du fait des administrations départementales, puis générale et organisée par les lois, la persécution commence.

Cela est naturel et nécessaire : le dimanche est l'ennemi parce que le dimanche est chrétien et que le Christianisme est l'ennemi. Pour déraciner le Christianisme, il faut commencer par déraciner le dimanche et enraciner le décadi. Les fêtes déca-

daires n'ont point suffi à changer l'esprit du peuple : ce que le peuple n'a point voulu faire de bonne grâce on le lui fera faire de force : le décadi devient jour de repos obligatoire. Ce jour-là, vacance de tous les bureaux, vacance de tous les pensionnats, de toutes les écoles ; point de significations, de saisies, de contraintes par corps, de ventes et d'exécutions judiciaires, point de ventes à l'encan et à cri public, point d'exécutions criminelles, toutes les boutiques fermées, « sauf les étalages portatifs d'objets propres à l'embellissement des fêtes » ; enfin, interdiction absolue de tout travail dans les lieux et voies publiques et en vue des lieux et voies publiques. (Loi du 16 thermidor an VI.)

C'était fort bien ; mais quoi faire de ce repos forcé ? On essaya bien, dans quelques départements, d'obtenir des prêtres constitutionnels qu'ils transférassent le dimanche au décadi, mais on n'y parvint que très rarement et d'ailleurs ce n'était pas là le but qu'on se proposait. On chercha autre chose et ce ne furent pas les projets qui manquèrent. Un des plus curieux est celui présenté par Leclerc (de Maine-et-Loire) qui, tout enthousiaste de musique, fut plus tard l'initiateur de l'École nationale de musique.

Ses *Institutions civiles* ont pour base le décadi et voici comme il en règle l'emploi. « Dans chaque chef-lieu de canton, un quart d'heure après le lever du soleil, les tambours de la garde nationale et les joueurs d'instruments parcourent les principales

rues et se font entendre alternativement. Les tambours battent une marche consacrée à cet objet, et les musiciens jouent l'air d'une marche à l'Éternel. » De huit heures du matin jusqu'à dix, cérémonies relatives à la naissance et à l'adoption; de dix à onze, le temple est ouvert aux citoyens qui désirent, sous l'inspection de la police, lire ou entendre des discours de morale et chanter des hymnes; de onze heures à une heure de l'après-midi, mariages. Le reste de la journée est consacré à des lectures relatives aux affaires publiques, à l'agriculture et aux arts. Puis, exercices militaires, danses et jeux publics.

Le temple dans lequel doivent s'accomplir ces diverses cérémonies est établi dans la principale église du chef-lieu de canton. Il est décoré d'un autel sur lequel sont deux vases de fleurs et le tableau des formules qui doivent être prononcées dans les cérémonies civiles. Derrière l'autel, est un siège assez élevé pour l'officier public; au-dessus de sa place, est un tableau, sur lequel est écrit : « Les actes relatifs à l'état civil des citoyens français se font au nom de la République, en présence et sous les auspices de l'Être suprême. » A droite de l'autel, sur une estrade, se tiennent les scribes; à gauche, les chanteurs et les joueurs d'instruments; vis-à-vis, les invités. Le cortège, pour la cérémonie du mariage, se compose obligatoirement : d'un corps de musique, d'un groupe d'enfants portant des corbeilles de fleurs et une guirlande de feuilles de chêne,

d'un autre groupe portant les prix remportés par les époux dans les jeux publics ou dans les écoles nationales, de l'époux tenant ostensiblement le *livre de famille* et accompagné de son père et de sa mère, de l'épouse accompagnée de même, de quatre témoins, des parents et des amis. A l'arrivée du cortège, les musiciens exécutent l'hymne du mariage. On s'assied. Les époux transportent dans divers sens le *livre de famille*, suivant un rite compliqué; le magistrat prononce un petit discours dont le texte est soigneusement réglé; puis, après un second hymne, lorsque chacun ayant signé sur les registres a repris sa place, « à l'exception des époux qui restent à la droite de l'autel, les enfants, portant la guirlande de chêne et les fleurs, montent à la gauche et présentent le tout à l'officier civil. Celui-ci prend la guirlande et dit à l'époux à haute voix : Les feuilles de chêne sont l'emblème de la force. Souvenez-vous qu'un bon citoyen doit toutes les siennes au bonheur de sa famille et à la prospérité de la République.

« Il s'adresse à l'épouse et lui présente une corbeille en disant: Prenez quelques-unes de ces fleurs. Attachez-les à cette guirlande, afin que leurs couleurs égaient le vert foncé de ces feuilles de chêne et souvenez-vous que le devoir d'une épouse est de tempérer par son enjouement et par la douceur de son caractère les fatigues et les soucis inséparables des travaux de son époux.

« L'épouse attache quelques fleurs à la guir-

3.

lande, après quoi l'officier public enlace les deux époux et leur dit: « Allez et ne brisez jamais la chaîne qui vous unit. »

Ces rites, Leclerc les décrit soigneusement pour le divorce et la naissance, pour la sépulture et la présentation civique. Il a inventé un *livre de famille* qui a eu une meilleure fortune que ses autres institutions et qu'on semble recommander aujourd'hui, mais il a fallu près d'un siècle pour cela et sait-on seulement que Leclerc (de Maine-et-Loire) y ait eu quelque part?

Après Leclerc, Pison du Galand apporte son projet, mais tous ces projets se ressemblent, et plus ils visent au détail, plus vite ils arrivent au grotesque. Déjà, d'ailleurs, le choix du gouvernement, ou plutôt de certains gouvernants, était fixé. Depuis le 26 nivôse an V, quelques hommes qui, par leur passé et par leurs tendances se rattachaient à l'ancien parti girondin, se réunissaient, rue Saint-Denis, au coin de la rue des Lombards, à l'Institution des Aveugles des deux sexes, dirigée par Hauy, le frère du physicien, « pour inculquer à leurs enfants les principes de la religion naturelle et observer, avec eux, quelques pratiques extérieures très simples et dont le but fût très facile à saisir. »

N'avaient-ils fait que donner un corps à des idées vagues circulant dans le public ou avaient-ils emprunté l'idée première de leurs pratiques à un livre de Daubermesnil, député du Tarn?

Il semble que le nom seul de *Théoandropophiles*, plus tard changé en celui de *Théophilanthropes*, leur vient de Daubermesnil. Celui-ci, girondin aussi, était un mystique qui croyait avoir retrouvé la doctrine des anciens mages. Il y avait, dans le culte qu'il avait inventé, les inventions les plus étranges : feu perpétuel entretenu par des gardiens spéciaux, libations aux quatre éléments, cérémonies accompagnant chaque acte habituel de la vie, danses saintes exécutées par toute la communauté ; rien de tout cela ne se retrouve dans le culte des théophilanthropes.

Leurs dogmes se résument exclusivement dans la croyance de l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. « Ce qu'est Dieu, ce qu'est l'âme, comment Dieu récompense les bons, punit les méchants, les théophilanthropes ne portent point jusque-là leurs recherches indiscrètes. »

La morale est fondée sur un seul précepte : « Adorez Dieu, chérissez vos semblables, rendez-vous utiles à la Patrie. »

Voilà toute la religion : la conduite journalière du théophilanthrope doit nécessairement être pure, sage et modeste. « Il pense quelquefois dans la journée qu'il est en présence de la divinité », et, le soir, il fait un petit examen de conscience, « dont le résultat est la résolution d'être meilleur le lendemain. »

Le culte n'est guère plus compliqué. « Le temple le plus digne de la divinité, aux yeux des

théophilanthropes, c'est l'Univers. » Mais cela ne les empêche pas d'en avoir d'autres. « Il faut, disent-ils, que le local soit propre et décent. Quelques inscriptions morales, un autel simple sur lequel ils déposent, en signe de reconnaissance pour les bienfaits du Créateur, quelques fleurs ou quelques fruits, suivant les saisons, voilà tout l'ornement de leurs temples. »

Cinq inscriptions obligatoires, la première placée au-dessus de l'autel, les autres de chaque côté de l'inscription principale, rappellent les principes généraux de la morale et les devoirs particuliers à chaque âge.

Un chef de famille, proprement et simplement vêtu, fait une lecture morale, puis récite une sorte d'invocation ; ensuite, silence et examen de conscience tacite ; puis lectures morales ; le tout coupé par des hymnes et des chants.

Telle est la première forme du culte théophilanthropique : rien de plus semblable aux fêtes décadaires civiles. Il est vrai qu'on y ajouta divers sacrements plus ou moins calqués sur les sacrements de la religion catholique : tel, le baptême [1] avec parrain et marraine, où l'*orateur* (c'est ainsi que se nomme le prêtre) se contente, il est vrai, seulement de tenir l'enfant élevé vers le ciel et d'enregistrer la promesse « de lui inspirer, dès

[1] Une jolie composition de Mallet représente le baptême des théophilanthropes dans le temple décadaire. — Grand in-f°, signé Mallet, rue Thévenot.

l'aurore de sa raison, la croyance de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. » Le mariage est un peu plus compliqué. Les époux, toujours le jour du décadi, se présentent au temple « entrelacés de rubans ou de fleurs dont les deux extrémités sont tenues de chaque côté des époux par les anciens de leur famille ». Après les demandes et réponses habituelles, l'époux présente à son épouse une médaille et un anneau ; puis l'orateur invite les mariés à « s'occuper du bonheur des générations futures, soit en plantant quelques arbres, soit en greffant sur de jeunes sauvageons dans les bois des branches à fruit qui puissent un jour apaiser la soif du voyageur égaré ».

Pour les derniers devoirs à rendre aux morts, on attend le décadi. Après la cérémonie religieuse, on place dans le temple un tableau sur lequel est écrit : *La mort est le commencement de l'immortalité*. Devant l'autel est une urne ombragée de feuillages et l'orateur « fait quelques réflexions sur la mort, sur la brièveté de la vie, sur l'immortalité de l'âme, etc., etc. »

Voilà en ses débuts « la touchante simplicité du culte ». Rien n'y prouve mieux cette souche commune des hommes de la Révolution que cet emprunt fait à Robespierre par les Girondins de deux des maximes principales sur lesquelles est fondé leur culte. Rien ne montre mieux comment, divisés sur certains points de politique, de gouvernement et surtout d'ambitions, tous ces hommes — ceux qui

sont convaincus — sont les fils du même père. Robespierre qui institue le culte de l'Être suprême, et Revellière Lépeaux qui, membre du Directoire, fait de la théophilanthropie un culte quasi-officiel, sont loin l'un de l'autre à ce qu'il semble. Revellière a été proscrit par Robespierre, mais il n'importe : Girondins ou Montagnards, ils sont fils de Rousseau.

Revellière, ce Revellière qui, dès son arrivée au Directoire, se fait peindre herborisant dans un bosquet pour ressembler à Jean-Jacques, passe pour le pape des théophilanthropes. C'est ainsi que le nomme Prudhon en bas d'un très curieux et peut-être peu ressemblant portrait que Copia a gravé; *Mahomet-Théophilanthrope*, comme l'appelle l'auteur anonyme des *Étrennes aux Amis du Dix-Huit*, imprimées *à Paris, par les théophilanthropes, à l'image de Polichinelle*. Boulay, de la Meurthe, dans un discours au Conseil des Cinq-Cents, fait allusion à ce « pontificat burlesque dans le Directoire même ». Carnot ne se prive point d'épigrammes à ce sujet et, aujourd'hui, ces deux idées sont presque inséparables. Pourtant, publiquement au moins, Revellière ne s'est point donné ce rôle. On dit qu'il n'a assisté qu'une fois aux réunions et que l'offrande qu'il donna aux théophilanthropes qui se présentèrent au Luxembourg pour le quêter, fut des plus modestes, mais si, sa protection ne fut pas ostensible, elle n'en fut pas moins efficace.

Bientôt après le 18 fructidor, le nouveau culte sort du numéro 34 de la rue Saint-Denis et c'est pour se répandre dans Paris tout entier. Depuis l'an III, quinze églises desservies par les prêtres constitutionnels, près de quarante desservies par les catholiques non assermentés, s'étaient peu à peu rouvertes. Quinze seulement sont maintenues, reçoivent des dénominations nouvelles et doivent désormais être communes aux théophilanthropes et aux chrétiens. Saint-Philippe-du-Roule devient le temple de la *Concorde*, « parce que cet arrondissement renferme les Champs-Elysées, les Tuileries et tous les jardins où les citoyens se réunissent pour jouir des fêtes qu'on y donne. » Saint-Roch est consacré au *Génie* parce que Corneille y est inhumé. Saint-Eustache est le temple de l'*Agriculture*, à cause des Halles. Saint-Germain-l'Auxerrois est dédié à la *Reconnaissance*, vu que la France doit à Malherbe, qui y est inhumé, la pureté du langage. Saint-Laurent, situé en face de l'Hospice des vieillards, est le temple de la *Vieillesse*. Saint-Nicolas-des-Champs appartient à l'*Hymen*; Saint-Merry au *Commerce*, à cause de la Halle; Sainte-Marguerite, dans le faubourg Saint-Antoine, à la *Liberté et à l'Égalité*; la *Jeunesse* est à Saint-Gervais, la *Paix* à Saint-Thomas-d'Aquin, le *Travail* à Saint-Médard, la *Piété filiale* à Saint-Etienne-du-Mont, la *Bienfaisance* à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, la *Victoire* est à Saint-Sulpice, parce que tout près est le Luxem-

bourg, habitation des Directeurs. Quant à Notre-Dame, il est de droit à l'*Être suprême*. Ces quinze temples doivent suffire à tous les cultes : les autres églises sont fermées et beaucoup sont vendues et démolies. Les temples rebaptisés sont déclarés communs aux théophilanthropes et aux catholiques. Les décadis, le culte catholique doit cesser à huit heures du matin, pour n'être repris qu'à six heures du soir et, pendant ce temps, tous les signes extérieurs de la religion doivent être enlevés ou voilés. De même, les théophilanthropes, en s'en allant, devront enlever le matériel de leur culte : autel et tableaux. Les frais d'entretien des édifices sont partagés entre les deux sectes et les clefs déposées chez les commissaires de police.

Enhardis par cette protection qui se témoignait publiquement, car ce fut un délégué de l'Administration municipale qui les installa à Saint-Merry, le 10 vendémiaire an VI, avec un discours élogieux, les théophilanthropes, sans se rendre compte que leurs adhérents n'étaient point assez nombreux pour remplir toutes les églises, acceptèrent le bienfait et, au 20 prairial an VI, ils célébraient, à Paris, leurs cérémonies dans quatorze temples. La résistance des prêtres constitutionnels avait été molle; partout ils avaient accepté le partage, se fondant sur des motifs de tolérance et sur divers précédents trouvés en Alsace et en Allemagne.

Cette abondance de temples exigeait qu'on rehaussât quelque peu le prestige du nouveau

culte. Le père de famille « en habit propre et décent » n'était pas pour frapper la foule. On lui inventa « pour les exercices publics, un costume particulier consistant en une tunique bleu céleste, prenant depuis le col jusqu'aux pieds, ceinture rose et robe blanche par-dessus ouverte en devant. » En tons dégradés, c'était du tricolore.

Après le costume, il fallut soigner et développer les rites, et le citoyen Chemin, devenu le grand majordome et le maître des cérémonies de la nouvelle religion, en publia les formules développées. On a vu quels étaient au début les *exercices* recommandés. En voici à présent le programme pour le décadi.

L'*Exercice* est divisé en trois parties. La première débute par l'hymne n° 1 :

Adorateurs de l'Eternel,
Qui dans tout homme aimons un frère,
Enfants chéris du même père,
Silence... amour, respect autour de son autel (*bis*).

Pendant ce chant, les enfants ou le *Lecteur* — c'est le ci-devant *père de famille* — déposent des corbeilles de fleurs et de fruits sur l'autel qui tantôt est de forme antique, tantôt simplement couvert de draperies rouges. Le *Lecteur* débute par une sorte de collecte : *Recueillons nos pensées*, etc. et après, avoir invité l'assemblée à se tenir debout, il prononce une invocation à la Divinité qui se termine ainsi : « Daigne agréer avec nos chants

l'offrande de nos cœurs et l'hommage des présents de la terre que nous venons de déposer sur ton autel en signe de notre reconnaissance pour tes bienfaits. »

Ensuite, hymne. Il y en a un pour l'été et un pour l'hiver. En été, on chante :

Quelle fête, ô mes fils ! inspirant vos cantiques,
Presse un peuple attentif autour de ces portiques ?
Sur cet autel orné de simples dons des champs,
Quel Dieu recevra votre encens ?
C'est le Père commun de tout ce qui respire,
Inconnu du méchant, mais que le sage admire.
C'est le Dieu juste et bon, le Dieu dont les décrets
Couronnent les vertus, punissent les forfaits.

Il y a six strophes.

En hiver, on se contente de l'hymne à l'Être suprême, de Désorgues.

Après le chant, le *Lecteur* provoque, de la part de l'assistance, un examen de conscience détaillé, il énumère successivement tous les vices. Dans les devoirs envers soi-même, il place, non sans raison, « la propreté qui accompagne ordinairement la pureté de l'âme et qui préserve le corps d'une foule d'incommodités et de maladies graves ». Il parle des devoirs envers la famille et envers la société, prenant un temps entre chaque question. Puis, nouvelle invocation au *Père des humains* contenant la résolution de se bien conduire. Ensuite, hymne variant suivant les saisons.

La deuxième partie se compose d'une lecture morale et d'un hymne; la troisième partie, où intervient un autre père de famille, celui qu'on nomme l'*Orateur*, est faite d'un discours de morale et d'un hymne toujours approprié à la saison. Enfin, le *Lecteur* dit : *La Fête religieuse et morale est terminée* et il en profite pour recommencer ses discours antérieurs.

Cela dure une heure et demie.

Les hymnes qui, paraît-il, étaient chantés par de véritables artistes, faisaient le fond de l'*Exercice*. Ce n'est pas pourtant que, sauf quelques odes de J.-B. Rousseau, ils fussent d'une versification bien remarquable ni d'un souffle bien éloquent.

Voici, par exemple, la première strophe de l'hymne n° XI :

D'un Dieu nous croyons l'existence
Et nous bénissons sa bonté,
Nous croyons à la Providence,
A l'âme, à l'immortalité.
De ce symbole élémentaire,
Si nous ne voulons rien ôter,
Nous n'interrogeons point un frère
Sur ce qu'il y veut ajouter.

(*Refrain*) De votre Dieu, de vos semblables,
Accourez, sincères amis,
Avec ces titres respectables
Parmi nous vous serez admis.

Cela est plein de bonnes intentions. Tout le culte en est plein. L'*Exercice des Enfans* est

d'une pureté et d'une morale excellentes ; il n'y a rien à reprendre dans tous les chants adoptés que des vers détestables ; dans l'*Hymne d'actions de grâces*, par exemple, destiné à remplacer le *Te Deum*, la strophe IV vaut d'être citée :

Peuples, cessez donc de vous plaindre.
Si le ciel a souvent protégé les Français
Des seuls ambitieux, redoutez les succès :
Les nôtres ne sont point à craindre.
C'est comme exemple et comme ami
Que du milieu de vous s'élève un peuple libre ;
Aimez-le, entraimez-vous et de votre équilibre
Il sera l'heureux point d'appui.

Et dans la strophe IV :

Puissent toujours nos paysages
Offrir à l'œil charmé de superbes sillons
. . . .
Et point de terrains négligés !

Si tels étaient les chants officiels, que dire des officieux ! Félix Nogaret, celui dont Rivarol, en son *Petit Almanach des grands hommes*, disait qu'il n'avait pas laissé languir un seul jour l'admiration publique, en propose tout un volume, où l'on trouve un *Pater* et un *O filii*, sans compter une *profession de foi* et des hymnes par douzaine. C'est dans l'*O filii*, destiné à être chanté tous les ans, le 30 ventôse et pendant les trois décades de germinal, que se trouvent ces strophes :

L'onde amoureuse, à ce signal,
Sur les perles de son canal,

Roule... et sourit à Germinal.
Alleluia.

L'épi, sans se montrer encor,
S'annonce... et promet le trésor
Que doit recueillir messidor.
Alleluia.

Là est, pour un culte quel qu'il soit, le danger d'être célébré en une langue vulgaire, une langue qui ne soit pas mystérieuse et secrète. Quelques paroles qu'on emploie, elles sont toujours inférieures à la pensée; elles tombent à quelque moment dans le commun ou le grotesque et entraînent, avec les bonnes intentions, le culte et la religion elle-même.

Au début, sauf l'à peu près *des hauts filous en troupe*, il ne semble pas que, dans le public, on se rende compte du côté comique. Les chanteurs, payés cher, font passer les paroles. Ce sont de vraies fleurs et de vrais fruits qu'on dépose sur l'autel. La chaire, pour plus de gaieté, est tendue de draperies aurore. La secte a quelques écoles des deux sexes, elle publie deux journaux. Plusieurs hommes estimés, célèbres même, s'associent à ses pratiques ; de plus nombreux encore, sans s'y associer, adhèrent à sa doctrine : Bernardin de Saint-Pierre et Dupont (de Nemours), par exemple. De Paris, le culte se répand en province, d'abord aux environs de la capitale : à Montreuil-sur-Vincennes, à Villeneuve, à Athis, à Choisy, à Épinay-sur-Orge, à Andrésy ; on lui concède, à Versailles, la chapelle dite du Reposoir. Il

apparaît à Fontainebleau, à Chantilly, à Château-Thierry; on le trouve au Havre, à Metz, à Rodez, à Bordeaux, à Soissons, dans la Nièvre et dans l'Ain, à Châlons-sur-Marne, à Poitiers, à Bourges, à Toulouse et surtout dans l'Yonne, où il prend un développement tout à fait inattendu, s'établissant non seulement dans les villes comme Auxerre et Sens, mais dans de petits villages, où il devient en quelque sorte officiel, puisque pour lui on sonne les cloches, ce que les catholiques, les *philencloches*, comme dit Mercier, n'oseraient faire. A Sens, l'organisateur du culte, le citoyen Benoît Lamothe, trouvant les cérémonies de Paris trop simples, y ajoute toutes sortes de pratiques généralement empruntées au Catholicisme : il y a une messe, une sorte de pain bénit, pain de la fraternité et de la charité, avec lequel on communie; au baptême, il faut de l'eau, du miel, une fleur. Le *mage* a une aube de toile blanche et une écharpe violette. Bref, en face du rite de Paris, il y a un rite de Sens. Cela n'est pas pour flatter peu les citoyens du Conseil central.

La Théophilanthropie ne se borne pas à la France et aux provinces annexées. Qu'elle soit à Liège, chef-lieu du département de l'Ourthe, qu'elle soit à Turin, que les Français occupent en attendant qu'ils en fassent le chef-lieu du département du Pô, rien de plus simple, mais on la signale en Helvétie, à la suite des agents de Rewbell. Elle s'attache aux ambassadeurs de la République et l'on peut,

devant certains articles des traités conclus avec Naples et le Portugal, se demander si le Directoire ne songea point à faire de ses diplomates les missionnaires officiels de la doctrine, ayant culte public et chapelle en leur hôtel. Au reste, déjà à Constantinople, devant la colonie franco-grecque, Descorches célébrait le décadi, prononçait des discours et faisait chanter des hymnes ; l'exemple de l'ambassadeur avait été suivi par divers consuls des Échelles et, à Smyrne, on voyait s'élever les singuliers commencements d'un culte où tous les autres semblaient se mélanger.

Rien n'est moins spontané que la diffusion de la nouvelle doctrine : c'est le ministre de l'Intérieur qui envoie gratuitement le *Manuel des Théophilanthropes* dans les départements ; c'est le ministre de la Police qui solde les frais de premier établissement dans diverses églises (300 livres environ, dont 150 pour le menuisier, 100 pour les tableaux et 50 pour la corbeille), c'est le même qui encourage, par des secours pécuniaires, les quelques écoles théophilanthropiques existantes. Dans les départements, la pression est encore plus apparente. Partout l'établissement du culte est un fait politique, un fait de protestation violente contre le Catholicisme renaissant. Ce sont des prêtres apostats, des moines mariés, des ci-devant ministres protestants, toute la frapouille des défroqués qui se font les apôtres de la doctrine, et, comme au temps où l'on cherchait à faire de l'Église consti-

tutionnelle l'Église d'État, ce sont des hommes qui n'ont aucune espèce de croyances religieuses et qui ne peuvent guère en avoir de morales, qui se montrent les plus assidus aux exercices des théophilanthropes.

A Versailles, s'ils obtiennent la chapelle du Reposoir (actuellement l'église protestante), c'est que Gilles, l'apôtre du nouveau culte, est en même temps accusateur public et que presque tous les adhérents sont fonctionnaires publics. L'effort qu'ils y produisent, la curiosité qu'ils provoquent emplissent tellement leur chapelle qu'ils sont obligés de se transporter au Château, où ils installent leurs inscriptions au-dessus de l'autel chargé de fleurs et de gerbes de blé. Dans l'Yonne, s'ils prennent cette importance, c'est que ce département a été jadis un des plus travaillés par le Déisme. Au temps de la Terreur, Maure, conventionnel en mission, y a établi le culte de l'Être suprême dans des conditions tout à fait exceptionnelles, et, à présent, ceux qui y introduisent la Théophilanthropie sont les Commissaires du Directoire et le Président du département. Partout où la propagande terroriste a été doctrinale, le nouveau culte trouve des adhérents : l'une des idées se lie presque nécessairement à l'autre. A mesure donc que décroissent en pouvoir les hommes de Fructidor, le culte qu'ils ont inventé décroît.

Où ils se soutiennent le mieux, c'est à Paris, non seulement parce que, à Paris, les Robespier-

ristes ont laissé plus de semence, que les partisans de ces idées y sont plus influents et les orateurs plus écoutés, mais parce qu'il s'y trouve un matériel qui, fourni par le gouvernement, leur permet de varier un peu leurs fêtes et de leur donner un attrait de curiosité. Quand cet admirable Lenoir, qui a sauvé les *Monuments français*, leur prête un buste de Socrate ou de Jean-Jacques, de Lhopital ou de Vincent-de-Paul, cela attire quelques passants. Il en vient pour entendre l'éloge de Hoche que prononce Dubroca *dans le temple connu sous le nom de Saint-Sulpice* et c'est, en quelque sorte, une fête où la présence est obligatoire que celle célébrée, le 15 vendémiaire an VIII, en l'honneur de Joubert, *dans le temple de la Jeunesse, ci-devant Saint-Gervais*. Aussi rien n'a été ménagé. Au milieu du temple décoré de draperies tricolores, de guirlandes de chêne et de cyprès, s'élève une pyramide de six pieds de haut, ornée d'urnes, d'étoiles, du buste de Joubert, de trophées et de drapeaux. Des parfums brûlent devant la pyramide ; l'orgue alterne avec une musique guerrière. Après le discours, entrecoupé de chants, les invalides, les vétérans, « des compagnies de la 17e division et des officiers de l'état-major » défilent autour de la pyramide en jetant des fleurs. L'orateur couronne de lauriers, le buste de Joubert, et la *Marseillaise*, « l'air chéri », termine la cérémonie.

N'ont-ils pas inventé aussi une sorte de fête à la *Tolérance* où apparaissent les bannières de la *Reli-*

gion, de la *Morale*, des *Juifs*, des *Catholiques* et des *Protestants* et où le prêtre de la *Religion*, c'est-à-dire le théophilanthrope, donne le baiser de paix à ses frères et réunit les cinq bannières — même celle de la *Morale*, destinée aux athées et portée par Sylvain Maréchal, — avec un ruban tricolore.

Mais, à la fin, tout cela coûte, même les fleurs artificielles et les fruits factices qui, depuis longtemps, ont remplacé les fleurs naturelles et les fruits à couteau sur l'autel de l'Etre suprême. Revellière est tombé, ce pauvre homme, ce gouvernant botaniste dont ses collègues se moquaient, l'engageant, pour assurer le triomphe de la Théophilanthropie, à se faire pendre et à ressusciter le troisième jour, lui demandant, comme Carnot, où était le pigeon qui était venu lui becqueter l'oreille. Il ne lui a pas même manqué, après le 30 prairial an VII, d'être renié par ceux qu'il a soutenus. Les temples, où les fidèles ne se découvrent plus, sont devenus des sortes de clubs « où l'on se dispute chaudement ». Nul ne regarde plus les tableaux noirs pendus çà et là, où, en grandes lettres blanches, se lisent les préceptes adoptés. A Saint-Germain-l'Auxerrois, l'autel qui n'est pas payé est enlevé par un menuisier récalcitrant. Malgré cela, les schismes abondent : Les théophilanthropes de Saint-Thomas-d'Aquin se séparent violemment du comité séant à *Catherine* (c'est-à-dire aux Jeunes Aveugles) et intitulent leur culte, *culte primitif*. Quinze temples avaient été ouverts, il n'en reste

que quatre au 18 brumaire an VIII : Saint-Germain-l'Auxerrois (la *Reconnaissance*), Saint-Nicolas-des-Champs (l'*Hymen*), Saint-Sulpice (la *Victoire*) et Saint-Gervais (la *Jeunesse*). On s'y dispute parfois entre catholiques et théophilanthropes et ceux-ci n'ont pas toujours le dessus. Bientôt un arrêté des Consuls du 7 thermidor an VIII, déclarant que le repos des décadis n'est obligatoire que pour les fonctionnaires publics et non pour les autres citoyens, leur porte un premier coup. Ils essaient de le parer en portant leurs fêtes aux dimanches, mais alors la lutte avec les catholiques, reprend plus vive. A Saint-Gervais, le 20 nivôse an IX, on démolit leur autel, on arrache leurs décorations, on brûle le tout devant l'église.

Cela se traîne encore près d'une année ; mais les négociations du Premier Consul avec la Cour de Rome vont aboutir. Il est temps d'en finir; le 12 vendémiaire an X, les préfets reçoivent une circulaire signée de Fouché, ministre de la Police générale, annonçant que « l'intention du gouvernement est que les sociétés connues sous le nom de théophilanthropes ne puissent plus se réunir dans les édifices nationaux ». Les théophilanthropes protestent; ils déclarent qu'ils continueront l'exercice de leur culte dans un local qu'ils se proposent de louer, mais ils ne peuvent obtenir acte de leur déclaration et tout se trouve noyé dans le grand acte du Concordat.

*
* *

Après dix années de tentatives vaines pour l'établissement d'un culte qui n'eût point son chef hors de France, après l'essai d'Église constitutionnelle, après la proclamation de l'Être suprême, après la Théophilanthropie, on revenait donc au point de départ : au Catholicisme romain. Ce n'était point à coup sûr que le Premier Consul ne connût les difficultés que présentait cette solution, mais rester où on était c'était affronter ces deux périls : la guerre civile permanente et l'athéisme dissolvant. Pour refaire une France, il fallait enlever aux hommes de l'ancien régime la croix dont ils avaient fait un drapeau; il fallait enlever aux hommes de la Révolution l'athéisme avec lequel ils démoralisaient la nation. Ce n'était pas que, dans la première année du Consulat, Bonaparte n'eût essayé lui aussi d'une sorte de religion sans dogmes : celle de l'Honneur, dont il avait célébré les solennelles cérémonies au *temple de Mars;* mais, bonne pour une armée, cette religion ne pouvait convenir à un peuple. Un mouvement de reflux portait la France vers le Catholicisme. Le Premier Consul tenta d'organiser ce mouvement, d'en enlever la direction aux évêques émigrés et aux royalistes. Il voulut refaire l'Église gallicane, comptant sur l'énergie de ses successeurs pour la préserver des doctrines ultramontaines, pour la maintenir dans la voie

droite et large que lui avient tracée les grands évêques du XVIIe siècle. Il serra la Papauté dans des langes étroits, sachant comme elle s'en délie et quelle patience elle y apporte. Le Concordat ne fut une loi de l'État qu'accompagné des Articles organiques qui en règlent l'application : il ne fut promulgué qu'avec eux, il n'existe qu'avec eux.

Mais si combinée fût-elle, la tentative excédait les forces humaines : elle avorta. L'abolition du Clergé comme ordre de l'État, le Schisme constitutionnel, le Concordat même avaient tué l'Église gallicane. Quant au Déisme, on le voit reparaître de temps en temps, mais il n'est qu'une croyance individuelle ou un prétexte à démonstrations anticatholiques; c'est un cadavre qui essaie vainement de se soulever sous les hymnes de Chemin et de Nogaret : on peut en faire une manifestation ; on n'en fera point une religion.

4.

LES JEUNES DE LANGUES

NOTES SUR L'ÉDUCATION

DANS UN ÉTABLISSEMENT DE JÉSUITES AU XVIIIe SIÈCLE

Il n'est pas un de nos contemporains ou de nos anciens, élève de Louis-le-Grand ou de Sainte-Barbe, qui ne se souvienne d'avoir vu s'asseoir sur les bancs de la classe quelques jeunes gens plus vigoureux et plus âgés que leurs condisciples, au teint olivâtre, à l'air étranger, au parler singulier. Ils semblaient comme dépaysés ; de temps en temps, au milieu d'une explication latine, quelque maître d'études les appelait, et ils disparaissaient brusquement. Ils ne se mêlaient point à leurs camarades, vivaient entre eux, et, lorsqu'ils se croyaient seuls, jargonnaient dans une langue bizarre. Aux jours souhaités où les autres enfants s'évadaient de la prison aux grands murs noirs et retrouvaient l'air, la famille et la liberté, eux se sentaient plus seuls et promenaient dans les environs de Paris, sous la

surveillance d'un pion morose, leurs lents ennuis et le regret d'un pays de soleil dont ils étaient exilés. Tout, jusqu'au nom dont on les appelait, excitait une curiosité particulière et comme une sorte de respect.

On les nommait les *jeunes de langues.*

Ce que cela voulait dire, nous ne le cherchions point ni ne le devinions. Nous savions que quelque part, dans ce vieux lycée, se trouvait une salle où on leur enseignait des choses singulières. Eux-mêmes, nos camarades, avec cette sorte d'orgueil qu'on a étant enfants, nous laissaient feuilleter des dictionnaires et des livres où s'étalaient des caractères inconnus. Cela était un peu pour nous du grimoire et nous n'y touchions qu'avec une certaine frayeur. Ce qui nous rassurait, c'était de les voir composer avec nous et de sentir que, pour tout ce qui n'était pas grimoire, nous en savions autant et même un peu plus qu'ils n'en savaient. Aussi bien, nous nous rendions compte qu'ils n'avaient guère de goût au travail et nous nous demandions pourquoi ils en auraient eu. Jamais, pour eux, de sortie ni de visite, jamais d'encouragement de qui que ce fût. A qui les pauvres enfants exilés auraient-ils raconté leurs petits triomphes ? Qui s'intéressait à eux ? Les professeurs n'en tenaient compte, car ils ne les avaient à eux que de façon intermittente. Les élèves ne les aimaient point ; ils leurs semblaient trop grands, trop rudes, trop barbus ; et, n'était le grimoire qui

maintenait un peu de respect, n'était aussi qu'ils étaient très forts et adroits à tous les exercices du corps, on se serait volontiers moqué de ces réponses enfantines qui sortaient de ces bouches d'hommes, et de ces nullités tranquilles qui s'étalaient sans vergogne. Des punitions, ils n'avaient cure. Que leur importait ? Sorties ou retenues, n'était-ce point tout un pour eux ? et alors, pendant que le professeur parlait, dans un coin des grandes classes froides, rapprochés le plus qu'ils pouvaient du poêle de fonte poussé au rouge, ils s'absorbaient dans la contemplation extatique d'un coup de soleil frappant un coin du mur blanc.

Ce qui restait là, ce qui achevait de mourir, c'était comme le débris dernier d'une institution qui ne fut pas sans gloire et qui, pour l'utilité et l'honneur de la France, travailla pendant plus d'un siècle à conquérir pacifiquement à notre influence les Echelles du Levant, la Syrie et l'Orient. Toute institution finit par vieillir, par se détourner de son but; les abus s'y introduisent peu à peu et la rongent comme les termites rongent les carènes des vaisseaux. Les temps marchent, les milieux se transforment et si, avec le temps, l'institution ne progresse pas, si elle ne se transforme pas avec les milieux, un jour arrive où elle ne semble plus qu'une masure aux pierres moisies et verdâtres dont le démolisseur même ne pourra tirer parti.

Pourtant cette masure a été monument; que l'on cherche et l'on en retrouvera les substructions

profondes. On découvrira pourquoi les pierres se sont disjointes et pourquoi l'eau filtre au travers d'une toiture qui a déjà près de deux siècles de durée. Lorsque, dans le cours de travaux professionnels, j'ai été amené à rencontrer sur ma route ces jeunes de langues que j'avais coudoyés sur les bancs du collège et dont le souvenir était resté gravé étrangement dans mon esprit, j'ai voulu rechercher d'où ils venaient et qui les avait amenés. J'ai dépouillé alors les nombreux cartons où dormait leur vie passée, et bien que je ne prétende point ici donner leur histoire, j'ai été conduit à recueillir des notes qui, au milieu de la bataille actuelle, ne manquent peut-être point de quelque intérêt[1]. Elles contribueront à expliquer en même temps certains côtés particuliers de l'éducation que donnaient les Jésuites, l'abaissement dans lequel, après leur expulsion, sont tombées en France, avec l'instruction secondaire, certaines institutions d'enseignement spécial qui, entre leurs mains, ont atteint leur apogée de développement et qui ne sont plus aujourd'hui que des ruines.

*
* *

Le 1er novembre 1670, M. de Colbert écrivant à

[1] Ces notes, je n'ai maintenant ni la possibilité ni le moyen de les compléter. Il manque un certain nombre de renseignements qui auraient eu leur valeur; mais comme il ne semble pas probable que d'autres s'appliquent en ce moment à cette étude, il me paraît bon et utile de donner ce que j'ai trouvé.

M. de Nointel, ambassadeur de France à Constantinople, lui donnait avis que, par arrêt du Conseil du commerce en date du 18 novembre 1669, revisé par un autre arrêt du 31 octobre 1670, le Roi avait ordonné que « doresnavant les droguemans et interprètes des Echelles du Levant résidant à Constantinople ne pourroient s'immiscer à la fonction de leur emploi, s'il n'étoient François de nation;.. que de trois en trois ans, (l'arrêt du 31 octobre 1670, disait : chaque année) seroient envoyées aux dites Echelles de Constantinople et Smyrne six jeunes garçons de l'âge de neuf à dix ans qui voudroient volontairement y aller et iceux remis dans le couvent des Capucins desdits lieux de Constantinople et Smyrne, pour y être élevés et instruits à la religion catholique, apostolique et romaine et à la connoissance des langues, en sorte qu'on pût s'en servir avec le temps pour interpréter lesdites langues. » Le Roi ordonnait de plus que le commerce de Marseille payât tous les ans aux Pères Capucins la somme de 300 livres pour chacun des enfants, moyennant quoi les Capucins seraient tenus de les nourrir, entretenir et instruire ; il fixait enfin que cette somme serait prise sur *le demi pour cent du droit appelé Cottimo*[1].

[1] Ce droit était un droit variable établi à Marseille et dans les Echelles du Levant sur les navires qui y commerçaient. Le produit était affecté au curage du port, au payement de l'ambassadeur à Constantinople, etc. (Colbert, *Lettres et Instructions*, t. II, 2e partie, p. 218. — Depping, *Corresp. Admin. de Louis XIV*, t. III, p. 615).



Colbert avait prévenu les échevins et députés du commerce de Marseille de la mesure qu'il venait de prendre ; mais il ne semble pas que la Chambre de commerce fût fort satisfaite de la contribution qu'on lui imposait, car, le 28 octobre 1672, le secrétaire d'Etat, sur la plainte des Capucins de Constantinople, était obligé de réclamer la pension arriérée. Néanmoins, en 1686, l'institution était en plein exercice. Le 17 mars, Colbert écrivait aux échevins de Marseille pour les prévenir du passage de six nouveaux élèves, les nommés Henry Viet, de Fiennes, Clairambault, du Caurroy, Fanier et Beillard. Les nommés Coulanges, Drapery et Baudoin étaient déjà rendus à Constantinople.

Le but que s'étaient proposé Louis XIV et Colbert en instituant l'école des Capucins était, ainsi que le montre l'arrêt du Conseil de commerce du 18 novembre 1669, un but double : ils avaient d'abord voulu pourvoir aux besoins des commerçants et trafiquants français, réserver aux sujets du Roi des places utiles, s'assurer ainsi des hommes capables de servir la nation, d'étendre son influence, et de lui ménager une situation prépondérante dans les Échelles. Le Roi très chrétien n'avait pas négligé davantage les intérêts de la religion catholique. Il sentait que, dans ce pays classique des religions, dans cette terre des miracles, toute pleine du souvenir du Christ, toute hantée par l'ombre de Mahomet, il n'est pas possible d'établir et de fonder si l'on n'a pour base une religion. Toute

politique, aux Échelles, est doublée d'une religion. Toute propagande politique est d'abord religieuse. Les Anglais l'avaient bien compris, car, presque en ce temps où le Roi fondait l'école catholique romaine des Capucins de Constantinople, ils fondaient, eux, le séminaire protestant grec d'Oxford (1690). Pour le peupler, ils enlevaient les élèves que les Jésuites avaient commencé de former à Smyrne, transportaient et élevaient gratuitement les enfants en Angleterre, puis en faisaient des missionnaires anglicans destinés à venir prêcher en Orient la gloire de Dieu et surtout les intérêts du Royaume-Uni.

Les Jésuites, établis à Smyrne depuis 1623, avaient commencé par édifier petitement une mission, une modeste chapelle et une école. Le tremblement de terre de 1688, dans lequel le P. François Lestringant pensa perdre la vie, renversa de fond en comble les bâtiments de la mission, mais ce désastre qui aurait dû ruiner leurs espérances ne fit qu'assurer leur développement. Grâce à Pierre de Girardin, alors ambassadeur du Roi à Constantinople, leur église fut reconstruite aux frais de la Chambre de commerce de Marseille. Une école et une maison d'habitation spacieuses s'élevèrent ; enfin, un séminaire fut fondé sur un plan envoyé de Paris, « dans le but de former de nouveaux missionnaires à la vie apostolique, de leur donner le temps d'apprendre les langues et les dogmes des Orientaux, d'élever des enfants choisis

dans les différentes nations du Levant et de les instruire pour être un jour en état de remplir les dignités ecclésiastiques[1] ».

Ces élèves, vers 1692, étaient au nombre de six, et c'étaient trois d'entre eux que les Anglais étaient parvenus à séduire et à enlever pour Oxford. Le P. de Ressius et le P. Portier[2], pour remédier autant qu'il était en leur pouvoir à cet état de choses, proposèrent, en 1692, au gouvernement du Roi de fonder à Marseille un établissement analogue à celui qu'ils avaient eux-mêmes institué à Smyrne, et que les Anglais venaient d'imiter à Oxford, c'est-à-dire un séminaire catholique pour les enfants grecs, syriens et arméniens. Le Roi ne repoussa point le projet, mais il en remit l'exécution après la guerre.

La paix de Ryswick fut signée le 20 septembre et le 30 octobre 1697; les Jésuites ne perdirent donc pas de temps, car, le 11 novembre 1698, ils remirent leur mémoire sous les yeux du Roi. Ils poursuivirent leur but sans se lasser; et, enfin, en 1700, ils l'atteignirent. Il est vrai que le Roi n'adopta point en entier leur système, et qu'il se refusa à la création, à Marseille, du nouveau séminaire, mais il institua, au collège de Louis-le-Grand, douze

[1] *Relations inédites des missions de la Compagnie de Jésus à Constantinople et dans le Levant*, publiées par le P. Carayon, p. 280.

[2] On a de Jacques-Xavier Portier une lettre au P. Fleuriau de la même compagnie. Naxie, 20 mars 1701. Cf. de Backer. *Bibliographie*.

bourses pour douze enfants arméniens appelés à recevoir une éducation chrétienne et destinés à aider les missionnaires dans le Levant[1].

L'institution de 1700 complétait ainsi l'institution de 1669. C'était comme un échange voulu entre la France et l'Orient. Les enfants élevés aux Capucins de Constantinople et les enfants élevés aux Jésuites de Paris avaient la même mission : répandre le nom de la France, augmenter son influence, accroître son prestige. Ce ne serait pas en vain que ces jeunes Grecs se seraient frottés à nos mœurs, à notre littérature, à notre civilisation ; ils iraient ensuite, missionnaires de Dieu et du Roi, porter la bonne parole de France aux peuples qui, là-bas, attendent toujours quelque messie libérateur. Ce n'était point illusion ni rêverie ; le premier nom que l'on trouve sur l'état des jeunes Orientaux entretenus au collège de Louis-le-Grand par la libéralité du Roi, est celui de Pantaléon-Xavier Lomaca, Grec de nation, natif de Péra, âgé de vingt-trois ans, arrivé en France le 16 juin 1700. Lomaca, n'est-ce pas ainsi que se nomme le père de Mme Chénier et de Mme Amic ? N'est-ce pas de cette race que sortent les Chénier, qu'est venu plus tard M. Thiers[2] ?

[1] Emond, *Histoire du collège de Louis-le-Grand*. Paris, 1845 in-8°.

[2] Il nous est impossible d'assimiler absolument ces deux personnages. Nous ne trouvons nulle part, ni dans la récente publication de M. Robert de Bonnières sur *Mme Chénier* (1 vol. in-12. Paris, Charavay), ni dans les livres de Guys, de Becq de Fou-

Les jeunes Orientaux élevés à Paris étaient, en 1705, au nombre de dix : cinq, Lomaca, Justiniani, Javigy, Righo, Missirli, étaient arrivés le 16 juin 1700 ; deux, Abdallah, neveu de l'archevêque d'Alep, mort dans la défense de la foi, et Jarrati, étaient arrivés le 20 décembre 1700. L'école avait fait une recrue en 1702, Georges Méclains, et une en 1703, Jean-Baptiste Yankoski. Le dernier entré, Pierre-Xavier Barré, était entretenu au collège par ses parents. De ces dix jeunes gens, dont le plus âgé avait vingt-trois ans et le plus jeune quatorze, sept étaient Grecs de nation, trois appartenaient à la nation et au rite arméniens. La pension coûtait au Roi 600 livres par tête d'élève. Il est vrai qu'elle n'était pas payée fort régulièrement, car, en 1706, on redevait déjà une année (6814 l. 17 s.). L'on peut regarder cet arriéré comme à peu près normal. Le costume était à la turque. Il consistait en un pantalon large serré aux reins par une ceinture, une veste courte, un large manteau de la forme d'un caban ; la coiffure était un petit bonnet pres-

quières, de Gabriel de Chénier, sur les membres de la famille Chénier, ni dans les brochures de MM. Gastaldy et Tessier, sur la famille Thiers, les prénoms de ce père commun de Mme Chénier et de Mme Amic. Nous ferons pourtant remarquer que, suivant une tradition conservée par M. Gabriel de Chénier, le père de Mme Chénier aurait, en 1722, accompagné en France, comme drogman, l'ambassadeur du sultan Mehemet Effendi. Où donc ce Lomaca aurait-il appris le français, sinon en France, et est-il probable qu'il existât deux Lomaca à la même époque parlant notre langue ? Enfin, on doit constater qu'un des fils de Mme Chénier portait le prénom de Xavier (Constantin-Xavier), que portait notre Lomaca.

que de la forme actuelle des fez, mais plus large et plat sur le dessus. L'hiver, le manteau et la veste étaient de drap d'Elbeuf doublé de serge de laine ; en été, la veste était de drap de Reims.

Dans une vignette de date postérieure (1750), qui semble égratignée par l'adroit burin de quelque élève de Cochin, sinon par Charles-Nicolas lui-même, les voici ces enfants qu'un Grec enturbanné présente à la France. La France, casquée à la romaine, appuyée sur son bouclier fleurdelisé, fait un geste de protection aux enfants d'Orient ; et dans le fond, au travers d'une colonnade, on aperçoit des navires. La devise est au bas comme il sied, mais point trop ambitieuse, et, à ce qu'il semble, extraite de Virgile :

Ad Eoæ commercia linguæ.

Au surplus, les pauvres enfants, si bien soignés qu'ils fussent, avaient peine à s'habituer à l'exil, à se faire à cette vie si différente de celle qu'ils avaient menée, à ce ciel si terne et gris près de leur ciel de Smyrne, de Constantinople, d'Alep et de l'Archipel. En 1710, deux étaient morts au collège : ce jeune Barré, dont un Père jésuite écrivait que « c'étoit un très beau naturel » ; et un autre, un Arménien de Galata, Zaccharie Missirli ; un troisième avait contracté des infirmités qui l'obligeaient au retour ; un quatrième, atteint d'une fluxion sur les yeux, était contraint de partir ; enfin un Égyptien du Caire et un Latin de Constan-

tinople, Constantin et Yankoski, n'avaient pu s'habituer, et réclamaient leur exeat. Des autres, un s'était fait Jésuite (Justiniani); un était entré dans les ordres; quatre (dont Lomaca) étaient revenus simplement dans leur pays; un, enfin, Righo, était entré à l'école des Capucins à Constantinople, comme jeune de langues.

Avant de partir pour Marseille, en 1708, ces jeunes gens avaient demandé d'être présentés au Roi; et Righo, pour obtenir cette faveur, avait adressé au comte de Pontchartrain (Jérôme Phélypeaux), secrétaire d'État au département de la Marine, qui était chargé de leur pension, des vers assez mauvais à coup sûr, mais qui montrent qu'il n'avait pas peu profité de l'éducation qu'il avait reçue de Sa Majesté. Voici les quatre derniers :

Un cœur de tes faveurs et de ta gloire épris
Te parle dans ces vers au nom de douze esprits.
Reçois ce premier fruit d'une timide veine
Qui devrait sous ton nom naître et couler sans peine.

En résumé, ce premier essai n'avait pas donné tout à fait les fruits qu'on en devait normalement attendre. Les jeunes gens avaient-ils été mal choisis? Etaient-ils trop âgés pour se faire à notre climat et s'instruire utilement? Tout ce qu'on avait gagné, c'était un prêtre, un jésuite et un élève drogman. C'était peu, et il convenait d'aviser, tout au moins, à obtenir les sujets nécessaires pour remplir, comme le voulait le Roi, les places de seconds

drogmans dans les Échelles. D'autre part, l'école des Capucins, peu surveillée par les ambassadeurs, demandait des réformes; on ne put songer aux réorganisations nécessaires pendant tout ce long temps de terribles guerres qui occupa la fin du règne de Louis XIV et les quatorze premières années du XVIII[e] siècle; mais, en 1718, le Régent se préoccupa de modifier les règlements du collège de Constantinople. Un arrêt du Conseil du Roi, en date du 6 juin, fixa le nombre des enfants entretenus à douze; arrêta le chiffre de la pension annuelle à 350 livres par an qui devaient être payées par la Chambre de commerce de Marseille, et stipula, de plus, qu'une somme de 120 livres serait payée en une fois pour l'habillement de chaque enfant.

Enfin, en 1721, sous le ministère de ce Dubois, tant calomnié, et dont on retrouve partout la trace lumineuse pour peu que l'on fouille les archives de France, intervint un arrêt du Conseil, qui donna aux deux écoles leur organisation définitive.

Après avoir rappelé les arrêts des 18 novembre 1669, 31 octobre 1670 et 7 juin 1718, le Roi constate, d'une part, que « quelques-uns des enfants de langue, envoyés au couvent des Capucins à Constantinople, ne s'étant pas trouvés avoir les dispositions naturelles et nécessaires pour bien apprendre des langues orientales et se rendre assez capables de servir utilement dans les emplois qui

leur sont destinés, tant pour son service près de ses ambassadeurs que pour celui de ses sujets qui font leur commerce dans les Échelles de Levant et de Barbarie, on s'est trouvé obligé, après une longue instruction, de les renvoyer en France ». Il constate, d'autre part, « que la dépense faite sur les fonds du trésor royal, depuis l'année 1700, pour élever et enseigner douze jeunes Orientaux dans le collège des Jésuites, à Paris, n'a pas produit les effets que la piété du feu Roi son bisaïeul s'en étoit promis pour le bien de la religion en Levant ». Pour remédier à ces divers inconvénients, le Roi déclare ensuite qu'il a pris l'avis de son ambassadeur à Constantinople.

Cet ambassadeur était alors Jean-Louis d'Usson, marquis de Bonac, homme passablement entreprenant ; car, à ce moment même, il se proposait de rebâtir, sur les plans du sieur de Vigny, le palais de France, construit du temps de Henri IV[1]; il n'était point non plus « fort entiché de religiosité », à en croire Lady Montague : c'étaient ses idées, à ce qu'il semble, qui avaient prévalu.

Par l'arrêt du 20 juillet 1720, Louis XV supprimait la partie religieuse de l'œuvre de Louis XIV. Il n'était plus question de former des missionnaires pour l'Orient. Les bourses du collège des Jésuites, réduites de douze à dix, étaient enlevées aux Orientaux et attribuées à des enfants français, de

[1] Saint-Priest, publ. par Scheffer, p. 256.

l'âge de huit ans ou environ, qui devaient être nommés par le Roi et pris alternativement de familles françaises habitant le royaume, et de familles françaises établies dans les Échelles et y exerçant, soit quelque négoce, soit des fonctions telles que le drogmanat. Ces dix enfants devaient suivre les exercices ordinaires pour la langue latine jusques et y compris la rhétorique, et en même temps recevoir, de deux maîtres spécialement appointés pour aller les enseigner au collège, les principes des langues turque et arabe. Puis, leur rhétorique terminée, ils partiraient pour Constantinople, où, dans le collège des Capucins, ils recevraient le complément de leur éducation spéciale. Le collège de Constantinople devenait, dans ce système, une sorte d'école d'application d'où les élèves, déjà émancipés par leur voyage, devaient sortir capables de remplir les emplois de drogmans. C'était une condition indispensable d'avoir passé par le collège des Jésuites, pour pouvoir entrer au collège des Capucins ; conditions également nécessaires et fixées par l'arrêt: l'âge, la nationalité, l'aptitude aux langues orientales.

On le voit, l'idée généreuse de Louis XIV se trouvait réduite à n'être plus que pratique. Il ne s'agissait plus, comme l'avait rêvé peut-être le Grand roi, de conquérir l'Orient pour le Christ et pour la France; Dubois n'était point de si vaste encolure. De l'institution grandiose, mais stérile, de Colbert, il tirait une petite école un peu mes-

quine et qui n'affectait point d'airs de gloire, mais qui, telle qu'elle était, devait rendre de bons services à la politique française, délivrer nos ambassadeurs et nos consuls de l'entremise fatigante et indispensable de ces Grecs, vendus au plus fort enchérisseur, qui traduisaient à leur guise les discours des pachas et qui, par leur abaissement, leur courtisanerie, leurs mensonges, le déguisement continuel des injures adressées à nos agents par les Turcs, la traduction toujours infidèle des répliques des Français, ont contribué à accréditer et à maintenir chez les Orientaux une foi absolument exagérée en leur puissance, l'idée que les Francs tremblent devant eux et ne savent que se rouler à leurs pieds.

Le 1er septembre 1721, la nomination du maître de langues achevait de donner à l'institution de Paris son caractère d'établissement définitif. Le personnage choisi pour enseigner aux enfants les langues turque et arabe, aux jours et heures dont il serait convenu avec le principal, fut le sieur Jean-Baptiste de Fiennes, premier interprète du Roi, que ses travaux antérieurs désignaient incontestablement pour cette mission. Dans le brevet de nomination qui affecte cette forme explétive qui est familière aux actes royaux, les devoirs du professeur sont traités soigneusement : « Voulant Sa Majesté que ledit sieur de Fiennes, son interprète, soit assidu et appliqué à cette instruction particulière, non seulement en enseignant aux

enfants les langues par la meilleure méthode qui pourra leur en apprendre les principes et le fonds, mais encore par les entretiens familiers qu'il aura avec eux dans ces mêmes langues pour les mieux former dans l'habitude de les parler. »

*
* *

On a peu de renseignements sur les premières années de la nouvelle école pendant le temps où le P. Paullon[1] étant principal du collège de Louis-le-Grand, le P. Holderman était préfet des enfants de langue[2]. On sait seulement qu'à de Fiennes avait été adjoint, comme professeur, un nommé Barouth, qui plus tard fut chargé de faire un dictionnaire pour les enfants. Le P. de Poutigny succéda, en 1728, au P. Holderman, et désormais la correspondance entre le Père préfet et le secrétaire d'État pour la Marine devint habituelle. Le préfet demandait au Ministre qu'il fût ordonné au Père procureur des pensionnaires de lui fournir du papier d'une bonne main, pour traduire le français d'un dictionnaire turc. Il insistait sur la nécessité d'un maître d'écriture turque et française. « Les Levantins, disait-il, ne peuvent former que quelques caractères informes. » En adressant au mi-

[1] Est-ce le même qui, en 1737, fut recteur du collège de Caen?

[2] Le P. Holderman était lui-même un orientalisant qui, en 1730, publia une *Grammaire de la langue turque ou Méthode courte et facile pour apprendre la langue turque*, dédiée au cardinal de Fleury. (Constantinople, 1730, pl. 4, de 194 pages.)

nistre ses compliments de bonne année, il envoyait la liste des enfants, notait leur caractère, leurs dispositions, leur âge, leur degré d'avancement. « Généralement parlant, disait-il, nos petits Français ont plus d'esprit et d'ouverture pour tout ce qui s'appelle sciences que nos petits Levantins, qui, quoique plus âgés, sont infiniment moins avancés. Ces derniers ont moins d'ardeur et d'inclination pour l'étude; ils veulent être poussés malgré eux; les autres, au contraire, ne demandent qu'à être aidés et enseignés. » A ce moment, 1er janvier 1730, le cadre des dix enfants était au complet. Il comprenait cinq Français et cinq Orientaux, tout au moins cinq enfants nés en Orient. Les Français étaient Julien-Claude Galland, de Versailles [1], un petit-neveu du grand orientaliste; François Duval [2], de Marseille; Jean-Yves Le Roux, de Paris; Denis Cardonne [3], de Paris; et Jean-Baptiste Launay, de Paris. Les Levantins étaient Joseph Bruc, de Constantinople; Étienne Roboly, de Constantinople; Jean-Louis de Cresmery, de la Canée; François Fornetti, de Cons-

[1] Julien-Claude Galland a publié, en 1754 : *Relation des rites et cérémonies du pèlerinage de la Mecque*. Paris, in-12; et, en 1757, *Relation de l'ambassade de Méhemed-Effendi*. (Quérard, *France litt.* au nom; et Barbier, *Dict. des Anonymes*, IV, fol. 207.)

[2] En 1828, un descendant de Duval était élève interprète, à Constantinople.

[3] Cardonne est devenu célèbre comme orientaliste. Il a publié un grand nombre de traductions et une *Histoire de l'Espagne et de l'Afrique sous la domination des Arabes*, qui est un excellent livre.

tantinople ; Joseph-François de Viete, de l'île de Chypre. La plupart appartenaient à des familles employées de longue date dans le drogmanat et qui y ont, en quelque façon, fondé des dynasties de bons et loyaux serviteurs.

La remarque du P. de Poutigny sur les progrès des petits Français se trouve confirmée par les succès qu'ils obtiennent à la distribution des prix de fin d'année : ce qu'on appelait chez les Jésuites la *grande tragédie*. Le bon préfet ne manque pas d'en faire part au ministre, de profiter de l'occasion pour demander la place laissée libre par Galland, parti aux Capucins, en faveur d'un enfant à l'esprit vif, fils d'un nommé Rolland, maître perruquier, pour insister sur le maître d'écriture et proposer le sieur Armand-Nicolas Lucas, maître écrivain et arithméticien juré, qui offre de donner des leçons et de fournir papier, encre et plumes, moyennant la somme ronde de 340 livres par an ; enfin pour demander qu'on veuille bien faire changer les couverts d'argent des enfants qui sont usés par quarante ans d'usage. Il faut que les armes du Roi soient gravées sur les nouveaux couverts, et l'échange coûtera de 112 à 115 livres.

Ce sont là des détails ; mais il peut sembler que ces détails infimes montrent à quel point s'exerçait l'attention des Pères. Il est vrai que celle des ministres ne se lassait point. En 1731, le P. Leleu a succédé au P. de Poutigny. C'est un des hommes les plus remarquables que l'institut possède à ce

moment, et le choix qu'on a fait de lui prouve quelle importance les supérieurs des Jésuites, et le principal de Louis-le-Grand en particulier, attachent à cette modeste classe de dix élèves.

Le P. Leleu ne manque pas de faire part des succès des enfants à la grande tragédie et de demander une récompense pour les petits Français qui tous se sont distingués dans les actes publics ; mais le ministre apprend qu'un des jeunes gens, Roboly, de Constantinople, en retournant dans son pays, s'est arrêté à Lyon, et a déclaré au Père provincial qu'il voulait se faire jésuite. Le ministre (c'était alors M. de Maurepas) n'entend point qu'on détourne les enfants de langue du but pour lequel ils sont élevés. Il l'écrit fort sèchement au P. Leleu ; et celui-ci, trouvant la chose grave, communique au P. Lavaud, le principal du collège, la lettre du ministre. C'est le P. Lavaud qui répond à M. de Maurepas ; il proteste que jamais ni lui ni ses confrères n'ont engagé les enfants à entrer dans les ordres. D'ailleurs, ajoute-t-il, avec une naïveté charmante : « Nous n'aurions point voulu de celui-ci, qui a l'esprit fort obtus. » L'affaire en resta là, et il ne semble pas que Roboly soit devenu une des lumières de la Compagnie ; mais ce petit fait suffit à montrer l'abîme qui séparait les idées de Louis XIV de celles de son successeur.

En 1733, le P. du Jaunay, remplaçant du P. Leleu, qui avait fini ses deux années de préfectorat, obtenait pour ceux de ses élèves couronnés à la grande

tragédie une gratification du ministre. La gratification était d'un louis par enfant et par prix. N'était-ce pas mieux que 24 livres, ce louis, cette médaille qui venait, aux mains de l'enfant heureux de ses succès, lui montrer qu'un ministre, le représentant de ce roi dont la pièce d'or portait l'effigie, s'intéressait à lui, pensait à lui donner une marque de sa satisfaction ; que dans ce Versailles glorieux il avait été question du jeune de langues de Louis-le-Grand ?

Et s'il accordait ainsi une récompense aux méritants, ce n'est pas que le ministre prodiguât l'argent à tort ou à travers. Cette même année 1733, le sieur Lucas, maître d'écriture, avait brusquement quitté le collège. Le P. du Jaunay proposa pour le remplacer un sieur Thiébault, qui demandait 600 livres d'appointements ; et M. de Maurepas écrit en marge de la lettre du Père préfet : « S'en tenir à la somme fixée. Rien de plus. »

L'entrée en fonction du P. de Gennes[1], à la fin de 1734, était marquée par de nombreux succès des enfants de langues : « On vient de distribuer avec solennité, écrit-il, les prix du Père principal ; jamais les Arméniens n'ont été aussi bien partagés. » Neuf sur dix avaient été couronnés ; mais les prix

[1] Le P. de Gennes était un polémiste distingué, Jésuite et non Oratorien, comme le dit Quérard. Cf. Carayon, *Bibliothèque historique de la Compagnie de Jésus*, p. 442, nº 3295. C'est son frère, prêtre de l'Oratoire, qui s'était fait le défenseur de Soanen et l'adversaire de la bulle *Unigenitus*, tandis que lui, devenu plus tard professeur de théologie à Caen, a publié, en 1737, une brochure intitulée : *le Jansénisme dévoilé*.

de décembre n'amènent point de gratification aux Arméniens. De même, point de gratification à la distribution des prix de Pâques, que l'on appelait la petite tragédie ; mais, à la grande tragédie, les enfants de langues, parmi lesquels apparaissent Fonton, le père de tous les Fonton du drogmanat, Digeon, le futur correspondant de l'Académie des Inscriptions, continuent leur succès. Aussi n'est-il pas de soins dont on ne les entoure. En 1734, le P. Leleu avait demandé au ministre qu'on lui donnât quelques pièces de toile des Indes, confisquées, pour en faire des rideaux aux cinq croisées de la salle d'étude. Le 18 février 1736, on en envoie 200 aunes, et le P. de Gennes demande la permission d'utiliser ce qui restera, les rideaux faits, pour en faire des couvertures de lit.

Le portrait du Roi était dans la salle, au-dessus de la cheminée ; mais le P. de Gennes ambitionnait pour ses enfants une belle armoire taillée en plein bois de chêne, ou mieux encore une boiserie, dans laquelle on encastrât le portrait du Roi. Voilà une grosse négociation engagée, et des lettres si pleines de l'amour des petits exilés que le ministre se laisse attendrir. La belle armoire, devenue boiserie, coûtera 360 livres. Mais aussi, comme les rinceaux ont d'esprit, comme cela a de la galanterie dans sa simplicité, comme on sent l'esprit du temps, et son art, et son monde, dans ce dessin d'écolier qu'envoie à M. de Maurepas le Père préfet.

Il ne faut pas s'y tromper : le ministre ne pense

pas qu'à la commodité et à l'agrément physiques. Il prétend savoir si les jeunes gens font des progrès.

Il adjoint, à de Fiennes, Petis de la Croix (Alexandre-Louis-Marie), secrétaire-interprète du Roi, employé sur l'état de la Bibliothèque et professeur d'arabe au Collège royal, le fils et le petit-fils des secrétaires-interprètes qui ont occupé cette place pendant trois générations. A la mort de de Fiennes, en 1744, son fils lui succède, et doit bientôt suppléer Petis de la Croix, tombé en paralysie. En 1751, Petis meurt; il a pour remplaçant Armain, qui propose toute une série de belles réformes. « Il veut mener les enfants de langues au point de pouvoir lire dans des livres des langues arabe et persane avant leur départ d'ici, et de leur donner par là le goût pour la littérature turquesque, pour laquelle il est absolument nécessaire de savoir l'arabe et le persan. » En 1757, Armain meurt à son tour, et alors rentre, comme professeur, en cette école des jeunes de langues où il avait passé comme élève, en 1730, le petit Cardonne, devenu grand à présent, ayant couru les mers du Levant, arrivant du Caire, où il était interprète, recommandé par Madame la Dauphine, fiancé à la fille du sieur de la Coucy, huissier au cabinet de la Reine et allié à tout ce qu'il y a de mieux dans la maison du Roi ». Il est nommé le 6 juin 1757.

Mais Cardonne n'arriva qu'en 1757, avec la décadence de l'école, pour assister au renvoi de

ses anciens maîtres. En ce moment, on est loin d'y songer; le collège Louis-le-Grand est le collège à la mode : et pour les Jésuites, la Chambre des jeunes de langues est un peu comme une cocarde royale, comme l'affirmation, visible et tangible pour tous, de la haute faveur dont ils jouissent près du ministre.

Cette protection assurée du secrétaire d'État de la Marine, cette carrière ouverte, cette bonne éducation garantie, ce nom étrange, ce costume même, gardé des Orientaux du temps de Louis XIV, n'étaient point sans attirer l'attention sur les enfants de langues; aussi, tandis qu'au début on ne trouvait pour les recruter que le fils d'un perruquier ayant pour unique appui un régent de collège, à présent tout le monde se précipite, et, ardents à pousser leurs enfants, neveux ou cousins, tous ceux qui tiennent à la domesticité de la Cour, tous ceux qui peuvent obtenir de quelque personnage influent une apostille sur leur placet, se hâtent de faire minuter par quelque écrivain juré leur demande, couchée comme il convient sur la longueur du papier, et supplier Monseigneur de leur accorder quelque place.

Placet du sieur Léger Adanson, écuyer de Mgr l'archevêque de Paris, pour son fils J.-B.-L. Adanson [1]; placet de la dame Audiat, nourrice d'un

[1] Adanson entra aux jeunes de langues. Il se trouvait en 1812 un Ch. Louis Adanson, chancelier de l'ambassade de France à Constantinople, qui a publié une brochure sur le Bosphore de Thrace. (Paris, 1812, in-8°.)

enfant du duc de Châtillon, pour son fils Louis Audiat[1]; placet de Mme Marraine, femme de chambre de Madame, pour Louis-Benoît Maréchal, fils de sa cousine germaine ; placet de la dame Delabat, marchande de Paris ; placet de Lafosse, garde des plaisirs du Roi de la capitainerie de Saint-Germain; placet de Tascher, valet de chambre de Madame Cinquième ; placet du sieur Boyer, médecin, pour son neveu nommé Bade, fils d'un gentilhomme génois qui navigue avec le pavillon du Roi; placet de François Hélin, valet de chambre de M. le comte de Saint-Florentin[2]; placets du sieur Jamin, tapissier, du sieur Fontaine, valet de chambre de la princesse de Montauban, du sieur d'Ingrande, concierge du château neuf de Saint-Germain ; placet de M. Guenyveau de la Raye, président de l'élection de Montreuil-Bellay, lequel déclare que « sans être noble, il vit noblement » ; placet d'un sieur Delaroche, qui n'invoque pas d'autre titre à cette faveur que d'être « comblé des bienfaits de Sa Grandeur » ; placet d'un sieur Clicot, menuisier des bâtiments du Roi depuis vingt-trois ans. Ce Marchand, qui est de Marseille, est protégé par Mme la comtesse d'Averne : « C'est un petit Marseillois, écrit-elle, que j'offre à Votre Excellence. Il n'est point de peuple en France plus capable

[1] Audiat entra à l'école; il en sortit pour cause de maladie et mourut chez sa mère en 1746. Pendant sa maladie, le Père préfet s'adressa au ministre pour solliciter un secours pour sa mère.

[2] Son fils est entré en 1744.

d'occuper ces postes-là, tant par la facilité qu'ils ont à apprendre toutes sortes de langues que par le goût naturel des voyages de mer. » Ce Galissot est envoyé par le duc d'Ayen ; voici le duc de Chaulnes qui produit Heuillard, fils d'un officier de la maison du Roi ; le comte de Mesles qui présente Jean-Bernardin Hardi, neveu de l'abbé Hardi, son secrétaire ; voici Mme Gourdon — laquelle ? — qui pousse le fils du sieur Lucas, allié de feu le chevalier de Cresnay.

Après cela ne convient-il pas de tirer l'échelle ?

C'est une vraie bataille autour de ces deux places, et il est à craindre que, au milieu de ce tourbillon d'influences — car tous ces domestiques ont un maître qui parle pour eux — le ministre ne perde de vue le but réel de l'institution, qu'il ne vise qu'à satisfaire les courtisans et qu'il oublie ou omette le service du Roi.

Il faut reconnaître qu'il n'en est pas ainsi : l'ancien régime avait le sens de la reconnaissance, l'instinct de la tradition. On pouvait consacrer au Roi sa vie et sa fortune, on était assuré que le Roi vous en saurait gré, qu'il ne laisserait point votre vieillesse sans secours, votre service sans récompense, vos enfants sans appuis. Dans notre histoire d'autrefois, on ne rencontre point de rois ingrats.

Ces bourses des jeunes de langue, elles étaient la récompense des bons employés des Affaires étrangères et de la Marine, des bons serviteurs du drogmanat, des hommes ayant travaillé à l'avan-

cement des sciences où à la bonne administration du royaume : deux bourses, à Honoré Roboly, second drogman de la nation à Smyrne, fils de Georges Roboly, drogman à Smyrne et à Tripoli de Syrie, petit-fils de Jean-François Roboly, drogman à Constantinople et chargé des affaires de France, de 1662 à 1665, après l'insulte singulière faite au roi en la personne de Jean de la Haye, seigneur de Vautelec et de son secrétaire, La Forest [1]; bourse à Nicolas Foubert de Bizy, secrétaire de M. de Ferriol, à Constantinople, en 1699, demeuré secrétaire avec M. des Alleurs; bourse à de Méroger, le bon commis des Affaires étrangères[2], le doyen des bureaux, pour son neveu Jean-Baptiste-Armand-Valentin Bobé Desclozeaux, fils d'un commis de la Marine, parti comme contrôleur particulier à la Nouvelle-Orléans; quatre bourses à Fonton, premier drogman de France à Constantinople [3]; deux bourses à André, consul de France à Satalie, gendre de Lemerre, consul au Caire, beau-frère de Lemerre, consul à Chypre; cinq bourses à Fornetty, drogman de l'ambassade de France à Constantinople [4]; une bourse à Antoine Danchet de l'Académie des inscriptions, l'un des quarante de l'Académie française; une bourse à

[1] Cf. Saint-Priest, publ. par Scheffer, 10, 219.

[2] Cf. *Le département des affaires étrangères pendant la Révolution*, p. 32.

[3] Je crois qu'il y en a plutôt six que quatre.

[4] Une bourse à Venture de Paradis, interprète du commerce à Marseille.

Jean Guérin, bourgeois de Marseille, secrétaire-interprète du Roi pour les langues orientales au service des galères; deux bourses à Ruffin, premier drogman de France à Salonique. Voilà les grands noms de l'École : les Fonton, les Fornetti, les Ruffin surtout, familles de bon sang français, alliées et mêlées les unes aux autres, où se conservait, avec l'amour de la patrie d'origine, la tradition de sa politique; où, à chaque génération, les enfants venaient à Paris se retremper, et en quelque façon se refaire français et qui, dans cette hérédité de bienfaits reçus, trouvaient l'obligation de services à rendre.

En 1741, le P. du Boys étant régent[1], les études des enfants de langues sont prolongées d'une année : ils doivent faire maintenant deux années de rhétorique ou une année de philosophie. Ils songent à passer leurs thèses, et voici les frais de soutenance : 23 livres, en 1745. Le P. Haudicquer succède au P. du Boys; en 1745, il remet lui-même les enfants au P. Toussaint Masson, poète grec, latin et français, qui chante dans ces trois langues la convalescence du Roi[2]. Et ce sont toujours mêmes soins intelligents, même surveillance attentive, même désir de satisfaire le ministre, même préoccupation de former de bons serviteurs et d'honnêtes gens. Le régent se solidarise avec ses enfants, il plaide

[1] Est-ce René-Joseph du Boys qui a publié : *Acta constitutionis Clementinæ unigenitus*, s. l. 1724. in-4°.

[2] Paris. Thiboust, 1744, in-4°.

en leur faveur près du maître, il s'enorgueillit de leurs succès, il réclame leur récompense. En 1746, un des enfants qui a eu un prix à la grande tragédie n'a reçu que 12 livres au lieu de 24. « Je ne sais, écrit le P. Toussaint Masson, si j'ai mérité que ce soit de mon temps que ce malheur arrive à mon petit troupeau, cependant il me semble que je n'ai rien à me reprocher. »

L'influence d'un régent poète n'est pas sans se manifester sur les jeunes de langues ; leur chambre devient une succursale du Parnasse. Audiat et Fonton envoient chacun un poème sur le mariage du Dauphin ; le ministre accorde 3 louis à Audiat et 10 à Fonton. Fonton obtient encore un louis pour faire imprimer sa thèse, ses thèses plutôt : *Thèses de mathématiques, de trigonométrie rectiligne, de fortifications, d'optique, de dioptrique et de catoptrique qui seront soutenues au collège de Louis-le-Grand, par Charles Fonton, de Constantinople, mardy 14 juin 1746, à trois heures après-midy*[1].

Le ministre, toujours Maurepas, n'assiste point, il est vrai, à la soutenance, mais c'est qu'il s'est trompé de jour ; la veille, il est venu au collège, il a visité dans un détail infini la chambre des enfants. Il leur a parlé avec bonté, a remonté leurs jeunes imaginations abattues par la mort récente d'Audiat, au convoi duquel ils ont assisté[2].

[1] Paris. Thiboust, in-8° de 24 pages.

[2] Frais du convoi, 45 livres.

Il a fait de bon cœur son compliment au P. Masson, qui, en 1747, doit quitter la chambre du Roi et qui a mis en si bonne voie les Fonton, les Fornetti et les Ruffin.

Le P. Pérez remplace, en 1747, le P. Masson; il a pour successeur, en 1749, le P. Forest, auteur du *Théâtre historique et géographique*. La préfecture du P. Forest est une des plus agitées. Il faut d'abord que le pauvre maître se détermine à demander au ministre, qui n'est plus Maurepas, mais Rouillé, l'expulsion de trois de ses élèves; ce sont trois Parisiens de Paris, mais qui pourraient sur l'article des mœurs rendre des points aux Orientaux, et si on les conserve, toute la chambre peut être gâtée. Le renvoi est décidé par le ministre, et le P. Forest constate que cette exécution a produit une salutaire terreur. Puis voici une grande faveur à obtenir : Ange-Thomas Ruffin a perpétré un poème latin. Il s'agit d'obtenir de M. Rouillé qu'il daigne en accepter la dédicace. M. Rouillé daigne, et le P. Forest prend de nouveau la plume. « Aussitôt que j'ai eu fait part à Ruffin de la faveur que vous voulez bien lui accorder, écrit-il, ce cher enfant, sensible autant qu'on peut l'être à cette distinction flatteuse, s'est mis à limer, à châtier son poème avec une application qui me charme. » Il est enfin imprimé, ce poème. Il a coûté d'impression et de gravures 211 livres 4 sous; car il y a des gravures. Comme fleuron, sur le titre, cette jolie présentation des jeunes de langues à la France,

que l'on a vue plus haut; en tête de la dédicace à l'illustrissime Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy et de Fontaine Guérin : « *Regis a secretioribus consiliis et rei navalis administro* » ; les armoiries du protecteur : *d'azur au chevron d'or accompagné de deux roses de même en chef et d'un croissant montant d'argent en pointe*. La couronne est ducale, bien que, sur ses livres, Rouillé ne prenne qu'un simple casque de chevalier; les supports, deux lions, sont entourés de tambours, de canons et de drapeaux, d'ancres, de tridents et de ballots de marchandises. Et l'avis du « *Vates ad lectorem* » est de même enthousiasme. — « Pourquoi, en tête de ce poème dédié à Rouillé, ne trouve-t-on point l'éloge de Rouillé. Ce n'est point que le poète n'ait chanté son esprit, ses études et ses soins, ses mœurs respectables et ses charges dignes d'un tel homme; mais c'est lui-même qui a ordonné le silence », et des pointes latines qui sentent le latin fleuri, contourné, rocaille des Jésuites, lesquels, en définitive, savaient merveilleusement le latin.

Puis le poème se déroule : *Mures Armenii, Gallice* les Hermines, *carmen elaboratum ab Angelo Thoma Ruffin, salonicensi, uno ex Orientalibus qui in regio Ludovici magni collegio Societatis Jesu beneficio Regis educantur* [1].

En envoyant le poème, le P. Forest fait, comme

[1] Paris, chez Thiboust. In-8°. Quérard dit que le poème a été tiré in-4° et in-12. Je n'ai vu qu'un exemplaire in-8°.



de juste, l'éloge du poète; il parle de son application et de ses succès. Ruffin est *empereur* pour la troisième fois et, pour sa piété, préfet de la congrégation. Cela servira à faire entrer son jeune frère, qui, plus tard, sous la Révolution et l'Empire, fut l'âme de l'ambassade de France à Constantinople, ce Pierre-Jean-Marie Ruffin qui, succédant à son frère aux jeunes de langues, sut, par sa conduite et ses efforts, diminuer les regrets que ne pouvait manquer de provoquer la mort prématurée du jeune chantre des *Hermines*. En attendant la place pour son cadet, le poème de Ruffin lui valut une gratification de 6 louis.

Le P. Forest ne se consacrait pourtant pas uniquement à l'élève privilégié. Il étendait sur tous une attention qui va à tout et à l'infini détail : « Les dimanches et fêtes, écrit-il au ministre, les uns sont frisés, les autres ne le sont pas. Les premiers épargnent pour cela sur leur modeste *peculium ;* les autres n'en ont pas du tout. Les perruquiers de nos pensionnaires étoient obligés de friser gratis les Arméniens chacun leur mois; mais le gratis faisant ou qu'ils s'en exemptoient ou qu'ils le faisoient mal, on conseilla aux enfants de le faire faire sur leur *peculium*, ce qui les prive de satisfaire à de certains besoins ou de certaines douceurs propres à leur âge. Je me flatte, Monseigneur, que vous voudrez bien faire attention à ma requête. Ces chers enfants étant presque abandonnés de leurs parents, je crois devoir me regarder

comme leur père, et je m'adresse à vous comme à leur protecteur. » Même soin de la part du P. du Désert, successeur du P. Forest (1751). Il demande un baigneur pour les enfants, comme il est établi depuis vingt ans dans toutes les chambres communes du collège. « C'est, dit-il, une dépense de 100 écus par an pour toute la chambre. » Il sollicite encore pour les enfants dix gobelets de résistance gravés aux armes du Roi. Le P. Brotier, qui remplace le P. du Désert, à la fin de 1751, n'est pas moins empressé de rendre compte au ministre des détails qui peuvent intéresser les Arméniens. Il expose la nécessité de ne faire entrer dans la chambre que des enfants qui sachent lire et écrire ; il demande permission de faire faire par les enfants, pour le P. Roger, chargé des missions du Levant, quelques petites pièces de vers à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne ; il réclame des dictionnaires arabes, rend compte des succès des enfants, réclame encore une année de séjour pour Ruffin, et, en même temps qu'il s'occupe à faire récompenser les succès de ceux qui travaillent bien, il ne recule point devant des demandes d'exclusion. Le 5 septembre 1752, il écrit qu'il ne pourra rester, si Danchet, le fils de l'académicien, mauvais gars dont on n'a jamais eu de satisfaction, devient l'ancien de la chambre. Plus tard, il réclame le renvoi d'un nommé Louis-Armand Lemoine, fils d'un valet de chambre du Roi, receveur du grenier à sel de Clermont en Beauvaisis, entré

cette même année 1752, qui n'a d'autre idée que de troubler ses condisciples et dont la conduite est absolument mauvaise.

Sait-on ce qu'était ce P. Brotier, si attentif à donner des notes exactes sur les enfants, si pressant pour réclamer des rideaux pour leur chambre, si attristé de la mort d'Ange-Thomas Ruffin « qui périt, en 1753, avec le bâtiment sur lequel il étoit près du golphe de Salonique » ; si ému lorsque, écrivant au ministre pour prendre congé de lui, il commence sa lettre par ces mots tout simples : « Je quitte aujourd'hui cette chambre. » Ce n'est rien moins que Gabriel Brotier, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'éditeur de Tacite, de Pline, de Phèdre et de Plutarque, l'auteur du *Traité des monnaies romaines, grecques et hébraïques*, le rédacteur des *Mémoires du Levant*. C'est de lui que M. Dacier disait à l'Académie : « Nous savons qu'en 1752, il fut chargé de diriger les études de ces enfants que le gouvernement faisoit élever avec soin pour être un jour nos interprètes et les agents de notre commerce dans les Échelles du Levant, et qu'on désignoit communément par le nom d'Arméniens ou d'enfants de langues. Nous ne croyons pas nécessaire de parler de son exactitude et de son zèle à remplir les fonctions qui lui étoient confiées. Dire ce qu'il a dû faire, c'est dire ce qu'il a fait. Tout devoir étoit consacré pour lui, et tant qu'il a occupé une place, on peut être sûr qu'il n'a négligé

aucune des obligations qu'elle lui imposoit[1]. »

Après Brotier, le P. Dervillé prend la préfecture de la chambre. Venture, le futur interprète de l'expédition d'Égypte, et le second Ruffin font alors merveille ; en 1758, c'est le P. Busson ; en 1760, le P. Champion[2]. On est en pleine guerre de Sept ans ; en 1759, le ministère doit, pour la pension des années 1757 et 1758, 15142 livres 4 sols. Un des enfants, Fornetti, retournant à Constantinople, est pris par les Anglais, conduit à la Canée, ramené à Marseille, où il fait quarantaine. Les craintes légitimes des parents les empêchent de risquer leurs fils : le nombre des élèves se trouve réduit à cinq. Il semble qu'il y ait comme un vent mauvais qui passe. On le connaît ce coup de vent, c'est celui qui pour un temps va disperser les Jésuites. Pourtant, bien que le duc de Choiseul ne s'y prête guère, la correspondance de la part du principal, alors le P. de Grosbois, et de la part du préfet, ne se ralentit pas. Ce sont les entrées, les sorties, les notes des enfants, leurs prix, le bon accueil qu'ils font aux nouveaux venus, tout ce détail de vie qui intéressait M. Rouillé, qui flat-

[1] Éloge par M. Dacier, *Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XLVIII, p. 412.

[2] Champion (Charles-François), né à Rennes, le 1er février 1724, professait la théologie au collège de la Flèche, lors de la dissolution de la Société. Il se retira à Orléans et mourut vers 1794. Outre diverses pièces jouées sur le théâtre de Louis-le-Grand (Cf. Boysse, *Théâtre des Jésuites*, pass.), Champion a donné : *Vulcain présente des armes à Mgr le duc de Bourgogne*. Paris. 1751, in-4°; et un poème latin, *Stagna*. Paris, Bénard.

tait en même temps sa vanité et son cœur, et qui laisse fort insensible l'autocrate qui courbe devant lui la France et le Roi.

Au surplus, voici la fin. Nulle lettre écrite aux Jésuites pour les remercier des soins qu'ils ont pris pendant un siècle pour les pensionnaires du Roi, nul souvenir donné à ces braves gens qui ont dévoué leur vie pour former à la France de bons serviteurs et aux Bourbons de fidèles sujets. Le ministre s'adresse à un sieur Aupy, maître de pension, rue Mazarine, à Paris. Il l'avertit qu'il met chez lui les enfants de langues. Il donne par élève 500 livres pour la pension et l'entretien personnel, à l'exception des hardes et habillements auxquels il fera pourvoir d'ailleurs; 200 livres pour la pension du domestique. Les enfants iront en classe d'humanités au collège des Quatre-Nations, et recevront des leçons de langues des sieurs de Fiennes et Cardonne. « Il me suffit, ajoute M. de Choiseul, que vous soyez instruit qu'ils appartiennent à Sa Majesté, et qu'ils sont destinés à son service, pour n'être point en peine que vous ne répondiez entièrement à la confiance qu'on a eue en vous. »

*
* *

Avec le déménagement de la chambre des Arméniens commence la décadence de l'institution. Le sieur Aupy, chargé de mener les enfants au collège

des Quatre-Nations, et qui voit uniquement les 500 livres que chacun d'eux lui rapporte, a fort peu de souci de leur avancement et se donne bien garde de parler de leur santé ; il ne se réveille que pour se défendre contre Seconds, principal du collège du Plessis, qui réclame les enfants de langues, « lesquels retrouveront une partie des bâtiments qu'ils occupaient et un grand nombre de leurs condisciples ». Au reste, la question ne tarde pas à être tranchée par les lettres patentes du 21 novembre 1763[1], « portant translation et établissement dans le collège de Louis-le-Grand du collège de Lisieux, ainsi que des boursiers des collèges de Paris où il ne se trouve plus de plein exercice et du tribunal des archives et des assemblées de l'Université de Paris ». L'article 39 est ainsi conçu : « Les enfants de langues, qui ont été jusqu'à présent élevés, entretenus et instruits à nos dépens, continueront d'y être élevés et instruits. »

Aupy a beau réclamer contre le tort que les lettres patentes font à sa maison, contre la perte considérable qu'il éprouve par suite du départ des enfants ; il a beau déclarer qu'il a droit à une compensation : par exemple, la première recette de la capitation de Paris, parce que les jeunes de langues lui ont occupé la place de vingt-cinq pensionnaires, il faut qu'il se console. Le 29 septembre, les enfants sortent de chez lui pour rentrer au collège de Louis-le-Grand.

[1] Recueil d'Isambert, t. XXII.

Mais, hélas! ce n'est plus leur collège, ce n'est plus leur ancienne chambre, ce n'est plus leur belle boiserie. On en plaque une de rencontre pour encadrer le portrait du Roi. Il faut tout renouveler. C'est un dépaysement absolu; et cette maison si connue, vide maintenant et dépouillée, leur est plus étrangère qu'une maison nouvelle.

C'est, en même temps, il faut en convenir, une singulière déchéance. D'élèves privilégiés du premier des collèges de France, de condisciples des plus grands seigneurs, de protégés particuliers du Roi, de pensionnaires chéris des premiers instituteurs du monde, les jeunes de langues tombent à n'être plus que les camarades de tous ces boursiers des petits collèges, provinciaux dont un évêque ou une ville paye la médiocre pension, et qui, par quelque faveur, ont obtenu quelque modeste bourse dans ces fondations pieuses qui ont piètre réputation comme tenue, comme richesse, comme instruction. Le chiffre de la pension payée par le Roi tombe à 450 livres. Désormais, ce n'est plus pour les enfants que le Roi leur a confiés, mais pour eux-mêmes, et sans cesse, et à chaque occasion nouvelle, que sollicitent les maîtres chargés des jeunes de langues. Ils ne profitent de cette correspondance directe avec le ministre que pour demander, celui-ci le brevet et la robe de professeur, celui-là un canonicat, cet autre une dispense. Les enfants sont traités avec une rigueur à laquelle ils ne sont point accoutumés. Un d'eux, Boullard, est atteint

d'une sorte de fièvre chaude ; on se hâte de le transporter chez les frères de la Charité, à Charenton (janvier 1765) ; et c'est M. de Sartines qui, deux ans plus tard, est obligé d'écrire que, depuis son entrée à Charenton, Boullard n'a donné aucun signe de la maladie dont on le croyait attaqué, et il doit insister à plusieurs reprises pour qu'on le retire. Boullard père n'a reçu aucune nouvelle de son fils pendant quatre ans. Où sont ces lettres émues et sympathiques que les Jésuites écrivaient aux parents des enfants pour les instruire de leurs progrès et les tenir au courant de leur santé ? Un autre enfant, le pauvre petit Sielve, de Chypre, a eu la petite vérole pendant son voyage et il en a gardé une incommodité : une incontinence d'urine. « Vite, écrit le principal, il faut chasser l'enfant. » Le vieux Leguay, premier commis de la Marine, proteste : du temps des Jésuites, plusieurs enfants avaient eu la même incommodité, entre autres Stanislas Ruffin. Les a-t-on chassés ? Trouve-t-on trace de plainte dans la correspondance des Pères ? N'importe. Il faut chasser Sielve, et on le chasse (oct. 1766). Jadis les enfants ont été exposés à des épidémies de petite vérole. Tous ont été malades ; leur préfet ne les a point quittés ; tout au plus a-t-il demandé permission de prendre un garde pour veiller avec lui. A présent, pour les malades, c'est l'hôpital. Le Parlement, le parlement janséniste s'est emparé du collège et y fait la loi : le président Rolland préside le bureau,

le conseiller Cochin est chargé des bâtiments. On ne tolère plus de domestiques dans le collège ; les domestiques sont partis avec les pensionnaires des Jésuites. On gardera encore le domestique des jeunes de langues, mais il mangera en dehors du collège. Cardonne, le secrétaire-interprète qui est chargé du soin d'habiller les enfants, s'en acquitte à la diable. Les onze enfants n'ont, pour eux tous, que soixante chemises fort usées. Pour comble de malheur, de Fiennes, qui, jusque-là, s'est occupé fort consciencieusement de l'instruction des enfants, se dérange, entretient un mauvais commerce avec une personne étrangère, a de violentes discussions avec sa femme qui veut se tuer. Il se sauve, est arrêté à Marly, conduit au For-l'Evêque, puis à la maison des Bons-Fils, à Saint-Venant, pendant que sa femme, entièrement folle, est menée dans la maison de la demoiselle Douay.

L'année 1774 voit disparaître l'unique distinction qui différencie les jeunes de langues d'avec les boursiers ordinaires, d'avec ceux qui, sortis du collège Louis-le-Grand où ils ont été élevés aux frais du Roi, vont bientôt apporter dans la France monarchique le ferment révolutionnaire de leurs haines, de leurs envies, de leur bile jalouse, et faire la révolution contre la charité de l'ancien régime, contre les nobles, contre les prêtres, contre tout ce qui n'est point boursier. Le costume oriental est proscrit; les jeunes de langues, boursiers du Roi, n'ont plus aucune marque de la protection particu-

lière dont le Roi les couvrait, de cette ancienne origine dont ils avaient droit de s'enorgueillir, de cette tradition qu'ils étaient chargés de maintenir, au collège d'abord, en Orient ensuite. Ils ont bien gardé encore leurs maîtres particuliers, mais qu'importent à ces maîtres les succès de leurs élèves? Ceux qui sont chargés de leur enseigner, après Cardonne et de Fiennes, les langues orientales, ne voient dans les jeunes de langues qu'une agréable sinécure qui permet de rester à Paris au lieu de courir les Échelles.

L'école se meurt. Elle va bientôt mourir. Voici 1789 : Bérardier, le grand maître de Louis-le-Grand, commence à s'inquiéter. Les pensions ne peuvent suffire pour l'entretien des enfants; le maître de quartier, le sieur Millot, avertit le ministre (M. de Fleurieu) « que les circonstances actuelles semblent annoncer, pour ce collège, des réformes, des changements, une nouvelle organisation qui pourraient influencer l'établissement des jeunes de langues, l'interrompre même ». Le 12 avril 1791, Millot écrit de nouveau. « Il craint qu'on n'ait en vue de retirer les jeunes de langues de la surveillance naturelle de la Marine pour les faire passer sous l'inspection de la direction du département de Paris. » En effet, Millot est chassé par le directoire de Paris, qui, en vertu du décret du 22 mars 1791, se trouve investi de la surveillance de tous les établissements d'instruction. Le président du département, M. de la Rochefoucauld,

ne se donne pas même la peine de prévenir le ministre de la nomination qu'il a faite d'un nommé Coatpont pour remplacer Millot; ce n'est que par Millot que M. de Fleurieu apprend le changement; et quand il réclame près de M. de la Rochefoucauld, celui-ci oppose purement et simplement une fin de non-recevoir. Les élèves s'épeurent. Ceux qui sont à la fin de leurs études demandent à partir. Les familles réclament leurs enfants : le beau-frère de Fornetti demande, au nom de son père, qu'on le lui renvoie. Wiek, drogman retiré à Marseille, rappelle ses deux fils. Peut-il être agréable à ces vieux et fidèles serviteurs du Roi de savoir que leurs fils sont livrés à un jeune homme de vingt ans, intrigant et hâbleur, convaincu de son importance, et qui, non content de la correspondance qu'il entretient avec le ministère, veut que chaque nouveau ministre lui accorde une audience, « car il est des objets sur lesquels, seul, il peut donner des lumières ».

Le 6 juin 1792, il ne reste plus à l'école que quatre élèves : un Fornetti, un Fonton, Joseph Roustan et Alexandre Adanson. Le 10 août, Fornetti écrit pour demander à partir. Le 18 novembre, même demande de la part de Fonton. Il semble que Venture, secrétaire-interprète, chargé de l'école, ne puisse pas se décider à rendre les enfants, à constater ainsi la fin de cette école où lui-même a été élevé. Il ne s'y détermine que lorsqu'il a trouvé un candidat pour une des places qui

vont rester vacantes : c'est Desgranges, le petit-fils de Cardonne. Mais après Fonton et Fornetti, c'est Roustan que réclame, de Constantinople, sa mère, veuve d'un drogman. Venture est d'ailleurs obligé de constater qu' « il s'est introduit dans le collège un esprit de dissipation irrémédiable ». Enfin, il ne peut s'occuper de l'école, car il est constamment en mission : il est suppléé alors par Chayolle. Mais il n'est pas difficile de constater que les secrétaires-interprètes ne cherchent, à « l'Institut des boursiers du collège Égalité », que le moyen d'obtenir un certificat de civisme. L'école même semble condamnée, car sur le rapport de Lakanal, la Convention décrète, le 10 germinal an III, l'établissement, dans l'enceinte de la bibliothèque nationale, d'une école publique destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes [1]. Enfin, et c'est le dernier coup, Chayolle qui remplit gratuitement ses fonctions, qui est épuisé par les avances qu'il doit faire (pendant le deuxième quartier de l'an IV, ses avances pour l'habillement des deux enfants restant montent à 23 336 livres, valeur nominale), qui doit pour son service venir de la campagne où il s'est réfugié à six lieues de Paris et d'où chaque voyage par la voiture publique lui coûte 500 livres assignats, déclare qu'il est absurde de conserver, pour deux élèves, deux

[1] Voy. sur cette école qui depuis a absorbé l'école des jeunes de langues : *Documents relatifs à la constitution et à l'histoire de l'école des langues orientales vivantes*. Paris, imp. nat. 1872. In-4°.

maîtres pour le français et le latin, un maître d'écriture, un maître de dessin et un garçon de chambre. Il propose qu'on supprime l'école, que l'on envoie Adanson, âgé de seize ans, à l'école Polytechnique, qui est au ci-devant palais Bourbon, et qu'on donne à Desgranges, âgé de dix ans, une bourse au collège de l'Égalité.

Cette proposition ne fut pas adoptée, et, en l'an V, l'école, qui avait été distraite de la Marine et rattachée aux Affaires étrangères après un assez long débat avec le ministère de l'Intérieur, était réorganisée sur un pied nouveau. Il est vrai qu'on semblait se préoccuper assez peu d'y faire entrer des fils de drogmans et d'y conserver la tradition des élèves orientaux; mais il faut dire, à l'excuse de M. de Talleyrand, que la plupart des drogmans français avaient, pendant la Révolution, quitté le service de France et s'étaient dispersés. Les boursiers, au recrutement desquels le Premier consul s'intéressa d'une façon toute particulière, car il avait pu, pendant l'expédition d'Égypte, apprécier la valeur de leurs services, étaient, en l'an X, au nombre de dix-huit. L'école était reconstituée telle qu'elle subsistait à la fin du règne de Louis XVI; et bien qu'annexée au collège de Louis-le-Grand, elle garda jusqu'en 1826 son existence propre et son instituteur particulier. Cet instituteur était Jean-Baptiste Simon, ancien docteur en droit de l'Université de Paris, commissaire de police à Gisors en 1790, employé au Comité de salut

public en l'an II, puis aux Relations extérieures en l'an III, et nommé maître des jeunes de langues, le 1er vendémiaire an VI. Chayolle et Simon restèrent, l'un directeur, l'autre maître d'études jusqu'en 1826, où M. Laborie, proviseur de Louis-le-Grand, obtint ce qu'avaient vainement poursuivi ses prédécesseurs depuis l'an XII, la dispersion des jeunes de langues dans les différents quartiers du collège. L'ordonnance du 20 août 1833 rétablit, à la vérité, une façon d'autonomie, mais il était visible, de longue date, que l'institution de l'école des langues orientales vivantes devait tuer l'école des jeunes de langues.

Les jeunes de langues ne sont plus, en effet, que des boursiers recrutés de préférence parmi les enfants d'employés d'une certaine catégorie. Ils ne reçoivent pas une éducation particulière, ils n'ont plus l'espoir d'obtenir des encouragements spéciaux. L'institution est morte, et l'on doit s'étonner seulement que son agonie se soit prolongée si longtemps.

Depuis 1762, l'école n'a fait qu'achever de mourir. Elle jeta son éclat véritable au temps où les Jésuites l'eurent entre leurs mains. Après leur expulsion, elle ne fit que décroître et n'a plus fourni de sujets remarquables. A coup sûr, une des causes en a été le recrutement médiocre, ce fait qu'à partir de M. de Choiseul les ministres ont dédaigné, comme indigne de leur attention, ce modeste établissement qui était l'objet des soins empressés de leurs

prédécesseurs ; mais il semble aussi que l'on doive tenir compte de la valeur des instituteurs, des soins qu'ils prenaient pour développer les dispositions intellectuelles et morales de leurs élèves, du désir qu'ils avaient de les mettre en relief, de l'abnégation qu'ils apportaient dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce qui est remarquable dans cette éducation par les Jésuites, ce ne sont pas les professeurs — nous n'avons pu dans ce court résumé les voir à l'œuvre — ce sont les régents, ceux qui vivent tout le jour avec les enfants, qui les étudient, les comprennent, les connaissent, exercent sur eux une influence. Les régents, ce sont tous ou presque tous des hommes de premier ordre : à défaut de leurs travaux et de leurs livres, leur correspondance en fait foi. Ils se consacrent tout entiers aux enfants ; ils ne voient qu'eux ; ils n'ont en les élevant aucun autre but que les bien élever ; ils ne poursuivent ni avancement ni fortune ; ils n'ont point d'autre étude, ils ne cherchent point d'autre récompense. Leur vie est limitée entre les quatre murs de cette chambre de collège. La fenêtre peut s'ouvrir ; ils n'ont pas besoin de regarder si la fortune passe dans la rue : ils ne pourraient lui faire signe d'entrer.

C'est justement cette force qu'ont les Jésuites qui manque à leurs successeurs ; c'est là ce qui tue l'institution que Napoléon a essayé de rétablir. Pour les collégiens, quels qu'ils soient, le maître

d'études est un être odieux et répulsif. Les enfants sentent que pour cet homme ils ne sont qu'un moyen de gagner son pain. Il ne peut exister entre eux et lui aucune sympathie. Il ne s'occupe d'eux que pour les punir. Tout ce qu'ils peuvent lui demander de mieux, c'est l'indifférence. Or voyez-vous, livrés à cet homme, des enfants exilés qui savent qu'ils ont dix ans de bagne à faire avec ce garde-chiourme pour compagnon. Ils ne connaissent personne, n'attendent de visite de personne; personne ne s'intéresse à eux, personne ne les aime, personne ne les caresse; ils vivent dans une hostilité perpétuelle avec ce maître qui les hait. Et ils travailleraient, et ils feraient un effort? et ils chercheraient les récompenses? Allons donc!

Tout le monde les déteste; tout le monde, du haut en bas, proviseur, professeurs, maîtres d'études, les regarde comme des cancres. Que leur importe? Ils savent bien qu'on ne les renverra pas; et d'ailleurs, être renvoyés, c'est le soleil, c'est la liberté, c'est le retour là-bas.

Voilà pourquoi cette institution a vécu; voilà pourquoi elle est morte. Elle a vécu avec les Jésuites; elle est morte avec l'Université.

Les Jésuites sont-ils ailleurs autrement qu'ils sont en cette chambre des jeunes de langues? Je ne sais. Peut-être ont-ils ici plus de désir de réussir? peut-être choisit-on les plus capables pour instruire les pensionnaires du Roi? C'est peu probable. Le procédé d'éducation doit partout être le

même ; les formes doivent partout être identiques. Ces régents des jeunes de langues se succèdent et se renouvellent tous les deux ans en moyenne, et, pendant plus d'un demi-siècle, si parfois le style de leurs lettres faiblit, leur zèle reste pareil, leur attention se soutient, leur volonté de bien faire est toujours égale. On peut le dire sans hésitation : c'est à l'éducation donnée au collège des Jésuites, que la France a dû cette suite de bons serviteurs, d'hommes remarquables, de patriotes dévoués, de royalistes éprouvés, de catholiques convaincus qui, pendant tout le XVIIIe siècle, portèrent dans tout l'Orient le pavillon français.

LES

COMPTES D'UNE GRANDE DAME

EN 1738

Des robes à douze francs, qui en a vu, sauf *Au Bonheur des dames?* Des souliers à cinq francs, qui en a vu, sauf chez les cordonniers du faubourg, fabriquant à juste prix en quelque loge ignoble de portier? Qui a bu du vin et du vrai vin, et le plus grand vin qui soit, à 78 livres la feuillette? Cela a été ainsi pourtant et c'est le prix qu'on payait à Paris, il y aura tantôt un siècle et demi, au temps où régnait par la grâce de Dieu, très grand, très illustre et très excellent prince, Louis, XVe du nom, roi de France et de Navarre, Louis le bien-aimé.

Il y a quelque cent cinquante ans donc, vivait à Paris, en son hôtel de ce quai des Théatins, auquel on a donné depuis le nom de M. Arouet de Voltaire, une très grande dame, qui, au nom le plus illustre de la monarchie, à ce nom de Mont-

morency qui se rencontre à chaque page de notre histoire, avait allié le nom de Harlay, le premier nom de la Robe.

Mlle de Harlay de Beaumont avait épousé en 1711, à l'âge de dix-huit ans, très haut et très puissant seigneur Mgr Christian-Louis de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, souverain de Luxe, lieutenant général des armées du Roi et de la province de Flandre, gouverneur de la ville et citadelle de Valenciennes. Les titres étaient fort grands, l'âme très haute, le courage hors de pair ; mais, d'argent, Christian-Louis n'en avait point. C'était un cadet, le quatrième fils de ce maréchal de Luxembourg, qui, fils posthume d'un père décapité sur l'échafaud, se vengea de son roi en remportant en son nom dix glorieuses victoires, en tapissant avec des drapeaux pris sur l'ennemi les murs de Notre-Dame. Il fut grand, ce bossu ; il mérita, par son dévouement à la France, qu'on donnât son nom à une des rues de Paris. Cette rue se nommait ainsi depuis l'an de grâce 1719; dernièrement on a jugé que ce nom de Luxembourg était de mauvais exemple. L'entrepreneur de victoires a été remplacé par un entrepreneur de banqueroutes : on a mis Cambon là où était Luxembourg. Ce fabricant d'assignats plaît au Conseil municipal de Paris autant que lui déplaît ce fabricant de gloire.

*
* *

Comme cadet, Christian-Louis n'avait eu qu'une légitime très mince et un titre de chevalier de Malte : titre nu, car, n'aimant que le service de terre, n'ayant point voulu s'engager dans la Religion, ni faire ses caravanes, il n'avait à attendre ni commanderie, ni bailliage. Dès l'enfance, il avait servi : à seize ans, il était à Steinkerque ; à dix-sept, il obtenait un régiment. Cette année-là (1693), son père mourut. C'était sa fortune qui semblait mourir. Il lui fallut servir double, réclamer comme une faveur la corvée des quartiers d'hiver et, pendant que les jeunes, les galants, les riches s'envolaient à Versailles, demeurer sur les frontières, remplir sa bourse, se serrer le ventre pour tenir table au printemps prochain et faire bonne figure. Ainsi, avec ses appointements, quelques gratifications du Roi, sa médiocre légitime, un petit héritage qu'il avait mangé économiquement, toise à toise, il parvint à vivoter. Puis, quand, à la force du poignet, après dix actions d'éclat, dont la moindre eût classé son homme, il arriva aux grades supérieurs, ce ne fut rien encore. Cela honorait, mais on n'en vivait point. Enfin, il eut la lieutenance générale de Flandre et quelques années après, le gouvernement de Valenciennes : cette fois, c'était la vie assurée. Il put songer à faire souche, l'héritière se trouva ; celui qui avait été le chevalier de Mont-

morency, qui était le chevalier de Luxembourg, devint le prince de Tingry, et il épousa Mlle de Harlay.

*
* *

Son nouveau titre ne l'avait point enrichi ; en son contrat de mariage il eut beau mettre bout à bout sa vaisselle d'argent, ses chevaux et équipages, ses meubles meublants, une créance peu recouvrable sur les trésoriers de l'Extraordinaire des guerres, ses appointements comme lieutenant général en Flandres et comme gouverneur de Valenciennes, le brevet de retenue que le Roi lui avait accordé sur sa charge, c'est tout au plus s'il parvint à fournir un total de 159.027 livres et c'étaient, comme on voit, des valeurs difficilement négociables ; mais Mlle de Harlay était riche par son père, le premier président, et par sa mère : une du Louët de Coëtjenval. Elle eut en dot 20.000 livres de rentes bien assises, trois fois autant à la mort du premier président de Harlay, bien plus encore à la mort de sa mère. En 1734, quand le prince de Tingry fut devenu maréchal de France et que, changeant de nom pour la quatrième fois, il s'appela le maréchal de Montmorency, non seulement il fut ce qu'il était jadis, un des hommes les plus nobles, les plus braves et les plus justement honorés qu'il y eut en France, mais un des hommes les plus riches, non pas riche à la façon d'un financier

ou d'une favorite, par les croupes sur les fermiers généraux ou les intérêts dans les fournitures, mais riche d'une richesse solide, en bons contrats et bonnes rentes, en terres patrimoniales, en redevances certaines, en fermes de rapport assuré.

La maréchale, en grande dame qu'elle était, dut s'habiller chez les meilleurs fournisseurs ; sa table fut des plus soignées ; sa cave des mieux remplies. Ce n'était point chez elle la profusion d'une de ces maisons où l'on ne sait point ce que vaut l'argent, le gâchage, comme chez les princes du sang royal où la desserte et la mise bas faisaient le profit et les appointements d'une nuée de serviteurs, c'était la vie réglée et attentive où la Montmorency se souvenait qu'elle avait été Harlay et, de cette race d'honnêtes gens économes, avait gardé l'art de calculer et l'habitude de payer ses dettes.

Et elle les payait, car voici les mémoires des fournisseurs avec leur acquit et bien souvent à côté : « *Mme la Maréchale a rabattu tant* », et de son écriture, plus mâle que femelle, elle a refait les additions, vérifié les totaux, inscrit en haut de la feuille un numéro de rappel. En était-elle moins bien habillée, sa maison en était-elle moins agréable ? Non pas, mais elle était d'aplomb et en équilibre.

Les étoffes, elle les achetait au lieu d'origine et de fabrication, à Lyon, à Marseille, à Tours ; puis, à Paris, les modistes de bon renom les accommodaient : c'étaient Mlles Panier ou Mlle de Launay. Et

si on payait cher les étoffes, si l'on payait 330 livres pour l'étoffe d'une robe à bouquets détachés sur fond agathe de la manufacture royale de Marseille ; 450 livres pour l'étoffe d'une robe fond rose, à Lyon ; 600 livres pour l'étoffe d'un habit de velours à bouquets brodés, les couturières de ce temps-là n'étaient point dignes de celles du nôtre : 8 livres, la façon d'une robe noire ; 12 livres la façon d'une robe bleu et or, garnie en polonaise de même étoffe ; 8 livres une robe de moire noire ; 8 livres une robe de taffetas vert glacé, garnie en polonaise ; 5 livres une robe de Perse fond bleu ; 3 livres une robe de velours refaite ; 12 livres une robe et un jupon vert et bleu, garnie en polonaise et garnie à volants. Voilà les prix qui reviennent sans cesse : 5 livres la robe de toile perse ; 8 livres la robe garnie en polonaise ; 12 livres la robe avec le jupon à volants. Les agréments sont en sus : 26 ou 36 aunes à 5 sols ; puis le bord de la jupe, haut et bas, travers et plomb à 2 livres 10 sols ; cela ne grossit pas beaucoup et ne va jamais au louis d'or.

*
* *

La maréchale a ses quarante ans. Peut-être se néglige-t-elle, va-t-elle au bon marché et ne se soucie-t-elle point des bonnes faiseuses ? Mais elle a une fille, la duchesse de Tresmes, qui donne le ton, qui est de tous les *Voyages*, qui fait les beaux

jours de la Cour, et, en mère bien apprise, la maréchale paye la note chez sa couturière : voici pour la duchesse, un habit en gros de Tours gris : coût, 18 livres ; voici un habit noir complet, 18 livres ; voici une robe rose et argent, 10 livres ; une robe rose et gris, 8 livres ; voici, et ce sont des robes de Cour, c'est le dernier cri de l'élégance et du luxe en l'an de grâce 1738, un habit de drap d'or, manteau, jupe et jupon, un habit de drap d'argent, manteau, jupe et jupon. Quel prix ? 25 livres chaque !

Où donc peut bien habiter à présent Mlle de Launay ?

Mlle Percheron, maîtresse couturière, sera-t-elle plus difficile en ses prix que n'était Mlle de Launay ? Quand, en décembre 1752, le fils aîné du maréchal, titré à son tour prince de Tingry, épouse Mlle Louise Magdeleine de Fay de la Tour Maubourg, c'est pour les habits de noces une telle splendeur qu'il est bien possible que la facture ait participé de cette gloire. C'est un malheur, en tous cas, que l'orthographe de Mlle Percheron n'en ait point profité, car la facture des *abbys de nosse*, on ne la lit pas, on la devine.

La façon d'une robe d'étoffe fond or avec des fleurs nouées avec de l'argent, garnie, avec tous les ajustements : 36 livres ; plus six douzaines de bouquets à 12 livres la douzaine ; une robe de Damas fond blanc avec on ne sait quoi en couleur, de l'or et de l'argent : 36 livres ; plus six douzaines de bouquets à 10 livres la douzaine, 60 livres ;

plus, pour les deux robes, 16 aunes d'agréments à 6 livres l'aune : 96 livres ; cela fait de façon et fourniture quelque 150 livres par robe. Voilà des prix qui, si on les quadruple pour trouver la valeur actuelle de l'argent, commencent à avoir quelque tournure, mais on baisse vite. La robe de satin fond rose avec une raie en argent se paie 24 livres ; la robe de satin fond blanc avec une raie verte et un ramage violet ne coûte que 15 livres, mais on y emploie 36 aunes d'agréments à 8 sols l'aune, soit 14 livres huit sols ; 6 aunes d'agréments à deux côtés pour les manchettes, à 14 sous l'aune, soit 4 livres 4 sols, et six douzaines de bouquets à 5 livres la douzaine, soit 30 livres : cela ne fait encore que 63 livres 12 sols ; et on arrive aux robes à douze livres, une robe et jupon de satin rayé souris et blanc, une robe et jupon de damas fond vert : 12 livres tout cela, et 6 livres un jupon de taffetas blanc garni.

Ce sont donc bien les mêmes prix chez Mlle de Launay, Mlles Panier et Mlle Percheron. La façon d'une robe avec son jupon est de 12 livres ; ce n'est que par exception, en cas d'habits de noces ou d'habits de cour, qu'on sort de ces données ordinaires et normales.

Et les souliers, ces chers et mignons souliers du siècle passé, qui dansent au bout du pied des dames de Moreau le jeune, ces souliers galants qui s'envolent dans *les hasards heureux de l'Escarpolette*, ces souliers dont le talon mutin sonne, après

un siècle écoulé, dans le cerveau de tout homme qui aime LA FEMME, ces souliers adorés qui, retrouvés après tantôt un siècle, ont rendu à la Parisienne l'exquis et le particulier de son allure, ces souliers qu'on veut chasser à présent pour mettre en leur place l'ignoble, l'imbécile, le déplorable soulier à l'anglaise, les voilà qui défilent devant nos yeux comme un régiment dont, coûte que coûte, il faut suivre la musique : souliers noirs chamarrés, souliers de castor gris, souliers de maroquin noir, souliers marron avec un galon d'argent, souliers brun avec un galon d'or : à 5 livres, les souliers unis ; à 7 livres les souliers avec un galon. Douze paires de souliers pour 69 livres ! Ah ! qu'ils étaient bien de leur temps, ces maîtres cordonniers, et comme on doit les remercier d'avoir fait d'une des armes les plus exquises de la femme une des choses les moins coûteuses !

*
* *

Veut-on du pratique à présent, et voulez-vous passer à la cuisine et voir le compte de l'épicier ? Il apporte du café de Moka à 45 sous la livre, du gruyère à 12 sous. Un fromage de Brie vaut 2 livres ; le sucre coûte 16 sous la livre. On a pour 6 livres dix-huit citrons et douze bigarrades ; pour une livre cinq sous un quarteron d'œufs, pour dix-huit sous un quarteron de pommes.

Quand la Maréchale est à sa terre de Beaumont,

elle paye à ses gens qui restent à Paris leur nourriture en argent : c'est 16 sous pour les femmes et 25 sous pour les hommes. Quand elle est à Paris, on consomme chez elle par jour environ 27 livres de pain.

Elle mange dans des assiettes d'argent à 846 livres la douzaine ; et à sa table on aime le Bourgogne, le vrai vin de France, celui qui met du soleil dans le cœur et une chanson dans la voix, le vin de Vougeot que lui fournissent tout droit les moines de Cîteaux, le vin des vignes séculaires devant qui les colonels avisés font porter l'arme à leurs régiments : A 78 livres la feuillette, le vin de Vougeot !

Il n'y en a plus à ce prix depuis 1744.

Tout cela, habits, maison, table et cuisine, ce n'est pas la grosse dépense. A côté de cela qui est le luxe des grands seigneurs, qui est l'utilité de leurs corps et l'agrément de leur vie, il y a quelque chose que je dirai quelque jour qui est la nécessité de leurs âmes. Nous nous plaignons parfois d'avoir trop à donner aux pauvres ; on verra comment savaient donner les gens d'il y a cent ans.

LES

PAUVRES ET L'ANCIEN RÉGIME

La question des logements d'ouvriers est à l'ordre du jour depuis trente ans. Le Conseil municipal de Paris pense à s'en occuper pour y trouver une réclame électorale. Jadis, parce qu'il aimait le peuple, un souverain en avait cherché et découvert la solution : quoi qu'il tente, le Conseil municipal républicain ne parviendra qu'à plagier l'empereur Napoléon III.

Si intéressante qu'elle soit, si urgente qu'elle puisse être, la question des logements d'ouvriers n'est qu'un détail dans la quantité des objets que doit toucher la *bienfaisance* et qu'elle a touchés depuis un siècle. La bienfaisance est toute moderne, en effet : elle a cent ans. Avant cette époque, il n'y a que la *charité*, toute chrétienne, toute inféodée à la religion, tout en vue de Dieu. La bienfaisance étendue et élargie, a mené à l'étude des moyens

propres à améliorer le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, à la science nouvelle de l'économie sociale, à ce qu'on appelle improprement le socialisme. Mais elle a été d'abord un mouvement presque irraisonné, plus généreux par cela même, et qui a eu pour point de départ l'idée d'humanité, la conscience de la solidarité entre tous les hommes.

Au milieu du XVIIIe siècle, la bienfaisance apparaît en même temps que cette *sensibilité* dont on a tant abusé. Il fut de mode d'être humain et bienfaisant en même temps que sensible ; les philosophes, Rousseau surtout, avaient créé ce courant : nul n'y résista. Rousseau avait montré dans la maternité autre chose qu'une gêne, une laideur et une souffrance. Il avait plaidé pour l'enfant, réclamé pour lui le sein maternel, proposé un mode d'éducation physique tout différent de celui qu'on suivait. L'enfant fut à la mode, et, en même temps qu'il reprit sa place dans la famille, il prit une place dans la société. On s'inquiéta de l'enfant pauvre : c'est de 1788 que date la Société de charité maternelle, formée sous les auspices de Marie-Antoinette, cette société à qui aujourd'hui l'État et Paris refusent toute subvention, société toute laïque pourtant, de bienfaisance et non de charité. A la même époque, on essaie de protéger par des règlements sérieux le sort des enfants trouvés.

*
* *

Ce n'est pas qu'avant le XVIIIe siècle on ne se fût occupé des enfants *exposés*. De longue date, des hospices destinés à les recevoir avaient été fondés par la charité des pasteurs et des fidèles. Des arrêts du parlement avaient obligé les seigneurs haut-justiciers à concourir à leur entretien; mais les aumônes qu'on recueillait ne suffisaient point, et les arrêts du Parlement n'étaient point exécutés. De plus, nulle surveillance. Les servantes chargées à Paris de soigner les enfants les laissaient mourir de faim ou les vendaient. Le prix courant était de vingt sols. Quand Vincent de Paul fonde en 1638 un nouvel hôpital, les ressources qu'il a rassemblées sont si restreintes, qu'il faut tirer au sort les enfants qui seront nourris et ceux qui seront abandonnés, c'est-à-dire qui devront mourir. Louis XIV leur donne, en 1641, 4.000 livres de rente, 8.000 en 1643, en 1648 le château de Bicêtre. Mais ce n'est rien encore. Qu'en fera-t-on après les avoir sauvés ? Un édit de 1670 les destine à recruter l'armée ou à peupler les colonies. Ils sont bien peu nombreux encore, ceux qu'on recueille : 442 en 1663, 547 en 1665, 424 en 1666.

Cent ans plus tard, en 1761, leur nombre a décuplé. Chaque année, les provinces en fournissent de cinq à six mille. Année moyenne, l'Hôpital général en a neuf mille à sa charge. Le reste meurt.

C'est donc une mortalité effrayante, presque inouïe, parfaitement explicable. Prenons Paris : les enfants qui y sont exposés, ceux qui naissent à l'Hôtel-Dieu et dans les lieux de force de la Salpêtrière sont apportés dans une maison de la rue Neuve-Notre-Dame, appelée la maison de la Couche. Le bureau de l'Hôpital général, ce que nous appellerions aujourd'hui le Conseil général des hospices, les envoie en nourrice; ils y restent jusqu'à l'âge de cinq à six ans. Alors on les fait revenir. Quelques-uns (60 à 70) rentrent à la maison de la Couche. Les autres vont à la maison des Enfants trouvés du faubourg Saint-Antoine, qui en contient sept à huit cents, garçons et filles; quand c'est plein là, on envoie les garçons à la Pitié et les filles à la Salpêtrière. On leur enseigne le catéchisme, on essaie de leur apprendre à travailler; quand on le peut, on les place en apprentissage; mais les occasions sont rares : chaque corps de métier, jaloux de ses prérogatives, non seulement n'a qu'un nombre infiniment restreint de *maîtres,* mais n'accorde à chaque maître qu'un nombre réglé d'apprentis. Le travail est un privilège : il faut payer, très cher parfois, pour être apprenti. (Dans un testament je trouve 1.500 livres léguées à une fille pour payer son apprentissage chez une maîtresse couturière.) Donc, les enfants trouvés ne peuvent apprendre à gagner leur vie. Alors, les filles restent jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans à la Salpêtrière, et ensuite, comme l'écrit un brave homme : *elles disposent*

d'elles-mêmes. Les garçons, sans profession ni métier, vont grossir la grosse armée de la misère.

En 1761, on cherche un remède : puisque les campagnes sont désertes, que les terres sont incultes faute de cultivateurs, c'est là plutôt que dans les colonies qu'il faut envoyer les enfants trouvés. D'ailleurs le retour à Paris, après le sevrage, est fatal à la plupart d'entre eux. Ils resteront donc à la campagne, chez des paysans qui se chargeront d'eux moyennant une pension (pour les garçons, 40 livres jusqu'à douze ans; 30 livres de douze à quatorze ans; pour les filles 40 livres jusqu'à seize ans). Les paysans seront tenus de les élever dans la religion catholique (l'habillement pour la première communion est payé 30 livres par l'hôpital), et de leur donner la même éducation qu'à leurs propres enfants. Tout un système de surveillance et de contrôle est confié aux curés des paroisses, et le Roi accorde comme privilège aux chefs de famille qui auront élevé des enfants trouvés, l'exemption de la milice pour leurs enfants propres.

Malgré ce règlement, il reste bien à faire. En 1774, un nouvel arrêté indique les conditions à remplir par les nourrices et les sevreuses, détermine dans un détail infini la layette de chaque enfant et la vêture annuelle, organise le système des meneurs de nourrices, tel qu'il existe encore, et, pour rendre la surveillance plus exacte, en charge les sœurs de charité en même temps que

les curés. C'est un chef-d'œuvre que cet arrêté, qui complète si utilement celui de 1761. C'est la réponse de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, à Jean-Jacques Rousseau, auteur de l'*Emile*. C'est la réponse du Parlement aussi ; car, dans le bureau de l'Hôpital général, il n'y a qu'un prêtre : l'archevêque. Tout le reste est magistrat, homme de loi, de finance ou de commerce : ces adversaires de Rousseau cèdent au mouvement dont Rousseau est un des auteurs, et, par une de ces contradictions dont le monde est plein, ils améliorent sur l'impulsion de Rousseau, le sort de ces enfants trouvés parmi lesquels vivent inconnus les tristes et misérables rejetons de Rousseau et de Thérèse Levasseur.

Le Roi restera-t-il en arrière? A Louis XV, ce Bien-Aimé de la maladie de Metz, a succédé Louis XVI, le roi bienfaisant, un homme plein de bonnes intentions, facilement attendri, sensible aux douleurs du peuple, mais sans cesse entravé, arrêté par cette irrémédiable faiblesse qui le livre à sa cour, à ses entours, à la société intime de celui-ci ou de celle-là; Louis XVI, est entraîné par ce courant de son temps : il y cède d'autant plus facilement que sa nature intime est meilleure; et, comme il est et se sent profondément *père*, ce roi qui doit se faire l'instituteur de ses enfants, il s'applique, lui aussi, à soulager et à protéger les enfants sans père. C'est de lui-même qu'il ordonne que des boîtes de remèdes soient déposées dans les

villages où se trouvent des enfants en nourrice. Ces boîtes, composées par le premier médecin de la Reine, sont confiées aux sœurs de charité ; elles contiennent, outre les instructions sur les maladies des enfants, les balances et poids nécessaires pour peser les médicaments et les remèdes les plus usuels. On les délivre gratuitement au bureau des nourrices.

*
* *

Louis XVI ne se borne point aux enfants : l'Hôtel-Dieu est un des objets qui le préoccupent à bon droit. Cet Hôtel-Dieu contient douze cents lits ; il n'y a jamais moins de quatre mille malades. On en a vu jusqu'à sept mille. On met quatre malades par lit, six parfois : on en met huit, et la mortalité est de plus d'un cinquième. Ainsi, de 1737 à 1748, il entre à l'Hôtel-Dieu 251.178 malades ; il en meurt 61.091, — vous avez bien lu : soixante et un mille. De 1774 à 1784, la proportion est presque identique. Entrés : 232.565 ; morts : 42.882.

Les morts restent gisants jusqu'au matin, pêle-mêle avec les vivants : et c'est pourtant un asile recherché ; là viennent s'échouer, pour une nuit, les mendiants et les vagabonds. Nul n'est refusé à la porte : saint Louis l'a voulu ainsi.

Les lits rapprochés et serrés, bout à bout, côte à côte, entassés comme en un garde-meuble, dans ces vingt salles, où sans cesse passe la mort ; ces

lits où les misérables sont entassés, *quelquefois même sur l'impériale*, sans choix, sans distinction de maladies, c'est un but, c'est presque un rêve pour les vagabonds.

Certes, la charité a beaucoup fait, surtout la charité des siècles croyants. Philippe-Auguste, Blanche de Castille, saint Louis, saint Louis surtout; mais, ensuite, des centaines d'années ont passé sans que l'Hôtel-Dieu s'accrût, et Paris a grandi toujours, et les pauvres ont toujours été plus nombreux. Ce fut presque un bonheur que cet incendie de 1772 où, comme en un sanglant sacrifice digne de nos ancêtres gaulois, des centaines de malades moururent brûlés. Au moins on reconstruisit l'Hôtel-Dieu; mais, par une sottise digne de notre temps, on le reconstruisit sur le même emplacement. Nous l'avons vu debout tel qu'il fut rebâti. Louis XVI voulait qu'on supprimât l'Hôtel-Dieu et que les malades fussent recueillis dans les hôpitaux placés aux extrémités de la ville. Les lettres patentes qu'il rendit à ce sujet ne furent point exécutées; mais, par de nouvelles lettres de 1781, le Roi ordonna que le nouvel Hôtel-Dieu put contenir au moins 3.000 malades, seuls dans un lit; mille autres malades pourraient être reçus, *mais placés*, dit l'ordonnance, *comme ils sont actuellement*. Malgré cela, en 1786, il n'y avait encore que 1.500 malades seuls dans des lits espacés convenablement. Ce fut la création de quatre hôpitaux nouveaux qui diminua seule l'encombrement; cette création est

aussi le fait du Roi, et c'est ce qui me porte à dire que les efforts de Louis XVI pour améliorer le sort des malades ne sont pas un de ses moindres titres devant la postérité.

*
* *

Il ne s'arrêta point aux hospices. La création des *monts-de-piété* est de 1777. On demanda aux ministres de France en Italie, particulièrement au cardinal de Bernis des mémoires sur les *monts-de-piété* fondés par les papes et imités successivement par les souverains de la péninsule. Sur ces modèles, le Roi institua le Mont-de-piété de Paris, dont il confia l'administration au bureau de l'Hôpital général.

Cela est connu ; mais ce qui l'est moins, c'est la formation des dépôts de mendicité. En général, on attribue cette institution à Napoléon Ier. Quand, par le décret du 5 juillet 1808, l'Empereur ordonna que des dépôts fussent ouverts dans chaque département, il ne faisait que renouveler un arrêt du Conseil du 21 septembre 1767 qui en avait établi un par généralité. En 1789, l'ordonnance avait été exécutée partout. J'ai entre les mains les comptes du dépôt de mendicité ou maison de travail de la généralité de Soissons. Voici ce que j'y vois : en 1782, 460 hommes et 340 femmes ont passé au dépôt. Sur les 340 hommes, 250 étaient des charretiers, des pâtres et des journaliers à qui le tra-

vail manquait et qui mendiaient par besoin; des autres, 37 exerçaient des professions manuelles; le reste était des vagabonds, des militaires renvoyés de leurs corps, des fous, et ce qu'on appelait des *mendiants de race* ou coureurs de pèlerinages. La première classe était donc à la fois la plus nombreuse et la plus intéressante pour l'intendant de la généralité. Or, sait-on ce qu'il propose, ce quasi-préfet de Louis XVI? Simplement la création d'invalides du travail: « Il conviendrait, dit-il, d'inviter tous les cultivateurs à donner à leurs domestiques des billets de congé dans la forme qui serait prescrite. Tout charretier ou pâtre qui présenterait une suite de vingt années de services jouirait d'une prébende de 120 livres dont le brevet serait expédié par l'intendant. Serait-il injuste qu'après vingt années de travail, il fût accordé quelques distinctions aux bras qui ont cultivé la terre, qui nourrit le soldat qui la défend? »

Quelle avait été jusque-là la législation contre les mendiants? En 1350, le roi Jean défend la mendicité sous peine du fouet et du pilori; à la deuxième récidive, le mendiant est marqué au front et banni. En 1547, Henri II prononce contre les mendiants la peine des galères. En 1662, Louis XIV ordonne qu'ils soient enfermés et condamnés au travail perpétuel et forcé; en 1720, déclaration identique du Régent. Or, sait-on quelles sont les punitions prévues par le règlement de la maison de Soissons : pour les hommes, la prison

et la privation de la soupe, surtout le renvoi de l'atelier pendant plusieurs jours ; *cela m'a paru la punition qui faisait le plus d'effet*, écrit l'intendant; pour les femmes, la première punition est d'avoir, au lieu de coiffure, un bonnet de laine brune avec un habit de couleur mi-partie; la seconde est d'être enfermée dans une cellule à claire voie; cette pénitence publique est beaucoup plus efficace que le cachot. » La femme est obligée d'y filer gratuitement une ou deux livres d'étoupes pour le service de la maison. Ainsi, à la place des galères, la vie assurée par le travail, et, au lieu du fouet du garde-chiourme, des punitions toutes morales qui ne s'attaquent qu'à la vanité. Au lieu du travail forcé dont l'État seul bénéficie, le travail presque libre dont tout le bénéfice va à l'ouvrier.

La dépense totale du dépôt est, en 1782, de 23.423 livres, et, en 1783, de 39.000 livres (pour 1.003 individus). Voilà cent ans de cela ! Pourrait-on dire combien de départements ont aujourd'hui des dépôts de mendicité ? En 1868, il n'en existait plus que quatre pour toute la France (Villers-Cotterets, Montreuil, Saint-Lizier et Bellevaux).

Le code pénal punit la mendicité et le vagabondage. Soit ! Mais l'ancienne loi, renouvelée par Napoléon, la loi qui donnait au mendiant et au vagabond un asile et le moyen d'acquérir un pécule, n'était-elle pas supérieure ?

LES COURSES DE CHEVAUX
EN FRANCE
1651-1814

Le 15 mai 1651, toute la cour de Sa Majesté Très Chrétienne s'était portée au Bois de Boulogne pour assister à la solution du grand débat élevé entre le Prince d'Harcourt de la Maison de Lorraine et son cousin le duc de Joyeuse. Il s'agissait d'une course de vitesse entre deux chevaux nourris au village de Boulogne « ainsi qu'on nourrit les chevaux de courses en Angleterre : c'est-à-dire, pendant trois semaines ou un mois, au lieu d'avoine, de féverolles et de pain fait avec de l'anis; les deux derniers jours, d'œufs frais au nombre de deux ou trois cents. » Le point de départ était la barrière de la Muette d'où les coureurs prenaient le grand chemin vers Saint-Cloud; tournant par la droite au-dedans de l'enclos, ils revenaient par la grande route qui menait au château de Madrid et tournaient de nouveau pour regagner la barrière de la Muetté.

8.

Le prince d'Harcourt, qui montait lui-même, était vêtu d'un habit gris très étroit et fait exprès, et coiffé d'un bonnet juste dans lequel ses cheveux étaient rentrés. Il portait dans ses poches trois livres de plomb. Son adversaire n'était pas le duc de Joyeuse, mais le sieur Le Plessis du Vernet, maître d'Académie — le même semble-t-il que Saint-Simon appelle le premier homme de cheval de son siècle. Jusqu'au tournant de Madrid, les deux cavaliers allèrent également et sans avantage. Mais là, après avoir passé devant le sieur Dauphin qui remplissait les fonctions de juge de la course, Le Plessis prit le devant et, arrivant à cent pas devant l'autre à la barrière de la Muette, gagna le pari.

C'est ici sans doute la première mention qu'on ait rencontrée d'une course faite en France suivant les modes qui étaient usités en Angleterre depuis 1154, c'est-à-dire avec des chevaux entraînés et nourris à dessein, des cavaliers ayant un costume particulier, un juge chargé de décider du vainqueur : en germe, toutes les conventions qui aujourd'hui régissent ces exercices. Autrement, ce serait bien plus haut qu'il faudrait remonter : car, depuis 1370, à Semur, en Auxois, tous les ans, le jeudi après la Pentecôte, se disputaient entre des coureurs à cheval, des prix consistant, le premier, en une bague d'or aux armes de la ville, le deuxième en une écharpe de taffetas blanc, le troisième en une paire de gants à franges d'or. Mais c'étaient

là courses entre courtauds de pays, chevaux d'attelage et parfois de charrue comme on en voyait à nos foires de campagnes. Celles-ci toutefois avaient l'aspect d'institutions réglées quoiqu'elles ne fussent point anglaises.

A partir de 1651, il est possible d'établir une suite, de prouver que ce goût a trouvé constamment des adeptes et de devancer ainsi, de plus d'un siècle, la date qu'on assigne d'ordinaire à l'institution des courses à l'anglaise.

C'est le 28 novembre 1670, dans le Bois de Boulogne, un pari de trois mille pistoles entre Monsieur le Grand, grand écuyer de France, et le maréchal de Bellefond. « Ils courent, dit Mme de Sévigné, sur des chevaux vites comme des éclairs. » Le 16 juillet 1679, c'est devant Leurs Majestés, une course dans la Garenne de Saint-Germain, depuis le pont du Pecq jusqu'à une maison nommée La Borde, entre un cheval de MM. de Vendôme, monté par un Anglais, leur domestique, fort adroit en ces exercices, et un cheval de M. de Francine, le fils, maître d'hôtel de Leurs Majestés, monté par son propriétaire. Francine, vêtu d'un petit habit de taffetas couleur de citron, arrive premier, devançant de cinquante pas, l'Anglais, en taffetas couleur de rose. Il est pesé avant et après la course, et il a l'avantage d'entendre Leurs Majestés dire qu'elles ont pris beaucoup de plaisir.

Quelques mois plus tard, en septembre, dans la plaine de Madrid, l'Anglais de MM. de Vendôme,

Robin, est encore battu dans un pari de 2.000 pistoles, 120.000 livres d'alors, plus de 200.000 francs d'aujourd'hui, par M. de La Vallée, écuyer de M. d'Armagnac.

En septembre 1681, à Fontainebleau, autour du canal, course entre M. de la Vallée, montant un cheval de M. le Grand Écuyer et un petit Anglais, officier de l'Ecurie, montant un cheval de Monseigneur le Dauphin. Ils font deux fois le tour du Canal, et, à chaque fois, le petit Anglais laisse prendre le devant à M. de La Vallée ; puis, arrivé devant la terrasse au-dessus et un peu à côté de la cascade, où se tient le Roi entouré de sa cour, il pousse si adroitement son cheval qu'il regagne la distance.

Il ne s'agit encore, jusqu'ici, que de paris, mais voici, en mars 1683, des courses officielles, avec prix du Roi. Au milieu de la plaine d'Achères, près de Saint-Germain, on a construit un amphithéâtre pour la Cour. Des poteaux, dressés de distance en distance, marquent le « circuit de la course ». Un drapeau est planté sur le but. Sept chevaux anglais se présentent : deux au duc de Monmouth, un à M. le Grand Prieur de France, un à M. Howard « seigneur anglais », un à M. Feilleton et le septième à un cabaretier anglais. « Comme le champ est ouvert pour disputer le prix, il est permis à tout le monde d'entrer en lice. » Ce prix est de mille louis d'or — soit 24.000 livres, et plus de 240.000 francs d'aujour-

d'hui. Les juges, les ducs de Luxembourg, d'Aumont et de Gramont, pour donner le signal du départ, ont un drapeau. Les sept chevaux s'élancent pour la première course; après laquelle quatre sont éliminés; la deuxième a lieu entre les trois restants dont un succombe; le vainqueur de la troisième est un cheval noir appartenant au duc de Monmouth. « On plante un drapeau devant lui pour marque de sa victoire. » Le Roi offre à M. Howard, qui est venu exprès en France pour la course, un présent d'une valeur de 10.000 livres.

Après ce glorieux précédent du Prix de Paris, il faut s'interrompre pendant près d'un siècle; car ce ne sont point des Courses, ces paris du duc d'Elbeuf, qui, en 1693, va et vient de Paris à Versailles en moins de deux heures, avec ses juments hollandaises prises à la bataille de Steinkerque où elles traînaient les canons du prince d'Orange. Rien de 1700 à 1715 : on a mieux à faire. En 1722 et 1726, des tentatives sans intérêt, rien que des gageures entre Français : M. de Saillant contre le marquis de Courtavaux, par exemple, sur le parcours de la Grille de Versailles à la Grille des Invalides. Puis trente ans encore : En novembre 1754, un seigneur anglais parie de venir en deux heures de Fontainebleau à la Barrière d'Enfer. Il change trois fois de cheval et arrive en avance de douze minutes par le temps fixé. La maréchaussée a reçu du Roi l'ordre de lever tous les obstacles. Tout cela n'est point courses : il faut arriver, sous

Louis XV, jusqu'au 25 février 1766 pour trouver une course entre chevaux anglais et français : — C'est le comte de Lauraguais qui, le matin de son mariage avec Mlle de Lowendahl, perd mille louis contre milord Forbes, sur un champ de huit milles et demi.

Dix années plus tard, au début du règne de Louis XVI, en 1775 et surtout en 1776, les courses prennent une importance. La jeune reine Marie-Antoinette les patronne et y entraîne toute la jeune cour. « Elle a pris un goût extraordinaire à ce genre de spectacle et n'en manque aucune. » On débute, en mars 1775, par des paris à la plaine des Sablons. En 1776, des courses réglées ont lieu chaque semaine le mardi, au bois de Boulogne. Une estrade a été bâtie pour la Reine et, autour de cette estrade, s'agitent et parient tous les gens élégants. Ils font cortège à leurs chefs de file, le comte d'Artois et le duc d'Orléans, et, en négligé, en bottes et en chenille, sans garder nulle trace du costume de cour, ils vont et viennent, de la Reine aux jockeys, affairés, gesticulant, ayant perdu toute tenue.

Le Bois de Boulogne ne suffit pas, il y a des courses au Luxembourg, mais ce n'est rien, le printemps, près des réunions d'automne. On fait des courses à la fois à la plaine des Sablons, où, le 6 novembre, *Teucer* par *Northumberland* et *Snip*, au marquis de Conflans, gagne un pari de 2.500 livres contre *Cornus* par *Otho* et *Crab* au comte d'Artois.

Le 7, le 8, le 9, le 10, tantôt match entre cheval arabe et cheval anglais, tantôt poule entre chevaux français et cheval anglais.

Les premières écuries qu'on voit paraître sont celles d'abord du comte d'Artois et du duc de Chartres, puis du marquis de Conflans, de M. Fitzgérald, du prince de Guéméné, du duc de Lauzun, de M. de Champreux, du prince de Nassau, de M. Nathaniel Parker Forth, du duc de Fitz James, de M. Lunn, du prince d'Hénin. de M. Woodward, puis du comte de Lauraguais, du marquis de Voyer, de M. de Verceil, du marquis de Champcenetz. Les couleurs du comte d'Artois sont vert pomme galonné de rose, du duc de Chartres noir galonné de rose, du marquis de Conflans, rose galonné de noir, du duc de Fitz James bleu et chamois, du comte de Lauraguais rouge, du marquis de Voyer puce, de M. de Verceil jaune, du marquis de Champcenetz bleu.

A Fontainebleau, aux courses du 13 novembre, le comte d'Artois a payé 1.700 louis le cheval qui doit porter ses couleurs *King Pippin*, par *Turf* et *Cygnet*. Le duc de Chartres n'a pas payé un moindre prix son champion *Glow Worm*, un produit de l'immortel *Eclipse*. Les paris sont ouverts et le notaire ClosDufresnoy a déjà 3.800 louis de consignés, compris le petit écu que Louis XVI risque sur *King Pippin*.

Le grand jour arrive. Dans le pavillon de la Reine, une grande table est servie, couverte d'une

ample collation, au pillage d'une troupe de jeunes gens indignement vêtus et faisant un bruit à ne pas s'entendre. Le comte d'Artois, court du haut en bas, se désolant quand il perd, se livrant à des joies pitoyables quand il gagne, s'élançant dans la foule du peuple pour aller encourager « ses postillons ou jaquets » et il présente à la Reine celui qui a gagné une course. Mais c'est le jockey de *Glow-Worm* qu'il présente, car *King Pippin* est outrageusement battu.

Le goût des courses est si bien entré dans une certaine classe de la société qu'un auteur dramatique, Laus de Boissy, s'empresse d'y accrocher une pièce et d'en emprunter son titre : *La Course ou les Jockeys*, comédie en un acte, ne donne point d'ailleurs un seul détail curieux sur les jockeys d'il y a cent ans.

En 1777, la fureur continue. En mars et avril, courses, presque chaque semaine, à Vincennes; en octobre, courses à la plaine des Sablons et à Fontainebleau. Le favori du comte d'Artois, c'est, cette année *Comus* qui, le 20 mars, gagne un pari de 200 louis contre *Nip* au marquis de Conflans et qui le 13 novembre, à Fontainebleau, bat *Mousquetaire* à M. Nathaniel Parker Forth.

Les courses de chevaux, dans le voyage de Fontainebleau ne paraissent plus suffire à l'amusement de la Reine. Avant qu'elles commencent il y a un grand déjeuner, et, après les chevaux, on fait cou-

rir les ânes du pays : le prix est un chardon d'or et une bourse de cent écus.

Une seule course est relatée en 1778, une seule aussi en 1779. Toujours les mêmes écuries et les mêmes parieurs, et, que ses chevaux gagnent ou perdent, M. le comte d'Artois régale toujours. On parle de différences énormes : dans une seule course, des paris de 6 et de 7.000 louis. Le public commence à se lasser et, à moins d'un attrait particulier, les courtisans eux-mêmes ne viennent plus. En 1780, à la course du mois de mai, où les paris étaient pourtant des plus considérables, presque personne : « Combien de bêtes? disait-on — Vingt-quatre » répondait-on et c'était compris les chevaux, les jockeys et les parieurs.

Mais, malgré la défaveur où semblent tomber les courses particulières, l'intérêt qu'elles présentent pour l'amélioration de la race chevaline et, plus encore, l'influence de certains grands seigneurs, déterminent Louis XVI à instituer des courses officielles. Tout le monde l'y pousse : On invoque les dépenses que ne manqueront pas de faire les parieurs, l'affluence d'étrangers qui s'y empresseront, et, comme toujours, les intérêts du commerce de la capitale. On dispute seulement sur l'Hippodrome le plus propice : Sera-ce Versailles, dans l'endroit où était l'étang, du côté de Clagny, le Vésinet, près de Saint-Germain, Vincennes ou les Sablons ? Les écuyers du Roi, dont un Anglais M. Butler, s'emploient avec ardeur ; M. de Lau-

raguais, poussé par son associé, Tattersall, ne néglige rien ; enfin, le comte d'Artois emporte tout. Néanmoins, les courses telles qu'elles sont instituées offrent un but pratique et, par des côtés, diffèrent des courses anglaises. On a jugé qu'on possède, en France un nombre suffisant d'étalons et que ce qu'il importe d'attirer, c'est de ces juments de tête dont les Anglais sont bien plus jaloux que de leurs chevaux, car leur sang est beaucoup plus ancien, ayant été rigoureusement conservé de mères en mères depuis le règne d'Élisabeth, tandis que, des deux étalons fameux, l'un *The Darley Arabian*, n'a été importé d'Alep qu'en 1714, et l'autre *The Godolphin Arabian*, trouvé à Paris même où il traînait une charrette, n'a été employé aux saillies, au hara de Gog Magog, que vers 1734. *The Godolphin Arabian*, barbe dont la généalogie était inconnue et la race douteuse, n'en a pas moins été, avec *The Darley Arabian*, l'ancêtre de tous les coureurs les plus célèbres.

On réserve donc les prix du Roi, fixés chacun à cent louis, aux juments françaises et étrangères, et le règlement, signé Bertin, imprimé à l'Imprimerie royale en 1780, détermine soigneusement la police des courses, les manières dont les juments doivent être présentées, et dont leur généalogie doit être établie, fixe les entrées à 24 livres par jument, et détermine les poids à 91 livres pour les juments prenant quatre ans, 98 pour celles prenant cinq ans, 115 pour celles prenant six ans, 120 pour

celles prenant sept ans, 121 pour celles prenant huit ans. Pour la première fois, on donne les poids en *livres* et non en *stones*, comme on avait fait jusque-là dans les courses particulières. Les juments étrangères reçoivent une surcharge de quatre livres. Certains prix du Roi — qu'on qualifiera plus tard *plateaux du Roi* selon l'usage anglais, —les prix en Angleterre, après avoir été une clochette d'argent, consistant, depuis Charles II, en une aiguière ou coupe d'argent avec son plateau, d'une valeur de cent livres sterling — certains prix, donc, sont réservés aux juments françaises, lesquelles ne peuvent être montées que par des Français. Un commissaire, nommé par le Roi pour présider aux courses, le marquis de Conflans, décide tous les cas de disqualification qui sont strictement prévus et presque tels que de nos jours, et distribue les certificats aux vainqueurs.

C'est sous ce régime que furent courues, dans le parc du château de Vincennes, à partir de 1781, les courses de printemps. Les premières eurent lieu le 2 avril 1781. Outre les prix du Roi on y disputait des paris particuliers, les moindres de 500 louis. Ainsi, à Vincennes, le 15 avril 1782, en dehors des trois prix du Roi, le premier de cent louis pour juments françaises prenant quatre ans, le deuxième de cent louis pour juments étrangères prenant quatre ans, le troisième de cent louis pour juments françaises prenant cinq ans, toutes courses de 2.000 et de 1.500 toises, la troisième seule avec reprises,

se court une poule à vingt-cinq louis pour chevaux ou juments françaises de tout âge, qui réunit neuf souscripteurs. La réunion dure quatre jours. Le deuxième et le troisième jour se courent quatre autres prix de cent et de cent cinquante louis ; enfin, le quatrième jour, les juments ayant gagné les prix précédents se disputent un prix de deux cents louis. Il est gagné le vendredi 26 avril par *Helen*, jument anglaise de cinq ans, par *Conductor*, appartenant au duc de Chartres.

Même disposition en 1783, du 12 au 26 avril, trois prix du Roi, de cent louis, le premier jour ; deux prix et une poule le deuxième jour ; deux prix le troisième jour ; deux prix, une poule et deux paris le quatrième jour. La curiosité, le deuxième jour, a été pour deux *Surepstakes* entre trois poulains ou pouliches de deux ans au comte d'Artois et trois poulains de même âge au duc de Chartres. Pour le plateau Roi, la victoire reste, à la dernière course de 200 louis à *Lapwing*, jument française de quatre ans, par *Pyroïs* et *Brillianta* appartenant au duc de Chartres.

Il semblerait que, désormais, l'institution fût fondée et qu'elle dût fonctionner sans interruption. Mais, à partir de 1783, la Reine s'en est dégoûtée et bien que les prix du Roi continuent à être disputés au moins jusqu'en 1790, ce n'est en quelque façon que par hasard qu'on l'apprend et il faut quelque accident comme celui qui faillit arriver au prince Joseph de Monaco, à la réunion d'octobre 1790, à

Vincennes, pour que les journaux y fassent allusion. Le prince, ayant un cheval impétueux et méchant, avait, paraît-il, prié très vivement un citoyen de se ranger. La foule prit parti pour le citoyen et manqua pendre le prince.

C'est fini pour un temps de l'anglomanie et des courses à l'anglaise. « Elles n'ont produit d'autres effets que l'exportation d'une quantité immense de notre numéraire chez l'étranger et un mépris marqué pour nos meilleures et nos plus belles races de chevaux » mais, aux modes anglaises que patronnaient les femmes à la mode et les gentilshommes élégants, les pions et les robins, devenus les maîtres, vont tenter de substituer les modes antiques. On veut modeler le gouvernement sur les républiques de la Grèce : il est tout simple qu'on prétende en emprunter les jeux. Il faut, à Messieurs du Tiers, des courses olympiques. Dès 1791, on voit se prononcer le mouvement et l'initiateur est un officier de cavalerie, de Lafont Pouloti, qui publie un curieux *Mémoire sur les courses de chevaux et de chars en France envisagées sous un point de vue d'utilité publique*. Toutefois il faut du temps pour que l'idée prenne corps et ce n'est qu'après la Terreur, lorsque les Conseils décrètent l'institution de fêtes nationales, que les courses à pied, les courses à cheval et les courses en char trouvent place dans le programme officiel des divertissements.

A la fête de l'anniversaire de la fondation de la République le 2 vendémaire an V, les courses ont

lieu au Champ-de-Mars, toutes à la fois, sur trois pistes concentriques : sur la piste du milieu, à pied ; sur la piste intermédiaire, à cheval, sur la piste extérieure, en chars. Rien de plus grotesque : la pluie et le vent se mettent de la partie, décoiffent les concurrents de leurs chapeaux à plumes. Néanmoins tout ce qui reste à Paris de voitures et d'équipages, tout ce qui peut porter toilette est aux courses : voilà si longtemps qu'on n'a pu s'amuser et se voir ! C'est Franconi qui gagne le prix de la course à cheval, mais qu'importe la course !

Même répétition en l'an VI, avec un succès médiocre.

En l'an VII, c'est François, de Neufchateau, qui est ministre de l'Intérieur ; et François, s'imagine faire grand. Dans le programme qu'il rédige il y a une exposition publique des produits de l'industrie nationale, il y a des cortèges avec chars, des destructions de statues du Despotisme et du Fanatisme, des luttes, des joutes, des banquets, des danses : et aussi des courses. Tout est prévu jusqu'aux costumes : les coureurs à pied ont une veste et un pantalon de nankin ; les cavaliers portent une veste à l'écuyer, un chapeau rond surmonté d'une plume « et qui sera attaché sous le menton par un ruban » et ils sont ceinturés, par les soins du gouvernement, d'une écharpe de soie de couleur différente ; les conducteurs de chars sont vêtus d'un habit français attaché avec des ganses sur la poitrine, coiffés d'un chapeau à plume

relevé par devant, et ils reçoivent à l'entrée de l'arène des manteaux de couleur différente. Tous les chevaux admis doivent être français : Le premier prix pour les courses à cheval est un nécessaire d'armes de la manufacture de Versailles d'une valeur de 2.000 francs. Le second, un groupe en porcelaine de la manufacture de Sèvres de 1.500 francs. De plus, les vainqueurs auront la joie de recevoir du ministre de l'Intérieur l'accolade fraternelle près de l'autel de la patrie. Heureux, Alexandre Dubost ex-officier du génie, arrivé le premier, heureux le second, Antoine-Charles Vernet, Carle, le Carle Vernet qui désormais sera le peintre officiel des courses et, durant vingt années, en donnera une physionomie si aimable quoique sans doute assez peu exacte !

Les courses en chars avaient moins bien réussi : un des concurrents le citoyen Lagrange avait été culbuté avec son char; il avait dû subir l'opération du trépan et en était mort trois quarts d'heures après, mais après avoir reçu une lettre « très flatteuse » où le ministre François de Neufchateau lui exprimait toute la part qu'il prenait à son malheur. Cela valait presque l'accolade fraternelle.

En vendémiaire an VII, la fête de l'anniversaire de la fondation de la République avait été célébrée par des jeux analogues par toutes les Républiques alliées. Elle le fut mieux encore au Caire par l'armée victorieuse de Bonaparte et, là, les courses prirent un caractère d'utilité qu'elles n'a-

vaient nulle part : Les chevaux français y disputèrent les prix aux chevaux arabes : ce fut un cheval français, appartenant au citoyen Sucy, commissaire ordonnateur en chef, qui arriva premier, ayant eu constamment l'avantage sur les cinq chevaux arabes appartenant au général Berthier et à Junot. Il avait, en quatre minutes, parcouru le champ de 1.350 toises.

Sans doute, pendant la période joyeuse du Directoire et durant le Consulat, surtout à partir de la paix d'Amiens, il dut y avoir aux environs de Paris, des courses à l'anglaise : un nombre assez considérable de compositions de Carle Vernet en témoignent, mais c'étaient des poules ou des paris privés, dont nulle trace ne paraît relevée jusqu'ici, et lorsque, en 1805 (le 13 fructidor, an XIII), l'Empereur, désireux d'améliorer les races françaises et d'encourager l'élevage, ajouta aux mesures qu'il avait déjà adoptées pour les haras, l'institution de courses de chevaux, ce ne furent sans doute pas les courses à l'anglaise qui lui vinrent à l'esprit, mais ces courses si brillantes qu'il venait de voir au camp de Boulogne et qui, en même temps qu'elles lui avaient rappelé les courses du Caire, lui avaient montré quelle utilité pratique ces divertissements présentaient pour les officiers. Le décret ne prévoyait pas seulement des courses à Paris, mais dans les départements « les plus remarquables par la bonté des chevaux qu'on y élève », c'est-à-dire l'Orne, la Corrèze, le Morbihan, la

Sarre et les Hautes-Pyrénées. Plus tard (en 1810) il en fut créé dans les Bouches-du-Rhône, les Pyrénées-Orientales, les Landes, la Vendée, la Côte-d'Or et les Ardennes. Mais les prix officiels pour ces courses de second ordre étaient de 300 francs : un seul de 600 francs. Dans les courses du premier ordre, les prix étaient de 1.200 francs, un seul de 2.000 francs ; enfin, à Paris, au mois d'octobre, les gagnants des prix départementaux de 2.000 francs devaient se disputer un grand prix de 4.000 francs. Les courses, présidées par le préfet ou par son délégué, où l'on n'admettait que les chevaux entiers et les juments de cinq à sept ans, nés et élevés en France, montés par des *piqueurs de courses* français, étaient courues, pour les prix de 2.000 francs et pour le grand prix, en trois épreuves, sur un champ de 4 kilomètres. Bien que présidé par le ministre de l'Intérieur, le grand prix de Paris, le prix de 4.000 francs, n'avait point l'heur d'attirer le beau monde. Le peuple se pressait autour du Champ-de-Mars ; quelques invités emplissaient les deux petits pavillons entre lesquels se dressait le pavillon du ministre, mais ce qui manquait c'étaient les chevaux. Plusieurs fois la course n'a pas lieu faute de partants. Néanmoins, en 1809, ce fut un succès.

Le 24 septembre, Son Excellence Monseigneur le sénateur Fouché, comte de l'Empire, duc d'Otrante depuis un mois, ministre de l'Intérieur par intérim et de la Police générale par principes, arrive au

9.

Champ-de-Mars en voiture de grand gala escorté par un peloton des chevau-légers de la garde nationale parisienne, en grand costume. C'est cette garde nationale que la descente des Anglais à Walcheren lui a fourni prétexte de créer, dont il a nommé des officiers à sa dévotion et dont il semble vouloir se faire une garde prétorienne. La jument gagnante est la victorieuse du prix de la Corrèze et appartient à M. de la Bachelerie. Mais en 1809, malgré Fouché et les chevau-légers nationaux que Tourton commande, le champ est médiocre; le plus beau c'est celui du 11 octobre 1812 où la jument *Seine* à M. Destillières bat ses six concurrents, des Côtes-du-Nord, de la Corrèze et des Hautes-Pyrénées. Et puis après, c'est le désastre.

Ces courses tout administratives, qui, sans doute, avaient une utilité, mais que la mode n'avait point adoptées, où la Cour ne paraissait pas, où les paris étaient nuls, où manquait par suite l'élément principal de succès, la spéculation, semblèrent, aux premiers Anglais qui les virent en 1814, tout à fait ridicules. Elles ressemblaient en tous points, a dit l'un d'eux, à une revue de gendarmes ou de gardes nationaux. Le champ de courses était gardé par une forêt de baïonnettes; les gens de police à cheval galopaient derrière les concurrents et parfois les devançaient au but. La tribune des autorités toute petite faisait pendant à la guérite où se tenait le juge. Sur la piste, les hommes et les chevaux tombaient à l'envi et la fête finissait au son

de la trompette. Avec la Restauration, les choses vont changer de face. Voici revenu d'Angleterre, où il n'a rien appris et rien oublié, ce comte d'Artois qui fut le premier à implanter les courses en France : nul doute qu'il ne se remette à son œuvre : c'est la seule institution qu'il ait laissée.

L'IMAGE VRAIE DE NAPOLÉON

Nul homme dont l'image peinte, dessinée, sculptée ou gravée, ait été plus répandue que Napoléon. Sa physionomie est familière à tous les peuples, même à ceux qui, aux extrémités du monde, prétendant vivre et penser sur eux, élevaient barrière sur barrière devant les barbares. Si fermé que se crût l'Empire du Soleil levant, l'Image conquérante y pénétra et, bientôt, après la mort, le profil caractéristique de l'Empereur apparut en tête de livres racontant de fabuleuses histoires, où, sur un fonds très mince de traditions recueillies de quelque Hollandais de passage, l'imagination des poètes s'était donné carrière. Ainsi, sur une trame de gaze légère et brillante, les peintres du Japon égaux aux poètes, jettent en se jouant d'une main experte, les prodigieuses fleurs écloses dans leur cerveau.

Mais, parmi ces milliers de représentations du même être, parmi ces portraits multipliés à l'infini par la curiosité, l'admiration, l'adulation ou la

haine, reproduits par tous les procédés, déformés par la reproduction même, par la manie d'enjolivement que certains y ont portée, par l'idéal artistique cristallisé sur la rétine des autres, comment démêler ceux qui, le plus fidèlement, peuvent nous procurer l'impression qu'éprouvaient les contemporains en présence de Napoléon, général, consul, empereur?

Pour y parvenir, il faut retrouver les effigies qui ont été prises d'après nature et qui sont demeurées sincères et sans flatterie. En en suivant la filière, on se donnera quelque idée de la physionomie que dut présenter Napoléon aux différents âges de sa vie.

Point de portrait connu de Bonaparte avant la campagne d'Italie. Le portrait qu'on prétend avoir été peint par Greuze en 1789 et qui fut acheté par le comte de Las-Cases est une supercherie à laquelle nul n'aurait dû se laisser prendre. Les cheveux courts et sans poudre suffiraient à la dénoncer, aussi bien que l'étrange fantaisie de l'uniforme, même si l'on ignorait que, en 1789, sur sa maigre solde de lieutenant, Bonaparte avait mieux à faire que de payer un portait de Greuze. Il fallait vivre. Le Consulat arrivé, Greuze ayant reçu diverses commandes de portraits du Consul, ayant obtenu des acomptes et en sollicitant de nouveaux (lettre à Champagny du 19 ventôse an XII), dut imaginer qu'il se mettrait bien en cour s'il se

donnait comme ayant connu Napoléon dans sa jeunesse et comme l'ayant peint, probablement gratis. Il imagina donc ce portrait où tout est faux à crier et qui n'a pas plus de valeur documentaire qu'il n'a de valeur artistique.

A défaut de Greuze, d'autres artistes ont, avant 1796, dessiné ou peint la figure de Bonaparte — trois au moins. Il existe, paraît-il, dans un département voisin de Paris, chez les descendants d'un des condisciples de Bonaparte, un dessin qui le représente et qui a été exécuté à Brienne d'après nature, par un professeur de l'Ecole, frappé de l'énergie et de l'étrangeté de la physionomie de Napoléon. Ce portrait dont on n'a pu jusqu'ici obtenir même la vue, est, s'il est authentique, le premier document graphique sur Bonaparte.

On voit au Musée de Versailles, un dessin provenant, paraît-il, de l'ancien Musée des Souverains et portant la dédicace : *Al caro amico Buonaparte, Pontornini del.* 1785. *Tournon* : C'est un portrait de profil, sans accent de nature et tracé intégralement selon les canons académiques, avec un nez rond et des yeux trop grands. Ce serait malgré tout, le deuxième en date.

Le troisième, dont l'existence est attestée par Bonaparte lui-même, est le portrait, sans doute peint en miniature, qu'il annonçait à son frère Joseph par sa lettre du 25 juin 1795. « Désirée, écrivait-il (Désirée c'est la future Mme Bernadotte que, comme on le sait, Bonaparte voulait épouser),

Désirée me demande mon portrait; je vais le faire faire; tu le lui donneras si elle le désire encore, sans quoi tu le garderas pour toi. » Ce portrait a-t-il été envoyé? Doit-on le chercher en Suède, chez les descendants de Désirée, ou, en Italie, chez les descendants de Joseph? Faut-il penser qu'il a changé d'adresse, qu'il fut donné par le général en chef de l'Armée de l'Intérieur à la vicomtesse de Beauharnais? En ce cas, ne pourrait-on le rencontrer dans les collections de Farnborough?

*
* *

Il faut, en l'état actuel des connaissances, franchir toute l'enfance, toute la prime jeunesse, arriver d'un bond aux portraits faits à l'Armée d'Italie. Par fortune, outre les peintres italiens, un nombre relativement considérable d'artistes français, et non des moindres, se trouvaient, en 1796 et 1797, à Florence, à Gênes et à Milan. A la suite de l'attentat contre Bassville, la plupart des pensionnaires de l'Académie de France s'étaient réfugiés en Toscane où ils étaient assurés de trouver près du ministre Cacault un asile et une protection : c'étaient pour les peintres : Garnier, Meynier, Réattu, Laffitte, Girodet, Gounod; pour les sculpteurs : Dumont, Girard, Lemot, Bridau et Gois. Des artistes libres en assez grand nombre les avaient suivis, et, depuis 1793, d'autres étaient venus de France les rejoindre. Tel Gros qui a été et est

demeuré le plus célèbre. Tous ces artistes ont dû s'ingénier à reproduire les traits du libérateur. Dès à présent, diverses de leurs œuvres sont retrouvées : avec le temps toutes sortiront : et c'est pourquoi il importait d'énumérer leurs noms.

Est-ce Gros, Appiani ou Cossia qui, le premier, a obtenu séance du général? En tous cas, le portrait d'Appiani, d'un vif intérêt, n'est connu que par une gravure en couleurs d'Allix, celui de Cossia que par une gravure défigurante de Schiavonetti, tandis que, du portrait de Gros, outre l'original qui est au Louvre, et l'excellente gravure de Longhi, on a la première pensée, un croquis à la plume et au crayon fait sur nature. De plus, si l'on sait que Bonaparte a donné séance à Appiani, pour un tableau le représentant en costume de général en chef, l'épée nue à la main au moment où il met le pied sur le pont de Lodi; si l'on peut supposer que c'est l'étude faite pour ce tableau qui a servi à la peinture gravée par Allix, on peut affirmer avec une certitude absolue, que, à Milan, Joséphine a procuré à Gros les moyens de peindre réellement le général d'après nature et que c'est ce portrait que le Louvre possède. On sait par Lavallette et par d'autres que, au palais Serbelloni, après le déjeuner, Mme Bonaparte entraînait son mari dans un salon où Gros attendait devant sa boîte disposée; elle asseyait le général sur ses genoux, se chargeait de le tenir dans la pose et, pour que

ne fût point dérangé, mettait un aide de camp en faction à la porte du salon.

En ce portrait héroïque, Bonaparte est représenté sur le champ de bataille d'Arcole (Gros l'y avait vu). Le sabre en la main droite, le drapeau en la gauche, il avance d'une course rapide, ses cheveux longs envolés autour de sa tête maigre. Sous ces cheveux demi poudrés, abondants et retombants, le front se rétrécit et toute sa puissance est concentrée dans les plis saillants que forment les sourcils froncés. Les yeux d'un gris d'acier, enfoncés dans leurs orbites ; le nez très mince, saillant et, du bout, en bec d'aigle ; la bouche d'un dessin si pur et si net, avec les coins baissés dans une expression de fierté suprême, c'est là ce qui frappe d'abord et qui, si on regarde, hypnotise. C'est ici l'œuvre d'un grand artiste, mais, qu'on compare ce portrait type à des portraits de même date, exécutés par des artistes de talent inférieur, on retrouve sans hésitation dans ceux-ci les mêmes traits de caractère. On connaît de Laffitte un portrait grandeur nature, signé et daté de 1796, où Bonaparte apparaît de face, coiffé de son chapeau empanaché de général en chef. La courbure du nez, le dessin de la bouche à l'arc si justement formé, l'avancement du menton, la forme des arcades sourcilières, la cavité profonde des yeux, tout est pareil, mais chez Laffitte le trait s'affaiblit, veut être antique comme il convient à un élève de M. Regnault, et déjà l'enjolivement se laisse devi-

ner dans ce gras des joues trop pleines, dans la grandeur exagérée des yeux qui perdent cette transparence, cet éclat, ce triomphant éclair que nul regard ne pouvait soutenir. Sans doute, cette lumière interne ne jaillissait point d'une façon continue. Au repos, les yeux étaient bleus, d'un bleu très soutenu, mais ce bleu, au lieu de tourner au noir comme il arrive, pâlissait dans l'émotion jusqu'au gris tout à fait clair, au gris d'acier si brillant qu'il semblait un métal en fusion. Les lignes alors s'accusaient davantage, se sculptaient au couteau, mettaient comme à nu l'ossature même de la face, faisant ressortir la largeur des pommettes et du maxillaire inférieur, un des traits de race qui valent le plus d'être écrits et qui, s'il est omis, enlève à la physionomie une part de son caractère.

Il doit y avoir d'autres portraits de cette époque. Tout Italien, tout Français dessinant, qui a vu Bonaparte, a dû essayer de fixer son aspect extérieur, mais, dans l'état des connaissances, les documents manquent encore et l'on ne peut que signaler qu'ils *doivent* exister.

Il faut à présent, pour trouver une représentation intéressante, déserter l'Italie, et suivre, à travers la Suisse, le Général revenant en France. Voici, du 24 novembre 1797, un profil publié par Chr. de Mechel, qui peut avoir servi de type au dessin de Guérin, si bien gravé par Tapinois, à une gravure de Urlmann, publiée à Dresde, et, au

moins, à trois autres planches anonymes. Ce profil mérite d'être retenu, car il est d'une sincérité particulière. Les traits y sont accusés avec une rare vigueur, mais on ne saurait y rencontrer encore de renseignements décisifs sur la forme de la tête, tant les cheveux très longs et dont quelques-uns seulement sont réunis en catogan, font un voile épais descendant sur le col brodé.

Il existe d'Italie sans doute, et certainement de ces années 1797 et 1798, divers bustes et au moins une statuette, mais les cheveux y sont aussi longs et la forme de la tête aussi masquée. De même dans le beau portrait de Guérin, gravé par Fiessinger et par Herhan et dans le buste et le médaillon que Boizot a exécutés dès le retour de Bonaparte. Si Boizot n'a pu exécuter buste et médaillon d'après nature, ce qui est pourtant à discuter, il n'est guère douteux qu'il n'ait, en plusieurs séances, très soigneusement dessiné sous six aspects différents la figure de Bonaparte.

On retrouve sa main dans six croquis très poussés, qui, à défaut de signature et de marque d'origine, prennent leur authenticité des détails de costume que le modeleur a négligés, de l'éclat des yeux sous leurs aspects les plus divers, de la comparaison, avec le buste, avec le médaillon, faits à la même date par le même artiste. Or, dans l'un de ces croquis qui tous sont de l'époque où Bonaparte portait les cheveux longs, il s'en trouve un où les cheveux sont négligés à dessein, et relevés pour

laisser voir la forme du crâne : et la tête y apparaît exactement ressemblante à celle d'un buste que le même Boizot exécuta durant la période consulaire près de trois années plus tard. C'est la même forme du crâne, la même expression de physionomie. Ce second buste a servi de type à la plupart des portraits peints ou gravés : il était donc conforme au modèle, puisque chacun, à ce moment, pouvait s'assurer de la ressemblance. Donc la tête est bien restée identique à elle-même. Les cheveux seuls en changeaient l'apparence.

Dans les six dessins de Boizot, les traits, sans être gras, n'ont plus l'âpreté pourtant que donnent le portrait et surtout le croquis de Gros. Est-ce une illusion ? Faut-il penser que, après le repos à Monbello, à Passeriano, à Paris, un peu de maigreur a disparu. On serait tenté de le croire en regardant la vivante esquisse que David a faite à ce moment et qui appartient au duc de Bassano. Cette esquise, malheureusement, n'est point le premier jet du maître, c'est un morceau de tableau qui perd en sincérité ce qu'il gagne en composition. Que ne donnerait-on pour avoir une de ces études de David où l'on peut se fier absolument, qui procurent la certitude parce que la nature y crie. Pourtant, bien que le maître ait ici amolli l'expression générale du visage, qu'il lui ait donné un air de méditation mélancolique inhabituel et qu'il ait sûrement arrondi les lignes, les traits présentent, sur les portraits de Gros et d'Appiani, un enforcissement tel

que le peintre n'a pu l'inventer et, cet enforcissement on le constate encore dans une miniature exécuté à bord de *l'Orient* par Dutertre, et dans un petit dessin, l'un des plus curieux de cette série si réaliste des portraits des savants et des généraux de l'armée d'Égypte. De cette suite, il ne faut retenir que les eaux-fortes, non les pièces terminées et gâchées plus tard. Or, dans la miniature, le dessin, l'eau-forte, Bonaparte apparaît plus grave, peut-on dire, qu'en Italie. La face est plus garnie, les joues moins creuses, le menton volontaire plus plein. Il résulte de ce profil, une impression de calme, d'assurance, de certitude qui ne ressort d'aucun des profils déjà vus. On dirait que, au général hardi et, d'obligation, risque-tout, a succédé le législateur pondéré qui, sur ses traits, a imprimé quelque chose de la gravité sereine des Orientaux.

De l'Égypte, presque rien. La miniature de Dutertre est du voyage; le croquis du début de la campagne; les cheveux y sont encore longs et flottants. De portraits, en Égypte, avec les cheveux coupés, nul qui vaille; à peine une légère eau-forte de Denon et, dans des architectures, quelque amusante silhouette que plaquent les dessinateurs de l'expédition pour donner un peu de mouvement. Il faut, pour trouver l'aspect du nouveau sur la figure de Bonaparte, en venir aux portraits exécutés à Paris, après Brumaire. Les cheveux coupés court à présent sur les faces, dégagent entièrement les tempes, les oreilles, et le cou, et

font mieux paraître ce remontement des épaules, si caractérisé pendant le Consulat, ou dont les artistes tiennent plus de compte alors parce qu'ils sont plus sincères et moins officiels. Par derrière, les cheveux sont encore longs, mordent sur le collet, comme on peut le voir sur un petit buste d'une qualité rare dont le moule est conservé à la manufacture de Sèvres, dans un curieux petit portrait de Chataignier, dans le beau tableau d'Appiani, dans le dessin de Bouilllon et même dans la gravure en couleurs de Levachez d'après Boilly. Ces cheveux donnent à la tête, vue en profil perdu, un aspect très particulier qui s'atténue et s'efface, à mesure que les cheveux, devenant plus rares, sont coupés de plus près et que le front se dégarnit comme la nuque.

Dans ces premiers portraits du Consul, la maigreur dessine encore à arête très vive la forme du nez, fait saillir l'ossature du menton, conserve les méplats de la face ; le teint — qui ne change pas — demeure d'un blanc mat, tirant sur le jaune, sans nulle rougeur ni sur les joues, ni aux pommettes ; la courbe des épaules s'accentue par suite de la mauvaise habitude prise dans un continuel travail de bureau. C'est surtout, c'est presque uniquement le changement de coiffure qui établit la différence apparente entre la physionomie du Général et celle du Consul. Sans doute, la pensée, la réflexion, l'attention interne ont creusé de plus en plus la cavité de l'œil, dont les cernes sont parfois

comme un bourrelet, mais c'est ce flottement autour de la tête des mèches éparses, cette auréole des cheveux grisonnés d'un œil de poudre qui surtout empêche de retrouver l'identité entre une tête et l'autre.

De plus, tout au début, Bonaparte laisse pousser des favoris qu'il coupe assez ras, mais qu'il laisse descendre aux trois quarts de la joue. On peut le constater dans une suite de bustes et de médaillons officiels, dont les moules sont conservés à la manufacture de Sèvres. Les favoris disparaissent lorsque le Consul adopte une coiffure à la Titus tout à fait franche : mais, tant qu'ils subsistent, ils changent la physionomie au point qu'un peintre contemporain des plus illustres, qui a fait de la tête de Bonaparte une étude particulière, a, dans un de ces médaillons, pu la méconnaître.

L'époque durant laquelle la figure de Napoléon est peut-être la plus belle, c'est l'époque que caractérisent ces deux dessins d'Isabey évidemment frappants de vérité. D'abord, *La Revue du décadi*, puis le médaillon que grave Alexandre Tardieu et au bas duquel se trouvent ces deux vers de Théveneau :

Qui prêtera jamais pour tracer son histoire
Une plume à Clio ? — L'aile de la victoire.

Ce portrait reproduit très souvent, avec le profil à droite ou à gauche, est le meilleur de Bonaparte à trente ans. Les favoris ont disparu. Les cheveux

encore assez longs et fournis, ont une liberté amusante et couvrent les oreilles qui, en cette tête la plus puissante et la plus suggestive qui soit, sont peut-être, comme chez quelques Napoléonides, la partie défectueuse. Nulle graisse qui alourdisse la ligne si pure de la tête assez petite (56 à 57 centimètres de tour), demeurée longue, sans aucune bouffissure encore. Point de flatterie dans ces portraits d'alors. Dans la *Revue du décadi*, Isabey, très nettement, remonte les épaules comme elles sont dans la nature et s'il souligne ainsi ce défaut, n'en ferait-il pas autant d'autres vices de construction s'il en rencontrait?

Cette attitude que lui a donnée Isabey déplaît à Bonaparte, il en fait l'observation, et désormais, dans tous les portraits plus ou moins officiels, on verra, peu à peu les épaules s'abaisser jusqu'à devenir tombantes comme dans les statues antiques; mais, lorsque, dans ses campagnes, l'Empereur rencontrera sur sa route, à l'étranger, quelque dessinateur sincère; lorsque, à Sainte-Hélène, des officiers anglais essayeront de croquer sa silhouette, toujours, on verra reparaître ces épaules remontées qu'Isabey lui avait données, qui chez certains de sa race, le roi Jérôme et le prince Napoléon par exemple, étaient si marquées. Peut-être, au point de vue de la beauté classique, doit-on les critiquer; en fait, elles ajoutent à la puissance de la tête une impression de force, et donnent à tout le corps une étrange dignité.

A la fin du Consulat, le front se dégarnit, l'embonpoint commence. Dans le portrait de Robert Lefèvre, magistralement gravé par Aug. Desnoyers, surtout dans le portrait de Gérard, gravé par Richomme et par Bazin, dont l'original fait partie des collections du duc d'Aumale et dont l'étude d'après nature était à M. le baron Gérard, on peut suivre cette transformation qu'amènent l'âge et la santé. Qu'on compare ce dessin de Gérard aux portraits antérieurs : certes, il y a ici de l'officiel ; la hauteur des épaules, surtout visible quand le Consul se présente de profil et plus encore de profil perdu, est supprimée ou du moins singulièrement atténuée ; mais, dans la figure, point de trait qui soit embelli. On ne peut toucher au dessin de cette bouche ; on ne peut changer la direction de ce nez ; si le bec d'aigle se fait moins sentir, c'est qu'ici Napoléon se présente de face mais, toute la flatterie, c'est la pose de la tête. Qu'on prenne le portrait au crayon d'Isabey, le *Bonaparte à Malmaison*, où la tête perd en puissance, parce que le front est couvert, que le chapeau tire l'attention, que la stature générale sollicite la vue, ce sont bien identiquement les mêmes traits et l'enjolivement, déjà visible pour le corps, est insignifiant pour la tête parce qu'il serait oiseux.

On peut donc suivre d'une façon pour ainsi dire mathématique, la physionomie de Napoléon depuis la première campagne d'Italie jusqu'à la fin du Consulat ; mais, à partir de la proclamation de

l'Empire, on ne saurait plus, ni dans les portraits, ni dans les bustes, retrouver la sincérité qui importe à la curiosité de l'histoire; les œuvres originales et personnelles, si nombreuses quelques mois auparavant, si recommandables par leur accent de vérité, se font à présent infiniment rares. Un type gouvernemental est établi qui est désormais la représentation officielle de l'Empereur, et la seule admise dans les palais, les préfectures et les mairies. Si Canova met encore quelque trace d'étude dans le buste où l'Empereur est montré assez maigre, la tête penchée et tournée à droite; bientôt, dans les nouveaux bustes qu'il exécute, il se plie à la consigne. Chaudet renchérit et partage avec Canova le privilège de fournir l'effigie gouvernementale. Aussi, les deux bustes de Houdon, l'un assez médiocre à dire vrai, quoique donnant encore des indications exactes, l'autre merveilleusement beau et digne de toute admiration, n'ont aucun succès. Cela est tout simple; Houdon a suivi la nature et le grand artiste qu'il était n'a pas pensé qu'il pût faire mieux qu'elle. Autour de la tête encore maigre, qu'il a étudiée de près lorsqu'il exécutait le buste du Premier Consul — ce buste dont on n'a pu retrouver encore la trace et que l'on ne connaît que par le tableau de Boilly — autour de cette tête aux méplats vivement accusés, où il a concentré toute la beauté de l'homme, toute l'énergie de sa race, sans s'astreindre aux formules et aux canons antiques, il a tordu délicatement une

très mince et légère brindille de lauriers sans nul rapport avec l'épaisse couronne de feuilles de chêne et de lauriers pour laquelle Chaudet a dévalisé les forêts. Son œuvre présente, outre un goût d'art digne de sa jeunesse, une ressemblance qu'on ne peut contester, mais, par cela même, elle ne saurait donner l'impression que recherche l'Empereur : une idée de puissance, de stabilité, d'éternité ; et, cette idée, elle s'impose dans les bustes de Chaudet et de Canova, tout à fait inférieurs comme art et volontairement écartés du modèle, de même qu'elle s'impose dans les portraits de Gérard et de David où, dès maintenant, on ne doit plus chercher la ressemblance.

Qu'on n'aille pas s'imaginer que ce soit par fatuité ou par désir d'être embelli. Mais l'Empereur a voulu fixer, aux yeux des peuples, d'une façon définitive, sans s'inquiéter des modifications que sa physionomie pourrait subir, le type d'après lequel les peuples devraient imaginer le souverain. Il importait que ce souverain, fondateur de la Quatrième dynastie, apparût beau, serein et grave, beau d'une beauté presque plus qu'humaine, semblable aux Césars déifiés ou aux dieux dont ils étaient l'image ? Que cela lui ressemblât, il n'y attachait nul prix ; il lui suffisait que les traits significatifs de sa figure se retrouvassent dans ses portraits ou ses bustes de façon qu'on ne pût le méconnaître, et ainsi se mettait-il, aux yeux des peuples, au-dessus de la vieillesse et des change-

ments qu'elle apporte, au-dessus des diagnostics que l'on pourrait tirer sur sa santé de tel ou tel portrait, et, en prohibant la multiplicité et la diversité des représentations qu'on eût pu donner de son visage, en assurait-il, par un type unique, répandu presque à l'infini, la perpétuité.

Même la prévision dynastique se faisait jour dans ce dessein. Il importe qu'une dynastie ait un type officiel, un caractère physique spécial. Tels les Bourbon et les Habsbourg. Or, en généralisant le type, en atténuant ce qui était le plus personnel en sa physionomie propre, Napoléon permettait davantage à ses descendants et à ses neveux de s'en approcher. Il est, en effet, chez tous les Napoléonides, des traits communs, qu'on ne saurait méconnaître et qui toujours, par quelque point, se rattachent à l'idéale beauté que le chef de la maison avait établie comme son effigie publique.

Appliquée à la politique et à la représentation officielle du souverain, l'idée est grande ; Napoléon la poussait jusqu'à ses conséquences extrêmes. Même sur ces petits portraits en miniature destinés à orner des tabatières de présents, il ne se souciait nullement de la ressemblance. Les lettres de Duroc, grand maréchal du Palais, chargé des commandes sont significatives : « Recommandez aux peintres, écrit Duroc le 15 septembre 1807, de faire des figures plutôt gracieuses ». Le 1er octobre : « Recommandez aux peintres de s'attacher moins à la parfaite ressemblance qu'à donner le beau idéal en

conservant quelques traits et en faisant un portrait plutôt agréable ». Le 22 octobre : « Je vous renvoie, Monsieur, le portrait de Sa Majesté, la figure n'a pas assez de noblesse : enfin, dans celui-là comme dans tous les autres, le peintre cherche à attraper une ressemblance qu'il ne peut pas attraper et cela le conduit à faire d'autres fautes. » Les exemples pourraient être multipliés à l'infini : ceux-ci, pris en deux mois, suffisent.

On ne saurait donc trouver une physionomie vraie de l'Empereur ni dans les tableaux de David, de Gros, de Gérard, de Robert Lefèvre, d'Appiani, de Muneret, ni dans les miniatures d'Isabey, de ses collaborateurs et de ses émules. C'est ailleurs qu'il convient de la chercher et c'est par des croquis surpris en quelque sorte par des peintres français ou étrangers qu'on peut suivre la transformation graduelle qu'elle subit par le fait de l'âge et l'évolution de la santé.

Comme celui de ses neveux, notre contemporain, dont le tempérament physique s'est rapproché le plus du sien, l'Empereur, aux environs de la quarantaine a subi une crise singulière d'engraissement, que rien jusque-là ne faisait prévoir. Sans doute, cette phase s'est présentée plus tôt chez le prince Napoléon : cela a tenu à la maladie que l'Empereur avait eue depuis Toulon et qui persista jusqu'à la fin du Consulat, à la vie brûlée qu'il avait menée en Italie et en Égypte, à l'activité cérébrale qu'il avait déployée pendant le Consulat

— surtout et uniquement à la santé. L'effet avait été retardé, mais la cause demeurait identique, et, à partir de 1807, c'est-à-dire quand le tempérament se fut rassis, Napoléon enforcit d'une façon surprenante. On peut fixer cette date, car Dähling qui a vu l'Empereur à Berlin et qui a, en un portrait en couleurs d'une valeur singulière, fixé ses traits, d'autres artistes qui l'ont dessiné à Postdam et à Varsovie ne le montrent encore, en 1806 et au début de 1807, que bien portant et sans graisse inutile. Sans doute, la face s'est déjà élargie, les joues se sont empâtées, mais rien encore qui soit en excès ; tandis que, dès Tilsitt, le visage, sous l'action de la graisse envahissante, change de caractère et, dès lors, jusqu'en 1812, avec des ralentissements sans doute aux périodes où l'Empereur donne à son corps un exercice extraordinaire, mais avec une progression continue que rien n'enraye, l'Empereur grossit et surtout sa face s'arrondit.

Des estampes, pour la plupart anonymes, généralement publiées à l'étranger, exécutées par des artistes d'ordinaire assez inhabiles, permettent déjà de prendre conscience de ce changement ; même il y en a trace dans des portraits officiels : tel celui où Isabey représente l'Empereur en pied, en grand costume de cour, mais le peintre est assez courtisan pour ne retenir de cet épaississement que la noblesse et la gravité qu'il apporte ; tel encore celui où David amincit exagérémemt et

flatte les contours, laissant à la tête la forme longue qu'elle a perdue, et, avec le Napoléon de 1812 donnant réellement un Napoléon de 1807, d'une expression seulement un peu plus mûre. Mais rien ne vaut pour confirmer cette assertion le document pris sur nature, qui n'a point subi les retouches du peintre et du graveur, qui, dans ces conditions, apporte la part de la vérité que le dessinateur a été capable de voir et de rendre. Bien que gravure, il faut citer d'abord une estampe d'un travail singulier, exécutée durant le voyage de 1811 dans les *Départements réunis*, par un artiste hollandais. A défaut de nom de graveur, on peut affirmer l'origine et la date, car l'Empereur y est représenté portant au côté gauche de la poitrine entre l'étoile de la Légion d'honneur et la couronne de fer, la décoration de l'ordre de la Réunion qu'il vient d'instituer, qu'il n'a prise qu'alors, n'a gardée que durant ce voyage ; et ce sont seulement les artistes hollandais qui l'ont peint avec ce ruban. (Témoin un tableau de Van Spaëndonck qui, curieux par les accessoires, ne donne que peu de traits de nature et est inférieur à cette gravure.) Eh bien ! là, Napoléon est représenté avec une figure presque absolument ronde, à ce point ronde qu'on serait tenté de crier à l'exagération, si l'intention d'embellir n'apparaissait en d'autres parties de la figure, si surtout ce document ne se trouvait confirmé par trois autres témoignages graphiques originaux, le premier de Couder, les

deux autres de Girodet. Couder, qui avait vingt et un ans en 1811, a pris son croquis au pastel à la chapelle des Tuileries, pendant la messe. Le front un peu dégarni ; les cheveux non pas noirs, mais d'un brun clair; les yeux franchement bleus et d'un bleu soutenu ; la figure presque ronde, mais d'une puissance de beauté, d'une régularité merveilleuse ; la tête un peu enfoncée dans les épaules, ce sont les points qui se dégagent et mettent ce croquis léger tout à part. En le comparant aux dessins de Girodet postérieurs d'une année qui donnent cinq aspects différents de la tête de l'Empereur, on constate que de 1811 à 1812 Napoléon a encore engraissé. La tête chez Girodet est plus ronde encore, plus pleine de partout; les joues sont plus fortes, le front est plus dégarni. D'un de ces dessins, à la vérité, on ne connaît que la gravure faite en Angleterre par Maile et publiée par Jones; mais, le second, qui appartient à M. le comte Antoine d'Hunolstein, a pu être étudié de près et il fournit la plus intéressante et la plus curieuse représentation qu'on ait de l'Empereur.

Les deux dessins de Girodet sont de la même année, presque du même mois. Le premier, celui gravé en Angleterre, a été fait à la chapelle des Tuileries le 8 mars 1812. Le second, celui qui appartient à M. d'Hunolstein, a été exécuté le 13 avril 1812 à Saint-Cloud, pendant le spectacle. Les comédiens ordinaires de Sa Majesté : Fleury,

Armand, Michot, Mmes Volnais et Mars jouaient l'*Amant bourru*, comédie en trois actes, en vers, de Monvel, que Napoléon avait déjà vue le 3 août 1806 à Saint-Cloud et le 17 octobre 1810 à Fontainebleau. A la troisième fois, la pièce ne l'intéressa guère, car il s'endormit, et Girodet en profita. Voilà donc, le premier portrait authentique que l'on connaisse de Napoléon dormant, c'est-à-dire avec les traits entièrement au repos. Il s'éveille brusquement, regarde autour de lui si on l'a vu dormir, — c'est le second croquis. Puis s'efforçant de sourire, il fixe ses yeux sur la scène — c'est le troisième dessin. Le sourire de Napoléon, ce sourire irrésistible, disent les contemporains, ce sourire qui éclaire et qui pare sa physionomie tout entière, nul peintre, nul sculpteur, n'avait jamais tenté de le rendre, et, pour la première fois, il apparaît. A le définir par des écritures il faut renoncer. On possède là ce sourire même, avec son charme, sa grâce, l'éclair de ces yeux profonds, et ce sourire a été surpris et immortalisé par un artiste qui, cette fois du moins, a été grand. Mais en un autre point ces trois dessins de Girodet sont révélateurs : pour la forme que le visage a prise, ils confirment entièrement les deux dessins de 1811 : ils le montrent tout à fait rond, exactement semblable à celui que Gérard et Isabey, en divers portraits, donnent au Roi de Rome; on comprend alors le but poursuivi par ceux qui n'ont pas, comme Prudhon, suivi la nature, mais, en peintres officiels, for-

mulé le Napoléonide — et, en cette figure du fils, c'est le père qu'il faut rechercher.

Comme note prise sur nature, deux années plus tard, en 1814, durant le séjour à l'île d'Elbe, on peut relever le croquis d'Huber, un des valets de chambre de toilette. C'est un profil d'un dessin très médiocre, mais qui montre comme la guerre de France a maigri l'Empereur. Sans doute, le profil ne s'est jamais empâté et arrondi comme la face ; certain dessin de Girodet du 8 mars 1812, le démontre ; les traits y ont conservé leur pureté, le front, la ligne du nez, la bouche ; mais le menton s'y est épaissi et le gonflement de la joue marquant une ligne déformante qui rejoint la narine, ne se retrouve que très atténuée dans le dessin d'Huber.

Après le départ de Rochefort on n'a plus de Napoléon que des caricatures exécutées par des mains inexpertes et sans aucun goût d'art. Toutefois ces dessins qui émanent des ennemis, qui poussent à la charge les traits de l'Empereur et voudraient le rendre ridicule, peuvent fournir peut-être encore à qui les sait regarder quelques renseignements. Dans l'un de ces croquis, dont l'original est signé des deux initiales L. B. il est impossible de méconnaître les traits de Napoléon et même son attitude de corps. Il a été exécuté en 1817, c'est-à-dire lorsque le captif conservait une apparence de santé. Trois ans plus tard, à la fin de 1820, un passant prend un autre croquis où la tête ressemble étrangement aux caricatures qu'on

répandait ces dernières années contre le Prince Napoléon. Le bec d'aigle s'est accusé, le menton s'est retroussé. Le corps, par cette inaction forcée et cette claustration volontaire, a encore grossi, le ventre s'est ballonné sur les jambes maigres. La fin, la délivrance approche : et voici, d'après la gravure au pointillé qui en fournit une image très fidèle, le dessin, fait quatorze heures après la mort, par William Crokatt. La main qui l'a tracé est inhabile, mais peut-être trouvera-t-on en cette tête morte quelque chose qui n'est point dans le masque d'Antommarchi. Avant que la mort eût fait complètement son œuvre, la tête de l'Empereur, émaciée par le long martyre, sembla, dit Marchand, la tête même du Consul, et, un temps, elle resta ainsi, merveilleusement belle, plus fine, plus mince, plus légère — plus espérante que possédante, — telle que la France l'avait vue après la journée bénie de Brumaire, au temps où, dans l'ascension de sa gloire, Bonaparte incarnait tout l'avenir de la patrie : et c'est quelque chose de cela, qui est dans ce dessin d'un officier anglais[1].

[1] L'admirable buste de Napoléon par Houdon dont je parle page 173 fait partie du musée de Dijon. Il a été moulé et quelques privilégiés en ont obtenu des épreuves; mais on en a refusé au commun des mortels.

IL Y A CENT ANS

L'EMPIRE

L'Empire, tel que Napoléon Bonaparte l'instaura, voici cent ans, fut-il un accident et un caprice, fut-il au contraire une résultante et une conclusion ? Le Consulat à vie ne donnait-il pas une satisfaction suffisante aux besoins qu'éprouvait la nation de vie normale, d'organisation administrative, de paix religieuse, de restauration sociale? Était-i opportun et nécessaire d'ajouter aux institutions consulaires telles que les avait formulées la constitution revisée en l'an X, le prestige d'une couronne, d'un trône et d'une cour? Bonaparte pouvait-il se passer d'être empereur?

De loin, on peut le croire : à un siècle d'intervalle, après l'expérience déjà trentenaire d'une république parlementaire, on s'étonne qu'une telle puissance, tant de gloire pacifique, de si grands résultats obtenus n'aient point suffi à celui qui les

avait acquis. De quoi, en floréal an XII, la dignité impériale augmentait-elle le pouvoir du Premier Consul, tel qu'il se trouvait établi, non plus par la Constitution de l'an VIII, mais par les Sénatus-Consultes qui l'avaient modifiée et par la désuétude de certains articles, inappliqués, quoique non rapportés ?

Si l'usage qui avait été fait contre lui de cette constitution avait démontré à Bonaparte que, pour son œuvre de conciliation entre la France ancienne et la moderne, il ne pouvait compter sur les corps élus, dans lesquels s'étaient perpétués les débris des assemblées révolutionnaires ; s'il avait rencontré leur opposition intransigeante à toutes les mesures de pacification des esprits, de restauration de l'autorité, de défense sociale ; s'il avait eu à redouter que, de l'Institut qui pensait, du Tribunat qui exposait, du Corps législatif qui prononçait, l'agitation ne gagnât l'armée qui eût agi, où depuis Brumaire les conspirations étaient sans nombre, où, à chaque instant, quelque général, impatient de la supériorité du Consul, menaçait de s'insurger, n'avait-il pas acquis par le renouvellement de l'Institut, l'élimination de l'opposition dans le Tribunat et le Corps législatif, et le mode nouveau de nomination des sénateurs, un système qui permît, à lui de gouverner, à la France de vivre ?

Non ! Car elle a vécu, même depuis lors, dans une perpétuelle agitation ; elle a vécu dans l'inquié-

tude du lendemain, elle a vécu sous le coup de cette terreur que, si les mécontents de l'armée s'entendaient avec les mécontents du dehors, si les éléments actifs de l'opposition militaire se mettaient d'accord avec les éléments actifs de la chouannerie et de l'émigration, le Consulat sauterait — avec le Consul.

*
* *

Alors, l'inconnu : les Bourbons ou la dictature militaire, les régicides ou les Condéens, Fouché ou Cadoudal, qui serait le maître? Les partis, momentanément coalisés, se déchireraient après leur victoire ; une guerre — et quelle guerre ! — s'engagerait, non pas guerre de doctrines et d'opinions, mais lutte pour la vie : ici, les acheteurs de biens nationaux, les officiers promus depuis la Révolution, le personnel immense des employés nouveaux ; là, les propriétaires légitimes des mêmes biens ; les officiers émigrés ou démissionnaires, les insurgés de toutes les Insurrections, Vendée, Bretagne, Normandie, Lyon, Toulon, le Midi entier, quiconque a été ruiné, proscrit, persécuté, et c'est les deux tiers du peuple français. Ce serait la reprise de cette lutte sans merci, dont on ne connaît encore que quelques épisodes, dont nul n'a écrit l'histoire, et qui, tant qu'a duré la Constitution de l'an III, a fait de la France un immense champ de bataille.

Il fallait que, de viager, le Consulat devînt perpétuel : il fallait assurer, non pas aujourd'hui, mais demain, et toujours ; il fallait que, Napoléon tué, un autre Napoléon se trouvât désigné, institué, pour le continuer. Sans doute, il n'y avait qu'un Napoléon, mais, à défaut de l'homme de génie qui avait inventé et organisé la machine et qui y avait donné l'impulsion, un homme d'intelligence moyenne pouvait suffire.

Pour établir cette perpétuation, en même temps que pour prévenir les attentats, il fallait que le chef de l'Etat fût revêtu d'une dignité inaccessible ; il fallait que, par son origine et sa consécration, cette dignité écartât toutes les compétitions qui se produisaient au sujet du Consulat et qui, si elles étaient telles Napoléon étant Consul, eussent été bien plus graves contre son successeur. Pour rallier au pouvoir les classes qui avaient été dirigeantes sous l'ancien régime et qui restaient les classes instruites, policées, sociables, les seules qui pussent fournir des diplomates et des administrateurs d'un certain ordre, ne convenait-il pas de leur présenter l'attrait de fonctions et de dignités telles qu'elles les avaient remplies jadis et, en répandant l'aisance dans la classe ouvrière et marchande, de restaurer une société qui eût le goût, le moyen et le devoir de vivre luxueusement ? Enfin, pour rendre à la France, dans les conseils de l'Europe pacifiée, une prépondérance que la victoire ne suffisait point à lui assurer, ne devait-il

pas y avoir analogie entre son gouvernement et celui des autres nations ?

Ces motifs, et bien d'autres ; mais ceux-là d'abord, d'utilité, de nécessité, de principes, les uns contingents et momentanés, les autres définitifs et éternels. L'ambition de Napoléon y eut sa part. — Certes ! Mais le mot ambition peut-il convenir ? Comment ambitionner un trône ? Il a fallu, pour que cette chose folle devînt possible, une succession d'événements tels qu'ils passent l'humanité. Un petit Corse, sans nom, sans appuis, sans biens, débarque en France pour occuper en un collège de boursiers une place de faveur, et, en vingt ans, par des échelons, tous de victoires, ce petit Corse monte, soulevé par la fortune, jusqu'à emplir la France de sa gloire et le monde de sa renommée ; pour lui, les désastres même se sont tournés en succès, et, tant a été constante la progression qu'il ne doit point douter qu'elle ne soit le résultat d'une loi supérieure, qu'il ne soit lui-même un instrument de la Divinité. En face de sa destinée, il ne peut demeurer sceptique. Il doit croire qu'il est désigné marqué, promis. Et, ce qui est devant lui, ce qu'il peut prendre en étendant la main, c'est la couronne — celle de France et celle du monde.

*
* *

Depuis un siècle, par chacune des six révolutions que la France a subies, le prestige de la souverai-

neté a été atteint. On étonne les gens en leur disant que la souveraineté était autre chose et mieux que l'exercice légal d'une magistrature déléguée par une assemblée ; l'on a peine à leur faire concevoir que tout rend celle-ci différente de celle-là et que même, en admettant la parité des prérogatives, l'origine seule du pouvoir suffit à vicier l'une et à ennoblir l'autre. Mais cette confusion n'existait pas au temps de Bonaparte.

On avait, depuis 1791, connu une manière de gouverner, avec ou sans contrôle, dont pouvaient, au hasard d'une élection, se trouver chargés les plus habiles, les plus sots ou les plus criminels d'une assemblée, en général les plus ternes et les plus lâches, ceux qui s'étaient donné pour règle de terrasser les faibles et d'obéir aux violents. Entre quelles mains que le pouvoir exécutif eût passé, légalement ou virtuellement : président de la Constituante, maire ou Commune de Paris, Conseil exécutif provisoire, comités de la Convention ou Directoire, le ou les détenteurs de ce pouvoir n'avaient été que l'émanation subordonnée d'une réunion, parfois légitimement instituée, le plus souvent révolutionnairement formée. Jamais le pouvoir exécutif n'avait eu une origine indépendante ; il subissait soit l'assemblée qui l'avait nommé, soit l'émeute qui l'avait tiré du néant. Seul le Consulat vint d'ailleurs et de plus haut.

Il fut l'expression de la volonté de la nation librement consultée ; de là, la magistrature de Bona-

parte avait pris un caractère d'indépendance, de responsabilité et d'autorité qui ne permettait de la comparer à aucune autre, certes ! Mais d'une telle magistrature à la Royauté, comme on l'avait entendue jusqu'en 1788, quel abîme !

La Royauté, c'était le mystère de la formation nationale, c'était l'histoire de dix siècles résumée en une fonction, c'était, par la perpétuation dynastique, l'étroite association à la nation d'une race qui fit le royaume et, province par province, lui apporta le territoire dont il est composé ; c'était, enfin, par la consécration d'une religion qui était commune à tous les Français et que tous pratiquaient, une institution non plus humaine, mais divine.

En fondant une dynastie nouvelle, Bonaparte ne peut prétendre qu'il la rendra la continuatrice ni même l'imitatrice de l'ancienne. Il n'y peut donner que deux bases : d'abord le consentement du peuple — et le peuple qui a adopté la Constitution consulaire de l'an VIII par 3.011.007 suffrages contre 1.562, qui a nommé Bonaparte consul à vie par 3.568.885 voix contre 8.374, approuve l'établissement de l'hérédité de la couronne impériale dans la famille de Napoléon par 3.521.660 votants contre 2.579 ; c'est ensuite la consécration de la religion, non plus il est vrai d'une religion d'État, qui soit celle de tous les Français, mais d'une religion dont le rétablissement par le Concordat a pacifié la nation et réconcilié les consciences.

Aux yeux de Napoléon, cette religion, c'est « le

mystère de l'ordre social », c'est, par la spiritualité de sa doctrine, « la religion d'un peuple civilisé ». « Une société sans religion, toujours agitée, perpétuellement ébranlée par le choc des passions les plus violentes, éprouve en elle-même, a-t-il dit, toutes les fureurs d'une guerre intestine qui la précipite dans un abîme de maux et qui, tôt ou tard, entraîne infailliblement sa ruine ».

Il demandera donc la consécration de son pouvoir et de sa dynastie, non pas à un des prêtres, mais au Pontife suprême de cette religion.

Ainsi, élevé au-dessus de toute compétition, défendu contre toute rivalité par le suffrage du peuple, deviendra-t-il légitime par le consentement de Dieu même. Nul catholique ne pourra l'accuser d'avoir usurpé un trône que lui aura transmis le représentant même de Jésus-Christ. Et sous de tels auspices, il formera, avec la nation qui lui a donné son unanime suffrage, une union que ne pourront ébranler ni les révoltes militaires, ni les dissensions civiles et par qui, dans la sécurité du présent, il prend possession de l'avenir.

* * *

Si colossal qu'il fût, le dessein était donc opportun, et la réalisation en était nécessaire ; mais pour que, l'Empire établi, la dynastie fût fondée et qu'elle durât, il eût fallu à tous la Foi, et nul ne l'avait entière, pas même Napoléon, puisque, dix

années plus tard, en son nom et au nom de sa postérité, il abdiqua sa couronne. Ceux qui ont la Foi n'abdiquent pas — et Louis XVIII l'avait montré.

BONAPARTE ET LA LOUISIANE

« Pas de marine sans colonies ! » s'écrie Decrès, le ministre de la Marine, lorsque le Premier Consul l'appelle à délibérer sur la cession de la Louisiane aux Etats-Unis. « Pas de colonies sans marine ! » répond Bonaparte. Les deux termes sont inséparables, et il le sait mieux que quiconque.

Dès la signature de la paix d'Amiens, il s'est acharné à résoudre l'un et l'autre : à réparer, d'une part, les désastres infligés à la marine nationale, moins par la guerre étrangère que par la guerre civile ; à restituer, d'autre part, à la France, le domaine colonial qu'elle a possédé, les contrées où elle a essaimé, où l'usage de la langue française a maintenu les traditions nationales et une liaison avec la métropole.

L'Egypte est perdue, l'Inde est sacrifiée, la Cochinchine est abandonnée, mais restent les colonies d'Amérique. Elles sont accrues de la partie espagnole de Saint-Domingue que le Roi catholique

a cédée par le traité de Bâle, et de la Louisiane qui, cédée à l'Espagne en 1763, a été rétrocédée à la France par le traité de Saint-Ildefonse. Elles comprennent donc, à présent, Saint-Domingue tout entier, qui a seul une superficie de 753 myriamètres carrés ; la Martinique, la Guadeloupe, la Désirade, Marie-Galante, les Saintes, une partie de l'île Saint-Martin, Sainte-Lucie, Tabago et la Louisiane.

Mais que sont-elles, que valent-elles, pour quoi comptent-elles, en 1802, nos anciennes colonies? On l'a dit à la Contituante, lorsqu'on y a discuté l'abolition de l'esclavage: « Périssent les colonies plutôt qu'un principe! » Le principe a triomphé, violemment, brutalement, férocement, mais, avec les colons massacrés, les colonies ont péri.

Sait-on ce qu'on a perdu? En 1787, les cinq colonies des Antilles avaient importé en France, par 686 navires français, d'un tonnage total de 219.122 tonneaux, pour 218.511.000 livres de denrées coloniales ; la France, de son côté, avait importé à Saint-Domingue seul pour 122 millions de livres. Outre le fret, la réexportation des produits, le mouvement d'échange et les bénéfices en résultant, la France avait profité de la majeure partie des quarante millions formant le revenu des propriétaires d'habitations. Si l'on multiplie par cinq ces chiffres pour donner la valeur présente de l'argent, c'est un mouvement de deux milliards, dont un de bénéfice. De là, en France, le luxe, le

goût d'art, la mode venant des colonies. A la Cour comme à la Ville, les créoles donnent le ton ; sans eux, sans leur influence, leur profusion, presque leur domination, on ne comprend rien aux mœurs à la fin du XVIIIe siècle.

*
* *

Et, pour créer cette fortune immense, par qui prospèrent Bordeaux, Nantes, le Havre, la Rochelle, Dunkerque, Bayonne, même Marseille, pour armer cette flotte, qui, en 1791, emploie 135.000 gens de mer classés — disponibles au besoin pour le service de l'État — combien d'années a-t-il fallu ? A peine trente. Car, si l'on peut faire remonter à 1722, époque de l'abolition des Compagnies exclusives, la mise en exploitation de Saint-Domingue, sa prospérité ne s'est développée qu'à partir de 1764, c'est-à-dire durant les quinze années de paix avec l'Angleterre qui ont suivi la guerre de Sept ans. Seulement, cette prospérité a tenu exclusivement à l'esclavage, elle a été proportionnelle à l'accroissement de la population noire, et si elle s'est trouvée telle en 1788, c'est qu'à cette date la population noire a été portée à 405.504 esclaves, contre 249.000 en 1779.

Depuis que, par le traité de Versailles, l'Angleterre a renoncé aux plus importantes de ses colonies à esclaves, les philanthropes anglais ont prêché l'abolition de l'esclavage et ils n'ont pas

manqué de trouver en France des dupes qui ont adopté leur *principe :* ce principe coûte à la France, outre vingt mille Français massacrés, outre la marine marchande sacrifiée, un milliard par année: car, en l'an VIII, l'importation totale des colonies françaises, aussi bien d'Amérique que d'Afrique et d'Asie, est descendue à un million et demi, et l'exportation, de France aux colonies, à 282.000 francs.

Le Premier Consul entreprend de rétablir cette source immense de revenus et, du même coup, de refaire une marine: l'œuvre ne consiste donc pas seulement à reconquérir la partie française de Saint-Domingue sur les nègres et les hommes de couleur émancipés et révoltés, qui de fait ont proclamé leur indépendance, à occuper la partie espagnole de l'île et à prendre possession de la Louisiane; elle consiste surtout à remettre en état de production toutes les colonies françaises des Antilles, c'est-à-dire à rétablir l'esclavage. Sans l'esclavage, point de culture; sans la culture, point de commerce, et par suite point de marine.

Pour un tel objectif, nulle base d'action comparable aux colonies cédées par l'Espagne, où l'esclavage subsiste, où l'on trouve à la fois des points de ravitaillement, un sanatorium, et, en cas d'échec improbable, des places de retraite. Il importe peu que la Louisiane coûte près de deux millions par année : elle coûtera toujours moins que ne rapportera Saint-Domingue. D'ailleurs, le développement

en est continu : en vingt-quatre ans, la population a passé de 12.000 à 50.000 âmes et si Saint-Louis n'a que 900 habitants, la Nouvelle-Orléans en a déjà 9.000. Dans peu, la Louisiane vaudra Saint-Domingue, et la France alors jouira d'un système colonial plus étendu et plus productif que nulle puissance au monde.

Tel est le rêve : pour le réaliser, il faut au Premier Consul trois éléments : la durée de la paix avec l'Angleterre — et cette paix si précaire ne durera pas une année ; la sécurité quant à la neutralité des États-Unis — et pendant qu'à Saint-Domingue, les nègres révoltés reçoivent des États-Unis leurs armes et tous leurs moyens de défense que leur fournissent des spéculateurs avisés, en Louisiane, les administrateurs espagnols, ayant dénoncé le traité accordant aux Américains le droit de posséder un entrepôt de commerce à Saint-Louis, les habitants du Kentucky et du Tennessee pensent à une invasion ; le Sénat retentit des défis brutaux portés « au Tyran de l'Allemagne » ; des expéditions de flibustiers se préparent sur le haut Mississipi et elles ne rencontreront aucun obstacle ; la France n'a pas un soldat en Louisiane, et l'expédition destinée à la reprise de possession, que l'on prépare à Helvoet-Sluys, retardée par le manque d'argent, les glaces, les tempêtes, l'obligation de se procurer des présents pour les Indiens, les changements dans le commandement, les maladies dans les équipages, n'est pas encore en mer que la

guerre avec les Anglais est devenue inévitable.

Il faut enfin, au Premier Consul, la salubrité du climat à Saint-Domingue pour les troupes métropolitaines qui y seront employées : cette salubrité, tous les créoles, tous les anciens administrateurs la garantissent : Moreau de Saint-Méry, qui a écrit deux énormes volumes sur Saint-Domingue, et Barbé-Marbois qui en a été le dernier intendant, fournissent, pour la démontrer, des faits, des chiffres, des statistiques. Or, à peine l'armée débarquée, la fièvre jaune y éclate ; en quelques mois, quelques jours, « elle est morte ou mourante ».

L'opinion en France, jadis si favorable que c'était pour les généraux une disgrâce de n'être point de l'expédition, que, dans tous les ports de France on armait des navires, que, de partout, une exode se prononçait vers la terre de richesse, de plaisir et de joie, l'opinion, à présent retournée, fait passer en axiome que cette expédition, dont le Premier Consul a confié la direction à son beau-frère et où il a voulu que partît sa propre sœur, n'a eu pour objet que de décimer l'Armée du Rhin au profit de l'Armée d'Italie. Sans la fièvre jaune, elle réussissait presque sans coup férir, car il n'est pas une rencontre, à un contre dix, où les Français n'aient été victorieux, car, à Santo-Domingo, dans la partie espagnole où il se retira, le général Ferrand, sans renforts, sans munitions, sans communication avec la métropole, se maintint jusqu'en 1808, et avec 500 soldats blancs fit tête à 20.000 nègres.

La fièvre jaune, la guerre avec les Anglais, l'hostilité des Américains, c'est trop. Puisqu'il doit renoncer à ce rêve admirable, au moins le Premier Consul veut-il éviter que les Anglais, tout prêts à se jeter sur la Nouvelle-Orléans, ne s'emparent de la Louisiane. Il la vend aux États-Unis et, de l'argent qu'on lui en donne, il fera des vaisseaux et des soldats pour aller à Londres dicter la paix à l'Angleterre.

Ce n'est point là, comme on a dit, un coup de dépit : c'est le résultat d'une délibération motivée, et c'est un acte de sagesse profonde. Devenue l'un des États de la grande République, la Louisiane cesse d'être un objet de contestation avec la France pour en devenir un avec l'Angleterre qui l'a toujours enviée, a multiplié ses approches, a tenu les Florides jusqu'à l'est du Mississipi, de 1763 à 1783, et a constamment cherché un établissement dans le golfe du Mexique.

D'ailleurs, on ne peut lutter, et cette solution est la seule qu'on puisse envisager, puisque, sur mer, la France n'est point en mesure. Toute place assiégée qu'on ne peut secourir est une place perdue. Les colonies françaises d'Amérique, assiégées par les vaisseaux anglais, contre qui les nôtres sont impuissants, sont perdues d'avance. Autant vaut les sacrifier. « Les Anglais nous laissent-ils quelques colonies, a dit le Premier Consul, c'est afin de nous épuiser en vaines dépenses pour leur conservation et c'est pour nous rendre,

malgré nous, pacifiques par la crainte de les perdre. »

*
* *

Telles sont les circonstances qui ont amené l'incorporation de la Louisiane aux États-Unis ; tel le centenaire que fête en 1903 Saint-Louis, bourgade de 900 habitants en 1803, ville de 900.000 un siècle après.

Cette histoire que Barbé-Marbois avait écrite en 1829, qu'en France, M. de Villiers du Terrage vient de récrire avec d'intéressants détails — *Les derniers jours de la Louisiane française* — durant que M. Alcée Fortier l'imprimait magnifiquement à New-York — *A history of Louisiana* — porte une moralité et demande une conclusion ; c'est celle-ci : L'expansion coloniale d'un peuple doit être proportionnelle à sa puissance maritime ; acquérir ou créer des colonies lorsqu'on ne possède ou n'entretient pas les moyens de les défendre, c'est préparer une proie à ses rivaux, et leur sacrifier d'avance l'or qu'on y aura dépensé et les nationaux qu'on aura encouragés à s'y établir.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

EN 1807

A quatre-vingts ans de distance, voici de nouveau une alliance entre la Russie et la France. Cette fois est-elle plus solide et peut-on y confier quelque espoir? Personne ne le sait, quelques-uns le croient et tout le monde l'affirme. Il y a, dit-on, entre cette alliance-ci et l'autre, l'ancienne, cette différence, toute à l'avantage, paraît-il, de la contemporaine, que, dans celle-ci, il n'y a rien d'écrit, ou si peu que rien, tandis que dans l'autre tout avait été prévu, discuté, mis en articles et couché noir sur blanc. Jadis, ajoute-t-on, c'étaient deux souverains qui, tête-à-tête, avaient traité des destinées de leurs empires et réglé l'avenir de l'Europe et du monde : autocrates tous deux, tous deux parvenus au trône par des coups d'Etat, ayant tous deux des origines presque pareilles et un pouvoir qui paraissait égal, ils avaient conclu leur traité

sans trop s'inquiéter s'il était conforme aux vœux, aux intérêts, aux désirs de leurs peuples. A présent, ajoute-t-on, les peuples ont tout fait, les gouvernements, assurément divers d'origine et de principes, n'ont fait que suivre — et c'est là la force. Ce n'est qu'à l'usage qu'on le saura.

En attendant, n'est-il pas utile de prouver que, en 1807, la sincérité de la France tout entière, depuis l'Empereur jusqu'au dernier des sujets, sa foi en l'alliance russe, a été complète ; car si, en 1892, celle-ci a été accueillie en France avec enthousiasme, l'enthousiasme de 1807 n'a pas été médiocre, s'il est resté plus mâle, moins démonstratif et plus digne. En ce temps, si la Nation se sentait heureuse de contracter une alliance, au moins avait-elle conscience de ce qu'elle apportait en échange, et, convaincue de sa force, de sa gloire et du génie de son chef, savait-elle s'estimer au prix qu'elle vaut.

Pourtant, qu'est l'isolement subi en Europe, par la France de la troisième République, de 1878 à 1890, près de l'isolement bien autrement tragique supporté par elle de 1790 à 1807 ? Alors, la coalition n'est point passive, mais active. Nul secours, nulle aide, nulle information même à attendre de l'étranger ; l'Europe tout entière en armes ; à chaque frontière, un ruissellement continuel d'ennemis ; la mer même barrée, plus fermée que la terre, par les croisières anglaises ; toutes les nations, depuis les extrémités du monde, se mettant en marche pour venir prendre leur part de cette

France qui tue les rois, qui tue les nobles, qui tue les prêtres — c'est là le prétexte aux coalitions — mais qui surtout — et c'est là la cause — demeure le pays d'enchantement, le plus beau royaume après celui des cieux, l'État, depuis trois siècles, en but à la jalousie de toute l'Europe parce que, à qui sait le gouverner et le régir, le mot impossible est inconnu.

C'est ici que cette France doit le prouver, car, depuis Malplaquet, nul péril aussi imminent, et au temps de Louis XIV, elle n'était pas divisée contre elle-même. Mais, par instinct, elle se grandit aux circonstances. A l'intérieur, elle terrorise les traîtres, leurs adhérents et leurs imitateurs. Aux frontières, à toutes en même temps, elle fait tête et, pour sauver son indépendance, elle met en barricade, devant l'invasion, tout son passé, tout son présent, tout son avenir, elle fond des balles avec le plomb des cercueils, elle bat monnaie avec les reliquaires des saints, elle gratte les murs, elle démolit les maisons des ancêtres pour trouver du salpêtre, elle enrégimente les vieillards et les enfants, elle ordonne à ses généraux de vaincre sous peine de mourir, et, comme un navire perdu dans la tempête, seul au milieu de l'Océan, enfièvre de bruit son équipage, elle jette aux vents, à la nuit, à l'immensité, les volées plaintives de ses tocsins, les salves lugubres de ses canons d'alarme.

Qu'est cela, disent les Rois. C'est la France qui meurt? Non! C'est la France qui vit. Et si bien

elle vit que, franchissant ses frontières, à son tour, elle déborde sur l'Europe, elle contraint les rois coalisés à capituler, et, triomphante, elle impose la paix. Mais, à cette paix, tous se gardent d'accéder; ils se relayent pour épuiser son effort et lasser son courage : un roi vaincu, un autre se lève, aidé de l'argent, des soldats, des officiers de tous les autres. Il faut courir au Nord, puis au Midi, puis à l'Est, puis à l'Ouest, s'épuiser en victoires, traverser d'un bond l'Europe pour faire front à un ennemi nouveau dès qu'un a capitulé. Espagne, Hollande, Angleterre, Allemagne, Russie, Autriche, toute l'Italie avec ses princes et ses républiques, ce n'est pas assez.

Les Turcs sont appelés à la rescousse et aussi les Russes. Trois fois avec ceux-ci la rencontre est rude, plus rude qu'avec aucun des assaillants : d'abord l'Italie reprise par eux, Novi, et la France presque entamée ; puis, sur les glaciers, au-dessus des précipices, dans les forêts de sapins, au milieu des âpres paysages où souffle en tempête le vent de neige, cette campagne de l'an VII, la plus étrange et la moins connuè peut-être des guerres passées, campagne à ce point surprenante que les hommes qui l'ont conduite et ceux qui l'ont faite semblent, non de chair, mais de quelque métal divin sur qui ne mord rien de ce qui entame le commun de l'humanité. Russes et Français, après cette première rencontre, s'arrêtent de combattre, mais ne concluent point la paix. Cinq ans plus

tard, ils se retrouvent à Austerlitz : derrière l'Autriche abattue, une armée russe apparaît, et pour en avoir raison, il faut les combinaisons les plus heureuses du génie de l'Empereur, toute l'habileté tactique de ses lieutenants, toute la furie française de la Grande armée, ruée à l'ennemi, Garde en tête. Et ce n'est pas la paix encore : l'Empereur russe, par ce qu'on appelle poliment un subterfuge, échappe à l'obligation de rendre son épée et de se constituer prisonnier. Nul traité : aux deux bouts de l'Europe, la France et la Russie restent en armes et ennemies. Moins d'un an plus tard, l'armée prussienne, écrasée à Auerstadt et à Iéna, fuyant éperdue devant la cavalcade furieuse de nos hussards, sans qu'aucune place lui soit un refuge et aucune forteresse une sauvegarde, cette armée de Frédéric dispersée, anéantie, évanouie, l'armée russe en bataille surgit. Ici l'on se prend corps à corps et c'est Eylau, la journée où nos aigles, sans reculer pourtant, — car Il eut le champ de bataille, — un temps, sous l'ouragan de neige et de fer, s'arrêtèrent frémissantes. Après Eylau, il faut que l'Empereur recrée une armée avant de se jeter de rechef à l'assaut de la Russie. Alors, avec les survivants de ses vieilles bandes, avec tous les soldats nouveaux qu'il a levés par toute l'Europe, il se lance en la campagne de Friedland ; mais, sans l'effort de son cerveau, sans la puissance de ses combinaisons, la bataille resterait indécise : ce n'est point le soldat ici qui l'emporte sur le soldat,

c'est le général, et lui seul, qui a trouvé ses inférieurs, et Friedland est sa victoire à lui.

Cette fois la Russie consent à traiter, non en vaincue, mais en égale. Si elle cède quelques territoires, c'est pour en acquérir de plus étendus, si elle consent à prêter son concours à certains projets, c'est à charge de revanche. La paix, ainsi, — du moins pour Napoléon qui, lui, est sincère, — doit amener une alliance réelle et fructueuse. Toutes les conditions se trouvent réunies pour que, au lieu d'une trêve éphémère, on arrête, en cette rencontre, les bases d'une collaboration continue : parité des ressources, communauté des desseins, similitude des intérêts et, dans la délibération, respect des opinions et liberté de la contradiction. L'empereur des Français, en offrant son amitié à l'empereur de toutes les Russies, ne lui impose ni une protection blessante, ni des sacrifices hors de mesure, mais il lui garantit un échange de bons procédés, qui serviront autant, sinon plus, la Russie que la France.

Pour la France, le point capital, c'est que le ban prononcé contre elle, depuis dix-sept ans, se trouve levé, que l'isolement cesse, qu'elle n'est plus la pestiférée ennemie de toutes les nations, que, avec le plus redoutable et le plus constant des ennemis qu'elle ait rencontrés, un accord est intervenu qui permet l'établissement de la paix : la paix définitive. Puisque seules, France et Russie, se sont trouvées dans le monde de taille à se mesurer,

que seules elles ont tenu la fortune indécise, que ne pourront-elles, elles deux, quand elles seront unies?

C'est là le sentiment qui se fait jour en France au lendemain de Tilsitt : confiance dans les destinées désormais assurées de la Nation, loyauté entière de sa part comme de la part de l'Empereur, joie profonde et sincère du repos bien gagné, et en même temps orgueil légitime de la gloire acquise, des victoires gagnées et de l'Empire agrandi.

Pour trouver les témoignages de ces impressions diverses, il ne faut point s'attacher à l'officiel, qui peut être suspect. Napoléon, pour prouver son amitié au Czar, lui envoie, dès son retour à Paris, la collection des médailles de son règne frappées en or, enfermées dans un médailler à quatre tiroirs garnis de velours blanc, du prix de 1.800 francs; pour obtenir tout de suite cette suite complète des cinquante-cinq médailles, il dépouille Joséphine des pièces qu'il ne trouve pas à la Monnaie. Mais cela n'est qu'une attention : par le maréchal des logis Lapoire, dont le voyage coûte 14.765 fr. 43 centimes, l'Empereur envoie à l'Empereur, son frère et bon ami, le plus beau service qui ait, sous son règne, été fabriqué à Sèvres, le service connu sous le nom de *Service olympique ;* par le piqueur Laravine, dont le voyage coûte 17.100 francs, il lui fait porter cet autre service appelé le *Service égyptien ;* il lui adresse un exemplaire du *Musée*

français, dont la seule reliure, par Bachman, Bapst et Devoix, marchands joailliers, quai des Orfèvres, n° 42, a coûté 11.000 francs ; il se fait plaisir de lui offrir un dessin de Girodet : *L'Empereur Alexandre mangeant à la gamelle dans le camp français de Friedland.* Tout cela est jeu de prince, comme les tabatières à chacun des seigneurs qui furent à Tilsitt, tabatières dont on jugera la richesse par celle envoyée au prince Kourakin et que la *Gazette de Leyde* estime cent mille florins. C'est encore de l'officiel lorsqu'il ordonne que l'on moule immédiatement, à Sèvres, le buste de l'Empereur Alexandre couronné de lauriers, comme est le sien propre, de taille pareille et disposé pour faire pendant ; encore, lorsqu'il commande à Denon de faire graver, sans aucun délai, les dessins principaux, pris sur nature, qui représentent l'entrevue de Tilsitt, lorsqu'il veut avoir, de ces scènes, des tableaux, grands comme nature, par Roëhn, par Debret, par Tardieu, par Bergeret, par Serangeli, tableaux qui, à Versailles, attestent combien il a attaché d'importance aux moindres événements. Tout cela est de l'officiel et l'on peut n'y point attacher d'importance, mais, au moins convient-il de le citer, car on en peut, vraisemblablement, tirer cette conclusion que l'empereur des Français a été de bonne foi et qu'il n'eût point ainsi prodigué les témoignages durables de l'amitié qu'il avait jurée, s'il avait eu l'intention d'y manquer.

Qu'on omette, si l'on veut, ces couronnes d'or

que la ville de Paris attache aux aigles victorieuses des régiments, au retour de la campagne, même les réceptions enthousiastes faites dans chaque ville, chaque bourg, chaque village aux revenants de la guerre, cela prouve l'orgueil que la Nation a pris de son armée et de son chef, non sa joie de l'alliance contractée.

Mais, où se révèle vraiment le sentiment du peuple, c'est dans ces mille objets qu'on a vendus par les rues, qu'on a vendus quelques sous et qu'on a vendus en quantité telle qu'il en subsiste aujourd'hui des spécimens nombreux. Nulle preuve meilleure pour attester un courant d'opinion prononcée. Les camelots ne fabriquent que ce qu'on achète et que ce que tout le monde achète. Seulement, comme l'objet ainsi fabriqué n'a aucune valeur artistique ou vénale, qu'il est seulement une *actualité*, lorsque l'événement qu'il rappelle ou qu'il glorifie a perdu sa saveur, on le jette ou on le livre aux enfants, qui ont bientôt fait de le briser. Donc, lorsque, après un siècle écoulé, on retrouve quelques-uns de ces objets, combien faut-il qu'à l'époque on en ait fabriqué et vendu? C'est là qu'est l'intérêt philosophique et historique de ce qu'on nomme l'objet populaire : seul il atteste les courants nationaux; seul il révèle comment le peuple a envisagé tel ou tel événement, la passion qu'il a prise pour certains hommes et pour certaines idées; et la forme graphique sous laquelle il se les est représentées importe encore pour comprendre

comment elles ont fait leur chemin dans son cerveau.

Ici, un fait a toujours frappé l'imagination et est devenu comme le symbole de l'alliance conclue : c'est la rencontre des deux empereurs sur un radeau, au milieu d'un fleuve et l'embrassade qu'il se sont donnée. Que le baiser soit d'étiquette entre souverains, on ne s'en soucie, on le tient pour loyal et franc, c'est le gage de la paix. Voici, sur des tabatières de carton, de poudre d'écaille, de bois frappé, le fameux baiser; le voici sur un plat qui, intact, valait bien une dizaine de sous, et encore sur le boîtier émaillé d'une montre à monture de cuivre qui dut, au temps qu'elle marchait, coûter un napoléon. Des montres, on en trouve à l'infini, mais alors ce n'est pas sur le boîtier, mais sur le cadran que, minuscules, couronne en tête et sceptre en main, sont figurés les bustes des deux empereurs. Souvent, pour la symétrie, on en ajoute un troisième qui se trouve être l'empereur d'Autriche, et de l'une ou l'autre de ces séries de cadrans, on ne connaît pas moins de trente types différents. Combien en existe-t-il? Nul ne le sait, ni vraisemblablement ne le saura jamais. La manie de collectionner l'objet populaire est toute récente et, si elle trouve des adeptes convaincus, elle rencontre des adversaires dont l'hostilité est pour décourager tous les efforts. Pour recueillir *tous* les *souvenirs* d'un événement, il faut en être le contemporain et y consacrer beau-

coup de temps et beaucoup d'argent. Après un siècle, une telle collection est sans prix. Or, pour que celui qui l'a formée soit assuré qu'elle sera conservée, nul autre moyen que de la donner à un grand dépôt public — et l'on sait des dépôts où de tels présents ont été dédaigneusement refusés, comme n'offrant aucun intérêt. Après une année écoulée, c'est à peine si l'on rencontre çà et là quelque vestige de ces enthousiasmes populaires, même de ceux qui ont paru les plus entraînants, de ceux qui n'ont point duré un jour, mais des mois et des années. On en a un exemple qui remonte à peine à dix ans en arrière : que l'on aille chercher à présent les *souvenirs* du général Boulanger !

Si, pour des événements aussi récents, qui ont fait inventer des millions et des millions d'objets populaires, on serait embarrassé à présent de trouver une dizaine de ces bibelots que tout le monde a vu vendre, que tout le monde a achetés et que tout le monde a perdus, combien faut-il qu'il y ait eu, sur l'Entrevue de Tilsitt, de cadrans de montre émaillés et peints, pour qu'un modeste collectionneur retrouve en quelques années, un à un, trente types différents du même sujet ?

La médaille est plus durable, moins fragile, plus *rangeable* que l'objet populaire d'usage. Elle subsiste donc davantage ; mais, pour la médaille, il faut distinguer. Celle d'or, d'argent ou de bronze, frappée à la Monnaie par ordre du souverain, sur des coins payés par l'Etat et gravés par des artistes,

ne prouve rien. Le balancier officiel bat pour les pires tyrans et consacre les événements les plus odieux aux nations. Ce qu'il faut chercher, c'est la médaille fruste, coulée en plomb, en étain, en cette espèce de fonte qu'on nomme métal de Berlin, où les physionomies prêtent à rire, où l'orthographe est outragée et qui, par leur nombre seul, attestent que le peuple en a voulu, qu'il les a recherchées, qu'il a pris plaisir non seulement à les posséder, mais à les accrocher à son vêtement. En voici une en étain qui, à l'avers, montre un Napoléon lauré en grand costume impérial à peu près décent, et au revers le pavillon et l'embrassade qu'entourent cette légende : TRAITÉ DE PAIX SIGNÉ A TYLSIT LE 7 JUILL[ET] 1807. Et, toujours, cette médaille, on la trouve munie d'une bélière et d'une petite chaîne. Une autre plus grossière, aussi en étain : à l'avers, un tout petit Napoléon entouré de beaucoup de lauriers avec cette légende : NAPOLÉON I[R] REGVLATEVR DE LA PAY, et au revers, le pavillon du Niémen, sur lequel deux militaires, coiffés de grands chapeaux, s'embrassent, tandis qu'un troisième (le roi de Prusse), le chapeau à la main, les regarde faire. Autour, cette légende : IL CE SON[T] ENBRACE. Toujours aussi cette médaille a sa bélière. D'autres, et d'autres, et d'autres encore, avec légende latine, française, allemande, italienne, et toujours des fautes d'orthographe, et toujours des bélières, et toujours le pavillon au milieu du Niémen et les

deux empereurs s'embrassant. Ce fut donc une joie véritable de se parer d'un tel insigne et, pour qui connaît les habitudes populaires, c'est l'indice le meilleur d'une popularité extrême.

Veut-on des chansons? Il n'en manque point, des moins poétiques et des plus chantantes, de celles qui sont bien peuple et qui, imprimées sur du papier à chandelle, se vendent un sol les quatre, de celles que les chanteurs ambulants psalmodient dans les rues étroites et encombrées et qui bientôt volent de bouche en bouche, d'autant mieux retenues qu'elles sont plus bêtes.

Sur l'air : *Je ne saurais danser*, voici le RADEAU IMPÉRIAL :

Sur le Niémen
Deux empereurs tutélaires
Sur le Niémen
Pour le bien du genre humain
Sont donner la main (*sic*)
S'embrassant comme deux frères
Là sur un radeau
Ont traité la paix sur l'eau.

Ce petit radeau
Guidé par deux pilotes
Ce petit radeau
Qui n'est rien moins qu'un bateau
Des Anglais sur l'eau
Saura culbuter les flottes,
L'Empereur français
Veut les soumettre à la paix.

Cette romance est d'Aubert, le chansonnier habi-

tuel des rues et carrefours. Mais il en est d'un autre ton : L'ENTREVUE DES DEUX EMPEREURS, sur un *Air nouveau :*

Chantons, célébrons jusques *Amen*
L'entrevue sur le Niémen
De ces deux nouveaux Alexandre
Qu'auraient pu tout réduire en cendre,
S'ils n'avaient d'abord écouté
Le sentiment d'humanité.
Ils sont d'accord et d'une union si belle
Va rejaillir la paix, la paix universelle,
Va rejaillir la paix universelle.

Malgré les fautes de prosodie et les cocasseries de langue, on sent ici que l'auteur anonyme a quelque prétention à pindariser et, dans son refrain, il met comme un avant-goût de Béranger. La chanson poissarde ne saurait manquer. Point de bonne victoire sans quelques rimes à la Vadé ; mais le Vadé est ici bien indigne du maître : c'est un nommé Pierre Fégueur qui, sur l'air *Sti'a qu'a pincé Berg ob Zoom*, plaque en vers (en vers?...) le DIALOGUE ENTRE CHIGNON ET LA MÈRE GORJU SUR L'ARRIVÉE DE NAPOLÉON ET DES AUTRES PRINCES A PARIS :

L'Empereur des Russes, dit-on (*bis*)
Aussi doux qu'un p'tit mouton (*bis*)
Vint trouver l'Empereur de France
Pour tenir un'conférence
Moi j'aurais bien voulu z'êt'là (*bis*)
Pour voir tout c'quié disions comm'ça (*bis*)
En s'embrassant d'un cœur sincère
Se donnant la paix en bon frère.

Et ce n'est pas tout, des chansons, encore des chansons ! Il y en a de Leveau, dit Beauchant, qui fut un homme à succès et le syndic des chanteurs de Paris, il y en a de Collinger, d'Aubert, de quantité d'autres, et combien rares sont-ils ces bouts de papier jaune sur lesquels, avec des têtes de clous, ces chansons patriotiques sont imprimées à la diable chez Alexandre Daniel, rue Saint-André-des-Arts, ou chez M[me] Labarre, rue de la Calandre, pêle-mêle avec des grivoiseries de haut goût, toutes pareilles, sauf le style, à celles d'à présent.

Mais, les chansons, ce n'est rien près des images. Bien plus que les chansons qui, par nature, sont destinées à être salies et fripées, qui ne coûtent qu'un sol, se mettent dans la poche, n'ont plus d'attrait dès qu'elles sont apprises et chantées, les images subsistent. Elles se retrouvent pliées en des livres, on les encadre, on les accroche, on les met en cartons ; il en est toujours des collectionneurs. L'artiste qui les exécute, si grossièrement que ce soit, l'éditeur qui les vend, l'État qui en surveille le débit, tout le monde en conserve des spécimens et, ici, l'affluence des documents est telle qu'il faut, bon gré mal gré, établir une classification. En dehors des estampes officielles ou qu'on peut supposer telles, comme celles dessinées par Horace Vernet et par Lejeune, celle-ci infiniment précieuse comme document, celle-là de tout premier ordre comme arrangement; en dehors des œuvres d'art, telles que l'admirable portrait

d'Alexandre, par Debucourt, qui sert de type pour des milliers de contrefaçons en noir et en couleur, en dehors des gravures allemandes d'une qualité surprenante, comme celles d'après Dähling, médiocres comme celles d'après Wolf, qui ont pourtant leur intérêt, à Paris c'est par centaines qu'on voit paraître les images, grossièrement enluminées, qui représentent l'entrevue, le pavillon sur le Niémen, dont, à coup sûr, on n'a pas demandé le plan aux marins de la Garde qui l'ont construit, et toujours, toujours l'embrassade. Tous les marchands de gravures, Boulard, Basset, Martinet, tant d'autres, en fabriquent et en vendent et la preuve sans réplique de la faveur qui s'y attache, c'est que toutes ou presque toutes les épreuves qu'on rencontre aujourd'hui, hors des bibliothèques publiques, ont été encadrées, et cette jaunissure, qui en rend la reproduction impossible, ces salissures de mouches, cet effritement du papier trop longtemps soumis à l'air extérieur, attestent, mieux que toutes les phrases, que le peuple a voulu constamment sous les yeux ce symbole, auquel il attachait ses espérances.

Tels sont, hors des manifestations officielles, les témoignages qu'on retrouve de la joie sincère qu'a éprouvée la Nation. Lasse déjà des victoires, elle se jetait à la paix et à l'alliance qui devait l'assurer, avec une générosité, une confiance, un empressement de cœur sans exemple, et ces illusions, son chef les partageait si complètement que, dix années

plus tard, à Sainte-Hélène, c'était encore de *son ami*, l'Empereur Alexandre, qu'il attendait, sinon sa délivrance, du moins quelque adoucissement à sa captivité.

L'ARGENT

A LA COUR DE NAPOLÉON

Peu de livres forcent autant à réfléchir que *l'Empire*[1], de M. Henri Bouchot. C'est, peut-on penser, dans l'esprit de l'auteur, comme une suite donnée à cette *Histoire de la société française pendant la Révolution et le Directoire* qui demeure un des livres les plus prisés d'Edmond et Jules de Goncourt. Par bien des points M. Bouchot procède des Goncourt, comme eux professant que rien ne permet mieux que le document graphique de pénétrer dans une époque passée, d'en retrouver les formes, les façons, les habitudes et les mœurs, prenant pour objectif non de classer et d'étiqueter des êtres morts et froids, mais de montrer ces êtres dans le mouvement de leur vie et la plénitude de leur action. Pour y parvenir, pour faire rouler

[1] *Le Luxe français; l'Empire*, par M. Henri Bouchot. 1 vol. in-4°. Paris. Librairie illustrée.

ce monde d'Empire dans les salons où il a l'habitude de fréquenter, dans les châteaux où il prend ses plaisirs d'été, dans les villes d'eaux où c'est sa mode de se soigner, pour montrer comme il est vêtu, comme il se meuble, comme il s'amuse, comme il comprend l'art et le sport et toutes les commodités de sa vie, il faut que la plume coure vive, alerte, empressée, sautillante, et qu'elle ne s'attarde point aux définitions. Pourtant, en quelques pages, M. Bouchot a prétendu résumer la philosophie de la société sous l'Empire et ce chapitre, qu'il a intitulé : *les Idées de l'Empereur*, où il établit quelle fut la genèse de ce nouveau monde, donne matière à des réflexions qui souvent s'éloignent de sa théorie, au point de la contredire. Son amitié nous pardonnera si, sur divers points, nous différons totalement d'opinion avec lui.

Lorsque, en même temps qu'il refaisait une administration, une justice, une armée, une marine, toute une France, Bonaparte, premier consul, prétendit refaire une société, il dut procéder en ceci comme en toute chose : examiner quels éléments sociaux étaient demeurés de l'Ancien régime, quels la Révolution avait apportés, choisir, des uns et des autres, ce qui pouvait servir à ses desseins, jeter en son creuset ces morceaux disparates de métaux hétérogènes, les fondre, les agglomérer, et, le creuset brisé, les couler au moule que ses doigts avaient pétri.

Du régime ancien, on pouvait prendre des habitudes, des façons, des agréments, des noms, mais toute société civilisée vit par le luxe ; le luxe, c'est l'argent qui le procure; et, aux classes qui, dix ans auparavant, constituaient la société, peu d'argent restait. C'était en grande partie pour les dépouiller que la Révolution avait été faite et, à l'exception de quelques malins qui, terrés, étaient parvenus à conserver leurs domaines, ou qui, ayant réalisé leurs capitaux et les ayant emportés à l'étranger, les avaient fait valoir et en avaient tiré bon profit, à l'exception de quelques femmes qui, par un divorce simulé, s'étaient soustraites aux lois de terreur et avaient gardé leurs héritages, pour tous c'était la misère. Et tous, ce n'étaient pas seulement les grands seigneurs de la Cour, mais les gens des parlements, les intéressés aux fermes générales, tous ceux qui, de loin ou de près, à Paris et en province, formaient jadis la société.

L'argent avait été et était resté presque uniquement aux spéculateurs, aux marchands de la bande noire, aux agents de change, aux banquiers, surtout aux fournisseurs des armées. Les nobles n'existant plus, les officiers ayant mieux à faire qu'à Paris, l'argent seul régnait. Il régnait par le luxe et, donnant le luxe, il avait les femmes. Par les femmes, il avait ce semblant de société qu'on rencontre sous le Directoire. Il entrait en maître dans les salons officiels, conviait à ses fêtes ce qui se trouvait à Paris de nobles besogneux, d'officiers altérés de plaisir,

de femmes bien nées, qui, des prisons où elles étaient hier, où elles avaient senti le baiser de la mort sur leur bouche, en étaient sorties avec la passion de vivre, de rire, de s'étourdir; qui, dans cette Terreur traversée, avaient vu de trop près le néant de la vie, pour avoir gardé le respect de ce néant des conventions sociales. Il était tout, il donnait accès à tout. Il était l'unique échelle par où l'on pouvait monter. La naissance, rien; l'honnêteté, rien; la vie droite, pure, intègre, rien. Il n'y avait rien que l'argent.

Aux nations auxquelles manque un chef ou une hiérarchie, aux nations qui ont aboli ce qu'on nomme le préjugé de naissance, qui ont perdu le culte de l'honneur, qui ont prostitué les fonctions publiques à être les pots-de-vin des marchés électoraux ou les récompenses d'inavouables services, qui ne rencontrent ou ne recherchent même plus l'honnêteté dans les professions, parce que les professions n'ont plus ni tradition, ni stabilité, ni transmissibilité, à ces nations, un maître s'impose et le pire des maîtres, une hiérarchie et la pire des hiérarchies : l'argent seul. Qu'on l'ait et cela suffit : vols, assassinats, escroqueries petites ou grandes, les spéculations infâmes, les armées sans pain, sans chevaux, sans habits, sans fusils, sans souliers, les secrets d'État vendus, la patrie livrée, il n'importe. L'argent brille, roule et sonne. Il est là sous les yeux de tous, et tous, hypnotisés, le regardent, ne voient que lui et, prosternés

devant lui, fanatisés, adorent le dieu unique en trois métaux : or, argent et cuivre.

Bonaparte seul reste debout. Comme il a mis les Cinq-Cents hors de l'Orangerie de Saint-Cloud, il met les financiers hors des palais du Gouvernement. Nul ne franchira la porte, si riche soit-il. Mais leurs femmes, à ces manieurs d'argent, sont les seules élégantes, les seules aimables, les seules aimées? Porte close. Mais on n'aura alors, dans le palais des Tuileries, point une femme qui sache se mettre? On n'en aura point, soit. Mieux vaut rien que cela. Mieux vaut, à qui veut refaire l'honneur d'une nation, un palais vide qu'un palais empli de femmes déshonorées.

La porte close, elles gémissent, les belles du Directoire ; elles crient si fort qu'on les entend encore. Point de financières ! Voilà pour vous, madame Récamier. Vous sentez la banqueroute que votre mari va faire, cette banqueroute qu'il faudrait, s'il vous eût écoutée, que l'Empereur rachetât deux millions en pleine campagne d'Austerlitz. Point de ces femmes d'esprit, à mœurs libres, qui laissent en un coin leur mari mourir de faim. Voilà pour vous, madame de Staël. Point de divorcées, ayant étourdi le monde de leurs bonnes fortunes et Paris des vagissements de leurs enfants à pères inconnus. Voilà pour vous, madame Tallien. Et Mme Récamier aura beau faire raconter par ses nièces domestiques qu'on a voulu faire d'elle une dame du Palais, il faudra, pour l'en croire, une si

belle naïveté que nul ne s'y laissera prendre.

Ces trois femmes, Mme Récamier, Mme de Staël, Mme Tallien, représentent au mieux les éléments que Bonaparte écarte de la société consulaire. Qu'on mette à Mme Récamier un peu plus de scandales, qu'on ôte un peu d'esprit à Mme de Staël, qu'on retranche quelques enfants à Mme Tallien, et l'on aura toutes les éplorées qui fréquentaient hier au Luxembourg de Barras et dont ne veulent point les Tuileries de Bonaparte.

Des hommes donc, rien que des hommes ! Aux dîners du Consulat, à peine quelques ministresses fort empêchées, quelques épouses de sénateurs ou de conseillers d'État, vieilles pour l'ordinaire et mal habillées; des femmes dont on ne sait point le nom, dont on ne reconnaîtrait pas la figure quelconque et qui glissent, vertueuses, ignorées et laides, entre les uniformes brillants, dans le silence timide de leur pauvreté d'origine.

C'est là le début. Sans l'argent point de luxe, sans luxe point de cour, point même de société. Pour donner le ton, il ne faut pas des pauvres. Leur simplicité peut être fort comme il faut, mais elle ne fait point aller les manufactures et gagner les marchands. Si Bonaparte ne veut point de l'argent mal gagné, de l'argent des banquiers et des fournisseurs, il faut pourtant qu'il trouve, s'il prétend constituer une cour, des gens qui aient, qui gagnent, qui dépensent de l'argent. Il lui faut des hommes riches, des hommes qui ne demeurent point célibataires, car un

célibataire ne sait point faire rouler l'argent : la femme seule s'y entend. Un garçon peut avoir un train, des chevaux, un hôtel, une chasse ; mais, s'il n'y a pas une femme dans cet hôtel, l'hôtel sera lugubre comme celui de Cambacérès. Nulle fantaisie d'art, nul renouvellement de mobilier, nul de ces goûts élégants, fugitifs, qui sont le vrai luxe, qui, tous les jours, à toute heure, font sortir l'argent de la poche, et, par la femme qui achète sans compter, par l'homme qui paye sans regarder, d'un bout à l'autre de l'année, font besogner les ouvriers, jettent dans toute la nation un peu de bien-être, de vie facile, l'argent.

Il n'y a point d'hommes riches, moins encore de femmes riches : Napoléon en fera.

D'abord ce seront les femmes de ces jeunes généraux qui entourent le jeune consul. Lui a trente ans, les autres vingt-cinq à trente-deux. La plupart, à regarder de près, sont de petite noblesse ou de bonne bourgeoisie, quelques-uns du peuple, beaucoup moins qu'on n'a dit : si le père de Murat tient une auberge, c'est comme maître de la poste et le fils a fait toutes ses classes. Ney, de même, dont le père vend en gros des tonneaux. Davout, Marmont, Savary, Moncey, Berthier, sont nobles, quelques-uns de vieille date. Ceux qui n'ont point de naissance, ont pris des manières au régiment, la meilleure école de politesse qui soit pour un homme. On y apprend les distances qu'il faut garder, ce qu'on doit aux autres, ce qu'on se doit à soi-même.

De ces jeunes gens, beaucoup sont célibataires ou démariés; la pension où la belle-fille du Consul a été élevée leur fournit des femmes. C'est là que Davout trouve Mlle Leclerc; Savary, Mlle de Faudoas; Ney, Mlle Auguié; Mortier, Bessières, Victor, Lannes, Duroc, Junot se marient au même moment; tous, sauf Duroc, épousent des jeunes filles qui leur plaisent et qui n'ont nulle dot. Mais cela ne les inquiète pas. Sur le Rhin, en Italie, en Égypte, déjà, par les contributions, par la guerre, ils ont eu de l'argent. Ils comptent sur la victoire pour en avoir: ils ne thésaurisent point, ne savent guère ce que c'est que mettre de côté. Ils ont, de cet argent, un mépris de gentilshommes, et c'est une jolie façon qu'ils ont de le témoigner où il y a du grand seigneur et du soldat. Après Marengo, dans une excursion qu'il fait aux îles Borromées, avec Joseph Bonaparte et Victor, Lannes, impatienté des discours de l'hôtesse vantant sans cesse la générosité des généraux autrichiens qui ont logé chez elle, sort, revient avec son chapeau de général plein de souverains d'or. Et il le renverse sur la table en disant: « Vous en ont-ils donné autant, vos Autrichiens? Nous vous condamnons à ramasser ces souverains et à les donner aux pauvres. » Ils ne comptent pas: ils trouvent toujours quelque part de quoi emplir d'or leur chapeau, et c'est pour le vider à toute main qui se tend, et si c'est des petites mains de femmes, c'est pour eux comme la joie suprême d'aller en guerre et de risquer leur peau pour rapporter à ces

menottes qu'ils aiment des poignées de diamants.

Aussi, toutes ces petites femmes sans le sou, vite se mettent au ton, et bientôt, elles s'entendent aussi bien et mieux que les financières au grand et véritable luxe, à l'élégance raffinée, à l'existence large et somptueuse. Ce que la conquête leur a fourni, nul n'en peut faire le compte. En Espagne, c'est prodigieux. Une seule église fournit à un seul maréchal un trésor de 4.646.949 francs. Il est vrai que le maréchal est Lannes; mais Junot trouve aussi bien en Portugal, Davout en Allemagne, Soult partout. Napoléon n'aime pas beaucoup que ses généraux se payent de leurs mains; il fait quelques exemples de temps en temps, oblige à restituer des contributions levées en pays ami; mais le plus souvent, et quand il s'agit de gros seigneurs, de ceux dont il a besoin, il ferme les yeux, se contente de ne pas leur donner ce qu'il donne aux autres. Et ce qu'il donne est prodigieux. De la main à la main, par un bon sur Estève, le trésorier de sa maison, des 100.000 francs au moment du consulat, puis grossissant les chiffres, à chaque entrée en campagne, à chaque maréchal, 600.000 francs, 800.000 francs, un million. Il donne pour un hôtel, il donne pour un château, il donne toujours, jusqu'au dernier moment. A Fontainebleau, après l'abdication, Ney emporte ce qui reste à l'Empereur, 40.000 francs, et c'est pour ne pas revenir.

Ce n'est rien encore, cela : c'est l'argent de poche. Les traitements qui, pour certains, passent

200.000 francs — Junot a 60.000 francs comme gouverneur de Paris; 10.000 francs de frais de logement; 15.000 d'indemnité de fourrages; 144.000 de frais de bureau; 22.000 comme colonel général des hussards; 12.000 comme général commandant la première division militaire. Au total : 263.000 francs, sans compter la Légion d'honneur, sans compter la pension de 30.000 francs sur la cassette —; ces traitements qui, lorsque les généraux commandent à l'étranger, arrivent, avec les frais de table, à plus d'un million — Junot a, à Lisbonne, 600.000 francs par an et 1.200 cruzades par mois pour sa table — ne sont encore qu'une misère. Napoléon veut à ceux qui l'entourent des fortunes assises, et le Domaine extraordinaire est là pour cela. Or si, dans l'état des donataires, on relève les chiffres des dotations, et qu'on ajoute ces chiffres qui représentent le revenu net aux chiffres des traitements et aux chiffres des gratifications données de la main à la main, on arrive à des totaux formidables. Ne prenons que les ducs d'Empire, et seulement les dotations : Arrighi, duc de Padoue, a 288.000 francs de revenu, plus le fameux hôtel de la rue du Mont-Blanc ; Augereau, duc de Castiglione, 196.764 francs (Napoléon sait qu'il a su se payer lui-même) ; Berthier, 1.254.945 francs, plus Chambord, plus la principauté souveraine de Neuchâtel; Bessières, 263.122 francs, — à la mort du duc d'Istrie, l'Empereur aura à régler 1.400.000 francs de dettes ; — Cambacérès, 450.000 francs ;

Caulaincourt, 200.882, plus 100.000 francs attachés à la charge de grand écuyer, sans compter le traitement de cette charge, celui de général de division, celui d'ambassadeur de Russie, le grand aigle et le reste; Clarke a 145.882 francs; le duc Dalberg, 200.000; Davout, 910.848 francs; Lannes, 327.820 francs; Duroc, 270.882 francs, plus 100.000 francs attachés à la charge de grand maréchal. Les pauvres ont 5 à 600.000 francs à dépenser par an; les riches des millions: car Berthier, par exemple, avec son bâton de maréchal, la charge de grand veneur, le Sénat, la dignité de vice-connétable, la charge de colonel général des Suisses, les indemnités de tous genres, doit, par année, et du fait seul du Trésor, toucher près de trois millions.

Alors, on comprend qu'il y ait un luxe réel, qu'il y ait une société pour laquelle l'argent ne compte pas, une société qui, pour la dernière fois, donne en France le grandiose spectacle de la vie pleine, débordante, seigneuriale, d'une vie qui ne recule point pour satisfaire ses fantaisies et qui remplit à souhait de son bruit, de ses commensaux et de sa valetaille ces châteaux où les hôtes modernes sont dépaysés, dont on n'habite plus que quelques chambres, qui, bien entretenus, font l'effet de musées et le plus ordinairement tombent en ruines.

Avec tout cet argent donné ou pris, les hommes d'Empire font figure; mais le dessein de Napoléon n'eût point été rempli si, à cet élément venu de lui et de la Révolution, il n'ajoutait un autre élé-

ment, celui de l'ancien régime : les gens ayant des façons, des manières, des habitudes de grands seigneurs, les êtres façonnés depuis des générations à servir des princes, les êtres qui, de naissance, savent comme on entre dans un palais, comme on s'y tient, comme on y respire et on y cause, y portent à la fois la familiarité obéissante, le respectueux empressement, la notion des distances, l'air de satisfaction dans l'obligatoire ennui, l'aisance dans la perpétuelle contrainte, les êtres qui savent être debout des heures, des journées, des soirs entiers sans l'apparence de la fatigue, et qui, en figurants bien appris, remplissent le fond du théâtre de leurs gestes convenus, du jeu muet de leurs physionomies serviles, qui savent les répliques à toutes les fantaisies des premiers rôles, de ces répliques qu'on n'écoute pas, mais qui font filer la pièce sans accroc et, dans la représentation toujours semblable que donne une cour, apportent le murmure doux, obséquieux et confus qui empêche les maîtres de se sentir seuls, horriblement seuls, dans la solitude de leur pensée, dans l'isolement de leur grandeur.

Mais, pour les avoir, il ne suffit point de les rappeler, de leur donner des charges, il faut de l'argent pour qu'ils fassent figure, eux aussi. Sans doute, on peut bien leur rendre ce qui n'a point été vendu de leurs propriétés, mais cela suffira-t-il? Au départ pour l'émigration, ces fortunes d'ancien régime étaient pour la plupart fort compromises,

et non pas par la politique, mais par la boule de neige des dettes anciennes, des rentes constituées, des pensions obligatoires. La grande noblesse, la noblesse de cour, tout en possédant encore des étendues considérables de territoire, mal payée par les fermiers, contrainte par rang et situation à ne pas diminuer son train, côtoyait sans cesse la banqueroute des Guéméné et, espérant toujours de la Cour quelque gros don qui la remît à flot, ne trouvait en réalité à remonter le courant que par des mariages avantageux. On sauvait la mésalliance comme on pouvait; on tâchait de trouver en province quelque famille parlementaire, ayant le plus souvent des origines de finance, où il y eût de l'argent assez pour payer le plus pressé. Lorsqu'on ne trouvait pas de parlementaire, on allait franchement à l'argent, que ce fût l'argent des Fermes ou du bois d'ébène, qu'il vînt de France ou des colonies. Bien peu de familles étaient pures de ces alliances, surtout dans les familles vivant à la Cour. Les chapitres, comme celui de Strasbourg, où l'on exigeait rigoureusement les quartiers maternels comme les paternels, ne pouvaient se recruter qu'en Allemagne: les places françaises restaient vacantes, une fois les Rohan et les la Trémoïlle entrés.

Ces mariages ne sauvaient pas, parce que, sauf des exceptions rares, l'argent apporté par les femmes, si grosses que fussent les fortunes, était, à part les deniers comptants, représenté par des terres

où les châteaux à entretenir, les charges de toutes sortes, absorbaient bientôt une part considérable du revenu. Gérer soi-même ses biens eût été bourgeois : on avait son intendant qui d'ordinaire commençait par se payer lui-même, finissait par se faire le banquier du seigneur, lui prêtant l'argent qu'il lui avait volé. La Révolution confisqua les terres, mais elle paya les dettes, et beaucoup, au retour, obtenant de rentrer dans ces biens confisqués, firent en fait une bonne affaire. Les châteaux étaient démolis; plus d'entretien, plus de train coûteux, plus d'obligations de tous genres. Les substitutions étaient abolies; la propriété désormais était mobilisable et l'on n'en devait plus compte et aux substitués, et au Roi lui-même, qui le plus souvent sur toute une catégorie de biens — les forêts en particulier — s'était réservé un droit d'inspection sévèrement exercé. Enfin, les dettes étaient payées, les hypothèques levées, les contrats de rente remboursés ou éteints. Il semble qu'on plaisante en disant que plusieurs des émigrés qui obtinrent qu'on leur remît, pendant la période du Consulat et de l'Empire, même à la Restauration, la partie de leurs biens qui n'avait point été aliénée, se trouvèrent plus riches qu'avant l'émigration, ne leur en eût-on rendu que la moitié ou le tiers; c'est pourtant absolument exact et l'on ne manquerait pas d'exemples démonstratifs, à commencer par les princes de la Maison royale.

A vrai dire, les anciens émigrés n'en jugeaient

pas ainsi. Ils se souvenaient des terres qu'ils avaient possédées, mais ils avaient oublié les charges qui les grevaient. Leurs dettes, en admettant qu'ils eussent su jamais qu'ils en avaient, étaient complètement sorties de leur mémoire et la confiscation républicaine répondait des banqueroutes qu'ils auraient faites sans elle.

Ce n'est pas à dire que beaucoup et des plus dépensiers parmi les seigneurs de l'ancienne cour n'eussent pas considérablement perdu. Quand on examine les listes des électeurs nobles appelés, en 1789, à élire les députés aux États généraux dans les colonies, on rencontre, surtout à Saint-Domingue, les noms de la plupart de ceux qui faisaient les beaux soirs du salon de la Reine. Des *habitations* venaient alors les immenses revenus, les revenus de ces denrées coloniales, que, par monopole, les colonies fournissaient et dont le blocus continental devait apprendre à chercher et à trouver les équivalents.

Mais, avant le blocus continental, la révolte de Saint-Domingue et la guerre maritime avaient sonné le glas pour les créoles. En dirigeant sur Saint-Domingue les expéditions qui, par un singulier concours de circonstances y vinrent échouer, Bonaparte ne céda point seulement aux instances de Joséphine et des créoles de son entourage. Il fut mû par toute une série d'idées, entre lesquelles il n'est point hasardé de placer celle de rétablir pour les Français, soit pour les anciens propriétaires,

soit pour de nouveaux substitués aux anciens, cette source prodigieuse de richesse.

Saint-Domingue perdu, les colonies perdues, il fallait trouver autre chose. Rendre les biens degrevés de dettes et d'hypothèques était bon, mais la plupart des émigrés auxquels on rendait leurs biens s'y voulaient cantonner et, sous des prétextes d'économie, continuaient à bouder. Il fallut que l'entrée à la Cour devînt une condition tacite de la restitution des propriétés et, sans que le Consul ou l'Empereur eût rien promis, on vint se présenter à lui, sûr que, au bout de quelques années de services, quelques mois, quelques jours, les demandes seraient accueillies : ainsi en fut-il pour Mme de Montmorency et Mme de Mortemart, pour la plupart des grands noms qu'on trouve aux Tuileries et à Saint-Cloud.

Il faut bien penser aussi que tout le monde, à la Révolution, n'avait point émigré, que tout le monde n'avait pas été ruiné, que tout le monde n'avait point eu ses biens confisqués. La Révolution, même avec ses assignats et ses mandats, que les créanciers étaient contraints d'accepter pour leur valeur nominale, n'avait point été mauvaise à tous les seigneurs d'ancien régime. M. le duc de Luynes en savait quelque chose, lui qui, avec des assignats, remboursa les dettes de ses pères, arrondit ses domaines et racheta les droits qui pesaient sur eux, le citoyen Luynes, sénateur du Consulat, beau-père de Mme de Chevreuse qu'une complai-

sante légende présente comme une persécutée. M. Walsh de Serrant avait fort bien conservé tous ses biens d'Anjou, et quant à M. Legendre de Luçay, lequel n'avait point à se défendre d'être noble, mais qui était de la ferme générale, on ne lui avait rien pris de sa terre de Valençay et de Luçay-le-Masle dont il avait bien le droit de porter le nom, puisque son père, Legendre de Villemorien, gendre du fameux Bouret, l'avait payée 620.000 livres en 1755. Or Valençay s'étendait alors sur 20.000 hectares, dont 7.500 en bois, et ce n'était qu'un petit morceau de sa fortune.

C'est l'exception, il faut le reconnaître; mais de ces exceptions on en citerait une vingtaine à la cour de Napoléon. Il n'importait pas que le nom fût très grand, mais qu'il sonnât: cela permettait qu'on s'y trompât. Mieux valait pourtant un autre recrutement. Payer des grands seigneurs pour leurs noms comme on payait des généraux pour leurs victoires, il n'y avait point à y songer; mais si, de ces grands seigneurs, il s'en trouvait chez qui s'échauffât le sang des soldats qu'avaient été leurs pères, dont le cœur battît à ces bruits de victoires et qui, aux jours de péril, vinssent dans le rang, revêtus de leur vieil harnois de guerre, voir comment savaient mourir les gens de roture et faire comme eux, ah! quel accueil et comme Napoléon leur tenait compte de leur campagne! Et pour les jeunes, portant des noms illustres qui dans ces corps privilégiés: hussards Bonaparte ou

Gendarmes d'ordonnance — il en est un sous un nom différent presque à chaque campagne depuis 1800 — s'engageaient pour la durée de la guerre, comme ils étaient assurés d'être aussi vite hors de pair que sous l'ancien régime! Qu'on ne s'y trompe pas : dans ces noms qu'on cite, ces noms qui ont sonné dans les salons de Versailles et qui sonnent à présent aux Tuileries, plusieurs, et non des moins grands, ont gagné, sous Bonaparte et par l'épée, un éclat qui suffirait pour les égaler aux mieux portés de la nouvelle cour. Ainsi Colbert, qui est bien en vérité un Colbert de Saint-Pouange, mais qui, sans que nul n'y redise, charge son écu d'or à la couleuvre d'azur du franc quartier des comtes militaires, ce franc quartier qu'il rougira de tout son sang; ainsi Ségur, tous les Ségur, depuis le vieux père, le grand maître des Cérémonies qui prétend partir en guerre en 1805, et Philippe le général-historien, qui n'a jamais cessé de faire partie de la Maison depuis 1803, jusqu'à Octave qui se lasse d'être sous-préfet, disparaît, s'engage, est lieutenant, puis chef d'escadrons sur le champ de bataille; ainsi Turenne, qui pour n'être point de la maison de La Tour, n'est pas moins d'une maison des plus anciennes et des mieux qualifiées du royaume, qui, à la Révolution, a mis dans sa poche sa croix de Malte et son brevet de lieutenant au régiment du Roi pour s'engager à l'armée des Pyrénées orientales; qui, chassé comme noble, revient à la charge en 1806, du

coup est officier d'ordonnance de l'Empereur et fait avec lui toutes les campagnes. Au reste, sauf quelques seigneurs, dont quelques-uns ne sont rien moins que des seigneurs, comme Rémusat, qui ont des terreurs de pleutres à l'idée de prendre l'épée, étant uniquement d'antichambre, les chambellans de Napoléon font, presque tous, en temps de guerre, le service d'officiers d'ordonnance; et non pas les chambellans qui par métier sont soldats, mais les civils comme d'Arberg, comme Taillepied de Bondy, comme Germain qui s'illustre à Kuffstein, comme Grammont-Caderousse, comme Moreton-Chabrillan; comme de Thiard, que les soldats, voyant la clef de chambellan pendue à son habit, appelaient le portier de l'Empereur; comme Tournon, mort en quelque façon au service; comme Viry, blessé à Essling, mort à Vienne. Ce service par accident n'est pas pour valoir des dotations à ceux qui l'ont rempli en braves gens, mais non en gens du métier. L'aigle d'argent les paie plus qu'à leur prix, et la plupart, ne restant point dans le militaire, obtiennent une préfecture. Ceux qui persistent n'ont point à se plaindre et, après chaque campagne, il y a pour eux une grosse gratification.

Tout le monde ne pouvait faire la guerre; cela ne convenait ni aux vieux, ni aux femmes, dont les noms pourtant feraient bien à la Cour. Nul moyen de gratifier sur le Trésor extraordinaire, à moins de circonstances d'exception, des courtisans dont

la seule valeur tenait aux noms qu'ils portaient, quelques-uns de loin et en petits parents, d'autres avec de médiocres droits et en usurpateurs. Ce qui avait été gagné par les soldats devait aller aux soldats. Heureusement Napoléon avait sous la main toute la série des caisses secrètes : la Cassette d'abord, puis, la Caisse des théâtres, la Caisse de la police, la Caisse des journaux; puis, pour les gens d'une classe supérieure, les gros traitements des ambassades et la caisse des Relations extérieures : c'est ainsi qu'il s'en tire avec M. de La Rochefoucauld, le mari de la dame d'honneur, tandis que, aux Rémusat, il fait sur la Caisse des théâtres un traitement de 60.000 francs en 1807 et 1808 36.000 francs en 1809, 24.000 francs en 1810 qui, joint, aux 30.000 francs de premier chambellan, aux 12.000 qu'a la femme comme dame du palais, aux divers suppléments comme surintendant des théâtres, font à ce Marseillais un revenu qui passe 100.000 francs. Fontanes de même, Lavallette de même, et tant d'autres. M. de Montesquiou, grand chambellan, a mieux; 100.000 francs de dotation attachés à sa charge, 90.000 francs sur la caisse des théâtres, 40.000 francs de traitement, 53.171 francs de dotation personnelle, plus 100.000 francs de traitement et de dotation à sa femme quand elle est gouvernante des Enfants de France. Beaucoup ont reçu ainsi de ces faveurs, et encore n'a-t-on pas les comptes de toutes les caisses où l'Empereur puisait. Survenait-il, dans un de ces ménages qui

l'entouraient, un embarras, une catastrophe, il était là pour y faire face, témoin la fameuse aventure de Muraire en 1813, les 100.000 francs prêtés à Mme de Serrant et qui ne furent jamais rendus, les 100.000 francs prêtés à Mme de T... dont elle trouva la reconnaissance dans une corbeille de baptême quand Marie-Louise fut marraine de son fils.

Et, à chaque occasion, de l'argent. Au moment du couronnement, chaque dame du palais reçoit 10.000 francs, plus de beaux diamants; au moment du mariage de même; si elles sont d'un voyage 10, 20, 30.000 francs. Quant aux présents, porcelaines rares, pendules, tapisseries, M. Bouchot a donné un aperçu de ce qu'ils étaient. Pas une dame du palais n'était oubliée ni au Jour de l'an, ni aux grands jours, tels que furent le mariage de Marie-Louise et le baptême du roi de Rome. Encore faut-il passer les présents que la place rapportait, soit des Impératrices — et Joséphine surtout avait la main large — soit des souverains qui venaient à Paris; les présents que toute la maison reçut à Braunau et à Dresde, les présents à toute rencontre, car il fallait bien que les rois vassaux payassent leur bienvenue; les présents que faisaient les princesses sœurs de l'Empereur; ces présents qui à la vente après le décès de Mme la duchesse de Montebello, une collectionneuse, sautent aux yeux au milieu des 2.644 numéros des onze catalogues (un seul numéro représente 344 objets, un seul 1.600 mètres d'étoffes et coupons de soie, un seul 80 écrans).

Aux bals costumés, les costumes sont payés par celle des princesses qui mène le quadrille, par l'Impératrice ou l'Empereur ; de même, aux grandes chasses, les amazones uniformes. Chaque fois que Joséphine revise ses atours, des quantités de robes en pièces vont aux dames les plus familières. Qu'on ne s'étonne pas qu'elles les reçoivent. Madame, mère de l'Empereur, la reine Catherine, la grande-duchesse Stéphanie ont leur part qu'elles acceptent fort bien. Les dames prennent de même leur traitement, 12.000 francs pour les premières, 6.000 pour les autres, et l'on n'a point à remarquer que Mme de Chevreuse ait jamais refusé d'émarger.

Il faut en finir de cette légende des chambellans forcés et des dames du palais contraintes. Comme le disait Rapp fort justement : « Le jour où l'on ouvrira les cartons du grand chambellan et du grand maréchal, on verra beau jeu. » Les cartons sont trouvés, et rien ne sera plus aisé que d'en faire sortir la vérité. De même, du luxe auquel l'Empereur contraignait les dames de sa cour. A en croire Mme de Rémusat, un habit de cour coûtait au moins cinquante louis et on en changeait fort souvent. « Le plus souvent, ajoute-t-elle, cet habit était brodé en or ou en argent et garni de nacre. » Or, le cérémonial officiel porte cette prescription : « Toutes les dames admises à la Cour portent un vêtement de même forme que celui de l'Impératrice, *sans broderie, ni frange, ou avec une broderie ou frange en bas seulement*. Le dessin de la broderie

est libre, *mais ne peut excéder un décimètre de largeur.* » L'habit de cour, comme on sait, se composait d'une robe ronde, en étoffe des manufactures françaises, avec ou sans collerette en dentelle et relevée, d'un manteau à longue queue attachée à la taille, d'une ceinture tombant par devant. Cinquante louis, c'est un beau prix. Mme de Rémusat en avait bien rabattu au retour de ce roi pour lequel elle avait distribué la première des cocardes blanches, puisque la toilette qu'elle se fit faire par Leroy, le 16 avril 1814, pour se présenter à la Cour, sa robe en gros de Naples blanc, garnie de tulle et satin, blonde au corsage, les manches longues, lui coûta 245 francs, et qu'avec la toque de satin blanc ornée de quatre plumes blanches, et sa chemisette de tulle maille frisé avec ruche de blonde, elle en eut au total pour 445 francs...

Voyons les autres : d'avril 1813 à janvier 1814, Mme de Bouillé a chez Leroy une note de 617 fr. 06 ; Mme de Brignole, qui dépense 2.154 fr. en six mois, a des robes de 385, 510, 215, 111, 130 180 francs. La belle Mme Duchâtel, qui se met des mieux, qui fait chez Leroy des mémoires de 3.792 francs en 1812, 5.067 francs en 1813, porte un grand habit de crêpe rose et robe de dessous en crêpe et satin rose, qui coûte 297 francs. Elle porte un habit de cour en tulle et satin avec robe de dessous en tulle garni, qui coûte 521 francs. D'ordinaire elle fournit ses étoffes, et Leroy prend 18 francs pour la façon d'un grand habit de cour.

Il est vrai qu'il fournit la chérusque, ce col relevé, un peu à la Médicis, qui donne leur grâce aux robes de cour sous l'Empire, mais une chérusque coûte deux louis, 48 francs. Mme de Lauriston, elle aussi, a de gros mémoires, et le plus élégant de ses habits de cour, en gaze blanche garnie de rubans en guirlandes, avec robe pareille, est de 576 francs. Enfin Mme Maret est, au dire de Mme de Rémusat, la reine d'élégance ; on lui trouve bien un grand habit de 1.500 francs : il est en satin rose lamé d'argent, avec robe de même ; mais, des grands habits qu'elle porte à l'ordinaire, le plus cher est de 698 francs. Voici un habit de cour de velours blanc frisé, garni de tulle et satin, avec chérusque de blonde et robe de dessous en satin, que porte Mme de Montmorency-Matignon. Que coûte-t-il? 510 francs. Un habit de cour en tulle blanc, avec chérusque en tulle d'Alençon, et robe de dessous en satin pour la duchesse de Rovigo : combien ? 600 francs. Si M. le duc de Rovigo fait exécuter chez Leroy un grand habit de velours pourpre, bordure or très riche, doublure satin, avec robe de tulle lamé or fin, chérusque de blonde et toque en velours pourpre brodé en or avec sept plumes blanches, un habit qui n'est guère masculin, quoi que dise M. Bouchot, et qui coûte 4.622 francs, c'est M. le duc de Rovigo, ministre de la Police générale, qui paye, et cet habit n'est pas pour être porté, même par une duchesse, ni vraisemblablement pour paraître aux Tuileries. On pourrait multiplier sans fin les exemples et la

conclusion qui s'impose, c'est qu'un habit de cour coûtait d'ordinaire non pas 50 louis, comme dit Mme de Rémusat, qui ne semble point en avoir jamais eu de ce prix, mais de 5 à 700 francs.

De même faut-il en rabattre des mauvaises humeurs de Napoléan quand il voit une femme mal habillée, portant une robe qui n'est point à son goût, qui lui semble fripée ou vieille. C'est toujours sur la fameuse histoire de Mme Lavallette, racontée par Constant, ou plutôt par Mme de Vaudey qu'on s'appuie. Il paraît, à croire cette dame, qui fut au Palais à peine quelques mois et reçut son congé pour diverses actions malpropres, que, le soir de la distribution des croix, l'Empereur, en passant dans le cercle des dames du palais, s'approcha de Mme Lavallette, et donnant un coup de pied dans le bas de sa robe : « Fi ! lui dit-il, Madame, quelle robe! quelle garniture! cela est du plus mauvais goût! » Si Napoléon a le droit de faire quelque observation à une femme, c'est bien à cette petite fille qu'il a élevée, mariée, dotée, qui est sa nièce, dont le mari a été son aide de camp le plus affidé. Mais la raison? Ce n'est pas que Mme Lavallette a bravé l'Empereur, c'est, au dire de la même Mme de Vaudey, que Mme Lavallette, dame d'atours, chargée, en conséquence de sa charge, d'indiquer les costumes qu'on doit porter, a décidé que, la cérémonie des Invalides ayant lieu le matin, les dames ne doivent y porter que des robes d'étoffe ou du crêpe et des fleurs, mais ni broderies d'or et

d'argent ni diamants. Son avis n'a pas été suivi et elle seule a paru avec une robe fort simple. Alors, la mauvaise humeur de Napoléon s'explique, car cette cérémonie est la première où toute la Cour ait assisté, et elle doit donner le ton pour tout le règne. Si donc l'anecdote racontée par Mme de Vaudey est authentique — et Dieu sait ce qu'est Mme de Vaudey ! — on ne saurait en tirer des conséquences générales.

Est-ce à dire que Napoléon ne tenait pas à l'élégance de sa cour, et ne s'inquiétait point des toilettes des femmes qu'il y admettait ? Ce serait le bien mal connaître que de le penser. Ces robes qu'il voulait françaises, et uniquement des manufactures de France ; ces robes, qu'il voulait de soie parce que Lyon vit de la soie, qu'il aimait de linon ou de gaze parce que Valenciennes ou Cambrai en vivent; ces robes, qu'il voulait fraîches parce que, renouvelées, c'était de l'argent dans la poche des ouvriers, ces robes où il voulait des broderies parce que les brodeuses s'en trouvaient bien; c'est comme les habits habillés qu'il veut aux hommes, non seulement à sa cour, mais partout où l'on tient cour en son nom, à Turin, à Milan, à Amsterdam, à Florence. Et lorsque, à Saint-Cloud, le jour de la fête donnée pour le baptême du roi de Rome, la pluie, une pluie d'orage, inondant d'eau le parc et les invités, négligemment, il se met en travers de la seule porte qui mène aux Appartements, c'est pour dire au maire de Lyon avec lequel il cause :

« Voilà un million pour vos manufactures. »

Ce n'est pas tant l'éclat et la somptuosité qu'il cherche autour de lui, l'homme à la redingote grise, à l'habit de soldat, c'est la France heureuse et riche, et chacun, dans cette France, gagnant sa vie. Ces riches qu'il fait, il ne les fait point riches pour qu'ils thésaurisent, mais pour que, par ces ruisseaux, l'or coule de son trésor jusqu'au peuple. Ils ne sont riches que pour faire aller le commerce, pour que, à défaut de l'exportation qui leur manque, les produits manufacturés en France se consomment en France. Lorsqu'il donne 60.000 francs de traitement extraordinaire à M. de Rémusat, ce n'est pas pour les beaux yeux de Madame, c'est pour que les 60.000 francs retournent en pluie à la France et que la tenue de maison les absorbe, Point de maison, plus de 60.000 francs. Mme de Rémusat ne l'a pas pardonné. Quand Arrighi promu (c'est bien promotion qu'il faut dire) duc de Padoue, vient remercier l'Empereur à Saint-Cloud, Napoléon lui fait grise mine : c'est qu'il est venu dans une vieille voiture attelée de deux rosses. Et, quatre jours après, quand Arrighi, qui a compris, revient dans une merveilleuse calèche à quatre chevaux, piqueur en avant, laquais en grande livrée, harnais étincelants, il est accueilli par un : « A la bonne heure, monsieur le duc ! »

Dans son livre, M. Bouchot termine le chapitre qu'il intitule : *les Idées de l'Empereur* par cette question : « De tout cet étalage magnifique et pro-

digue, que restera-t-il ? » Il reste la France refaite, la société réorganisée, les manufactures rétablies, l'industrie nationale libérée de l'étranger ; il reste Lyon prospère, Paris merveilleux, toute la nation transformée ; il reste le sucre de betterave et la vaccine, la garance et la mousseline, tout ce que nous touchons, tout ce que nous voyons, l'administration qui nous gouverne, les lois civiles et criminelles qui nous régissent, l'assiette de l'impôt que nous payons, toute la France moderne : il reste cela seulement, si ce n'est rien d'avoir donné à cette nation le splendide éblouissement de sa propre gloire, le sentiment de sa grandeur, une légende vraie, où, sans cesse, à toutes ses heures, même aux plus douloureuses, elle peut se reporter et se reprendre, puiser des consolations, des enseignements et des espérances.

C'est peu sans doute. Mais alors que reste-t-il des autres?

NAPOLÉON ET LES BANQUIERS

Nulle époque plus semblable à la nôtre que celle de la fin du Directoire : c'est le triomphe, l'apothéose des agioteurs et des traitants. Par leurs femmes et leurs maîtresses, par le luxe de leurs fêtes, par l'audace de leur corruption, ils tenaient toutes les avenues d'un gouvernement vénal et d'une société décomposée. « Les fournisseurs et les faiseurs d'affaires, a dit Napoléon, étaient le fléau, la lèpre de la nation. La France entière n'aurait pas suffi à ceux de Paris. Ils composaient une véritable puissance et ils étaient des plus dangereux pour l'État dont ils obstruaient et corrompaient les ressorts par leurs intrigues, celles de leurs agents et de leur nombreuse clientèle. Ils composaient alors la tête de la société et ils y tenaient le premier rang. Je fis rentrer tout ce faux lustre dans la foule. Jamais je n'en voulus élever aucun aux honneurs : de toutes les aristocraties, celle-là me semblait la pire. »

L'Empereur établissait pourtant une distinction entre les banquiers et les faiseurs d'affaires : « Je consens, disait-il à Joséphine dans les premiers jours du Consulat, à ce que vous dîniez chez les banquiers : ce sont des marchands d'argent, mais je ne veux pas que vous alliez chez des fournisseurs : ce sont des voleurs d'argent. » Et s'il ne se rencontre pas un fournisseur qu'il ait, comme il dit, élevé aux honneurs, il se trouve par contre quelques banquiers.

Qu'appelle-t-il *les honneurs ?* C'est le Sénat sans doute, mais c'est avant tout la Légion d'honneur, puis c'est la noblesse impériale, ce sont les places à la Cour, et enfin ce sera peut-être l'ordre de la Réunion.

Au Sénat, à la Cour, dans la noblesse, il ne saurait être question des étrangers, mais comment les banquiers étrangers étaient-ils traités pour la Légion d'honneur ? Les étrangers, comme on sait, étaient *admis* dans la Légion, mais point *reçus :* ils pouvaient être décorés du *Grand Aigle* qui est la grand'croix, de l'*Aigle d'Or* qui est la croix d'officier ou de l'*Aigle d'Argent* qui est la croix de chevalier; mais ils ne pouvaient recevoir le titre ni de grand officier, ni de commandant, ni d'officier.

Pour le *Grand Aigle*, il n'y a pas à en parler : il était réservé aux princes souverains, à quelques rares généraux, à un petit nombre de ministres dirigeants; on ne le trouve nécessairement pas à un financier. L'*Aigle d'Or*, c'est-à-dire l'insigne

d'officier, a été accordé à une vingtaine de personnages italiens, à une quinzaine de polonais, quelques autrichiens et un très petit nombre de ministres ou de chambellans des souverains alliés à la France. Alexis Lazaroff, grenadier de la garde impériale russe, a reçu à Tilsitt l'*Aigle d'Or* — la croix même que portait Napoléon, — parce qu'il était désigné par ses camarades comme le plus brave d'entre eux, mais pas un nom de banquier ne figure près de ceux du cardinal Caprara et du grenadier Lazaroff. De l'*Aigle d'Argent*, Napoléon est moins prodigue encore que de l'Aigle d'Or. Il le réserve d'ordinaire à des officiers étrangers qui ont combattu dans les rangs français : à peine quelques civils, mais des dignitaires de l'ordre administratif ou de l'ordre ecclésiastique.

Ainsi, pas un banquier décoré au titre étranger.

*
* *

Au Sénat, comme banquier, on ne trouve que Perregaux; Lecouteulx-Canteleu a bien une maison de banque, mais quelles fonctions n'a-t-il pas remplies, depuis 1789 où il a été élu député du Tiers État de Rouen aux États généraux. Dupont est maire de Paris, et c'est comme tel qu'il est sénateur. D'autres ont pu, avant d'entrer dans les assemblées toucher à l'argent, mais s'il y en eut de nommés au Sénat, ce fut malgré leur argent. Perregaux seul fait exception, et son cas est d'autant plus sin-

gulier que sa nationalité est au moins suspecte. Perregaux est né à Neuchâtel, le 4 septembre 1744, de François-Frédéric Perregaux, lieutenant-colonel des milices du département de Vallangin et de Barbe-Suzanne de Brun. C'est à Neuchâtel qu'il a fondé sa maison de banque ; il était donc à ce moment sujet du roi de Prusse. C'est à Neuchâtel qu'il s'est réfugié pendant la Terreur et qu'il a attendu le 9 thermidor. Il était donc encore Neuchâtelois en 1794. Que s'est-il passé et à quelle date a-t-il obtenu des lettres de naturalisation ? On ne sait. Mais Perregaux est une puissance : de tous les banquiers de l'époque, c'est, semble-t-il, un des seuls qui, pendant la Révolution, aient conservé avec l'Europe un courant de correspondance régulière, le seul dont la maison délivre des lettres de crédit sur les différentes places et dont la signature inspire encore quelque confiance. Perregaux a été le banquier de Joséphine; c'est à lui que Bonaparte a dû recourir au lendemain de Brumaire — sinon la veille — pour trouver l'argent dont il avait le plus absolu besoin, puisque les caisses de l'État étaient vides, et ce recours était d'autant plus naturel que, dès avant l'expédition d'Egypte, Bonaparte était en rapport avec Perregaux; c'est le 12 avril 1798 que Mlle Perregaux a épousé Marmont l'aide de camp favori du général Bonaparte. C'est même Bonaparte qui a doté Marmont. Néanmoins la responsabilité entière de la nomination de Perregaux au Sénat n'appartient pas au Premier Consul. Les

premières élections sont, d'après la constitution de l'an VIII (art. 24), du fait de Siéyès et Roger Ducos, consuls sortants, de Cambacérès et Lebrun, consuls en fonctions. Si Lebrun, homme sévère par excellence en ce qui touche les financiers, a consenti à nommer Perregaux, c'est un bon certificat. Au reste, par la suite, Napoléon montra qu'il avait tout au moins approuvé l'élection : il chargea Perregaux de l'organisation de la Banque de France, et il le nomma commandant de la Légion le 14 juin 1804. Il fit son fils auditeur au Conseil d'État, et, le sénateur étant mort en 1808, ce fut son fils qui, le 21 décembre 1808, fut élevé à la dignité de comte de l'Empire, qui, en 1809, fut nommé chambellan. Or, ce Perregaux, comte et chambellan, avait repris, après la mort de son père, la commandite de la maison de banque Perregaux, dont Laffitte, le fameux Jacques Laffitte, était le directeur.

Après Perregaux, c'est le Conseil de la Banque de France qui doit nécessairement fournir les financiers les plus accrédités de l'Empire et les plus distingués par Napoléon. Dans le Conseil de régence, en dehors de Perregaux, un seul régent a reçu la décoration à la fondation de l'ordre : c'est M. Louis Victor Moreau, négociant, rue Saint-Antoine, 216. Il est maire du Ve arrondissement de Paris, et c'est en cette qualité qu'il a été admis à la grande nomination du 14 juin 1804. Des trois Censeurs un seul est de la Légion et a le grade de commandant : c'est

Journu Aubert, ancien négociant à Bordeaux, mais député à la Législative et membre du Sénat dès l'origine. (Ce fut ce Journu-Aubert, déguisé sous le titre de comte de Tustal qui fut le fondateur du musée de Bordeaux.)

De 1804 à 1808, la situation reste la même : le 11 janvier 1808, un des régents est décoré : ce n'est pas un banquier, c'est un négociant : M. Vital-Roux qui, depuis 1802, fait partie de la Commission chargée d'élaborer le Code de commerce, et sa nomination est la récompense de sa collaboration active à cette grande œuvre. Une croix est encore accordée le 4 janvier 1810 à M. Jame, mais est-ce à ce titre de régent ou à titre de receveur général de l'administration des Droits réunis ? Une encore, le 7 janvier 1812, à M. Benjamin Delessert, mais c'est à la suite de la visite que l'Empereur a faite à la manufacture de sucre de betteraves fondée à Passy, par M. Delessert. C'est tout. Des deux sous-gouverneurs aucun n'est décoré ; des quinze régents il s'en trouve en 1813 quatre qui, comme on voit, font partie de la Légion ; aucun des censeurs, après le départ de Journu-Aubert, aucun des membres du Conseil d'Escompte.

Napoléon n'a guère été plus large pour l'ordre de la Réunion : il ne l'a donné qu'au premier sous-gouverneur, M. Thibon et à un des régents, M. Mallet. Mais, où son système l'a porté à être prodigue, c'est en ce qui touche les titres. Il a fait à la banque sept barons, MM. Davillier, Delessert, Hottinguer,

Mallet, Rodier, Robillard et Thibon. Mais sera-ce comme banquiers qu'ils figureront dans cette noblesse impériale où le franc quartier de l'écu doit, à travers les temps, marquer la profession ou la dignité du chef de la famille titré par l'Empereur ? Non. Il n'y a pas place pour les banquiers dans la nouvelle hiérarchie ; il n'y a place que pour les propriétaires et, à la condition qu'ils fondent un majorat, lequel les attachera, eux et leur descendance, au système impérial, les fera participer à ses avantages, mais leur imposera aussi des charges d'autant plus lourdes qu'ils seront plus rapprochés du souverain. C'est donc comme baron propriétaire avec le franc quartier *de gueule à l'épi en pal d'argent*, que M. Hottinguer portera : *Parti au premier : de gueules à la croix pattée accompagnée en chef d'un fer de hallebarde et en pointe d'un coupet de trois pièces mouvant de l'écu ; au deuxième : bandé d'or et d'azur de six pièces*, et M. Rodier : *Parti au premier d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois tours surmontées chacune d'une étoile d'argent au deuxième d'argent, au chevron de sable accompagné de trois têtes de Maure du même*. M. Davillier fut plus simple, et eut le bon esprit de vouloir, en ses armoiries, marquer d'où il a tiré sa noblesse : il a posé en orle, sur un écu d'azur, huit besants d'or qui sont, comme on sait, des pièces de monnaie. Il est vrai qu'en blason un besant signifie d'ordinaire qu'on a été aux croisades, mais ici cela dit seulement qu'on arrive de la banque.

Après les banquiers, les plus importants des hommes d'argent, ce sont les agents de change. Il en était jusqu'à deux qui fussent décorés : M. Le Cordier, adjoint au maire, puis maire du Ier arrondissement avait été légionnaire en décembre 1809; il fut officier en juin 1811, au baptême du Roi de Rome ; M. Péan de Saint-Gilles, maire du Ve arrondissement, reçut la croix le 4 décembre 1809. En aucun cas, l'argent n'avait compté. Il fallait des services, de ceux qui profitent à l'État et à la nation, qu'un gouvernement peut avouer sans crainte et récompenser sans honte, parce que la distinction qu'il leur accorde ouvertement, solennellement même, est justifiée aux yeux de tous ; mais, pour les services d'un certain ordre l'argent suffit. Napoéon l'a dit : « C'est par l'argent qu'il faut tenir les gens d'argent. »

———— ————

LES QUADRILLES

A LA COUR DE NAPOLÉON (1806-1813)

C'est seulement à l'hiver de 1805-1806 que l'Empereur se détermine à donner de grands bals au palais des Tuileries : jusque-là, on a dansé souvent, mais en petit comité, dans les appartements de l'Impératrice, au rez-de-chaussée. Les dames de la Cour étaient seules invitées et les personnes de la Ville étaient exclues : cela n'était point pour faire bon effet et rappelait vraiment un peu trop l'ancien régime et les petits bals de Marie-Antoinette. L'hiver précédent (1805), l'Empereur avait accepté le bal que la ville de Paris lui avait offert à l'occasion du Sacre, mais venir à l'Hôtel de Ville, c'était suivre encore les errements des Rois Très Chrétiens. Un souverain démocrate devait en chercher d'autres et il était au moins de bonne politique de rendre, dans les Tuileries, le bal que la bourgeoisie avait donné chez elle. A dire vrai

Napoléon n'en avait jusque-là guère eu le temps, car, aussitôt après le Sacre, ç'avait été le voyage d'Italie pour le couronnement de Milan, puis les préparatifs de l'expédition d'Angleterre, puis la campagne d'Austerlitz, mais, à présent qu'on s'amusait, à présent que la Cour, à l'occasion du mariage de Stéphanie de Beauharnais avec le prince héréditaire de Bade, déployait les splendeurs de ses cortèges et faisait si glorieux effet, n'était-ce pas le moment à souhait pour contenter les Parisiens et surtout les Parisiennes? Une telle fête, c'était plus d'un million jeté au commerce de la capitale, et chacun y trouvait son profit.

C'est donc entendu, et l'Empereur qui, depuis le 12 avril 1806, est établi à Saint-Cloud reviendra tout exprès le 20, aux Tuileries. Les choses sont réglées militairement, car, avec la foule d'invités que l'on veut avoir (deux mille cinq cents invitations ont été lancées), il ne faut ni trouble, ni désordre. Il y aura, pour diminuer l'encombrement et éviter les flux et reflux trop violents, deux bals à la fois, mais deux bals en tout semblables. La moitié des invités pénétrera par le grand vestibule, se réunira dans la salle des Maréchaux et soupera dans la salle du Conseil d'État. L'autre moitié entrera par le pavillon de Flore, se réunira dans la galerie de Diane et soupera au pavillon de Flore. Et quels soupers! Pour les noces de Gamache on a fait moins de cuisine. Le grand-maréchal Duroc, qui fait son compte en homme de ménage, a prévu

cent grosses pièces, savoir : seize jambons, seize daubes, seize pâtés, seize longes de veau; neuf biscuits de Savoie, neuf brioches, neuf babas et neuf gâteaux de Compiègne; puis soixante entrées : douze de chapons au riz, douze de fricassées de poulets à la gelée, douze de mayonnaises de poulets, douze de salmis de perdreaux chauds et froids, douze de salades de perdreaux. Après, viennent soixante plats de rôts, poulardes, dindonneaux, poulets et campines; et encore deux cents entremets, vingt-cinq de blanc manger, vingt-cinq de gelée d'orange, vingt-cinq de gelée de citron, vingt-cinq de crème et cent de pâtisserie. Il y aura encore soixante-douze assiettes de bonbons, soixante-douze de compotes, cent de petits fours, cent d'oranges, cent de poires et de pommes; il y aura trois mille glaces moulées, et l'on pourra boire mille bouteilles de vin de Beaune, cent de Champagne, cent de Bordeaux, cent de vins de dessert, vingt bouteilles de rhum, sans compter pour mille francs de limonade, orgeat, orangeade et punch.

C'est bien de les nourrir, les invités, mais que fera-t-on pour les distraire ? Ce n'est pas pour eux, mais pour le populaire, que, à sept heures du soir, dans le jardin illuminé, le Conservatoire impérial de Musique, juché sur une estrade en bois, exécutera un concert : ce n'est qu'à neuf heures que le bal doit s'ouvrir. Eh bien ! comme faisaient Catherine de Médicis et à son imitation les rois très chrétiens, Valois et Bourbons, la Cour dansera

devant la Ville des quadrilles qui seront presque des ballets, où, en des pas très compliqués, des jetés battus, des entrechats, des queues du chat, voire des gargouillades et des flicflacs, les beaux danseurs et les belles danseuses pourront donner carrière à leurs élégances. En chaque quadrille, seize dames et seize cavaliers. La princesse Louis, la femme de Louis Bonaparte qui sera demain la reine Hortense, mène dans la salle des Maréchaux ses dames vêtues de blanc, enguirlandées et couronnées de fleurs qui diffèrent de quatre en quatre. Les cavaliers ont l'habit de satin blanc, fermé par devant et traversé d'une écharpe aux couleurs assorties aux fleurs des danseuses. Dans la galerie de Diane, la princesse Caroline (Mme Murat, la future reine de Naples,) est à la tête d'un semblable quadrille en costume espagnol. Les hommes ici (dont un quart est pris d'officiers de la Garde) ont l'habit de velours blanc impérial doublé en levantine blanche, la culotte de drap de soie blanc, une écharpe aux couleurs des danseuses, pailletée et frangée en argent, et, sur la tête, une toque en velours noir à plumes blanches. Ce costume, fourni par le tailleur Sandoz, coûte 518 francs et c'est l'Empereur qui le paye.

Pour éviter la confusion, nul, hormis l'Empereur, ne peut, avant onze heures du soir, passer d'une réunion dans l'autre et les issues sont à cet effet gardées militairement. A neuf heures, les invités sont arrivés et attendent qu'il plaise à Leurs Majes-

tés de sortir des Grands Appartements où, dans la salle du Trône et dans les salons qui la précèdent, se sont réunis les princes, les princesses, les grands officiers, les ministres, les dames du palais, et les dames des princesses. A neuf heures et demie, entrée de l'Empereur dans la salle des Maréchaux, quadrille de la princesse Louis; puis, l'Empereur passe dans la galerie de Diane et là, quadrille de la princesse Caroline; ensuite, l'Empereur se promène dans le bal, il parle à de nombreuses dames invitées; il reste une heure environ et, à dix heures et demie, repart pour Saint-Cloud avec sa suite. Alors, les invités ont la permission de danser et même, à partir de onze heures, d'aller d'un bal dans l'autre.

La fête réussit et le commerce de Paris fut satisfait de la dépense qu'elle occasionna; néanmoins, de plusieurs années, on ne recommença point aux Tuileries. Il fallait des occasions et d'ailleurs Napoléon avait sur les bras une telle besogne qu'il ne songeait point à faire danser. Tout l'hiver de 1806-1807, il le passe en Pologne à faire la guerre; en 1807, les mois de novembre et de décembre, il les passe en Italie. Il est vrai qu'il est de retour à Paris le 1er janvier 1808, mais, au carnaval, il se contente des fêtes que lui offrent ses sœurs, ses ministres et ses maréchaux. Déjà Marescalchi, le ministre des Relations extérieures du royaume d'Italie, a ouvert à ses fêtes célèbres le charmant hôtel qu'il habite au coin des Champs-

Elysées et de la rue d'Angoulême (actuellement rue la Boétie), l'hôtel que Chalgrin a bâti pour le comte de Langeac et qui sera l'hôtel de Flahault, avant d'être l'hôtel de Massa, mais la grande vogue n'y sera que dans deux ans. Cet hiver, c'est le bal donné à l'Elysée par la princesse Caroline, grande duchesse de Berg, qui emporte tous les suffrages. On y voit un quadrille de Tyroliennes qui réunit les plus jolies femmes de la Cour. La grande duchesse d'abord, puis Mme Duchatel, Mme Regnaud de Saint-Jean d'Angely, la princesse de Neuchatel, Mme de Colbert, Mlle de La Vauguyon qui fut depuis Mme de Carignan, Mme de Montmorency, Mme Savary, la princesse de Pontecorvo; le costume d'uniforme est une jupe fort courte d'une étoffe de laine rouge, bordée d'une large bande gros bleu sur laquelle sont brodées des fleurs en laine de couleur et en or. Le corsage est formé de larges bretelles en étoffe de la couleur de la jupe, bordées de ganses d'or, et appliquées sur une chemise de percale très fine à mille plis. La coiffure consiste en un voile de mousseline de l'Inde à broderies en lames d'or. Jusqu'à la chaussure qui a été réglée, avec les bas de soie rouge à coins d'or et les étroits souliers de satin noir. A ce même bal, il y a d'autres entrées: une d'enchanteurs, une de vestales, une de Suissesses, mais les Tyroliennes sont les plus applaudies. D'ailleurs il arrive des ennuis aux vestales que mène la reine Hortense laquelle a dispute avec sa belle-sœur, et cela attriste fort leur danse.

L'hiver suivant, 1809, l'Empereur ne revient d'Espagne que le 28 janvier, et l'on ne trouve à citer que le bal costumé chez Cambacérès, dans son nouvel hôtel de la rue Saint-Dominique où les quadrilles sont empruntés aux pièces en vogue : *La Jeunesse de Henri V* d'Alexandre Duval et *les Deux Magots*. Mais le carnaval suivant, celui de 1810, est marqué par une fête inoubliable. L'Empereur vient de divorcer et il entend que le commerce ne souffre pas, que l'on soit gai et que l'on danse. Aussi, chacun s'y emploie et Marescalchi annonce un grand bal pour le mardi gras. Il faut trouver du nouveau, du rare, de l'amusant et cela n'est point simple. La princesse Caroline, à présent reine de Naples, est heureusement à Paris et daigne s'en mêler. Elle est toute en ce moment à la passion du jeu d'échecs ; elle vient d'apporter à Napoléon ce merveilleux échiquier en lave du Vésuve et en corail qui est aujourd'hui une des curiosités du palais de Compiègne. Elle engage des parties par correspondance et passerait volontiers ses nuits à jouer.

Tout naturellement, lorsqu'il s'agit d'un quadrille costumé, sa pensée s'arrête à un jeu d'échecs : on choisit, pour figurer les seize *pions*, seize femmes de même taille qui sont habillées huit en bleu et huit en rouge. Elles sont vêtues comme des figures égyptiennes, d'une jupe de gros de Naples blanc, fort étroite, sur laquelle est serré aux hanches un petit pagne bleu et argent, ou rouge et or; le cor-

sage, semblable au pagne, a des manches étroites. La coiffure, est la coiffure classique des Sphinx d'Égypte, si à la mode pour la décoration des meubles. Il y a ainsi la reine de Naples, la princesse de Neuchatel, Mme Regnaud, la duchesse d'Abrantès, la comtesse Duchatel, la duchesse de Rovigo, Mme Alphonse de Colbert, la princesse d'Aremberg, Mme de Canisy, la princesse de Pontecorvo, les mêmes, comme on voit, que dans le quadrille de 1806. Le personnel des jolies femmes est fort considérable à la Cour, mais chaque princesse a ses coteries dont elle ne sort guère. A certaines, la coiffure sied à miracle, mais il en est qu'elle enlaidit à ne pas croire. Les *Tours* sont des hommes et on les a pris entre les plus gros qui soient à la Cour, comme M. de Ponte Lombriasco, M. de Bausset, et M. de Brigode ; ils se cachent en des carcasses d'osier couvertes de toile peinte. Les *Cavaliers*, MM. de Montesquiou et de Canouville, coiffés comme les *Pions*, ont une sorte de croupe en osier avec laquelle ils jouent à souhait les centaures. Les *Fous*, MM. de Septeuil, de Pourtalès et de Curnieu sont habillés comme les fous de cour au temps des Valois, soit en rouge et or, soit en bleu et argent ; ils ont, sur la tête, une jolie cape à grelots d'or ou d'argent et, à la main, une marotte sonnante. Enfin, les *Rois* et les *Reines* sont tout resplendissants. Le *Roi* des rouges, un Ptolémée ou un Sésostris, c'est cet admirable et héroïque colonel Lejeune, l'un des plus

beaux et des plus galants officiers de l'état-major du prince vice-connétable. Sa *Reine* est la belle Mme de Barral, dame de la princesse Pauline, une femme qui, quelque temps, a occupé l'Empereur lui-même. Leurs vêtements de pourpre et d'or ruissellent de rubis que chacun s'est empressé à leur prêter. Pour les bleus, le *Roi* est le colonel de La Grange, si beau qu'on le surnommait Apollon, si brave et portant si haut la tête qu'on l'eût bien dit un fils des dieux et la *Reine* cette duchesse de Bassano, Mme Maret, dont le pinceau de Gérard a consacré l'impeccable beauté de lignes et la merveilleuse stature. Si les autres ont les rubis, ceux-ci ont les saphirs et ils en portent sur eux une fortune.

Après quinze grands jours de répétitions à l'Élysée, arrive enfin l'heure de la fête. Dans l'hôtel Marescalchi, tous les figurants du jeu se rassemblent. Deux sauvages entrent dans la salle de bal avec une immense toile cirée sur laquelle est figuré un échiquier et ils l'étendent en dansant. L'orchestre, à ce signal, attaque une marche composée tout exprès, et, deux par deux, les *Pions*, les *Fous*, les *Cavaliers*, les *Tours*, les *Rois* et les *Reines* défilent devant les spectateurs émerveillés. Sur deux estrades, deux tribunes plutôt, placées l'une vis-à-vis de l'autre, montent deux magiciennes masquées, aux robes bleue ou rouge parsemées d'étoiles d'or ou d'argent, qui doivent jouer la partie. La magicienne bleue, du bout de sa longue baguette, touche

15.

un pion bleu, la reine de Naples, qui fait un *chassé* en avant. Riposte de la magicienne rouge, et, durant un temps, un par un, les pions *chassent*. S'il y a prise, le pion qui prend fait faire *un tour de main* au pion qui est pris et le met en pénitence sur le bord de l'échiquier. Les *cavaliers* avancent en *pas basques*, les *Fous* en *jetés battus*, mais il ne faut point abuser : on prend la partie la plus courte, celle qui est classique sous le nom d'*Echec du Berger* et les Rouges sont faits mat sans presque s'être défendus. S. M. la reine de Naples étant dans les Bleus, on lui doit bien la victoire.

En ces sortes de ballets, quoique le talent de la danse fût alors bien plus répandu qu'aujourd'hui, les solis étaient toujours un écueil et il eût été préférable, à tous les points de vue, qu'on se fût borné à des ensembles. La représentation du jeu d'échec était d'autant moins bien trouvée que l'immobilité de la plupart des figures était requise d'obligation, que les mouvements des danseuses étaient fatalement identiques, que, nécessairement, un seul personnage devait évoluer à la fois, que la marche du jeu n'était compréhensible que pour les initiés et que la terminaison de la partie ne donnait lieu à aucun *divertissement*, mais ces inventions compliquées étaient assez dans le goût de Caroline.

Au carnaval de 1811, l'Empereur a ordonné trois bals masqués. Un chez le prince de Neufchatel (Berthier), un chez l'archichancelier (Cambacérès), un chez le comte Marescalchi. Il se plaît à ces

bals particuliers bien plus qu'aux bals des Tuileries où il se sent en représentation. Là, chez d'autres, il se croit inconnu, il s'imagine qu'il passera inaperçu et qu'à peine sait-on qu'il y est présent. Sans doute, point de police en apparence, au moins à l'intérieur. Mais qui peut méconnaître le ton du maître lorsqu'il parle, qui peut méconnaître sa démarche et son allure de corps, lorsqu'il s'avance, se dandinant suivant une habitude qu'il a prise, engoncé dans un domino qu'il s'imagine le déguiser. Rien ne l'amuse comme d'interpeller quelque dame de sa Cour et de lui conter les histoires qu'il sait d'elle par sa police. Mais, s'il lui plaît qu'on lui riposte sans avoir l'air de le reconnaître, et que, aux mots vifs dont il intrigue une dame, celle-ci riposte par une phrase plus vive encore, il ne lui convient point d'ignorer qui lui parle et, au besoin, s'il ne le découvre point tout de suite, il porte la main au masque et l'enlève pour voir le visage. Il a, à ces bals masqués, ses rendez-vous d'habitude avec Mme Tallien qui, parce qu'elle est devenue Mme de Caraman, s'imagine qu'on a oublié les succès et les revers de Teresia Cabarrus et qu'elle pourra rentrer en grâce, forcer la porte obstinément fermée des Tuileries. Napoléon, malgré tout, a de l'amitié pour elle et se contente de lui dire : « Mettez-vous à ma place et décidez. » Mais elle se garde bien de décider et remet à l'année suivante, espérant toujours qu'elle le trouvera plus clément et plus facile, qu'elle saura l'attendrir.

Mais cela n'est point intriguer, c'est un rendez-vous tacite, donné et accepté une fois pour toutes. C'est du nouveau que cherche Napoléon et qu'il désire. Sans doute il s'imagine un peu trop que l'incognito dont il se couvre, lui permet toutes les fantaisies de paroles et il garde un peu trop, sous le masque, un ton de sous-lieutenant, mais, lorsque la riposte arrive en face et qu'il sent qu'il n'est pas reconnu, il rit franchement. C'est au bal chez Cambacérès qu'il attaque de paroles Mme Amé de Saint-Didier, femme du préfet du Palais et fille du général Mathieu-Dumas, un des héros de la guerre de l'Indépendance américaine. Celle-ci riposte « qu'il y a au bal des gens qu'il faudrait mettre à la porte, qui n'ont pu sans doute y entrer qu'avec des billets volés ». Une autre fois, c'est bien pis avec Mme de Mesgrigny, Mlle de Rambuteau en son nom; mais ici il faut une explication : Mme de Mesgrigny était une des plus jolies femmes de la Cour impériale; épouse d'un écuyer de l'Empereur qui fut entre les fidèles au moment des désastres, elle avait été appelée elle-même au poste tout de confiance de sous-gouvernante du roi de Rome. Mais, avant, Napoléon avait eu quelque velléité de lui plaire. La première fois, elle avait pris la chose en riant; la seconde fois qu'il avait entamé le même sujet, elle avait répondu qu'elle serait bien fâchée de quitter Paris où elle se plaisait fort, mais que, si l'Empereur persistait, elle se verrait obligée de dire à son mari qu'elle

voulait aller dans sa terre de Champagne où elle mourrait d'ennui. L'Empereur n'avait rien répliqué, mais, quelques jours après, il l'avait nommée sous-gouvernante de son fils. Seulement, il avait sa petite vengeance à tirer et il n'y manqua point. En 1805, lorsqu'il était allé à Milan se faire couronner roi d'Italie, il s'était arrêté à Troyes. Mlle de Rambuteau, point mariée encore, vivait dans cette ville avec sa famille, ruinée par la Révolution et réduite presque à la misère. Elle remit à l'Empereur une pétition où elle demandait la restitution des biens non vendus; et, à peine rentrait-elle dans le logis misérable de ses parents qu'un page y arrivait à grand fracas apportant un décret rendu sur l'heure et qui rétablissait les Rambuteau dans une fortune de plus de trente mille livres de rente. Comme la pétitionnaire était charmante, on s'imagina dans la ville que la galanterie était pour quelque chose dans la faveur qui lui avait été accordée, et ce fut cette histoire que Napoléon lui rappela au bal masqué, en ajoutant que personne ne doutait qu'elle n'eût payé le *droit du Seigneur*. A peine ces mots étaient-ils prononcés que, malgré sa timidité et sa douceur habituelles, Mme de Mesgrigny se leva et s'éloigna avec colère, des larmes plein les yeux, disant qu'on abusait étrangement du droit que donnait le bal masqué. Cinq ans après Napoléon ne se rendait pas compte encore exactement de l'insulte qu'il avait faite à cette jeune femme. « Moi seul, disait-il, pouvait lui parler ainsi sans l'insulter, parce

que cela se disait, il est vrai, mais que j'étais bien sûr qu'il n'en était rien. » Le plaidoyer est d'autant plus médiocre que Napoléon faisait tout pour n'être point reconnu.

Il avait même inventé, afin de dérouter le monde, de s'adjoindre un sosie. C'était le peintre Isabey qui, plus adroit que quiconque aux imitations, singeait à miracle la démarche et la tournure de l'Empereur, et, sous le domino, faisait illusion au point que les plus familiers s'y trompaient. Sur un seul point il péchait : ses mains étaient grosses près de deux fois comme les mains de Napoléon, mais celui-ci, en conséquence, mettait quantité de gants les uns sur les autres de façon à changer en entier l'aspect de ses mains. Choisissant alors un compagnon de la taille du grand maréchal, sinon Duroc lui-même, Isabey faisait bruyamment son entrée dans le bal, tandis que Napoléon s'y glissait mystérieusement. Il n'a jamais endossé de costumes de caractère ou de fantaisie; mais ses dominos étaient très variés de couleurs; le 26 mars 1809, la petite cassette paye au premier valet de chambre Constant, une somme de 310 francs pour un mémoire de fournitures de dominos et de masques pendant le carnaval. En 1810, le service de la toilette fait faire deux dominos en taffetas; en 1811, Constant reçoit pour masques et dominos 628 francs; en 1812, voici deux dominos, un gris et un bleu, et en 1813, un domino de levantine noire. Dans l'inventaire de la garde-robe en 1814, se trouvent

indiqués, au total, cinq dominos pour les bals.

Napoléon n'était point si empressé à se divertir que, même au bal masqué, il oubliât longtemps les affaires. Parfois, au milieu d'une contredanse, il avisait un officier de son état-major et le faisait prévenir par Duroc ou par Berthier qu'il eût à venir le lendemain aux Tuileries. Il s'était souvenu que, depuis longtemps, il n'avait point de nouvelles précises de telle ou telle de ses armées et il avait pensé que ce danseur lui ferait un bon rapport. Et le danseur partait le lendemain ; souvent il ne revenait point, parce qu'il avait été tué, ou il revenait, comme le colonel Lejeune, après avoir traversé toute l'Espagne comme prisonnier, avoir passé la mer et s'être évadé des prisons anglaises. D'autres fois, c'était quelque grosse affaire diplomatique qui l'occupait ; il s'adressait à un ambassadeur ou même à une ambassadrice, l'emmenait en un salon écarté et, posant son masque, traitait à fond quelque question politique. En fait, et quoiqu'il pensât trouver à ces plaisirs mondains quelque délassement, l'activité de son esprit n'y rencontrait point sa pâture nécessaire et se lassait bientôt des cancans obligés. Encore cela était-il quelque chose pour son intelligence, pour sa malignité, pour certains travers de son caractère, mais les quadrilles qui n'étaient que pour les yeux l'amusaient moins encore. Pourtant il jugeait que cela était utile et il voulait qu'on en dansât.

On n'a point de trace des quadrilles qui furent

dansés, en 1811, chez Marescalchi, mais il n'en est pas de même pour le petit bal donné, le mardi gras 26 février 1811, dans les appartements de l'Impératrice aux Tuileries. Marie-Louise étant dans le huitième mois de sa grossesse, il ne peut être question d'un bal cohue où la Ville sera invitée. Pourtant, rien qu'avec les gens de la Cour, il y a de quoi remplir tout le rez-de-chaussée des Tuileries. On dansera dans la salle à manger et dans la galerie ; le salon jaune sera ouvert d'abord ; puis, les quadrilles exécutés, on ouvrira le salon bleu et la salle de billard afin qu'on puisse faire le tour des appartements. Les invités arriveront à neuf heures et demie. Ils pourront être masqués, mais ils se feront reconnaître dans le vestibule au fourrier du Palais. Ils pourront apporter leurs dominos et se masquer dans la pièce de l'entresol, où ils trouveront aussi des costumes à choisir. Quant aux quadrilles, ils seront dansés dans la galerie à dix heures et demie, quand l'Empereur et l'Impératrice auront été prévenus ; Leurs Majestés entreront masquées dans le bal et on se contentera d'avancer une chaise pour l'Impératrice dans le lieu où elle voudra se placer ; après les quadrilles, on pourra circuler dans l'appartement et les orchestres joueront des danses. Le souper sera servi vers les deux heures du matin, par tables de huit couverts, dans la salle des Gardes et dans l'appartement de la dame d'honneur. Tout est réglé : les détails de police, les précautions contre

l'incendie, les mesures d'ordre pour les voitures, le nombre de plats pour les buffets, et la quantité de rafraîchissements qu'on boira. Les quadrilles peuvent faire leur entrée.

C'est Despréaux, le mari de la Guimard, qui a réglé le quadrille que mène la princesse Pauline : les douze signes du Zodiaque. Lefebvre, le bibliothécaire de l'Opéra, a composé une musique tout exprès et l'on a répété huit jours durant, sous la direction du sieur Joly, violon répétiteur, et des sieurs Michel et Abraham, professeur et prévôt de danse. Les hommes ont des costumes exquis : Combre, costumier du Théâtre-Français a composé pour M. le comte de Noailles un certain habit de 730 francs, composé d'une cuirasse, d'un manteau, d'un pantalon maillot, avec tonnelet, ceinture et baudrier, qui est d'un goût tout à part. Marche, chef tailleur de l'Académie impériale de musique, a eu pour M. de Talhouët qui représente le mois de juin (l'Ecrevisse), pour M. de Bellissen qui est le mois de juillet, pour M. de Grammont (le mois de décembre), pour M. Dumanoir (le mois de janvier), pour M. de Montbreton (Bacchus) des inventions qui, pour classiques qu'elles sont, n'en font pas moins bon effet. Ce sont des tuniques de couleurs variées, avec des manteaux assortis et des bonnets phrygiens de soie claire. Il y a des accessoires en carton d'un prix modeste, mais que sont les costumes d'Hortense et de Pauline et des dames qui les accompagnent !

Pourtant ce ballet n'a point laissé de traces dans le souvenir des contemporains; sans les papiers de comptes, on ne saurait qu'il a été dansé. Mais voici que le Roi de Rome est né : à l'occasion des fêtes données pour son baptême, Napoléon avait décidé d'abord que, le 16 juin, deux bals seraient donnés simultanément aux Tuileries, l'un dans la salle des Maréchaux, l'autre dans la salle de théâtre transformée en salle de bal. Il devait y avoir, outre la Cour, deux mille personnes de la Ville invitées et les bals auraient été ouverts par des quadrilles exécutés par les dames et les officiers de la Cour. Après avoir approuvé ce programme le 14 avril, l'Empereur y renonce et remplace cette fête populaire par un banquet en grand couvert et une représentation de la *Didon* de Paër : et nulle personne de la ville n'est invitée à voir l'Empereur manger et regarder ses chanteurs. La fête à Saint-Cloud est champêtre et arrosée par un bel orage : d'ailleurs la Cour seule est invitée. Sept mois plus tard, il est vrai, Napoléon reprend l'idée des bals, et tout ce qui a été fait jusqu'ici n'est rien près de ce qui se prépare.

C'est dans la salle de spectacle du Palais que deux bals seront donnés les 6 et 11 février 1812. Au moyen d'une disposition spéciale et d'un décor ingénieux, la scène est transformée en une sorte de rotonde semblable à celle qui se trouve vis-à-vis, de telle façon que la salle forme un immense parallélogramme, à une extrémité duquel sont dis-

posés sur une estrade des sièges pour l'Empereur, l'Impératrice et les princes de la Famille, tandis que, à l'autre extrémité, est installé l'orchestre. Des deux côtés longs, quatre rangées de banquettes. L'éclairage, trouvé mesquin lors du banquet du 16 juin, est considérablement augmenté. Le grand foyer est transformé en buffet et l'on y recommande une prodigalité pareille à celle du bal de 1806. Mais, au contraire de ce qui s'est passé alors, il y a deux catégories très distinctes d'invités : une fournée de gens qui danseront, l'autre de gens qui verront danser. Au bal, et pour danser, on invite toute la Cour, toutes les personnes présentées, les douze dames qui ont reçu l'Impératrice au bal de la Ville, un certain nombre de demoiselles, filles ou sœurs de personnes présentées, un certain nombre d'auditeurs, d'officiers de la Garde ou d'aides de camp, choisis parmi les jeunes gens dansant. Le tout forme de treize à quinze cents invités et l'Empereur lui-même revoit la liste, il y fait des corrections et adresse des observations au grand chambellan sur l'inconvenance d'inviter des demoiselles dont les mères ne seraient pas priées, mais il n'a point l'idée que la suprême inconvenance consiste à faire venir huit à neuf cents personnes, choisies parmi les premières classes de la Ville, pour regarder danser la Cour. Ces huit à neuf cents personnes, celles-là même qui appartiennent à la bourgeoisie éclairée, opulente, partant d'autant plus désireuse d'égards,

susceptible d'opposition, et vaniteuse de l'égalité qu'elle croit avoir conquise, entreront par le vestibule du Conseil d'État; elles seront placées par des huissiers et des valets de chambre dans les premières, les deuxièmes et les troisièmes loges ; elles ne pourront en sortir, ni pour aller au buffet, ni pour entrer dans le bal. Seulement, on leur fera l'aumône de quelques rafraîchissements qu'on leur portera. Point de souper pour elles. C'est purement à un spectacle qu'on les convie, un spectacle à la vérité que donnent les princesses et l'Impératrice même.

Les invitations pour le bal portent dix heures pour tout le monde, dix heures et demie pour les princesses et les ministres, mais, exactement à dix heures et demie, Marie-Louise fait son entrée en costume de Cauchoise : jupe de velours ras nacarat, corset de velours bleu et de boutonnade d'or, garni d'un fichu et de manches en mousseline bordées de dentelles de malines. Sur la jupe, un tablier en mousseline lamée d'or, garni de malines. Comme coiffure, un bonnet cauchois en velours raz rouge, organdi et argent. Pour bijoux, au cou, un collier en gros jaserand avec plaque formant croix et poire; aux poignets, des bracelets en or émaillé ; aux oreilles, des boucles d'oreilles à poire, puis une grande chaîne, un anneau en argent doré auquel pend une médaille d'or émaillé, et des boucles de souliers en pierres fausses. Le costume a coûté 1.764 francs 20 centimes, les bijoux 731 francs.

A peine Marie-Louise est-elle assise aux côtés de l'Empereur, qui a simplement revêtu un domino de couleur (il y en a cent soixante et un à la disposition des invités ainsi que vingt costumes de caractère, tous loués chez Babin), que la porte du côté du foyer s'ouvre à deux battants et l'orchestre entame une sorte de marche guerrière. C'est le quadrille des princesses Caroline et Pauline qui fait son entrée.

Voici d'abord les douze divinités descendues des astres : ce sont des *étoiles* ou des *constellations*, M. de Lennep écuyer, le comte de Rambuteau, chambellan, le baron de Saluces, écuyer, le comte de Monteynard, le comte d'Hautpoul, officier d'ordonnance, M. Pallavicini, auditeur au Conseil d'Etat, le baron Duhamel de Prié, maître des Cérémonies, le baron de Lambertye de Gerbevillers, écuyer, le comte de Clermont-Tonnerre, chambellan de la princesse Pauline, le comte de Chabrillan, officier d'ordonnance de l'Empereur, le comte de Montguyon, chambellan, le baron de Montbreton, écuyer de la princesse Pauline. Chacun a reçu pour l'occasion une gratification de 6.000 francs et ces *Etoiles* dansent un pas en leurs brillants costumes, un peu ridicules, car les tonnelets ne sont jamais pour avantager les Dieux. Paraît *Iris :* c'est Mme la comtesse Legrand, Mlle Schérer, une mariée de 1811 qui, avec ses dix-sept ans, est une des beautés les plus fraîches du monde impérial. Ce qu'elle fait, le

poète Dupaty, auteur du livret, le dit en vers :

Elle parcourt ces lieux d'une course légère
Et pour en éloigner les profanes mortels
Autour du bois sacré suspend son arc-en-ciel.

Cela est fort poétique, mais point très facile à imaginer. Il n'y a point de bois sacré, car nul décor n'a été planté, et l'arc-en-ciel est simplement figuré par des voiles de gaze de diverses couleurs. Après le pas que danse *Iris*, entrée des *Nymphes;* elles s'échappent de *leurs grottes humides* et viennent cueillir *les odorantes fleurs*. Elles sont fort jolies, ces nymphes ; ce sont la comtesse Duchatel, la nouvelle duchesse de Castiglione, Mesdames de Colbert, de Brignole, de Laitre, la duchesse Dalberg et la comtesse de Montmorency : mais, après elles, *Zéphyr* vient en scène : il est charmant, tout blond et l'on dirait que l'homme a été fait pour le rôle : c'est M. de Galz-Malvirade, ancien premier page, lieutenant sur le champ de bataille d'Austerlitz, capitaine au 7e Hussards et, depuis un an, officier d'ordonnance de l'Empereur. Il poursuit les *Nymphes*,

Les atteint, les enlace en leurs propres festons
Forme autour de leurs bras une amoureuse chaîne.

et finalement danse un pas avec elles.

. . . Rome paraît
Et vient sur les destins consulter les oracles.

Rome, c'est la princesse Pauline, merveilleusement belle sous un costume qui met en relief toutes ses beautés. Sa tête mignonne est coiffée d'un casque d'or bruni couronné de quelques légères plumes d'autruche blanches; sur sa tunique de mousseline de l'Inde à lames d'or, est posée une petite égide à écailles d'or, au centre de laquelle est le plus grand des camées Borghèse. A ses bras nus, dès bracelets d'or avec des camées; à ses pieds, des brodequins à bandes de pourpre brodées d'or, dont chaque croisement est arrêté par un camée. Elle tient à la main une demi-pique dorée, et, s'avançant ainsi dans la pleine lumière avec des mouvements d'une douceur et d'une grâce infinies, elle apparaît comme un être presque surnaturel, une divinité véritable au milieu de ces demi-dieux de pacotille.

Egérie sort du milieu des nymphes; *Egérie* c'est la comtesse de Noailles, Mlle de Talleyrand, celle que, un moment, Napoléon a pensé à faire épouser à Eugène de Beauharnais, une des femmes les plus à la mode, hier au faubourg Saint-Germain, à présent aux Tuileries. *Egérie* présente à *Rome* un miroir où celle-ci aperçoit ses destins futurs. *Rome*, rassurée, relève la tête : l'orchestre attaque un air belliqueux, et l'on voit apparaître *le Génie de la Victoire*, M. de Montmorency, *le Génie du Commerce*, M. de Prié, *le Génie de l'Agriculture*, M. Le Clément de Taintegnies, *le Génie des Arts*, M. de Montaigu ; ils annoncent

la France qui est représentée par la reine de Naples.

Caroline, vêtue d'une robe longue blanche et or, que traverse un manteau de pourpre brodé d'or, coiffée d'un casque à grand panache, est un peu écrasée sous ce costume. Sa taille n'a plus la sveltesse qu'a conservée la taille de Pauline. Un peu courte et épaisse déjà, elle est comme engoncée par son manteau. La tête seule est demeurée charmante, d'une fraîcheur de fleur. *Rome* et *la France* dansent ensemble un pas fort compliqué qui exprime leur satisfaction, pendant que *les Nymphes* et *les Génies* entourent *Rome* de leurs guirlandes de fleurs.

Ce n'est pas tout : la fête serait incomplète sans *Apollon*, le beau La Grange, qui s'avance en dansant, lyre en main, lauriers en tête, vêtu d'un maillot chair. Il est fort joli homme sans conteste, mais, ainsi costumé, avec ses yeux louchons et sa couronne mal assujettie sur des cheveux d'emprunt, il est franchement comique. Heureusement n'a-t-on guère le temps de l'examiner : *les Heures* le suivent, les Vingt-quatre heures : c'est, pour *les Heures du jour*, la comtesse de Bouillé, la duchesse de Bassano, Mme de Braamcamp, la comtesse Andréossi, la comtesse Curial, Mme Mouton de Lobau, la comtesse Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, la comtesse Daru, la comtesse de Chabrillan, la comtesse Walther, Mme de Lambert et la comtesse de Montaigu. C'est, pour

les Heures du soir, Mme de Crillon, la baronne Le Pelletier d'Aulnay, la comtesse de Beauharnais, la baronne Lepic, Mme de Broc, la comtesse de Crouy-Chanel, Mme de Ligneris, la baronne Foy, la baronne Anatole de Montesquieu, Mme de Chastenet, Mme de Laubépin et la comtesse de la Vieuville. Pour trouver ainsi vingt-quatre *Heures* à joindre à huit *Nymphes*, il n'a point fallu être trop difficile sur la beauté, et, dans les *Heures du soir* en particulier, il s'en trouve quelques-unes qui sont d'âge respectable. Ainsi la comtesse de la Vieuville, l'ancienne maîtresse de d'Antraignes, dont le fils d'un premier lit, depuis belles années hors de page, fait dans ce même quadrille la huitième *Étoile*. Ainsi la pauvre Mme de Crouy-Chanel qui représente *Minuit* et dont on dit : « C'est minuit *passé* ».

Les *Heures* dansent autour d'*Apollon*, qui fait semblant de jouer de la lyre, tandis que, sur un signal de *la France*, *les Génies* se sont élancés hors de la salle toujours en dansant. *Les Heures*, intéressées par la musique que semble faire *Apollon*, musique toute consacrée à célébrer la gloire de l'Empereur, prêtent une attention à ce point soutenue qu'elles oublient de marcher :

Pour la première fois on les voit s'arrêter.

C'est qu'elles doivent prolonger ainsi, avec la vie de Napoléon, le moment sublime de sa gloire. Autour d'elles, *Zéphyr* s'empresse et vient présen-

ter des fleurs. Il offre à *Rome* l'Iris et l'Immortelle, en même temps que, revenus du séjour céleste, les *Génies*, messagers des dieux, apportent un manteau triomphal et une armure dont *Rome* est revêtue par les soins de la France. Avec une nonchalance adorable, la princesse Pauline (*Rome*) se laisse parer : mais qu'est-ce encore que les Génies viennent de remettre à *la France?* C'est un portrait, le portrait d'un enfant, un nouveau-né qui a trouvé dans son berceau la couronne de Rome et, à genoux, *Rome* reçoit ce portrait tandis que *les Nymphes*, *les Heures*, *Egérie*, *Iris*, *Zéphyr*, *les Génies* et *les Etoiles* exécutent un ballabile final.

C'est un véritable ballet comme on voit et il n'est point inutile que M. Dupaty en ait, quoique en vers assez obscurs, raconté le libretto, car on pourrait fort aisément s'y perdre. Pour la richesse des costumes, il est difficile d'aller plus loin, car chacun de ces costumes des *Nymphes du Tibre*, en laine blanche brodée en or, avec deux rangs de franges d'or en point turc, et, au bas, une broderie de feuilles de chêne vert et or, coûte 800 francs. Chacune des princesses paye à Leroy environ 20.000 francs pour les costumes des dames et, quant aux hommes, l'Empereur leur donne à chacun 6.000 francs de gratification. La dépense totale excède cent mille francs.

La reine de Naples et la princesse Pauline avaient eu leur quadrille, il fallait que la reine Hortense eût le sien : ce fut cinq jours après, le

11 février 1812, dans la même salle, qui avait reçu la même décoration, sauf qu'on avait supprimé l'estrade et les fauteuils pour Leurs Majestés. Marie-Louise, en effet, avait voulu, elle aussi, avoir, comme on disait, sa mascarade et avait ordonné à Garneray de lui dessiner toute une suite de costumes que Leroy exécuta. C'étaient toutes les provinces de l'Empire que devaient symboliser les dames de la Cour : Marie-Louise s'était réservé pour elle-même le costume des femmes de Corfou lequel, interprété par un couturier, n'est pas peu compliqué : Sur une robe de dessous en satin blanc qu'accompagne une tunique de même étoffe, est jetée une tunique de satin vert à chef d'or sur laquelle s'ajoute une robe brodée à colonnes d'or fin. La taille est serrée dans une chemisette à manches longues, ceinturée de gaze d'or et traversée d'une écharpe de satin ponceau brodée d'or. Sur la tête, une toque en satin ponceau et or que recouvre un voile de mousseline brodée. Coût : 2.800 francs. (Il faut toujours penser lorsqu'on parle d'argent, que de 1811 à 1900, en quatre-vingt dix ans, la valeur du signe monétaire a baissé en France de près de moitié : ainsi, pour prendre un exemple, dans l'année 1812, la rente 5 p. 100 a été cotée au plus haut à 83 francs 60 centimes et au plus bas à 76 francs 50 centimes. Aujourd'hui, la rente 3 p. 100 vaut en France en moyenne 98 francs. On avait donc alors 1 franc de revenu pour 16 francs de capital, tandis que l'on a aujourd'hui 1 franc de

revenu pour 32 francs 66 centimes de capital).

La reine de Naples a choisi un costume dalmate avec robe de mousseline rayée d'or, pantalon de satin blanc rayé en vert, écharpe en satin lilas, voile de mousseline lamée d'or. Il coûte 1.800 francs. La duchesse de Montebello a un costume presque semblable à celui de l'Impératrice, mais qui ne coûte que 1.500 francs. Mme la comtesse de Mortemart est en costume corse (782 francs), la comtesse de Luçay en Bretonne (664 francs), la duchesse de Bassano en Tyrolienne (550 francs), la duchesse de Rovigo en Landaise (650 francs), la princesse d'Eckmühl en Toscane (506 francs), et voici la comtesse Duchatel en Basquaise, Mme de Mercy en Bordelaise, Mme de Talhouët en Mâconnaise, la comtesse Philippe de Ségur en Strasbourgeoise, la comtesse de Brignole en Hollandaise, la comtesse Daru en Vosgienne, la comtesse de Lauriston en Milanaise, la comtesse de Bouillé en Piémontaise, la baronne de Mesgrigny en Béarnaise, la duchesse Dalberg en femme de Neuchatel, et puis des costumes de la Lorraine, de la Flandre, de Gênes, de Naples, de Hambourg, de Dantzick, de la Provence, de la Savoie, des environs de Paris, des costumes pour 24.756 francs 20 centimes que paie la cassette de Marie-Louise. Un des plus jolis est, à coup sûr, le costume polonais de la duchesse de Castiglione. La jupe en satin blanc et or, avec le spencer en velours pensée garni de renard bleu et, sur la tête, une toque polonaise en velours

pensée rehaussé d'or, sur laquelle est appliqué un oiseau de Paradis. Il ne coûte que 1.054 francs, c'est pour rien.

Mais, si la mascarade de Marie-Louise est éclatante et superbe, elle n'est qu'une mascarade ; les dames qui en font partie dansent bien en exécutant leur *Entrée* particulière, mais ce n'est point ici un ballet figuré, tandis que le quadrille que mène la Reine Hortense est une véritable pièce mimée.

La scène, empruntée à Marmontel (*Les Incas*, chapitre XVII) se passe au Pérou, au moment de la conquête, en 1525, dans une île sauvage. D'abord, arrivent des Péruviens et des Péruviennes : les Péruviens sont MM. de Montesquiou, de Bongars, de Flahault, de Canouville, de Bellissen, de Marmier, de Villeneuve, de Sainte-Aulaire, Germain et Perregaux. Les Péruviennes, Mmes de Montesquiou, de Grammont, de Fezensac, de Graville, de Villeneuve, de Maillé, de Rochefort, de Menou, de Broc, de Bellissen, d'Ambrugeac, Mlle de Bourgoing, Mme Gantheaume, Mme Mollien, Mme Letort et Mlle Cochelet : seize Péruviennes pour dix Péruviens. Tous sont masqués et les costumes légers et courts sont du meilleur effet. Les femmes ont la jupe en gaze rouge et bleu rayée d'or et argent; sur la poitrine, un soleil; sur la tête, un diadème en paillon et en plumes. Les hommes ont, sur un pantalon de tricot, une tunique en gaze semblable aux jupes des danseuses, garnie de plumes, le même

16.

soleil et le même diadème. Chaque costume coûte 300 francs. Les danses réussissent aussi fort bien et d'autant mieux qu'elles ne sont qu'un ensemble, qu'elles sont gaies, claires, vivantes; mais voici où le drame commence. Entre Alonzo, officier castillan — le comte d'Arjuzon — qui, séparé de l'armée de Pizarre, cherche son fils égaré comme lui. Il se trouve au milieu des sauvages, qui l'entourent, le désarment, annoncent le projet de le faire périr et sortent pour aller prendre leurs arcs et leurs flèches, après avoir confié Alonzo à leurs femmes qu'ils menacent de toute leur colère si elles le laissent s'échapper. Aussi, quoique Alonzo supplie les femmes de lui rendre sa liberté, elles ne cèdent point à ses prières et forment une danse guerrière autour de lui. Arrive le fils d'Alonzo — c'est un jeune page de l'Empereur qui joue ce personnage et il le joue au mieux; il exprime sa terreur en voyant son père enchaîné, il se précipite à ses pieds ; il essaie d'attendrir les Péruviennes qui vont céder à ses larmes, lorsque les Péruviens reparaissent armés d'arcs et de flèches. Leurs femmes intercèdent vainement pour obtenir la grâce de l'Espagnol ; déjà, les arcs sont tendus et les flèches encochées, lorsqu'une marche religieuse se fait entendre. C'est la reine de l'île, grande prêtresse du Soleil, la reine Hortense ; elle est entourée des prêtresses du Soleil, la duchesse de Bellune, la belle comtesse Dulauloy, Mme Delaborde, Mme Rampon, Mme Harrel, Mme Wattier Saint-Alphonse, Mme Molé,

Mme Octave de Ségur, la baronne de Bréhan et Mme de Montalivet. Leur robe de mousseline, garnie de frange effilée d'or, est retenue, par une ceinture croisée en chef, sur une robe de dessous en satin blanc. Sur la robe de mousseline, brodée à la poitrine d'un soleil d'or, est passée une étole de satin brodée d'or, avec soleil et frange d'or. La coiffure est un diadème de paillon à pointes sur lequel tombe un grand voile de mousseline brodée d'or. Cela coûte 450 francs. La reine a un costume presque semblable, mais beaucoup plus riche, tout couvert de diamants et de perles. Les prêtresses portent religieusement l'image du dieu qu'elles servent. Sur la bannière où il est figuré, on lit ces vers :

Le Soleil, roi des cieux, de splendeur couronné
Gouverne en l'éclairant l'Univers étonné
De son vaste regard embrasse toute chose,
Ne s'égare jamais, jamais ne se repose.
Il est l'image et le rival des Dieux.
Ici nous l'adorons, il doit être en tous lieux.

Le jeune Alonzo tombe aux pieds de la reine pour obtenir la vie de son père. La reine l'accorde à condition que Alonzo père et fils rendront hommage au Soleil. Ils y consentent de fort bonne grâce et se prosternent devant la bannière. La reine témoigne le contentement qu'elle éprouve de cette conversion spontanée par un pas qu'elle danse avec les prêtresses. Les Péruviens et les

Péruviennes se mêlent à la ronde et tout le monde s'en va fort satisfait.

Il est certain que le quadrille de la reine Hortense, infiniment moins compliqué que celui de la reine Caroline, moins coûteux aussi, car il ne revint à la reine qu'à 13.566 francs tout compris, échappait à bien des ridicules que l'autre se donnait volontairement. On peut être Péruvien, même Péruvien d'Opéra, à la façon de Marmontel : on n'est point *Apollon* et *Zéphir*, *Rome* et *la France*. Un ballet épique tourne facilement au comique, même dansé par des danseurs de profession, mais, dansé par des reines, des chambellans, des colonels, des écuyers, avec cet appareil mythologique et cet imbroglio de flatteries bonbonnières, il aurait sans doute fort diverti les spectateurs des loges, s'il n'y avait point été question de S. M. l'Empereur et Roi et de la naissance de son auguste fils. C'étaient là des points réservés, à propos desquels le rire était interdit et qu'on devait envisager avec le sérieux d'un enthousiasme dynastique.

On ne rit qu'en sortant, — et encore —, car les pauvres spectateurs des loges, qui n'avaient reçu que des glaces pour se réconforter, eurent une sortie malencontreuse : les carrosses des dignitaires, des ministres, des dames de la Cour obstruant toutes les rues et garnissant toute la première cour des Tuileries entre les grilles, ils durent, sous une pluie effroyable, aller chercher leurs voitures sur la place. Les femmes furent trempées ; les toilettes

furent perdues et, dans la ville tout entière, le mécontentement fut extrême. Mieux eût valu mille fois ne point convier la bourgeoisie que de la placer ainsi en condition d'infériorité et en attitude presque forcée d'opposition. Vingt années avant, cette même bourgeoisie avait renversé un trône et bouleversé l'État pour se mettre de pair avec la noblesse et le clergé, et voilà que, à présent, elle se trouvait invitée à regarder danser une nouvelle noblesse, une caste nouvelle formée de tous les éléments qu'elle haïssait le plus : l'aristocratie de naissance et l'aristocratie de courage.

Et pourtant, au carnaval de 1813, l'Empereur, bien qu'il eût dû être informé du mauvais effet produit en ville par ce genre d'invitations, voulut les renouveler. Bien des danseurs manquaient à l'appel, ils étaient restés en Russie, d'autres plus nombreux dans les hôpitaux d'Allemagne, morts, blessés, prisonniers. Les femmes non plus n'étaient guère en train de danser : mais l'Empereur entendait qu'on s'amusât, que les marchands de Paris eussent des toilettes à fournir, et que le carnaval se passât comme si l'on ne revenait pas de Moscou. Par ordre, on danse donc chez la reine Hortense, la seule princesse qui se trouve à Paris, Caroline étant dans ses États et Pauline passant l'hiver dans le Midi. Puis, pour le mardi gras 2 mars, on prépare un grand bal masqué aux Tuileries. Même disposition de tous points que l'année précédente : la grande salle de spectacle, illuminée, fleurie,

enrubannée ; le bal ouvert seulement aux personnes présentées, les loges réservées aux personnes de la ville, nulle communication entre les unes et les autres, Napoléon a demandé à Hortense de faire danser de nouveau le quadrille des Péruviens : mais six des Péruviennes de 1812 et deux des prêtresses se trouvent en grand deuil, il faut aviser à les remplacer : ce sont M[mes] de Tanlay, d'Audenarde, de Braga, de Sainte-Aulaire, d'Hermanstadt, Legrand et Regnier qui acceptent les successions des Péruviennes absentes et M[mes] Regnaud et de Léry celles des prêtresses du Soleil. La reine Hortense n'a à payer pour les remplacements de costumes que 2.856 francs 50 centimes. Mais comme, à défaut des sœurs de l'Empereur il convient qu'elle se multiplie, elle organise, outre le quadrille des Péruviens, une mascarade suisse, beaucoup moins nombreuse, semble-t-il, mais d'un goût charmant. Le costume de la reine consiste en une robe de dessous en velours nacarat, une jupe de dessus de taffetas bleu Marie-Louise ; un corset de velours noir à plusieurs rangées de dentelle d'or et de point d'Espagne, avec une guimpe et des manches en percale d'Ecosse plissée à très petits plis; au cou, un collier de velours et d'or, des bracelets semblables aux poignets, un tablier court en mousseline sur la jupe et, pour coiffure, un chapeau de paille orné d'une demi-guirlande de fleurs, avec nœuds de velours en diadème. Les autres costumes sont semblables comme forme,

mais en couleurs différentes : chacun coûte 650 francs et chaque chapeau 80 francs.

Marie-Louise, elle, a inventé un quadrille napolitain : dix femmes seulement ; elle, en costume de la province d'Ultro ; la jupe en gros de Naples gros jaune, avec le bord en velours plein gros bleu ; le corset en velours gros bleu avec des manches lamées en or, et une guimpe de percale d'Ecosse. Sur la tête, coiffée en nœuds de rubans rouges et or, un voile long de mousseline lamée. Cela coûte 1.400 francs. La duchesse de Montebello a le même costume avec les couleurs inversées. Les huit autres dames sont en paysannes des environs de Naples ; la duchesse de Bassano jupe jaune, corset gros bleu, tablier lilas, la duchesse de Castiglione jupe bleu de ciel, corset chamois ; la princesse Aldobrandini, jupe mauve, corset bleu Marie-Louise ; la comtesse de Mortemart, jupe verte, corset velours plein immortelle ; la duchesse de Frioul, jupe bleu de ciel, corset nacarat ; la comtesse de Lauriston, jupe nacarat, corset gros jaune et argent ; la comtesse de Croix, jupe amaranthe, corset de velours noir ; la comtesse Villain XIIII, jupe bleu Marie-Louise, corset bleu Marie-Louise et orange. Chacun de ces huit costumes coûte 850 francs. C'est l'Empereur qui paye la facture : 9,600 francs.

Qu'on ne croie pas au moins qu'il paye moins cher que les autres : les costumes de la mascarade de l'Impératrice sont entre les plus riches que

Leroy a fournis pour ce bal du 2 mars. Les autres femmes de la Cour ne paient guère d'ordinaire leur toilette que trois ou quatre cents francs; si celle de Mme de Savoie-Carignan, un costume de paysanne prussienne, revient à 454 francs, c'est une exception qui tient à la dentelle de point autour de la chemisette de mousseline, à la blonde autour du bonnet de velours nacarat, car le costume en soi, comprenant la jupe en velours jaune plein avec soufflets de satin nacarat, le corset en velours bleu Marie-Louise et le tablier nacarat brodé en ruban, ne monte qu'à 254 francs, et Mme la comtesse Duchatel est fort élégamment costumée à la Charles VII, avec jupe de satin blanc et or, corset à manches bouffantes avec aiguillettes en or fin et nœuds de satin à point turc en or et fichu monté avec ruches et point turc pour 278 francs, à quoi il faut joindre le masque de 6 francs.

S'amusa-t-on au moins pour son argent? Il est permis d'en douter. On savait le départ de l'Empereur tout proche et l'on écoutait dans les silences de l'orchestre le bruit de ces multitudes armées s'avançant au pas militaire contre les frontières de France.

L'année suivante, le mardi gras, 22 février 1814, l'Empereur vainqueur deux jours avant à Montereau, assistait désespéré à l'incendie allumé par les Russes à Méry, pour arrêter le passage de son armée. Sept années plus tard, à la veille d'expirer, le souvenir de ce mardi gras de 1814 était si

présent à sa pensée que, disposant de son domaine privé en faveur de ses anciens soldats et des villes et campagnes qui avaient le plus souffert de l'Invasion, il ordonnait que, de la somme totale, un million fût prélevé pour la ville de Méry.

De sa pensée, tout a disparu des temps joyeux, des carnavals folâtres, des fêtes somptueuses ; il ne se rappelle, des mardis gras anciens, ni les Tuileries illuminées, ni l'enivrement des musiques, ni la pompe des cortèges, ni la beauté des danseuses, ni l'agrément des quadrilles à sa gloire. Il ne voit plus que cette ville en flammes, ces femmes désolées, ces paysans que les cosaques massacrent. C'est le seul mardi gras dont il se souvienne.

MALMAISON

PENDANT LE CONSULAT

S'il est un lieu qui symbolise à souhait la période consulaire, c'est Malmaison. Là, Bonaparte oublie pendant quelques heures, chaque décade, qu'il est le premier magistrat de la nation, et que, sur ses seules épaules, repose tout le fardeau de cette France, qui demande des lois durables, des institutions permanentes, une sécurité qui rassure, permette de travailler honnêtement et de penser aux descendants ; il oublie que, chaque nuit, des côtes de Normandie et de Bretagne, se hâtent à pas assourdis des partisans gagés pour l'assassiner, tant on comprend ailleurs que, de sa vie seule, dépendent le sort de la Révolution assagie et la grandeur de la nation victorieuse ; il oublie que l'Europe frémit de n'avoir pu satisfaire ses rancunes et qu'une nouvelle coalition se prépare, une guerre nouvelle où il faudra qu'il risque

encore, comme à Marengo, tout l'enjeu déjà gagné. Ailleurs, aux Tuileries, il besogne sans relâche, sans trêve, sans fatigue à ce qu'il semble, allant uniquement de son cabinet de travail à la salle de son Conseil d'État, s'instruisant de toutes les matières et, à mesure, avec ce bon sens et cette droiture de pensée qui pas un instant ne le laissent s'égarer, distinguant ce qui est juste, ce qui est pratique, ce qui est utile.

Aux Tuileries, on le dirait un vieillard, tant il sait de choses et tant il fait paraître d'expérience. A Malmaison il a vraiment ses trente ans, ses trente ans qui veulent du bruit, du plaisir et de la gaîté, qui, après sa jeunesse âpre et douloureuse, la vie claustrée dans les écoles royales, la vie gênée et pauvre dans les garnisons, la vie misérable en Corse, à Toulon, à Paris, la vie obsédée et brûlée de fièvre et de périls en Italie, aspirent à s'épanouir en plein air, dans un beau site calme, à se donner du mouvement, à jouer enfin ; car, en lui, il reste des côtés d'enfant qui n'ont point été satisfaits et qui veulent leur revanche.

Ce n'est point de lui-même qu'il a choisi Malmaison pour son séjour. Au retour d'Égypte, il a trouvé la maison achetée par Joséphine, laquelle d'ailleurs n'a eu garde de la payer, mais, tout de suite, le lieu lui a plu et il s'en est entiché. C'est à trois lieues de Paris, sur la route royale, à proximité du village de Rueil, une de ces grandes maisons, à qui l'on peut donner le nom de château, si

communes au XVIIIe siècle, composées d'un grand corps de bâtiment et de deux pavillons à toits pointus. Sur le rez-de-chaussée, deux étages, mais le second coupé par les toits et n'ayant que demi-hauteur. Rien de princier, ni même de grandiose : une bonne habitation de bourgeois riche, aimant ses aises, se tenant à proximité de Paris pour ses affaires, ses amitiés et ses plaisirs. Autour, un beau parc, du bois, des vignes, des champs, un faire-valoir qui n'est pas seulement pour amuser et pour permettre à la dame du château de jouer à la fermière, mais qui rapporte, avec ses trois cent quatre-vingt-dix-sept arpents, du bel argent liquide, pour peu qu'on s'occupe de ses vendanges.

Est-ce cela qui a tenté Joséphine ? Fi ! Cela voudrait dire qu'elle saura jamais compter. Mais, au temps jadis, au temps de sa courte lune de miel avec son premier mari, le vicomte de Beauharnais, elle est venue en une petite maison qu'il avait à Croissy, là-bas sur le coteau, de l'autre côté de la Seine, et, de là, elle a vu, comme en un rêve, cette Malmaison qui lui semblait, à elle toujours désargentée, avoir des airs de palais. A sa sortie de prison, après la Terreur, elle est revenue à ce Croissy où elle avait placé son fils Eugène en apprentissage chez un menuisier, le père Rochard ; elle y a loué une sorte de baraque que, à des jours, emplissaient de bruits et de fanfares Barras et ses familiers. On avait force victuailles, et des plus fines, et les vins abondaient, mais la ci-devant vicom-

tesse manquait de verres et d'assiettes, si bien qu'elle allait en emprunter chez les voisins. Les voisins, c'étaient M. Pasquier, qui plus tard sut tirer si bon intérêt de ces prêts qu'il s'en fit faire baron et préfet de police, et M. Chanorier, propriétaire du château, l'intime ami de Mme Campan, de Mme de Vergennes et de ses filles, qui furent l'une Mme de Rémusat et l'autre Mme de Nansouty. En vérité, que ne gagna point Joséphine d'avoir habité Croissy! Elle y gagna Mme de Rémusat.

Mais aussi, elle y gagna Malmaison — car, après la campagne d'Italie, Bonaparte voulut une campagne et Joséphine se hâta de le conduire à son rêve, mais lui, qui savait compter, marchanda : il ne voulut point en donner 300.000 francs, et, tournant ses visées ailleurs, se prit d'envie pour le château de Ris. Il ne conclut pourtant pas et partit pour l'Égypte, laissant à son frère ses pouvoirs et son argent. Joséphine ne s'en occupa pas moins d'acheter, et, après avoir bien regardé et tourné, après avoir consulté Chanorier, elle vint à ses fins avec le propriétaire, M. le Coulteux du Molet qui, en 1771, avait acheté Malmaison à Mme d'Aguesseau, laquelle, en 1764, l'avait eue des Barentin, qui par succession la tenaient des Perrot, gens de robe qu'on y trouve installés dès 1556. M. Le Coulteux avait bonne tête, savait au mieux défendre ses intérêts, ayant été fermier général des eaux de Paris, et surtout s'entendait à jouer d'une femme telle que Joséphine, car il était fort homme du

monde, très habitué à recevoir grande compagnie, depuis les bouffons gens de lettres, tels que l'abbé Delille, jusqu'aux héros à la façon du duc de Crillon ou aux grands seigneurs exotiques comme le comte-duc Olivarès. M. Le Coulteux ne manqua point de faire valoir les cent vingt pièces de vin qu'il faisait sur son cru aux bonnes récoltes et qu'il vendait cinquante francs chaque, et puis les douze vaches, et les cent cinquante moutons qu'il engraissait en ses prairies, et puis les regrets et les larmes de Mme du Molet qui ne pouvait se consoler de quitter cette terre que chacun de ses adorateurs de jadis avait chantée à propos d'elle, et puis les glaces qui étaient d'importance, et puis les jolis meubles couverts de mousseline dans le boudoir ovale, et les meubles en toile de Jouy dans la chambre à coucher, et les meubles en quinze-seize vert dans le grand salon, sans parler du salon turc, avec les fauteuils en nankin, les rideaux en gaze brochée, des panneaux de glace étamée au-dessus des portes, et, pour tableaux, huit beaux panneaux de papier arabesque !

En vérité, cela n'était-il pas galant et ne valait-il pas les 290.000 francs qu'il demandait, rien que pour la terre, avec, en plus, le prix des meubles à dire d'expert ? Sans Chanorier, Joséphine eût cédé tout de suite ; peu lui importait le prix, puisqu'elle n'avait pas le premier sol pour payer. Mais Chanorier disputa comme pour lui-même et on finit par s'entendre. Quel fut le prix réel, on ne sait trop.

Celui qu'on inscrivit au contrat de vente, pour restreindre d'autant la perception des droits, fut 225.000 francs, plus 37.516 francs pour le mobilier. Cela ne fit que 9.111 francs 68 centimes pour le fisc.

Il fallait payer ce fisc qui n'attend point, payer ces meubles, donner au moins un acompte. Neuf mille francs, cela se trouve ; même trente-sept mille. Selon le bel usage des dames d'alors qui n'aimaient point dire aux indiscrets d'où venait leur argent, Joséphine déclara qu'elle avait celui-ci de la vente de ses diamants, mais, quand il fallut arriver à l'acompte que réclamait M. du Molet pour céder la place, la bourse était vide et ce fut à l'homme qui régissait Malmaison pour le compte de M. du Molet, à un certain citoyen Lhuilier, que Mme Bonaparte emprunta 15.000 francs. Lhuilier en eut la promesse qu'on le garderait dans la maison.

Cela fait, et sans plus tarder, sans s'inquiéter des 210.000 francs qu'elle aurait à payer, elle s'installa et eut des jours et des soirs fort agréables, passant au mieux son temps, sans plus s'occuper du général Bonaparte que de ses dettes. Elle avait au reste bien raison ; car, aussitôt après la scène du retour, la grande et terrible scène qui mit si fort en émoi l'hôtel de la rue de la Victoire, Bonaparte, qui ne sut jamais résister à des larmes, pardonna tout, les dettes et le reste, et désireux de voir l'emplète qu'avait faite sa femme, alla tout de

suite à Malmaison. Et il en fut si satisfait qu'il en fit désormais son habitation de prédilection, même après que le 18 Brumaire l'eut installé en maître, d'abord au Luxembourg, puis aux Tuileries.

A Malmaison, en effet, il était libre : il pouvait à son gré aller et venir sans craindre les importuns. Il avait, au-devant de son cabinet, un jardin où il faisait les cent pas, et, s'il préférait travailler en plein air, il faisait dresser une tente sur le petit pont qui mettait directement son appartement en communication avec le parc. Et la vie qu'on menait là, c'était, pour les invités, une vie de château, une vie qui gardait tout le caractère aimable d'intimité bourgeoise, avec une nuance de respect vis-à-vis des maîtres de maison, mais de ce respect familier que pouvaient témoigner ses compagnons d'armes à celui qui n'était encore qu'un magistrat républicain ; une vie d'où était exclu encore le guindage des cours, où l'étiquette n'apparaissait point, où la jeunesse, l'entrain du Consul faisaient presque oublier son génie et, sous les grands arbres, en face de la Seine tortueuse et lente, claire et à l'eau si fine, mettait comme une égalité champêtre entre ces êtres qui, le lendemain, au retour à Paris, sauraient sans peine retrouver leurs distances.

Proverbes joués entre deux paravents, avec des châles d'Egypte pour costumer les personnages, promenades en voiture aux environs, histoires de fantômes contées par chacun tour à tour, lectures à haute voix des poésies fameuses et des tragédies

célèbres, visites dans les chambres et bonnes farces aux nouveaux arrivés, tout le tran tran de la vie rieuse, un peu galante, parfois garçonnière qu'on menait il y a cinquante ans encore à la campagne, c'était la vie à Malmaison. Et là aussi, cette habitude si frappante, si particulière, si faite pour étonner certains des contemporains, l'habitude des jeux de vigueur, des jeux à courir, vieux jeux de vieille France, peu faits, semble-t-il à présent, pour occuper agréablement les après-dîners.

Comme encore à présent quelques collégiens — de ceux qui ne sont point des athlètes — on jouait *aux barres:* mais sait-on ce que c'est que *les barres?* C'est un beau jeu tout franc et net, qui vient des ancêtres et où excellaient, au Champ-de-Mars, nos anciens du collège du Plessis en cote bleue contre les Grassins et Harcourt en cote rouge. Les joueurs se partagent en deux troupes qui, chacune, a son camp marqué par une large *barre* tracée sur le sol. On se provoque d'un camp à l'autre et l'on court. Qui est atteint par un adversaire ayant *barre* — c'est-à-dire parti de son camp après qu'on a quitté le sien — est prisonnier, jusqu'au moment où l'un de ses compagnons le délivre en le touchant. Quantité de belles règles pour former les troupes, disposer les prisonniers, *forcer le camp*, qui est pénétrer en vainqueur chez l'ennemi ; un jeu qui n'est point tout de force, mais où il y a de l'adresse, de la combinaison et de la discipline, où le chef doit connaître la valeur

de chacun de ses soldats pour le lancer à propos, où chacun des combattants doit avoir assez le sentiment de sa responsabilité pour ne pas s'exposer pour le plaisir, où il faut du dévouement, de la générosité, de l'entrain, quelque chose d'autre que de la brutalité, et qui développe en l'enfant toutes les qualités qui font le brave homme et le bon soldat.

On jouait à ce jeu, non pas seulement à Malmaison, mais en tous les châteaux autour de Paris; plus tard on y joua chez les maréchaux d'Empire, à Grignon, chez Bessières, à Maisons, chez Lannes, à Vandœuvre, chez Oudinot, à Savigny, chez Davout; on y joua chez Hortense à Saint-Leu, chez Joseph à Morfontaine (si bien que, en y jouant, Girardin se démit l'épaule) et chez Lucien au Plessis, chez Eugène à Milan, et chacun y trouvait son plaisir, les femmes aussi, les femmes surtout, car elles aimaient courir et faire courir.

Donc, dans l'après-dîner du décadi, puis du dimanche, le jour que le Consul venait passer à Malmaison avec sa famille et ses intimes, le plus souvent on organisait une partie et la voici en train. Sous les grands arbres, pour les personnes graves et pour celles qui ont à se ménager, on a, du château qu'ont restauré au dernier goût du jour les architectes Percier et Fontaine, porté quelques-uns de ces meubles dessinés tout exprès et qui sur la verdure mettent une exquise note d'art, car jamais comme alors les artisans n'ont été secondés par

les artistes. Sur la table, au pied de laquelle s'enroule dansante une théorie de figurines qui, à la grâce prudhonienne joignent quelque chose de la naïveté antique, une fontaine à thé est posée, et autour, pour converser en liberté, on se groupe près de Joséphine.

Mme Bonaparte, par son élégance et sa souplesse natives, que beaucoup d'art accompagne et fait valoir, donne le ton à cette société qui ne saurait rencontrer un modèle plus accompli. Nulle ne s'entend comme elle aux toilettes, aux coiffures et aux fards, et c'est d'elle cette mode des blancs soyeux et laiteux qui entourent les formes comme d'un nuage léger, les cèlent assez pour qu'on soit contraint de les deviner, point tant qu'elles les engoncent et les cachent. D'elle, ces robes, retenues au-dessous des seins, qui laissent entière la liberté des mouvements et des gestes, cet affranchissement du corps que n'étreint nul corset, que ne grossit nul jupon, dont la ligne se suit, de la poitrine largement découverte jusqu'aux pieds habillés de satin. D'elle encore cette sorte d'écran sur qui se détachent les épaules, qui les fait ressortir et les cambre, en encadre la chute harmonieuse, prépare et accompagne la tête mince, coiffée serrée en bandelettes étroites, qui surgit plus rare, plus vivante, plus animée, touchée qu'elle est de fards brillants. Joséphine, en ces six années écoulées depuis son mariage, a sans doute déjà perdu de cette allure cavalière qui seyait aux femmes du

Directoire ; elle a renoncé à ces façons où Teresia Cabarrus se plaisait d'autant mieux qu'elle y était inimitable, et qu'elle y étalait sans voiles, en une impudeur superbe et tranquille, la nudité d'un corps modelé à dessein pour être adoré ; mais elle a pris une grâce plus sévère, une dignité plus retenue, elle a compris l'art des enveloppements diaphanes, la joliesse des plis mous trahissant les formes sans les découvrir, et donnant à la démarche une grâce de rêve. Ainsi, malgré ses trente-neuf ans sonnés, formule-t-elle encore, non par son visage, mais par tout son être, la distinction, la coquetterie, la rareté de la femme civilisée, et elle s'élève ainsi d'un degré, car, six années auparavant, ce qu'elle éveillait c'était surtout le désir.

Près d'elle, toute rose, toute fraîche, « un paquet de roses trempé dans du lait », Mme Murat, en tout l'éclat d'une beauté faite surtout de jeunesse. Les traits sont beaux, rappelant par des points le type traditionnel des Bonaparte, mais le corps est un peu court et les épaules larges et remontées. Un air de naïveté et d'enfance en ce visage, mais, à regarder les yeux profonds, où passent des rêves, une ambition forcenée et qui ne choisit pas les moyens. On a dit : la tête de Machiavel sur les épaules d'une jolie femme. Voici deux ans que, à Plailly, Caroline a épousé Murat. Cela s'est fait le 30 nivôse an VIII, deux mois après Brumaire. Murat a été général en chef de l'Armée d'observation du Midi, il a eu l'Italie à commander pour en rapporter une

fortune, mais cela ne suffit point à sa femme. Elle a de beaux enfants, un fils et une fille, — par là elle l'emporte sur Joséphine, dont la stérilité fait le désespoir en éveillant perpétuellement ses craintes ; — mais qu'importe cela à Mme Murat lorsqu'elle se voit primée par une autre femme, une femme qui n'est pas même de son sang? Pourtant elle sait dissimuler et ne laisse rien paraître. Nulle, vis-à-vis de Joséphine, n'a plus de chatteries et plus d'amabilités. En ce moment, elle rêve à quelque bonne trahison et combine en son cerveau, sous ses roses fraîches comme son teint, un piège merveilleux d'où sa belle-sœur ne se tirera point.

Voici justement, causant avec Mme Maret, Mme Duchatel, la charmante jeune femme du conseiller d'État, directeur général de l'Enregistrement. M. Duchatel est fort instruit à coup sûr en sa partie d'administration, mais il est peu récréatif d'ordinaire ; il a trente-deux ans de plus que Mlle Papin à laquelle il vient de s'unir et qui n'a pas encore ses vingt ans. Elle est charmante, elle est blonde, elle a de grands yeux bleus, un air singulier de distinction, un peu de maigreur peut-être, mais c'est jeunesse, et d'ailleurs n'est-ce pas une fausse maigre ? Qui sait ?

Point à compter sur Mme Maret ; certes, elle a charmant visage et belle tournure ; elle est une des femmes les plus remarquables qui soient dans l'entourage — ne peut-on déjà dire la Cour consulaire ? — mais elle vit en parfaite intelligence avec

son mari et son ambition est tournée toute à sa fortune. Avec le gros traitement que reçoit le secrétaire d'Etat, elle s'entend à tenir maison et à s'habiller singulièrement bien. On dira sous l'Empire qu'elle dépense des 50.000 francs par an pour sa toilette ; qu'on en prenne la moitié et l'on tombera juste. Elle est bonne mère, comme elle est épouse fidèle : elle aura quatre enfants qu'elle nourrira elle-même, et nul des contemporains, un peu instruit des choses, n'eût élevé sur elle — quant au Consul — le moindre soupçon.

Un honnête homme cause avec cette honnête femme : c'est Bessières. Entre les compagnons d'armes du Consul, il n'en est guère qui aient, avec cette tenue, un égal dévouement et une discrétion pareille. Depuis que, dans la première campagne d'Italie, il a organisé la compagnie des Guides, il n'a pas plus qu'eux quitté la personne de son général, sauf quand, aux heures décisives, Bonaparte le lançait sur l'ennemi avec le peloton d'escorte. Ainsi à Roveredo, où avec six de ses cavaliers pour toute troupe, il enlève aux Autrichiens deux canons en tuant les artilleurs sur leurs pièces ; à la Favorite, à Rivoli, à Aboukir, à Marengo, partout il est pareil à lui-même, calme, un peu froid, ne dérangeant rien de l'élégance de sa coiffure soigneusement poudrée, paraissant, avec sa tête toute blanche, bien plus vieux que son âge (car il n'a qu'un an de plus que le Consul), tout à fait l'homme qu'il faut pour mener au feu cette cavalerie de la Garde toute

composée de vieux soldats et qui n'a besoin pour frapper au point décisif que d'un geste de son chef. Il lui manquerait, pour enlever des conscrits, pour déchaîner le grand ouragan des charges héroïques, la fougue emballée, les attitudes théâtrales, le risque-tout d'un Murat; mais son intrépidité méthodique, son air de superbe, cette tranquillité dans l'extrême péril sont pour plaire à ses cavaliers comme est pour entraîner les autres l'ardeur de celui-là. Tous deux pourtant sont du même pays, du même département, l'un de Rayssac, l'autre de la Bastide, mais ils ont des façons si différentes que, à coup sûr, on ne dirait point qu'ils sont compatriotes. Est-ce de leur premier métier qu'elles leur sont restées? Ces allures pondérées de Bessières lui viennent-elles du temps où, garçon perruquier, il frisait les perruques de ses pratiques et poudrait à blanc les belles dames et les magistrats? On dit les perruquiers bavards, indiscrets et cancaniers, celui-ci pourtant ne l'est guère. Nul n'est plus retenu en sa parole, moins jaseur en ses lettres : de toute sa correspondance avec sa femme, correspondance qui se trouve conservée, il n'est pas une phrase où l'on trouve un renseignement, une anecdote, même un détail de mœurs; rien. Murat au contraire, que voici en bel uniforme de général en chef, a dans son geste, sa parole, sa pose, ses costumes, tout le claquement de fouet du postillon qu'il a été. Sa cervelle court le galop comme les bidets de poste qu'il menait grand train.

Il n'est point homme à s'arrêter, à réfléchir et à combiner : il laisse cela à Madame sa femme, qui mieux qu'autre s'y entend. Pour lui, il est tout à la joie d'être beau-frère du Consul, général en chef d'une armée, et riche à présent assez pour acheter, à Paris, l'hôtel Thélusson et, en Poitou, la terre de la Motte-Saint-Héraye. Il crosse les commis aux barrières qui veulent faire la visite de sa voiture, et la seule chose qui le contrarie, c'est que le Premier Consul ne lui permette point de rien changer à la tenue réglementaire des officiers généraux. Cela lui semble plat et peu distingué ; mais il prendra sa revanche.

Près de Murat, Soult, encore un du Midi, un voisin, un gars du Tarn ; encore un jeune homme, peut-on dire, car il est né en 1769, Murat en 1767, Bessières en 1768 — le plus vieux a trente-quatre ans. Soult, fils de paysans, soldat à seize ans, a été général de brigade à vingt-cinq. Il n'a point de génie, mais, comme le lui dira Napoléon sur le champ de bataille d'Austerlitz, « il est le premier manœuvrier de l'Europe ». Madré comme un paysan qu'il est, brave, cela va sans dire, il est capable de conduire une armée — ce qui est rare — et n'ignore rien de son métier, mais il a des dessous d'âme qu'il montrera, les Bourbons revenus, et le farouche jacobin qu'il a été saura, comme pas un, suivre, cierge en main, les processions expiatoires. L'ambition qu'il a, en ce moment, ne le mène point, heureusement, aux églises, mais aux camps,

où, du matin au soir, il éduque ses soldats, les fait marcher, virer et tourner, en telle façon que, de ce camp de Boulogne où il commande, sortira une armée « propre, comme il dit lui-même, à la conquête du monde ».

Encore dans ce groupe des personnes sages et qui ne jouent point, voici Mme Legendre de Luçay, dame de compagnie de Mme Bonaparte et femme d'un préfet du Palais. Pourquoi, avec la grosse fortune qu'a M. de Luçay — car il était fermier général, et fils, neveu, gendre de fermiers généraux, il est propriétaire de l'immense et superbe terre de Valençay, vingt mille hectares, et sa femme, Mlle Papillon d'Auteroche, la nièce de Papillon de la Ferté, lui a porté une fortune égale à la sienne, — pourquoi, riche comme il est, d'ailleurs assez capable, semble-t-il, car il n'a point mal réussi en deux préfectures, a-t-il sollicité une place de domesticité? C'est qu'il faut aux fermiers généraux monter cet échelon de devenir gens de Cour, si petite que soit la Cour, et il s'est empressé; puis, comme Madame est peu prodigue, les 1.000 francs qu'elle touche chaque mois et les 2.083 francs 33 centimes qu'a M. de Luçay font au bout de l'an 37.000 francs qui ne sont pas à dédaigner. Sauf cela, bonne femme, fort polie, fort attentive pour le Consul, mais perpétuellement en retard, ce qui lui vaut des algarades.

Qui l'on s'étonne de voir dans ce groupe, c'est Isabey. Sans doute, il est en pénitence et s'est

réfugié près de Joséphine, sa patronne. Quelque niche encore qu'il aura faite ou quelque étourderie qu'il aura commise. Est-ce par un coq-à-l'âne intempestif, jeu de mots ou calembour qu'il a fait froncer le sourcil au Consul, ou bien est-ce aujourd'hui que, jouant à saute-mouton dans le parc avec les aides de camp et franchissant à la course les épaules, il a sauté aussi bien par-dessus un petit homme qui se promenait seul par les allées ? Ce petit homme, c'était Bonaparte. Il n'a rien dit, mais ses yeux ont parlé, et Isabey est tout penaud. Nul pourtant comme lui pour mettre en train les rires fous, les belles courses, les charades, les comédies, tout ce qui est le divertissement de la vie de château ; et puis, comme il sait, d'un crayon adroit, d'une touche gracieuse de pinceau, enlever en quelques minutes le portrait d'une femme, en lui prêtant tout l'agrément qu'elle pourrait avoir et en lui enlevant toutes les défectuosités qu'elle a ; comme, sur un coin de table, il lave drôlement ces caricatures aimables où il met en scène toutes les personnes de la société ; comme il s'entend aux toilettes, aux costumes, même aux pompes et aux cortèges ; comme il est l'homme indispensable, pour mettre dans la vie de Malmaison, avec un petit goût d'art, un peu de fantaisie d'artiste !

Artiste, le voisin d'Isabey, M. de Lacépède l'est aussi, mais il est mieux : il tient la première place parmi les hommes de science, tout en demeurant le passionné de musique qu'il était au temps où il

composait son opéra d'*Omphale* et publiait sa *Poétique de la Musique*. Son œuvre comme naturaliste est immense, supérieure, a dit Cuvier, à celle de Buffon, et, en même temps, il mène de front la politique et les distractions mondaines. Il a été tour à tour colonel titulaire d'un régiment allemand, président de l'assemblée des Électeurs de Paris, député à la Législative, président de cette assemblée, membre et président de l'Institut, sénateur et président du Sénat, tout en demeurant un grand seigneur ayant infiniment de politesse et se souvenant de ses ancêtres. Lacépède est en effet un nom de terre qui lui vient par alliance des de Las. Mais son nom patronymique est la Ville-sur-Illon, et sa maison, connue depuis le XIe siècle en Lorraine, alliée aux princes de Bourgogne, de Lorraine et de Bade, répandue par l'Europe en diverses branches, marche de pair avec les plus nobles.

Elle voudrait bien être d'aussi bonne race, Mme Junot qui se tient près de Lacépède comme pour lui prendre un peu de ses manières, mais elle a beau faire, si sa mère est Comnène, son père est Permon. Elle a beau exalter l'un et l'autre, elle ne peut point trouver des ancêtres qui comptent en sa ligne paternelle et se rejette de plus en plus sur les empereurs de Byzance d'où descend madame sa mère. Une peste, Mme Junot, mais qui a bien de l'esprit, autant de hauteur, et s'entend mieux que femme au monde à dépenser le bel argent que Junot lui apporte un peu de partout. Le Consul lui par-

donne beaucoup, tout peut-on dire, car entre sa famille et les Permon il y a une amitié ancienne et Mme Permon a rendu jadis, à Mme Bonaparte la mère, des services que grossira sans doute en ses mémoires Mme la duchesse d'Abrantès, mais que Napoléon n'oubliera jamais. C'est Mme Permon qui, à Montpellier, a donné les derniers soins à Charles Bonaparte ; c'est dans le salon de Mme Permon que, avant et après Vendémiaire, Napoléon a fait ses débuts. Drôle de salon, à dire vrai, qui se transportait d'hôtel meublé en hôtel meublé, où les joueurs qui en étaient les habitués mettaient sous le flambeau, et où, sans cette ressource, la dame de la maison, quoique née Comnène, n'eût guère eu de quoi manger. Mlle Permon fit un beau rêve en épousant l'aide de camp du général Bonaparte ; elle devint la plus élégante personne qui fût à Paris, mais elle n'oublia point assez quelle distance les événements avaient mise entre elle et son ancien camarade de l'impasse Conti. Il y eut des jours où « elle le traita comme un petit garçon », c'est Napoléon qui le dit, et ne fit-elle pas pis encore ?

Aux joueurs à présent : voici Eugène en son merveilleux costume de colonel des chasseurs à cheval de la Garde, l'aigrette blanche au colback, qui s'élance pour délivrer sa sœur Hortense poursuivie par le Consul ; mais Hortense n'a pas besoin d'aide : nulle ne l'égale pour la légèreté et la vitesse, elle saura échapper à son beau-père qui vainement tend les bras pour la saisir et, d'une

allure folle, soit qu'elle force le camp, soit qu'elle parte en ligne sous les grands marronniers, elle passera saine et sauve, sans une goutte de sueur à ses cheveux blonds, sans un halètement à sa gorge de nymphe.

Bien plutôt peut-être, Bonaparte, s'empêtrant les pieds dans quelque racine, s'en ira mesurer le gazon — cela lui arrive ; — cela lui arrivera encore, car, en 1811, il jouait encore aux barres avec Marie-Louise dans le parc réservé de Saint-Cloud. Pour bon joueur, il ne l'est pas. Qu'Eugène le fasse prisonnier, il rompt son ban et ne s'inquiète guère de cette fictive prison. Pour prendre barre, il ne s'en soucie, et souvent, quand il ne peut toucher de la main son adversaire, il lui lance son chapeau et, s'il l'attrape, prétend que le coup est bon. Des règles il n'a souci, cherchant seulement ici le mouvement et l'activité, aimant à voir sous les grands arbres courir les femmes en robe blanche et celle-ci surtout qu'il tient pour son enfant, cette Hortense.

Mme Ney est de la partie : qui en serait, sinon elle, la plus intime amie d'Hortense, sa camarade de la pension Campan ? Mme Campan a eu là, pour sa famille comme pour elle-même, une idée singulièrement heureuse en s'établissant institutrice à Montagne-de-Bon-Air, ci-devant Saint-Germain-en-Laye, et en appelant près d'elle pour faire nombre et simuler les pensionnaires qui n'arrivaient pas, ses nièces, les demoiselles Auguié. Les voici

toutes casées, et celle-ci ne l'est point mal. Si *le Rougeaud* a ses jours de tempête, il a apporté déjà pas mal d'argent et de la gloire à revendre, et il n'est qu'à ses débuts. Un peu brusque et un peu fruste, et se sentant de ses origines, car ce n'est point à cercler des tonneaux qu'on apprend les belles manières, mais si bon, si tendre, si reconnaissant à sa femme d'être une dame, qu'elle le mène où elle veut. Grande dame, non, Mme Ney, mais sa mère était femme de chambre chez la Reine, et à Ney cela paraît très grand. Et puis elle n'est pas pour rien nièce de Mme Campan, laquelle excelle aux leçons de tenue, grâces et maintien et a prodigué à ses élèves les talents d'agrément. Pauvre Mme Ney ! Elle eut son bout de rôle dans le drame sanglant de l'avenue de l'Observatoire, car c'était bien pour elle que Ney, après avoir à Fontainebleau abandonné son bienfaiteur, après l'avoir contraint à abdiquer, s'était empressé aux Bourbons. Mme Ney était persuadée qu'on allait lui faire une place toute à part. On la reçut comme la petite de la femme de chambre qui, par mégarde, s'égare au salon les jours de visites. Pas de camouflet qui lui fût épargné et, tous les soirs alors, en revenant des Tuileries, une crise de désespoir. Ah ! qu'elle eût mieux fait de demeurer fidèle, que cela eût été plus simple, et quelles effroyables douleurs elle se fût épargnées !

Ne va point droit qui veut : celui-ci pourtant, Caffarelli, qui attend son tour de courir en causant

avec Mme Ney; il a su, lui, cinquième du nom, ne point obliquer aux bassesses viles et aux trahisons qu'on soupçonne vénales. Napoléon a reporté sur lui quelque chose de l'amitié tendre qu'il témoignait à son frère *la Jambe de Bois*, le héros stoïcien qui mourut d'une seconde amputation devant Saint-Jean d'Acre. Au 18 Brumaire, il l'a nommé adjudant général, chef d'état-major de la Garde, puis l'a pris pour aide de camp. C'est un brave homme que, à toute heure, il trouvera fidèle, auquel il confiera les deux ministères de la Guerre et de la Marine du royaume d'Italie et qui s'en acquittera bien, aussi bien que de ses commandements en Espagne ou à Metz, car il est de bonne race.

Pour le dévouement, Mme Regnaud de Saint-Jean-d'Angély ne le cède à personne, et pourtant le Premier Consul l'aime peu. C'est que, belle à miracle, et, dit-on, fort heureuse d'être admirée, elle garde un peu des façons du Directoire, ouvre ses salons surtout aux hommes qui tous lui font la cour, et fréquente chez des financiers et des financières, ce qui pour Bonaparte est l'horreur des horreurs. Il n'a point tort : à les frôler, on ne gagne point de leur or et on leur donne de sa bonne renommée. Regnaud, qui est un cynique et qui de ce dernier chef a peu de chose à perdre, espère tirer profit de ces sociétés, et d'ailleurs la belle Laure le consulte peu sur les gens qu'elle agrée. Mais, parce qu'elle est liée avec des femmes qui font des affaires comme Mme Hamelin et Mme Hainguerlot, cela ne veut point

dire qu'elle suive en tout leurs pratiques. On le verra plus tard; mais il faudra les jours de malheur pour que Napoléon lui rende pleine justice : « Pauvre femme, dira-t-il à Sainte-Hélène, moi qui l'ai si maltraitée ! »

Encore deux fidèles, les Savary. Il est vrai que Savary, aide de camp de Desaix, était fort embarrassé de lui-même après la mort de son général, lorsque le Premier Consul l'a recueilli dans son état-major; il est vrai que Mlle de Faudoas-Barbazan, vaguement parente de Mme de Beauharnais, a été élevée, mariée par elle ; il est vrai que, depuis qu'il s'est attaché à la fortune de Bonaparte, Savary n'a point à se plaindre de son sort, mais cela oblige-t-il à être fidèle ? Il est mieux : il est dévoué, et sans réplique, se compromettant s'il faut pour exécuter les ordres de son maître et capable de sacrifier à son devoir jusqu'à son intérêt propre. Cela est rare. Pour l'instant, il est fort amoureux de sa femme et cela n'est point pour étonner à Malmaison, car toutes ces femmes, épousées sans dot, par coup de passion, sont jeunes, charmantes, élégantes, adorables et adorées.

Adorée Caroline, adorée Mme Ney, adorée Mme Junot, adorée aussi Mme Bessières, qui vient à peine de se marier et qui, pieuse, sage, parfaitement belle, est entre les femmes dont le Premier Consul aime le mieux la société. Elle fréquente de préférence avec Moncey qui, quoiqu'il n'ait pas encore cinquante ans, est de beaucoup le doyen de

cette jeunesse, car ici les plus âgés sont de 66 et les autres de la même année que le Consul : 69. Mais Moncey est bâti pour vivre cent ans. Il s'en faudra de peu qu'il ne les atteigne. Sérieux de nature, s'il ne s'amuse point à ces jeux, au moins fait-il semblant.

Le Premier Consul ne serait point satisfait de sa journée, s'il ne voyait autour de lui des enfants : en voici qui sont les deux filles de son frère Joseph, et l'excellente Julie n'a garde de les quitter. D'autres dans la famille sont d'abord femmes ; celle-ci est d'abord mère, c'est sa vocation et nulle ne s'y entend comme elle. De ses filles, Charlotte et Zénaïde, elle fera des personnes distinguées à tous égards, ayant l'esprit ouvert à tout ce qui est beau et rare et le cœur trempé pour la bonne et la mauvaise fortune. En ce moment, qu'elles rient, courent et soient gaies, ces enfants, sous le regard adouci de leur oncle, le grand homme; qu'elles aillent sur la pelouse cueillir des fleurettes et emmêler la partie de barres. Assez de douleurs et de tristesses les attendent !

Qui le malheur n'attend-il pas ici ! De ces hommes qui causent en amoureux ou jouent en enfants, ceux-ci tomberont en soldats au champ d'honneur, ceux-là, par une pire destinée, comme des criminels, mais face aux bourreaux, tels que des gladiateurs vaincus; et ne sera-t-elle point plus désastreuse encore que la mort même, la lente agonie de Sainte-Hélène, sous l'œil d'Hudson-Lowe?

Et ce château même, quelle sera sa fortune? Dans douze ans, une dernière partie de barres s'engagera sur cette pelouse. Les mêmes acteurs ou des acteurs pareils : Joséphine, impératrice et reine, regardant les joueurs, Mme Ney, d'autres compagnes d'Hortense, Hortense elle-même. Mais qui courra après elle et s'efforcera de la prendre, ce ne sera plus Bonaparte premier consul ou Napoléon empereur et roi, ce sera Sa Majesté le Czar Alexandre Ier, empereur de toutes les Russies, le Czar entré d'hier dans Paris en vainqueur, escorté des Rois de toute l'Europe coalisée. Et le lendemain de cette partie de barres, Joséphine, qui y aura pris froid, mourra. Et cette maison, après avoir vu encore d'autres agonies et d'autres départs, arrivera jusqu'à nous, à peine un siècle écoulé, si branlante, si effondrée que des miséreux mêmes ne voudraient s'y loger. Sans la générosité d'un passant, la Malmaison serait à présent à terre, mais grâce à ce coup de fortune, elle attend à présent, restaurée et remise à neuf, le musée du Consulat et de l'Empire que les dons des particuliers ne manqueront pas d'y constituer.

FILS DU DUC DE REICHSTADT

De la légende du duc de Reichstadt, telle qu'elle est écrite, telle qu'elle demeurera populaire, rien à retenir pour l'histoire. A dater du jour où, après M[me] de Montesquiou, après M[me] Soufflot, M[me] Marchand, la dernière Française qui restât près de lui fut chassée de Vienne, l'on ne sait rien de l'enfant qui avait été le roi de Rome.

Du 15 novembre 1815 au 22 juillet 1832, il n'a été permis qu'à un Français de l'approcher, ç'a été à Marmont. Et quelles sont les paroles que Marmont met en sa bouche ? « Il y a des hommes d'honneur et des hommes de conscience, vous, maréchal, vous fûtes et tout à la fois un homme de conscience et un homme d'honneur ! » Certes, on n'avait guère appris d'histoire au fils de Napoléon pour qu'ainsi, en l'audace de son ignorance, il s'inscrivit en faux contre l'arrêt prononcé dans la proclamation du golfe Jouan, l'arrêt que la postérité a pleinement ratifié, car elle connaît les mobiles

habituels du duc de Raguse, ce que Louis XVIII a payé les voyages à Gand, Charles X la prétendue défense des Tuileries, et l'Autriche la capitulation d'Essonnes.

Si ces mots ont été prononcés, quels sentiments avaient donc inspirés à leur élève, à l'égard de son père, ses précepteurs autrichiens? Si le duc de Reichstadt a pu dire au traître avéré et patent, à l'homme qui a livré la France et l'Empereur, au maréchal qui a vendu son corps d'armée argent comptant, à l'homme que Napoléon a flétri au fer rouge : « Vous fûtes toujours et tout à la fois un homme de conscience et un homme d'honneur », il a fallu que les individus qui ont été chargés de l'instruire, eussent élevé entre la réalité et lui la muraille la plus épaisse et la plus sourde, de façon que tout bruit du dehors a été étouffé, toute vision claire obscurcie, toute notion juste supprimée. A eux seuls, ces mots infirment toutes les légendes : ils ne peuvent avoir été dictés que par deux motifs : une ignorance, qui a permis à Marmont de présenter impunément le faux pour le vrai — et, en ce cas, quel a été le rôle des maîtres ? — ou une transformation de l'histoire ayant pour but de faire condamner le père par le fils — et quelle confiance alors prendre en ces mêmes précepteurs racontant les tendresses du duc de Reichstadt pour Napoléon? Il est clair que chaque nation a une façon différente d'envisager l'histoire, selon le rôle qu'elle y a joué, et que, aux Autrichiens, la capitu-

lation d'Essonnes a pu paraître une victoire — la cavalerie de Saint-Georges y ayant fait des charges brillantes; mais de là à présenter comme type d'honneur l'homme dont on paye encore la défection à raison de 50.000 francs par année, peut-être y a-t-il une différence. Le mieux qu'on puisse espérer, c'est que le duc de Raguse a menti une fois de plus, mais alors c'est récuser le seul témoin français qui ait approché le duc de Reichstadt, depuis novembre 1815.

*
* *

La dernière fois, en réalité, qu'on ait de lui une vision réelle, sincère, honnête, c'est au départ de Mme Soufflot. Mme Soufflot a été sa berceuse aux Tuileries; elle l'a suivi à Vienne où elle a mené sa fille Fanny. A mesure que les autres Françaises étaient écartées, ses fonctions sont devenues plus intimes, l'ont approchée davantage du prince. Fanny a été son unique compagne, sa petite amie. Il s'est attaché à elle de toutes les forces, de toute la tendresse de son petit cœur. Elle part maintenant ; l'ordre en a été donné. Et, au moment où elle va monter en voiture, il lui apporte tout ce qu'il a, tout ce qu'il possède, tous ses trésors : son petit fusil, son poignard, sa giberne, son hochet de corail et d'or, ses jouets, tous ses jouets que, de ses bras menus, il tire jusqu'à elle ; tout ce qu'il aime, tout ce dont il s'amusa jadis avec elle ; qu'elle

prenne tout ! qu'elle emporte tout ! car désormais il ne veut plus, il ne pourra plus jamais jouer et rire. Et c'est de cette vie d'enfant le suprême rayon qui s'éteint dans un flot de larmes, dans un hoquet de sanglots.

A présent, dans ces palais de Vienne et de Schœnbrünn — le Temple aussi n'avait-il pas été un palais ? — il n'y a plus qu'un enfant prisonnier, qu'on a dépouillé de sa patrie, qu'on dépouille de son nom, à qui on interdit sa langue natale, un enfant sans père, un bâtard politique — « le fils, dit l'Empereur apostolique en ses patentes de 1818, de notre bien-aimée fille Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla » — un enfant sans mère, car cette archiduchesse a vendu son fils pour l'espèce de trône qu'on lui a donné et pour la liberté de ses amours avec le bien-aimé Neipperg. Il existe : on ne le tuera pas, cela ne serait pas correct. Mais on va dresser comme il faut, et selon les traditions de la Chancellerie, cette sorte de sauvageon poussé dans la Maison de Lorraine, cet importun témoin qui atteste la dégradante mésalliance de 1810. On videra ce petit cerveau des idées françaises ; on videra ce petit cœur des souvenirs paternels ; on videra cette petite mémoire de la langue de la patrie ; on substituera les idées autrichiennes, l'amour du grand-père François, la langue d'Allemagne et d'Italie. On fabriquera, selon les règles, un demi-prince allemand, une Altesse sérénissime, prenant rang après les

princes, les archiducs et les médiatifés : les titres coûtent peu; on en trouvera de presque semblables pour le bâtard adultérin de Marie-Louise et du comte de Neipperg, quand on le fera, lui aussi, Altesse sérénissime et prince de Montenuovo.

Entre le Temple et Schœnbrünn, entre l'éducateur de Louis XVII et les éducateurs de Napoléon II, où est la différence et quel est le pire d'être le petit Capet ou le duc de Reichstadt? Des deux cousins germains, n'est-ce pas le petit Capet le plus heureux, puisqu'il est mort plus vite? Certes, Son Excellence le comte de Dietrichstein, gouverneur de l'un, est mieux vêtu et a de meilleures façons que le cordonnier Simon, gouverneur de l'autre. L'illustre origine, les grands cordons, les plaques brillantes, les fonctions de conseiller intime, d'intendant de la chapelle, de directeur des théâtres, de préfet de la Bibliothèque impériale, cela pare et décore; mais qu'on regarde le portrait, qu'on voie la physionomie, la hauteur, la morgue, la sévérité continuelle, le mur de glace élevé par ce gouverneur-geôlier et qu'on dise si l'isolement physique où l'on condamne le fils de Louis XVI est moins criminel que l'isolement moral et le redressement autrichien où l'on condamne le fils de Napoléon?

* * *

La vie, les pensées, les aspirations, les rêves de

celui-ci, on ne saurait trop le répéter, c'est l'inconnu. Tous les témoignages autrichiens sont suspects, tous les recoupages qu'on essaye des faits allégués en prouvent la fausseté. On a deux sources autrichiennes, ni plus ni moins: le livre où Montbel, l'ancien ministre de Charles X, a recueilli pour argent comptant ce qu'ont bien voulu lui dire les précepteurs, et la brochure de M. de Prokesch-Osten, plus suspecte encore. Au vrai, pour se fier à l'un ou l'autre, il faut beaucoup de bonne volonté.

Les anecdotes sur Fanny Essler, qui elle-même a déclaré n'avoir jamais vu le prince, sont aussi vraies que celles sur la comtesse Camerata, qui, si elle a tenté de voir son cousin, a été, par lui, dénoncée à ses gardiens. On voit le berceau, cette nef d'acajou, don de la ville de Paris, que Prudhon dessina et que l'Autriche conserve comme un trophée; on voit la tombe, une pierre à inscriptions, aux Capucins de Vienne, mais entre le point de départ et le point d'arrivée, rien! Seulement, sur ceux-ci, point de doute; la mort a été constatée avec autant de solennité que la naissance. L'agonie a été officielle; l'autopsie a été publique. On a appelé six médecins pour certifier le procès-verbal. Il fallait d'abord prouver qu'on ne s'était point débarrassé par un crime de ce pauvre être. L'accusation n'était-elle pas publique? Barthélemy, dans son poème : le *Fils de l'Homme* n'avait-il pas évoqué « le cancer politique » — et l'allusion aux

« Deux cancers », la brochure si répandue sur Napoléon et la mort de la princesse Charlotte, n'avait-elle pas été saisie et répétée?

Donc, devant l'Europe, on étale ces poumons, l'un entièrement rongé, l'autre « où, à la partie supérieure est un gros tubercule près de passer en suppuration ». Ce n'est pas du poison qu'est mort le duc de Reichstadt, c'est du sang apporté dans la Maison d'Autriche par les Bourbons de Naples. Il est mort comme est morte sa grand'mère, la mère de sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse de Naples. Sur les dix-sept enfants de son arrière-grand'mère Marie-Caroline, princesse de Lorraine, reine des Deux-Siciles, dix sont morts en bas âge. La grande-duchesse de Toscane est morte de la tuberculose à vingt-neuf ans; la princesse des Asturies à vingt-deux, et ne sera-ce pas la tuberculose qui emportera à seize et à dix-sept ans, les deux fils du duc d'Aumale, petits-fils du prince de Salerne, doublement par leur père et leur mère descendants de Marie-Caroline, cousins du duc de Reichstadt?

Peu importe à Metternich d'attester ainsi devant l'histoire la tare héréditaire de la race de ses maîtres, cette tare persistante à travers les générations qui, de nos temps, fournira au drame de Schœnbrünn, un pendant plus mystérieux encore. Tout son système politique repose sur l'hérédité monarchique, mais il semble ignorer — il ignore peut-être — qu'il est, à côté de l'hérédité divine, une hérédité physique, une hérédité morbide, qu'on

n'abdique point celle-là, et qu'attestent, dans leur descendance, ceux-là même qui s'en croient indemnes. Nul besoin du poison pour tuer le duc de Reichstadt; il suffisait de sa mère.

*
* *

Metternich a un autre but, c'est de bien prouver que, Napoléon II mort, l'Empire est mort, avec la race directe du Grand empereur. Quand il étale ces misérables restes sur la table d'autopsie, ce n'est point le duc de Reichstadt — qu'importe lui? — c'est Napoléon que déchire le scalpel. Il n'était pas mort entier puisque sa race subsistait. Si bien close que fût la prison dorée, il pouvait s'échapper quelque jour, courir en France, renouveler contre les oligarchies d'Europe la lutte épique — cette fois victorieuse. C'est de Napoléon qu'on disperse les lambeaux; c'est Napoléon qu'on enferme ensuite dans le cercueil qu'on porte aux Capucins et dont la clef est précieusement déposée au Trésor impérial. C'est fini; le livre est fermé; nul ne le rouvrira.

N'est-ce pas aussi un troisième objet que s'est proposé la Chancellerie? On y sait l'histoire. En toute destinée mystérieuse, comme a été celle du duc de Reichstadt, il se trouve toujours quelque aventurier qui essaye de se substituer pour la continuer et l'accomplir. Point d'empire qui y échappe. En France, n'y a t-il pas eu, tout à l'heure, cette

affluence de *faux dauphins?* Sans doute, ceux-là se sont contentés d'exploiter la crédulité de leurs dupes; ils n'ont jamais cédé à la tentation de tirer l'épée et d'émouvoir des guerres civiles. Mais était-ce faute de moyens? Quiconque tentera d'écrire leurs biographies trouvera les journaux qu'ils ont publiés, des brochures, des livres par milliers. En province, point d'imprimerie d'où il n'en soit sorti. Des sectes, mi-religieuses, mi-politiques, subsistent encore après cent ans où c'est là le fond de la doctrine. Les révélations continuent, et ce qui est l'objet de risée pour la plupart est article de foi pour quelques-uns — et d'une foi ardente, agissante, par qui des millions ont été dépensés.

Qu'on suppose, avant 1848, un homme, suffisamment intelligent et instruit, s'appropriant, dans un but plus noble, les procédés des faux Louis XVII, groupant autour de lui les convictions sincères des grognards, prenant la direction des sociétés secrètes, renversant à Paris le trône de Louis-Philippe, apparaissant aux frontières pour tenter la suprême revanche des peuples contre les rois, — qui sait? Avec un peu de génie, beaucoup d'audace et la chance, il est de ces aventures qui réussissent.

Mais Metternich avait bien pris ses précautions et il ne semble pas qu'une seule tentative de ce genre se soit produite. S'il y eut, enfermés dans les maisons de fous, un certain nombre de pauvres hères qui se tenaient pour les fils de l'Empereur, ce fut là leur succès et ils ne rencontrèrent point de par-

tisans. Même les romanciers d'histoire, que tentent les hypothèses, n'essayèrent pas, comme avait fait M. Geoffroy dans son *Napoléon apocryphe*, d'imaginer quelle eût pu être l'histoire de Napoléon II, — s'il ne fût pas mort. Ce fut sur le fils qu'eût pu avoir le duc de Reichstadt que portèrent quelques rêves ; encore faut-il avouer qu'ils sont brefs et en petit nombre, car, recherche faite, on ne trouve, jusqu'à meilleure fortune, qu'un roman et un homme.

*
* *

Le roman, imprimé à Clermont-Ferrand en 1870, en deux petits volumes, est de M. J.-B.-X. Bardon, ancien professeur, officier de la garde nationale durant la guerre, qui a publié, vers ces temps, diverses brochures politiques et, en 1884, un *Épisode de l'insurrection des Kabyles en Algérie*. Sans doute vit-il encore, car il n'aurait que soixante et un ans. *Palmyre, fils du duc de Reichstadt*, « s'adresse à ces jeunes générations qui, dans quelques années, commenceront à vouloir espérer dans l'avenir » et a pour objet de leur inculquer « ce principe incontestable que, pour aspirer à diriger les masses, il faut, surtout et avant tout, le talent et la vertu ». Seulement, l'histoire en elle-même est plus compliquée. Napoléon-Jean-Léopold, comte de Palmyre, n'apprend le secret de sa naissance qu'après de terribles épreuves; il parcourt le monde en pèlerinages, et ensuite, à l'aide de personnages étranges,

il se propose de chasser l'Autriche de l'Italie, d'en libérer les peuples et de constituer une confédération dont le Pape serait le chef nominal et lui-même le dictateur. Cela change des notions qu'on croyait avoir sur les origines de la guerre de 1859, sur la politique de Cavour, sur la conquête de la Sicile et de Naples par Garibaldi ; il y a autant de souterrains et de trappes que dans les *Mystères d'Udolphe*, et une abondance d'événements qui laisse, à vrai dire, en quelque incertitude. Une certaine Rachel, fille du juif Roboam, que le comte de Palmyre a connue à Mexico et qui l'a méprisé, vient se faire tuer à Naples d'une épouvantable façon par un nommé Constantino, doué « d'une voix rude et rendue rauque par la fréquentation de la mer, souvent houleuse ». A la fin, après avoir accompli la révolution de Naples et dédaigné le trône des Deux-Siciles, le comte de Palmyre s'habille en moine et se retire dans une montagne, creusée par César Borgia, communiquant avec les catacombes et débouchant par des souterrains sur la place d'Espagne. Peut-être y a-t-il là quelque réminiscence de la *Rome souterraine* de Charles Didier, mais le reste appartient sans conteste à M. J.-B.-X. Bardon.

*
* *

L'homme est plus inattendu. Le 9 janvier 1880, était expédiée de Milan (*Stazione centrale*), sous pli recommandé, une « note circulaire à Leurs Majestés

Impériales et Royales ou leurs succédés, le roi d'Italie pour le jadis gouvernement de Sardaigne, l'empereur d'Autriche, l'empereur d'Allemagne pour le ci-devant gouvernement de Prusse, l'empereur de toutes les Russies, la reine de la Grande-Bretagne, le roi d'Espagne, le roi de Portugal, le roi de la Belgique, le roi d'Hollande et des Pays-Bas et Son Excellence le président de la République française pour le gouvernement jadis de S. M. Louis XVIII de France ». « Leurs très illustres Excellences premiers ministres » recevaient en même temps une communication analogue. Point le Pape, qui avait une *Nota d'invocazione* spéciale. L'auteur de l'envoi avait soin, dès la couverture, d'annoncer le caractère secret de sa missive « imprimée seulement pour épargner une longue écriture », mais « faite aussi sous la réserve de tout droit littéraire ».

Ce qu'il expédiait valait d'ailleurs l'attention :

C'était l'annonce à Leurs Majestés que « leur très dévoué serviteur, dans l'état civil, Louis Tisserant, était, devant Dieu et sa foi, le fils du duc de Reichstadt », et qu'il s'en était aperçu en 1877. Il avait, dès 1879, fait part de sa découverte au journal le *Gaulois*, à M. Paul de Cassagnac et à l'impératrice Eugénie, mais il n'avait pas reçu de réponse. Pourtant, il avait pris ses précautions, recommandé ses lettres, mis celle de l'Impératrice sous double enveloppe. Ce silence l'ayant étonné, il avait écrit pour s'en plaindre au prince Napoléon

Bonaparte de Montfort et il n'avait pu s'empêcher de lui dire : « Je serai tout à fait sincère en avouant à Votre Altesse la saignée de mon cœur à la froideur par laquelle Votre Altesse semble avoir reçu la découverte de ma posthume existence. » Point de réponse encore ; c'est alors qu'il a pris le parti d'en appeler à l'Europe et de dresser en face d'elle une inscription figurée, dans laquelle il affirme ses droits et synthétise son histoire.

MOI, DON CARLO
Dans l'état civil, Louis Tisserant, fils de Pierre
plus communément connu sous le nom de Giuseppe Tealdo
fils de Michel
et mieux encore comme le Don Carlo susnommé
fils avéré
et héritier testamentaire
de
Joseph-François-Charles
Duc de Reichstadt, né roi de Rome
fils de Napoléon Ier
et de Marie-Louise archiduchesse d'Autriche
Consigne ces pages à l'histoire
et
Aux puissances signataires des protocoles de 1814-1815.
Les présente et les dédie.

Il y a déjà ici des parties obscures, mais lorsque l'on arrive aux *Memorie* dont la plupart des pages, sans doute par discrétion, sont restées blanches ou portent simplement un titre : *Dopo 75 anni — Proèmio. — Come in memorandun mi vene inspirato. — Memorie, Impressioni, Appunti et Riflessi,*

on ne comprend plus du tout. Il semble que le premier indice de son illustre naissance est venu à Giuseppe Tealdo, par un certain Pedrino, valet de chambre du comte Toffetti. Il lui a été révélé que le duc de Reichstadt avait été l'amant d'une Mme Woyna, qui n'a pu être qu'une femme appelée Ceserani, que Giuseppe a connue dans son enfance. Mais à cela se mêlent une vivandière de l'armée française, Mazzini, une comtesse Samoyloff, Masséna, qui a déposé un billet de plusieurs millions aux mains des Rotschild (*sic*), le testament du duc de Reichstadt et le testament de Napoléon Ier. D'ailleurs, s'il réclame le trésor des Tuileries, le patrimoine privé de l'Empereur et les domaines assignés en Bohême au roi de Rome par l'empereur d'Autriche, Giuseppe Tealdo ne prend pas le nom de Bonaparte; il s'appelle seulement don Carlo, parce qu'ainsi se nommait le père de Napoléon.

Peut-être ses explications sont-elles restées incomplètes; en tout cas, elles sont confuses. Il en est ainsi de bien des choses en histoire. Mais il ne semble pas que, malgré la déférence qu'il avait témoignée aux Majestés Impériales et Royales et à Leurs Excellences les premiers ministres, la réclamation de Tealdo ou Tisserant ait eu le moindre succès, à moins qu'elle ne lui ait valu un asile en ce château de Mombello qui fut jadis le quartier général du général Bonaparte en ses campagnes d'Italie — à présent la maison des fous pour le Milanais.

MURAT

LES DÉBUTS D'UN ROI

En cette exposition de la République et de l'Empire qui, durant des mois, a attiré et passionné la foule, où, grâce à l'intelligente activité des organisateurs, l'on a vu sortir de l'ombre tant de trésors familiaux, inconnus jusqu'à présent du public et ignorés de l'histoire, il n'a point été d'antithèse plus vive, plus frappante et plus sensible que celle offerte aux yeux par les objets provenant de Murat et que, pour la première fois, avaient bien voulu montrer ses descendants.

On touchait du doigt le point de départ et le point d'arrivée. On avait aux mains son livret de soldat et les insignes de sa royauté. On était contraint de mesurer cette fortune et elle en apparaissait d'autant plus surprenante que les bornes posées, les dates fixées par des objets matériels empêchaient l'imagination de s'égarer et forçaient l'esprit à se

restreindre. En vingt-un ans, roi, de chasseur à cheval et, sept ans après, la fusillade du Pizzo. Tout est étonnement en cette vie et, peut-on dire, tout y est miracle. Supposez que sur ce *Livret appartenant à Murat pour servir à l'enregistrement de son linge et chaussure*, le fourier du régiment de Chasseurs des Ardennes eût continué à inscrire les états de services et les mutations ; que, après les nom et prénoms, vînt tout simplement, en style militaire, l'indication des grades obtenus, quelle déclamation vaudrait cette histoire !

Les gloires accumulées, les titres que l'Empereur a prodigués, on les sait à peu près, mais le point de départ, les premiers échelons gravis, on les sait moins. Les historiens, celui même qui en ces derniers temps avait pris à tâche de raconter *les grands Cavaliers*, ont comme négligé ou ignoré ces débuts, ont rapidement passé sur des faits qui, en Murat comme en plusieurs autres, prouvent avec quelle rapidité se forme à la guerre qui a reçu les dons de nature. Peut-être est-ce là ce qui est le plus utile à connaître et à dire.

*
* *

Joachim Murat est né à la Bastide-Fortunières le 25 mars 1767, le sixième enfant de Pierre Murat-Jordy et de Jeanne Loubières. Le père est maître de poste, tient auberge et administre comme une sorte d'intendant, une partie des biens des Talley-

rand. La mère a, sous son bonnet de paysanne, une figure pleine d'intelligence et de vivacité. On sent en elle la maîtresse-femme à qui son fils portera jusqu'à sa mort, le 11 mars 1806, le plus affectueux respect; la vieille paysanne catholique qui, à tout le luxe qu'elle pourra tenir de son dernier né, préféra ce modeste chapelet que, pour elle, le pape Pie VII a remis au général commandant en chef l'Armée de Naples.

Ce sont des gens aisés, ces Murat, qui dotent leurs filles et donnent de l'instruction à leurs garçons. Les filles Jaquette, Antoinette et Madeleine se marient dans le pays; l'aînée, à un M. Samat de Soulomès, la deuxième à Jean Bonafous, la troisième à un M. Molinié. Joachim, dernier né de trois garçons, est destiné à l'Église; son avenir est assuré par quelque bénéfice que lui assure la protection des Talleyrand; il a une bourse au collège de Cahors, puis au séminaire de Toulouse, mais ce grand beau gars de cinq pieds six pouces deux lignes, se sent une médiocre vocation pour l'état ecclésiastique. Est-ce pour échapper aux suites d'une fredaine de jeunesse ou par un goût irrésistible pour le métier que, au passage des Chasseurs des Ardennes, traversant Toulouse pour aller d'Auch à Carcassonne leur nouvelle garnison, Murat s'engage dans la compagnie de Niel. Ce de Niel sera plus tard, en pleine Terreur, colonel du régiment, qui a pour chef en ce moment M. de Lezay Marnésia, de ceux qui devront, dix ans après, tant

de faveurs à leur vague alliance avec les enfants de Joséphine de Beauharnais. Murat suit le régiment de Carcassonne à Schelestadt et s'y trouve en 1789. A ce moment, on dit que sa mauvaise tête lui vaut une affaire et qu'il se trouve heureux d'obtenir, par M. de Niel, son congé absolu. Cela peut être, mais il n'en est point trace en ses états de services. En 1791 pourtant, on doit penser qu'il est revenu dans son pays en congé provisoire ou absolu, puisque, en même temps que Bessières, il est choisi par le directoire du département pour être l'un des trois sujets que le Lot doit fournir à la Garde constitutionnelle du Roi. Il est admis dans cette garde le 8 février 1792 et n'y reste pas un mois, car il est congédié le 4 mars. Sans doute il s'est lui-même senti déplacé dans ce milieu réactionnaire; il a voulu donner sa démission; mais, alors, son lieutenant-colonel a tenté de l'embaucher pour l'Armée des Princes, a fait sonner à ses oreilles quarante beaux louis d'or s'il rejoignait les émigrés de Coblentz. Murat qui tient à justifier sa retraite devant le directoire du Lot dénonce le fait, et sa dénonciation, revenue aux mains du Comité de surveillance de la Législative, constitue un des principaux griefs que Bazire invoque contre la Garde constitutionnelle et sur lesquels il obtient sa dissolution.

Murat est rentré à son ancien régiment devenu 12e chasseurs, et il y est nommé brigadier le 29 avril, maréchal des logis le 15 mai, sous-lieutenant à

l'escadron franc le 15 octobre et lieutenant le 31 du même mois. Il doit ce rapide avancement à la faveur personnelle de son colonel M. d'Urre de Molans, lequel, lorsqu'il est nommé général de brigade, l'emmène comme aide de camp et le fait nommer capitaine à titre provisoire par le général Dampierre le 14 avril 1793.

Murat a fait avec son régiment la première campagne de l'Armée du Nord. On sait que le 12e chasseurs s'est trouvé au combat de Grandpré, au siège de Landrecies, à la bataille de Jemmapes et au combat de Saint-Trond, et qu'il s'y est distingué ; on ne sait rien de particulier sur Murat, mais son rapide avancement et la faveur de son colonel parlent pour lui.

A ce moment, un personnage bizarre, nommé Landrieux, auquel on ne peut refuser ni l'adresse ni l'esprit d'intrigue, s'occupe de former sur la frontière un corps franc à cheval auquel il a donné le nom de Hussards braconniers. Elevé dans la domesticité lointaine du comte de Provence, n'ayant jamais servi que dans une vague garde nationale de village, Landrieux a besoin, dans son régiment, pour lui donner une apparence militaire, de quelques officiers sachant le métier. Il a connu Murat à Arras et lui propose la deuxième place vacante de chef d'escadron ; en même temps, il écrit pour le demander : « Il est aussi patriote que moi » dit-il. Murat accepte et, le 8 mai, est avisé par Landrieux qu'il est nommé provisoirement.

Il rejoint à Hesdin et, pendant que Landrieux court le département de la Somme à la suite des représentants en mission, il s'occupe fort activement de former le 2e et le 3e escadrons de guerre, est chargé de l'administration entière du régiment et rend, paraît-il, de réels services, car il est confirmé, le 14 août 1793, dans son grade provisoire.

Mais alors, Landrieux et Murat se brouillent. Sans doute Murat ne veut point lâcher le commandement du régiment qu'il a formé et Landrieux ne veut point perdre la ferme que la République lui a donnée. Outre sa vanité satisfaite, c'est une source de profits qu'il s'entend à exploiter ; c'est une entreprise dont il a eu l'invention, qu'il a mise en valeur par des commis et qui doit lui rendre des bénéfices ; non qu'il entende pour cela risquer sa peau ; un régiment travaillant à l'intérieur, par petit paquets, aux perquisitions, réquisitions, arrestations, cela est de bien meilleur rapport que la guerre. Murat prétend-il pour les Hussards braconniers à de plus glorieuses besognes ou est-ce l'intérêt personnel qui le guidait uniquement, en tous cas, c'est lui qui engage la lutte. Alors, dénonciations sur dénonciations, Landrieux, dit Murat, est un aristocrate, un suppôt du ci-devant comte de Provence. Murat, dit Landrieux, porte partout le trouble par son inconduite et son indiscipline. Chacun renchérit sur l'autre, prétend paraître meilleur citoyen, exagère son jacobinisme pour en avoir certificat et terrasser l'adversaire ; si bien

que, fouetté par la jactance méridionale et ne sachant plus quoi inventer pour se faire bien venir, Murat s'imagine que son nom, par le simple changement d'une lettre, peut devenir pareil à celui d'un des dieux du Panthéon républicain. Cela emporte tout en effet; après ce coup d'audace, un examen épuratoire a lieu à Flers le 6 frimaire an II, Landrieux est chassé du régiment et bientôt incarcéré. Mais Murat — ou Marat — n'est pas pour cela chef du régiment, devenu le 21[e] chasseurs. De sa prison, Landrieux se défend, emploie ses amis, fait agir ses complices, ceux qui ont pris leur part de ses spéculations militaires. Bref, après une étrange guerre d'écrits, Murat est arrêté à son tour à Amiens le 28 floréal an II; et comme, deux mois après, c'est le 9 thermidor, Landrieux prend sa revanche; il se présente comme une victime des Décemvirs, il accuse Murat d'être un terroriste et pour cette nouvelle campagne il se fait un allié du citoyen Duprès, nommé commandant du 21[e], par le ministre Bouchotte le 18 novembre 1793 et qui ne se soucie point de retourner en disponibilité. Une année se passe pendant laquelle on ne sait trop quelle est au juste la position de Murat. Est-il rentré à son régiment ou est-il réformé et attend-il à Paris l'occasion et la fortune? Est-il de cette multitude d'officiers venus de toutes les armées, de tous les corps francs, de toutes les gardes nationales de la République, auxquels les circonstances ont fait conférer des grades et qui, maintenant que leurs

corps sont licenciés ou dispersés, que les besoins sont moindres et les périls moins urgents, sollicitent vainement pour être replacés. Ce sont ces officiers réformés ou inemployés qui, réunis en un bataillon des hommes de 89, feront le gros de la besogne au 13 vendémiaire.

Murat est-il avec eux. Ou bien comme le donnent à croire les états de service qui ne marquent point d'interruption, sa détention a-t-elle été brève, est-il rentré avec son grade à son régiment, s'y trouve-t-il en titre? On pourrait être en droit de le penser : d'après M. de Brémond d'Ars, vers la fin de l'année 1794, le chef d'escadrons Murat aurait, à Dunkerque, pris le commandement du 21e Chasseurs, par ordre du colonel Dupré qui en aurait été nommé colonel par décret de la Convention du 20 frimaire an III (un colonel nommé par décret c'est peu habituel, mais passons!) Le régiment serait entré en campagne au commencement de l'an III et aurait débuté, à Poperinghe, par une affaire brillante où le chef d'escadrons Murat, entouré par quatre ou cinq cavaliers autrichiens, et sur le point de succomber, aurait été sauvé par un chasseur nommé Vauquelin. Le régiment aurait pris part au siège d'Ypres, à celui de Nieuport, et aurait eu, en avant de cette ville, une affaire où il aurait culbuté, sabré et jeté à la mer quatre ou cinq cents fantassins ennemis ; il aurait ensuite marché sur Bruges ; de là sur Clèves et la Gueldre prussienne, et après la paix de Bâle, il aurait pris

garnison à Paris le 2 prairial an IV. Or, il est certain que, dès la fin de l'an III, le 21e chasseurs se trouvait à Paris et d'autres dates fournies par M. de Brémond d'Ars sont autant que celles-ci sujettes à caution. Ainsi *Duprés*, nommé le 18 novembre 1793, a tenu le régiment depuis cette époque et M. de Brémard d'Ars fait erreur d'une année ; ainsi, on ne peut contester que Murat ne fût le 25 floréal an III, à Paris, d'où il adresse une lettre justificative au Comité de salut public et il ne peut être en même temps à l'armée. De même est-il à Paris à la fin de l'an III, à l'époque où le 21e chasseurs y prend garnison. Cela donne à penser, mais de cette coïncidence il est difficile pourtant de tirer une certitude.

Quoi qu'il en soit, Murat est sous la main lorsque dans la nuit du 12 au 13 vendémiaire, Barras, nommé tout à l'heure général en chef de l'Armée de l'Intérieur, apprend, de son prédécesseur Menou, qui vient d'être destitué, que quarante pièces de canon sont aux Sablons sous la garde de quinze hommes et peuvent d'un moment à l'autre être enlevés par les insurgés. Si cela arrive, la Convention est perdue. Barras dit à Bonaparte, qui commande sous ses ordres : « Tu vois s'il y a un moment à perdre... qu'on coure à l'instant me chercher cette artillerie et qu'on me la ramène en toute diligence aux Tuileries. » Il est minuit. Bonaparte expédie aussitôt l'ordre à Murat qui part avec trois cents chevaux, et qui, à deux heures du matin,

arrive aux Sablons où il trouve la tête d'une colonne de sectionnaires qui venaient saisir le parc. Il est à cheval; on est en plaine, les sectionnaires se retirent et, à six heures du matin, les quarante pièces de canon sont aux Tuileries. Dispersées sur tous les points nécessaires à la défense de la Convention, elles jouent dans la défaite des Parisiens le rôle majeur.

Pour Murat, la récompense ne se fait pas attendre : le 13 pluviôse an IV (2 février 1796) il est nommé chef de brigade pour prendre rang, du 18 novembre 1793, et, quelques jours plus tard, Bonaparte appelé à commander en chef l'Armée d'Italie, organise son état-major en vue de la campagne, et, sur les témoignages de Junot et de Marmont qui se sont liés avec Murat, l'appelle à lui comme aide de camp (10 ventôse an IV-29 février).

Ainsi, c'est ici réellement son début : de 1787 à 1796, en dehors d'une campagne qu'il a peut-être faite à l'Armée du Nord, on ne peut constater officiellement sa présense à aucune action de guerre. Il a sans doute gardé de son passage au 12e Chasseurs un semblant d'éducation militaire, mais d'une éducation telle qu'il l'a pu recevoir en une année, puisque, c'est d'avril 1792 à avril 1793 qu'il a franchi les grades de brigadier à capitaine. Et pourtant, dès l'ouverture de la campagne d'Italie, à Mondovi, lorsque Stengel, dans la charge qu'il exécute contre les débris de l'armée piémontaise, a été blessé d'un coup de pistolet et de plusieurs coups

de sabre et qu'il est tombé sur le champ de bataille au pouvoir de l'ennemi, c'est Murat qui prend la direction du mouvement, exécute à la tête du 20e Dragons une poussée décisive, reprend Stengel et force l'ennemi à la retraite. Il est cité à cette occasion dans le rapport du général en chef et, après l'armistice de Chérasco, il est envoyé à Paris pour y porter au Directoire l'instrument qui vient d'être signé. Une telle nouvelle mérite qu'on accueille favorablement le messager : Murat est nommé général de brigade le 21 floréal an IV (10 mai 1796).

A son retour en Italie, sa fortune hésite quelque temps. Il n'a pu se tenir de faire la cour à la femme du général en chef; en une action, Bonaparte a trouvé qu'il manquait d'énergie. Ce n'est pas pourtant qu'il ne se soit prodigué, qu'il n'ait été superbe d'audace à Valeggio où, menant la charge, il a pris neuf pièces de canon, deux étendards et deux mille hommes; qu'il n'ait été habile dans la marche sur Livourne, intrépide dans l'attaque du camp retranché de Mantoue; que, à Roveredo, à Bassano, à Cerea, à Saint-Georges où il a été blessé, à Rivoli où il a mené au feu une brigade d'infanterie et contribué puissamment à la victoire, il n'ait donné des marques d'une intelligence militaire singulière. Attaché ensuite à la division Bernadotte, il a eu mission comme d'y maintenir, en face des vétérans de Sambre-et-Meuse, la gloire de l'Armée d'Italie et c'est ce qu'il a fait dans l'auda-

cieuse marche sur Gradisca, sur Goritz et sur Laybach.

Néanmoins, l'opinion de Bonaparte sur lui n'est point assise encore. Dans les notes que Clarke envoie sur les généraux au Directoire, il est question de sa légèreté et de son besoin de se former. Bonaparte paraît se remettre avec lui durant le séjour à Mombello et il lui confie même une mission de confiance dans la Valteline, mais cette mission n'a-t-elle pas aussi pour objet de l'écarter de son entourage immédiat ? Ce qui est sûr, c'est qu'il ne l'emmène point ensuite, à Rastadt, ni à Paris ; que Murat, resté à l'Armée d'Italie, employé ensuite à l'Armée de Rome, ne parvient qu'à grand'peine, et peut-être contre le gré de Napoléon, à se faire attacher à l'armée d'Égypte. Il faut qu'il emprunte 12.000 francs à Duveyrier pour rejoindre à Toulon, et dès que la flotte est arrivée à Malte, il écrit à Barras pour solliciter son rappel, il veut être employé ailleurs, parce que Berthier est son « enémi » et qu'il voit tous les jours l'amitié du général Bonaparte diminuer à son égard.

Néanmoins, au débarquement en Égypte, à la prise d'Alexandrie, il reçoit l'importante mission de relier, avec ses troupes, l'attaque de droite à l'attaque de gauche, Kléber à Menou, et son arrivée décide la journée. Dans la marche sur le Caire, il a le commandement de l'arrière-garde, poste d'extrême confiance. Il charge en tête du 3e Dragons à Salahieh, de façon à se montrer le premier entre

les braves, mais ensuite sa mauvaise tête l'emporte encore et il faut que pour arrêter ses propos Bonaparte le menace « de lui faire mettre du plomb dans la cervelle ».

Les combats de Dyndeyt, de Myt-Ghamar, de Damanhour, où il montre qu'il sait manier l'infanterie ; celui de Gazah où, avec quelques escadrons, il écrase les 6.000 cavaliers arnautes, arabes et mamelucks de Djezzar ; la jolie reconnaissance sur Safed et Yacoub, et, après, le merveilleux combat du pont de Yacoub avec l'étonnant butin sur les Damascènes, toute cette campagne de Syrie où Murat, non content de ses voltiges au dehors du camp, prétend encore monter la tranchée devant Saint-Jean-d'Acre, ne peut encore le rétablir entièrement dans les bonnes grâces de Bonaparte. Il faut Aboukir et l'ingénieuse et manœuvrière audace de Murat, l'armée ottomane jetée à la mer, le camp ennemi emporté et, de la main même du général de la cavalerie, le séraskier, Mustapha pacha, blessé et fait prisonnier.

Murat qui a la mâchoire brisée du coup de pistolet que le Séraskier lui a tiré d'abord, est, sur le champ de bataille, nommé général de division et, par une de ces récompenses dont Napoléon a le secret, par lesquelles il sait, à chaque instant, par une trouvaille nouvelle, fouetter le courage, reconnaître le dévouement et satisfaire l'ambition : le général en chef donne à la brigade de cavalerie que Murat a commandé à Aboukir « deux pièces

de canon anglaises qui avaient été envoyées par la cour de Londres en présent à Constantinople et qui ont été prises à la bataille : sur chaque canon seront gravés les noms des régiments qui composaient la brigade : 7e Hussards *bis*, 3e et 14e Dragons, le nom du général Murat et celui de l'adjudant général Roze, et sur la volée, ces mots . Bataille d'Aboukir.

Tout le monde a dans les yeux cet admirable tableau de Gros qui montre Murat, pareil à un demi-dieu antique, sublime de beauté, de jeunesse et de force, étreignant de ses cuisses nerveuses un cheval d'un blanc d'argent, chassant vers la mer la foule épeurée des Osmanlis et frappant de son cimeterre les derniers coups. Tel il faut voir Murat et le retenir : une selle au dos d'un cheval qui se cabre sur l'ennemi, voilà son vrai trône, un sabre, voilà son sceptre, la bataille, voilà l'atmosphère qui lui convient.

Comment tenir rancune au victorieux d'Aboukir? Bonaparte, repartant en France, le tire de l'hôpital d'Alexandrie, l'embarque sur *la Carrère*, conserve de *la Muiron* sur laquelle il monte lui-même, et, deux mois après, on est à Paris. C'est le 26 vendémiaire an VIII.

On a dit que, là, en vue du coup d'État que Bonaparte méditait, Murat avait été chargé de pratiquer les officiers de cavalerie, tandis que Lannes s'occupait des fantassins et Marmont des artilleurs. En vérité, il n'était pas besoin de travailler l'armée

ni la nation. Bonaparte à Fréjus, en France, à Paris, c'était le coup d'État fait. Tout le monde y aspirait, tout le monde le voulait, tout le monde d'avance le tenait accompli. Encore fallait-il le réaliser et il n'est point douteux que, après Lucien Bonaparte, ce furent Murat et Leclerc qui y eurent la plus grande part. Cet ordre jeté par Murat aux grenadiers à l'entrée de l'Orangerie de Saint-Cloud : « Tambours, la charge ! Grenadiers, en avant ! » c'est le plus éloquent des discours, et depuis que la France jouit du gouvernement parlementaire, jamais orateur ne mérita mieux son triomphe.

Dès avant le 18 brumaire, on peut croire que le général Bonaparte avait promis à son lieutenant la main de sa jeune sœur Caroline. Au moment du coup d'État, elle était en pension à Saint-Germain et ne se doutait point des événements, mais, dans la nuit, Murat, en vrai chevalier amoureux, expédia de Saint-Cloud quatre grenadiers de la garde du ci-devant Directoire qui, tapant vigoureusement à la porte de la maison de Mme Campan, se firent ouvrir d'autorité pour raconter Bonaparte consul. Mme Campan fut furieuse et Caroline ravie.

Deux mois après, le 28 nivôse, le contrat : la future si jolie, si fraîche, avec son teint éblouissant, sa physionomie si pleine d'expression et de vivacité, cette peau qui semblait du satin glacé de rose, ces dents riantes, cette taille encore mince et souple, — car ce fut par là, par les épaules rondes, le buste trop court et qui s'engonça vite, par les

hanches trop fortes et la disproportion de la tête trop grosse qu'elle pécha — la future apportait en dot 40.000 livres que lui donnaient ses frères et 12.000 livres de hardes et bijoux : mais est-ce que cela comptait, la dot, quand on avait cet avenir, celui de la France régénérée, ayant trouvé son homme, son héros, celui en qui elle s'incarnait et se fondait en tendresse, comme une maîtresse à l'amant?

Et, pour Murat, voici d'abord la confirmation du grade du général de division ; vingt jours après, le commandement en chef de la Garde des Consuls ; puis le commandement, comme lieutenant du général en chef, de la cavalerie de l'Armée de réserve ; puis le commandement en chef de l'Armée d'observation du Midi, le commandement en chef dans la République italienne avec mission de mettre le Roi de Naples à la raison ; et c'est là qu'il passe à Rome, qu'il dîne en tête-à-tête avec le Pape, lequel, tout de suite, avec cette finesse italienne et cet instinct clérical, pense que ce soldat a une vieille mère et le conquiert en donnant un chapelet pour elle.

Président du collège électoral du Lot, gouverneur de Paris, maréchal d'Empire, grand amiral et prince de l'Empire en l'an XIV, lieutenant de l'Empereur, grand-duc souverain de Berg et Clèves en 1806, lieutenant général du royaume d'Espagne, roi des Deux-Siciles, allons, fourier, inscris au livret : cela en vaut la peine et il faudra bien des siècles et bien des âges avant que sur un livret de soldat, les petits-

fils de tes arrière-neveux aient à calligraphier un tel avancement.

Et comme si rien ne devait manquer à la fortune de cet homme, qu'on regarde entourant la jeune et ravissante mère ces quatre mignons enfants : le premier, c'est Napoléon-Achille, filleul du premier Consul et d'Hortense, né à Paris le 22 janvier 1801 — cet Achille qui, devenu citoyen des États-Unis, marqua dans plusieurs ouvrages une si vive et si brillante intelligence ; cette charmante petite fille aux longs cheveux bouclés, dont la tête rappelle si curieusement celle de Murat, c'est la préférée de son père : Letitia-Joséphine. Il faut lire les lettres que Murat lui écrit pour juger la tendresse avec laquelle il la couve : ces lettres que mon ami Guido Biagi a publiées selon le joli usage italien pour les *Nozze Benzoni-Martini*. Elle épousera le marquis Pepoli de Bologne, et elle a laissé de nombreux descendants. Après, c'est Napoléon-Lucien-Charles, ce rieur joli en son habit de velours rouge, celui dont les petits-fils représentent aujourd'hui le nom de Murat. Enfin la dernière qui s'empresse des deux mains à porter cette gerbe de fleurs, c'est Louise-Julie-Caroline, qui sera la comtesse Rasponi.

C'est ici le point culminant de la vie de Murat : si vivace et si puissante que fut son imagination, comment eût-il rêvé semblable fortune. Il devait payer plus tard — et combien ! — ces jours de rêve, mais n'était-ce pas assez de les avoir vécus ?

LE MAJOR GÉNÉRAL

ALEXANDRE BERTHIER

En Italie, un matin de 1796, en présence de Denniée, l'ordonnateur en chef de l'Armée, Bonaparte s'était mis dans une terrible colère contre son chef d'état-major. Quand il se fut retiré et que Denniée se trouva seul avec Berthier : « Savez-vous bien, lui dit-il, que cet homme a des emportements intolérables ? — Vous avez raison, mon cher, répondit Berthier, mais souvenez-vous qu'un jour il sera beau d'être le second de cet homme-là. »

De ce moment, Alexandre Berthier avait pressenti sa vie et tracé sa carrière. Il la suivit si bien que, en 1809, l'Empereur ayant à régler les nouvelles armoiries de l'homme qu'il avait fait trois fois prince, y inscrivit cette devise : *Commilitoni Victor Cæsar*. A qui, hors à Berthier, eût-il pu donner ce glorieux nom ? D'autres, sans doute, se sont plus tôt attachés à sa fortune et, par le hasard des rencon-

tres, ont été accrochés à lui, mais nul aussi fidèlement, nul aussi étroitement, dans une union aussi intime de sa pensée militaire, ne l'a accompagné, ne l'a assisté, ne l'a servi, et cela depuis le 7 germinal an IV jusqu'aux jours néfastes d'avril 1814. Berthier a su — et c'est là pour l'immortaliser — se contenter d'être le second, d'exécuter strictement les ordres qu'il recevait, de se cantonner étroitement dans son rôle d'agent d'exécution. Il n'a eu ni la prétention d'agir de son chef, ni l'ambition de se mettre en un rang où son esprit eût trahi sa fortune. Il est resté ce qu'il était destiné à être, ce qu'il avait voulu être et, en vérité, n'y a-t-il pas gagné davantage pour sa renommée que s'il avait tendu à la première place ? Cette place, s'il l'eût prise, il s'y fût perdu. Trois fois en sa vie il eut patente de commandement en chef : Mais, la première fois, ce fut en cette campagne de l'occupation de Rome où il n'y eut point même de rencontre avec les Pontificaux ; la seconde fois, ce fut durant la campagne de Marengo et ce commandement fut purement nominal puisque le Premier Consul était à l'armée ; la troisième fois, ce fut au début de la campagne de 1809, en Autriche, et peu s'en fallut qu'il n'en coûtât cher.

Rien ne subsiste donc de cette légende accréditée lors des premières campagnes d'Italie : que Berthier était le faiseur de Bonaparte, que c'était à lui que Bonaparte devait les plans de ses victoires. Mais si l'on affirme la faiblesse de Berthier comme imagina-

teur de plans stratégiques, comme combinateur de forces, raison de plus pour affirmer sa supériorité comme exécutant des pensées d'à côté, pour mettre en la lumière qui convient l'esprit d'abnégation continuelle, de continuel sacrifice qui le soutient durant ces vingt années où il n'a que des haltes et pas un repos ; raison de plus pour rendre pleine et entière justice à cette faculté d'organisation, à cette faculté de compréhension, à cette faculté de subdivisionnement si l'on peut dire, qui est maîtresse en Berthier, et qui lui fait appliquer exactement à tous les endroits qu'il faut, avec une rigueur mathématique, le coup de cloche qui éveille les volontés, dissipe les incertitudes et supprime les ambiguïtés.

Berthier est, et doit rester le type du chef d'Etat-Major général : d'abord parce que mieux qu'homme au monde il a su son métier et l'a rempli ; ensuite parce que, du métier qu'il savait, il n'a pas conclu qu'il sût tous les autres ; enfin, parce que, pas plus que les hautes combinaisons stratégiques, il n'a abordé les hautes combinaisons diplomatiques, qu'il ne s'est jamais établi ni laissé établir en cette position de général invincible et de politique consommé qui semble l'apanage réservé aujourd'hui aux chefs d'état-m ıjor, sans qu'ils aient eu pour l'obtenir à donner nulle preuve de leur intelligence, de leur valeur ou même de leur compétence.

*
* *

Bien qu'il ne fût point des plus jeunes au moment de la Révolution; qu'il eût, étant né à Versailles le 20 novembre 1753, dépassé la quarantaine au moment des campagnes d'Italie, Berthier conserva, durant la plus grande partie de sa carrière, une activité rare, première qualité d'un chef d'état-major. Il était d'une race à part « une race où, comme le lui écrivait l'Empereur, on vivait quatre-vingts ans ». Il n'avait nulle infirmité physique, avait toujours été sobre, était constamment entraîné à la vie la plus fatigante. Si, à partir de 1812, ses facultés de travail baissent, chez combien d'hommes pourrait-on dire qu'elles se soient prolongées si longtemps ? Qui donc peut oublier que l'Empereur lui-même a déclaré que « à quarante ans, on est trop vieux pour faire la guerre ? » Qui ignore à ce point l'histoire militaire de tous les temps qu'il ose, de parti pris, méconnaître une vérité d'expérience, consacrée hélas ! par les désastres de tous les peuples qui ont prétendu s'y soustraire ? Berthier est inférieur à lui-même à partir de 1812, parce qu'il a cinquante-neuf ans. Bien folles les nations qui, pour ramener la fortune, confient la conduite de leurs armées à des généraux septuagénaires !

Les fonctions de chef d'état-major telles qu'elles étaient remplies par Berthier, telles qu'elles doivent forcément être entendues, même sous un comman-

dant en chef tel qu'était Napoléon, comportent un détail infini et rien de ce détail n'est inutile ni oiseux. Il ne suffit point que Berthier, avec le personnel très restreint, mais de toute confiance, qu'il emmène avec lui, expédie les ordres de l'Empereur — quoique chacun de ces ordres exige huit, dix, douze copies, tant pour l'enregistrement que pour les avis et les renseignements aux intéressés — il faut que, personnellement, il avise aux ordres découlant de ceux du général en chef pour les mouvements et l'administration; il faut qu'il réclame, qu'il centralise et qu'il fournisse les états de situation, d'organisation et de personnel, les propositions et les promotions, et qu'il veille à la transmission de chacune des dépêches. Il remet lui-même les plis à l'officier d'état-major dont c'est le tour de marcher, il lui fait lui-même ses recommandations, il lui indique la meilleure route, celle où il y a le moins de chance d'être pris. Ce n'est pas un officier qu'il expédie ainsi ; ce sont six, sept, huit officiers porteurs du même ordre. Au moment où l'Empereur manœuvre sur Eylau en 1807, Berthier dépêche successivement et par des routes différentes huit officiers au maréchal Bernadotte. Un seul arrive à sa destination, le dernier parti du Grand quartier général : Les sept autres ont été pris. Au surplus, on sait ce qu'a dit Napoléon : Lorsque à Waterloo, il demande à Soult, major général de sa dernière armée, pourquoi Grouchy n'arrive point et si des officiers lui ont été envoyés. « J'en ai envoyé un, dit Soult. —

Ah ! Monsieur répond l'Empereur, Berthier en aurait envoyé cent. »

Ces ordres qu'il transmet ainsi, Berthier ne les invente pas : cè n'est point son métier et il a assez à faire. D'ordinaire, il reçoit la première minute du cabinet de l'Empereur et se contente de changer les formules et la salutation qui lui est personnelle. On ne jugeait point alors que la victoire, si pressée fut-elle, dispensât de la politesse et des égards et que la hiérarchie fût chose si inutile qu'on dût en abolir dans la correspondance toutes les marques extérieures.

Le jour, étant constamment aux côtés de l'Empereur, il recevait les ordres de sa bouche et les écrivait ou les faisait écrire sous la dictée par un secrétaire. La nuit — sans parler des ordres que transmettait le Cabinet — cinq ou six fois, l'Empereur le faisait personnellement demander. Chaque fois qu'un officier porteur de dépêches arrivait au quartier général, c'était lui qu'on éveillait d'abord. Il se levait aussitôt, et se rendait chez l'Empereur, suivi de l'officier, pour que Napoléon pût au besoin l'interroger lui-même. De cette façon, quel sommeil? quel repos? Que l'on pense que dans une seule nuit, à Varsovie, du 7 au 8 janvier 1807, l'Empereur fit appeler *dix-sept fois* le major général !

Une faculté rare, celle de pouvoir ainsi se priver de sommeil. Un jour, un officier général en félicitait le comte Daru, celui dont l'Empereur disait

qu'il était « un bœuf au travail » : « Le prince de Neuchatel est bien plus fort que moi, répondit Daru. Je n'ai encore passé que neuf jours et neuf nuits sans sommeil, et le prince en a passé treize à cheval ou à travailler sans se coucher. » Et toujours parfaitement égal, parfaitement poli, avec un réveil riant, facile et sans humeur. Jamais un mot blessant contre les subalternes; des façons toujours courtoises, seulement un air d'embarras qui lui venait de sa perpétuelle habitude de se ronger les ongles.

*
* *

Cette extrême politesse tenait à l'éducation. Berthier était un homme fait lorsque éclata la Révolution. Il ne pouvait plus, comme il est arrivé à d'autres, mieux nés pourtant qu'il ne l'était lui-même, se déformer et prendre l'habitude des jurons militaires et d'une grossièreté soldatesque. C'était à la vérité un noble tout frais, car son père, capitaine réformé à la suite du régiment Royal-Comtois, surtout ingénieur géographe des camps et marches des armées, avait été anobli tout juste en 1763. Mais ce père, Jean-Baptiste Berthier, avait à un degré singulier, outre une habileté technique fort rare, le sentiment de la discipline et la vocation d'éducateur. Pour ses talents, il suffirait de citer cette *Carte des chasses* dont il est l'auteur et qui demeure le chef-d'œuvre de la gravure cartographique en

France, et cet *Hôtel des Affaires étrangères, de la Guerre et de la Marine* à Versailles, dont il fut l'architecte et le décorateur, un des monuments les mieux conçus et les mieux appropriés pour l'usage auquel il était destiné. Pour son esprit de discipline, il n'est besoin que de renvoyer aux divers règlements qu'il fit, étant gouverneur de cet hôtel, pour en assurer la police. L'ambition ne lui manquait point pour ses trois fils et il n'est qu'à voir les prénoms qu'il leur donna : Alexandre, César, Léopold. Il les éleva lui-même et fit inscrire l'aîné, dès l'âge de douze ans et demi, dans le corps des ingénieurs géographes (1er janvier 1766). Quatre ans après, il lui obtint une place de lieutenant réformé d'infanterie, puis, en 1772, une lieutenance en pied dans la Légion de Flandre. Capitaine de dragons en 1777, passé aux Chasseurs à cheval deux ans après, puis au régiment de Soissonnais-infanterie, Alexandre reçut en 1780, la survivance du gouvernement de l'Hôtel des Affaires étrangères. En 1781, il partit pour la campagne d'Amérique qu'il fit comme sous-aide maréchal général des logis à l'armée de Rochambeau; il revint adjoint à l'état major général et passa aide maréchal général des logis le 2 décembre 1787. Il a rang de major en 1788 et de lieutenant-colonel le 11 juillet 1789 : Carrière d'état-major comme on voit, avec une base d'études techniques qui fut singulièrement précieuse au Major Général, car, de fait, quoique figurant dans divers corps de 1770 à 1780, il n'a pas cessé de travailler

comme ingénieur géographe. « Son esprit a acquis une telle rectitude dans les travaux géométriques que plus tard, comme l'a dit un de ses aides de camp, ses écrits et ses ordres seront rédigés et réduits à leur plus simple expression avec une lucidité, une clarté mathématiques qui expliqueront en peu de mots les mouvements les plus composés d'une armée. » De ce long apprentissage, de cet apprentissage pratique minutieux, qui ne visait point au grand et ne prétendait point former des généraux, mais se restreignait à lever une carte, à l'écrire et même à la lire, c'est-à-dire à se la représenter, Berthier avait conservé pour les travaux graphiques un goût et un talent remarquables dont il donna souvent des preuves aux ingénieurs de son état-major.

Donc l'homme était formé au moment où la Révolution éclata : il avait acquis tout le bagage qu'il porterait dans la vie. A ces travaux de paix, indispensables pour former un ingénieur militaire, il avait joint une certaine pratique de la guerre faite à la vérité dans des conditions d'exception alors, mais qui allaient se reproduire singulièrement dans la lutte de la France contre l'Europe.

*
* *

Seulement, voici la Révolution : Comment Alexandre Berthier y échappera-t-il ? Sans doute il n'est point un privilégié, mais il est un favorisé. Lui,

fils d'anobli, il est chevalier de Saint-Louis à trente-quatre ans, lieutenant-colonel à trente-six. Il est survivancier d'un gouvernement qui peut à bon droit passer pour une sinécure et qui rapporte 6.000 francs l'an. Il doit sans doute une partie de sa fortune à son mérite, mais ce mérite eût-il été découvert si sa mère, Mlle Lhuillier de la Serre n'avait pas été attachée au service de Monsieur, comte de Provence, dans sa prime enfance. A la Cour, on le tient si bien pour un ami du premier degré que, dès que la garde nationale de Versailles est constituée, on s'applaudit de l'y voir entrer comme major général pour contrebalancer l'influence des Révolutionnaires et en particulier du chef de bataillon Lecointre. Ses premiers actes le montrent royaliste décidé, faisant rejeter la proposition d'exiger des Gardes du corps, le serment civique et le port de la cocarde nationale. Il ne tient pas à lui que, aux 5 et 6 Octobre, l'attitude de la milice versaillaise arrête les émeutiers et les assassins. Lorsque Lafayette, ce Lamartine à cheval, croit que l'on peut impunément « conspirer avec la foudre » et réprimer les insurrections en marchant à leur tête, Berthier est bien contraint de s'incliner devant les ordres supérieurs, mais, après le massacre des Gardes du corps, après la piteuse rentrée du Roi à Paris, La Fayette paraît comprendre que les mesures de vigueur peuvent avoir du bon et adjoint Alexandre Berthier à son état-major.

En ce séjour à Paris, très nettement, très ouver-

tement, Berthier est du parti de l'ordre. Il n'hésite point à se mettre en avant pour demander qu'on érige un monument funèbre aux soldats massacrés à Nancy; il prend une part active au départ de Mesdames; il marche avec la garde nationale soldée pour réprimer l'émeute du Champ-de-Mars ; il est chaque jour en butte aux insultes et aux dénonciations de Marat et des folliculaires à la suite. Comment échappe-t-il, par quel privilège, par quelle protection, quand tous ses camarades de la guerre d'Amérique sont proscrits, emprisonnés, guillotinés ou obligés de fuir, c'est ce qu'il est impossible de comprendre. Il a dit, que, au moment de ce triste voyage du Roi à Varennes, « il s'est prononcé en loyal et vrai patriote »; que, employé à l'armée, il avait organisé, instruit et commandé pendant six mois dix mille hommes de gardes nationales cantonnés entre la Somme et la Marne ; qu'il avait ensuite formé le 3e bataillon des volontaires de Seine-et-Oise; que, employé au dépôt de la Guerre, au moment de l'ouverture des hostilités, il avait demandé à aller à l'armée; mais ne sont-ce point là des titres comme Biron, Custine, Beauharnais, La Fayette, Montesquiou et tant d'autres en auraient pu faire valoir et qui ne les ont pas préservés du décret d'accusation ?

A la chute du Roi, Berthier est déjà à ce point suspect que, le 20 août, il est suspendu de ses fonctions de chef d'état-major de l'armée de Luck-

ner; on a besoin de lui, il est vrai, et huit jours plus tard on le rétablit, mais c'est pour le destituer d'une façon définitive un mois après (20 septembre).

Il quitte l'armée, revient à Versailles : huit mois se passent. On peut les vivre encore ces mois-là. Après les massacres de Septembre, qui par la terreur ont fait les élections à la Convention, il y a une sorte d'accalmie. On n'en veut à ce moment qu'à une tête — et c'est une tête royale : cette tête tombée, les vainqueurs commencent à s'entre-déchirer. La lutte s'ouvre entre la Gironde et la Montagne. Les gens comme Berthier peuvent un temps se reprendre. Mais, voici que les coups se précipitent et qu'on peut, aux mesures révolutionnaires, juger que la partie est perdue pour les modérés et que leur chute entraînera fatalement la ruine et la mort de tous ceux qui, de fait ou de droit, sont de leur parti. Un seul refuge : l'armée. Mais Berthier en a été chassé comme officier général ! Il y rentre comme volontaire; obtient une autorisation du Comité de Salut public, encore à ce moment composé de demi modérés, et part le 11 mai 1793 pour l'Armée de la Vendée. Dès qu'il arrive à Saumur, le 14, les représentants en mission, Goupilleau de Fontenay et Garnier de Saintes, trop heureux de rencontrer un homme du métier, lui enjoignent d'accompagner le général Ronsin et les Commissaires du pouvoir exécutif pour opérer une reconnaisssance dans le pays insurgé. Après l'attaque

de Saumur, où Berthier a deux chevaux tués sous lui et où il reçoit plusieurs blessures, les Représentants le requièrent pour faire fonction de chef d'état-major de l'Armée des côtes de La Rochelle (12 juin) sous les ordres des généraux Duhoux et Menou et obtiennent à ces mesures l'acquiescement du Comité de Salut public. Mais, le 12 juillet, ils l'envoient à Paris pour réclamer des renforts et là, le Comité de Salut public arrête qu'il ne retournera pas à son poste.

C'est le moment où la Terreur commence et ces douze mois — de la fin de juillet 1793 où Berthier arrive à Paris, au 27 juillet 1794 (le 9 thermidor) — où les passe-t-il ? Comment ? Par quel artifice échappe-t-il, lui trois fois déclaré suspect, à la loi des suspects ? C'est vrai qu'il a en mains, dit-il, « quatre-vingt-quatorze titres honorables et approbatifs attestant sa conduite révolutionnaire » et délivrés par les autorités constituées, les gardes nationales, les représentants du peuple, le général Santerre, des colonels, des capitaines, tout un monde. Mais qu'est-ce que cela pèse ? Beauharnais en a bien d'autres et cela ne l'empêche point d'aller aux Carmes, à la Conciergerie, à la guillotine. Et de plus, Berthier veut à tout prix se défendre, faire sa propre apologie, imprimer ses réclamations : Il en publie au moins quatre en une seule année : des pétitions, des adresses, des réponses — mauvais système ! Pour obtenir de vivre, il n'est qu'un moyen, c'est de se faire oublier, et Berthier prétend qu'on

se souvienne de lui, des services qu'il a rendus et qu'il peut rendre. Est-il en prison? Cela semble au titre d'une de ses brochures, mais les biographies si incomplètes, si erronées en ce qui le concerne, sont muettes [1]. On le perd en juillet 1793, on ne le retrouve qu'en mars 1795, lorsque, sur la demande formelle du général Kellermann, il est désigné comme chef d'état-major de l'Armée des Alpes et de l'Italie. Les notés qui, à ce moment, lui sont données par Dubois-Crancé, montrent l'intention formelle de l'innocenter, intention marquée plus encore par le brevet de général de division qui lui a été adressé le 13 juin : « Les talents de cet officier général, spécialement pour l'état-major, dit Dubois-Crancé, sont très recommandables. Sa destitution manquait de motifs puisqu'il fut employé avec succès dans la Vendée après le 20 juin (1792), époque à laquelle on prétendit avoir des reproches à lui faire. Il a été demandé par le général Kellermann, appuyé par Richard et plusieurs autres députés. »

C'est là que la destinée de Berthier va se décider, là que, un an plus tard, il rencontrera Celui dont il aura le talent de deviner la fortune et de concevoir le génie, l'Homme qui, à sa suite, l'entraînera par l'Europe et le monde comme son second, son

[1] En fait, il s'était retiré à Précy-sur-Oise dans la terre d'un de ses beaux-frères, M. d'Avrange d'Haugéranville, et j'aurai probablement occasion de revenir sur ce séjour qui fut peut-être plus onéreux qu'on ne pourrait le penser aux habitants de Précy et surtout à ceux des communes voisines.

aide nécessaire et le mènera de victoire en victoire à l'immortalité.

Si l'on veut bien y regarder, à ce moment où il arrive à l'Armée des Alpes, Berthier n'a fait sérieusement qu'une campagne, celle d'Amérique, et comme sous-ordre. La campagne sous Luckner ne peut compter, non plus que ce mois en Vendée. Or, du premier jour qu'il est chef d'état-major de Kellermann, Berthier organise son service exactement de la façon et selon les formules qu'il conservera durant tout l'Empire. Ce sont des registres numérotés de un à onze, qui doivent suffire à tous les besoins et selon lesquels se trouvent réparties, selon un ordre méthodique qui n'a point varié, toutes les matières utiles pour l'organisation, la conduite, la comptabilité, l'historique et même les anecdotes de l'armée.

Dès lors, il pose cette règle à laquelle il demeura constamment et absolument fidèle : « Personne ne peut rien envoyer en son propre et privé nom. Tout doit émaner du chef de l'état-major qui est le point central des opérations. Toute la correspondance lui est directe. Il signe tout ». Est-ce son bon sens, est-ce son éducation mathématique, est-ce la force des circonstances qui lui a enseigné ces principes d'un métier en ce temps encore tout de tradition et d'expérience, sur lequel il n'existe aucun traité, aucun manuel doctrinal, et pour lequel il n'y a nulle école où l'on prétende instruire les jeunes officiers de ce qu'on

ignore? En tous cas, sans maître, il y est maître du premier coup. L'on peut même dire qu'il y est le *maître*. Et la conviction qui s'imposera à tout esprit non prévenu est celle qu'exprimait un de ses aides de camp. « Napoléon enfantait les conceptions, créait, improvisait les moyens, enflammait les cœurs, rendait tout possible. Berthier divisait, subdivisait les ordres, s'identifiait sans modification à la pensée du chef, traçait à chacun ce qu'il avait à faire pour coopérer à l'ensemble, aplanissait les difficultés, pourvoyait aux détails ».

Ainsi Napoléon avait trouvé l'homme qui le complétait, l'agent d'exécution sur qui il pouvait se reposer : non que, pour cela, il abandonnât un instant les rênes et ne continuât pas sa continuelle surveillance; non qu'il cessât au moment opportun d'entrer lui-même dans le détail, mais, jusqu'en 1812 au moins, l'on peut dire que *l'ordre-souche*, si l'on peut ainsi parler, une fois lancé par lui, tous les dérivés, toutes les branches, tous les rameaux, toutes les ramilles en sont tirés par Berthier, sans qu'il ait, lui, à s'en occuper.

Quel labeur ! Et que l'on songe que, durant vingt années, la machine ne cesse pas d'être en pression ! Qu'on en juge : 1795, 1796, 1797 ce sont les campagnes d'Italie, puis la marche sur Rome ; 1798, c'est l'expédition d'Égypte ; 1799, la campagne de Syrie. puis le retour en France, et, à partir de brumaire, la réorganisation de l'armée ; 1800, c'est la campagne de Marengo et ensuite une ambassade extraor-

dinaire en Espagne où il y a aussi bien du militaire; au retour, le ministère de la Guerre; en 1803, et 1804, c'est le camp de Boulogne, les préparatifs de la descente; en 1805, la campagne d'Austerlitz, puis le commandement de l'Armée d'occupation et, presque sans revenir en France, la campagne de Prusse, les deux campagnes de Pologne; cela prend 1806 et 1807; en 1808, l'Espagne; en 1809, l'Autriche; en 1810, la grande ambassade à Vienne pour demander la main de Marie-Louise; et puis, de 1812, sans arrêt, jusqu'en 1814, la guerre, toujours la guerre, et toujours, pour Berthier, du travail, des écritures, des états, des ordres, cela jour et nuit, nuit et jour. Il est le forçat attaché à son bureau comme à un boulet. Mais, et c'est là un côté tout à part sur lequel il convient d'insister, *jamais*, tout cet effroyable labeur ne lui fait abandonner « le service actif de guerre » auprès de l'Empereur, « service, écrit-il en 1813, auquel je suis accoutumé depuis vingt ans et que je ne veux cesser de remplir que quand je ne pourrai plus suivre Votre Majesté ».

Or, ce service de guerre, Berthier le comprenait de telle sorte que c'était toujours à l'endroit le plus périlleux qu'il allait se placer pour mieux voir. Il ne s'agit point ici des premières campagnes d'Italie où chacun, Bonaparte même, devait tour à tour se faire « grenadier, hussard, artilleur », où, se jetant les premiers à l'ennemi, sabre ou drapeau en main, les généraux présentaient leurs poitrines comme

une cible aux balles autrichiennes; il ne s'agit point de ces combats à la façon des héros d'Homère, où les chefs payaient de leur peau les premiers; où, son état-major fauché autour de lui, Bonaparte était tiré de dessous son cheval mort par un grenadier; mais, en pleine fortune, en pleine apothéose, à Wagram par exemple, le prince de Neuchatel, prince vice-connétable, major général de l'armée, se promenait au petit pas sous la fusillade la plus terrible avec cet air d'impassibilité un peu gênée qu'il portait partout et continuait à se ronger les ongles. « C'était à ne pas comprendre que quelqu'un en pût échapper », a dit un témoin. Il avait à un degré supérieur la passion de l'honneur militaire, et, quelques preuves qu'il eut faites de son courage, il n'admettait point qu'il pût être dispensé d'en donner constamment de nouvelles. Quand, dans la marche sur Moscou, il eut, au sujet de la conduite à tenir, une vive altercation avec l'Empereur, et que celui-ci lui dit que s'il était fatigué il pouvait s'en aller : « Devant l'ennemi, répondit Berthier, le vice-connétable ne quitte pas l'armée, il prend un fusil et se fait soldat. »

A ces mérites, sans égaux à ses yeux, Napoléon avait su égaler les récompenses. Jamais sans doute, dans l'histoire entière, on ne trouvera un sujet à ce point grandi par son maître et chargé par lui d'autant de dignités. Berthier est maréchal d'Empire, Grand-Aigle, chef de Cohorte, puis membre du Grand Conseil de la Légion; il est grand dignitaire

de l'ordre de la Couronne de Fer, il est Grand officier de la Couronne, et tient la charge de Grand Veneur, il est trois fois prince : prince souverain de Neuchatel et de Valengin, prince grand-dignitaire et vice-connétable de l'Empire, prince de Wagram ; il est Colonel général des Suisses, Président à vie du Collège électoral du département du Pô. Il a quatorze cent mille francs de traitement, 1.254.945 francs par an de dotations. Il a pour châteaux Grosbois que le Premier Consul a acheté un million à Moreau pour le lui donner et Chambord où une seule coupe de bois rapporte 200.000 francs. A Paris, il a pour palais l'ancien hôtel Bertin, au coin de la rue Neuve-des-Capucines et du Boulevard, où s'installera jusqu'en 1848 le Ministère des Affaires étrangères. Sa femme est de maison royale, princesse de Bavière et porte de ce sang dans la race de l'ingénieur géographe et de la femme de chambre de Monsieur. Il a son équipage de chasse, plus brillant, presque plus complet, mieux gorgé et plus courant que celui du Souverain ; il est Altesse sérénissime et on l'appelle Monseigneur. Autour de lui, un peuple de chambellans et de laquais tous vêtus de jaune, — car c'est sa couleur de prédilection — et son armée qui est d'un bataillon, est vêtue de citron comme sa maison et on nomme ses soldats « les serins du Prince de Neuchatel. »

Oui, des grandeurs, des grandeurs qui passent son esprit, l'emplissent, en débordent. Le propre

de l'homme tel que Napoléon, c'est que toute grandeur qu'il atteint soit inférieure à son rêve, qu'elle soit une marche de l'escalier sans fin qu'il gravit, non un palier où il s'arrête. A chaque marche, au contraire, Berthier préférerait s'arrêter, s'asseoir, jouir de l'acquis, et il trouve dur et pénible l'effort pour atteindre la marche supérieure. Que lui importe? Il a soixante ans, et user de ses deux millions de rente, s'entendre appeler prince par son monde, figurer en bonne place aux cérémonies, cela lui suffirait. Et souvent, dès la Russie, quand on entre dans sa chambre, une misérable chambre d'une misérable cabane, on le trouve la tête entre ses mains, pleurant ce luxe dont il ne jouit pas, ces palais, ce train, cette fortune qui sont là-bas à l'attendre, ce nouveau Tantale, pendant que, entraîné par l'ouragan, il souffre de la misère, du froid, de la vermine en travaillant toujours, toujours!

Il ne faut point sans doute et quoiqu'en dise Fauche-Borel, chercher d'autres causes aux défaillances de 1814. Aussi bien, le châtiment vient vite, c'est le mystérieux drame de Bamberg — suicide, assassinat, accident, que sait-on? — puis cette sorte d'étrange oubli étendu sur l'homme qui a été à coup sûr un des plus robustes ouvriers de la gloire nationale, et qui, dans l'histoire, aurait eu le droit de figurer aux côtés de l'Empereur comme le confident de ses desseins et l'exécuteur de ses volontés militaires.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX, IMPRIMERIE CHARLES HÉRISSEY

SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

Librairie Paul Ollendorff

50, Chaussée d'Antin, Paris

ŒUVRES DE M. FRÉDÉRIC MASSON

de l'Académie française.

Mémoires et Lettres de François-Joachim de Pierre Cardinal de Bernis (1715-1758) . . . . . 2 vol. in-8°.

Le Cardinal de Bernis depuis son ministère (1758-1794). . . . . 1 vol. in-8°.

Journal inédit de Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy . . . . 1 vol. in-8°.

Le Département des Affaires étrangères pendant la Révolution (1787-1804). . . . . 1 vol. in-8°.

Le marquis de Grignan, petit-fils de Mme de Sévigné. . . . . 1 vol. in-12.

ÉTUDES NAPOLÉONIENNES

Napoléon inconnu. — Papiers inédits. (1786-1793), publiés en collaboration avec Guido Biagi, *accompagnés de Notes sur la Jeunesse de Napoléon* (1769-1793). . . . 2 vol. in-8°.

La série est complète en deux volumes.

Napoléon et les Femmes. — L'Amour . . . . . . 1 vol. in-8°.

Joséphine de Beauharnais (1763-1796) . . . . . . 1 vol. in-8°.

Joséphine Impératrice et Reine (1804-1809) . . . 1 vol. in-8°.

Joséphine répudiée (1809-1814). . . . . 1 vol. in-8°.

L'Impératrice Marie-Louise (1809-1815). . . . . . 1 vol. in-8°.

La série est complète en cinq volumes.

Napoléon et sa Famille. . . . . 6 vol. in-8°.

L'ouvrage complet formera dix volumes.

Napoléon et son Fils . . . . 1 vol. in-8°.

Napoléon chez lui. — La journée de l'Empereur aux Tuileries . . . . 1 vol. in-8°.

En préparation

La Maison de l'Empereur.

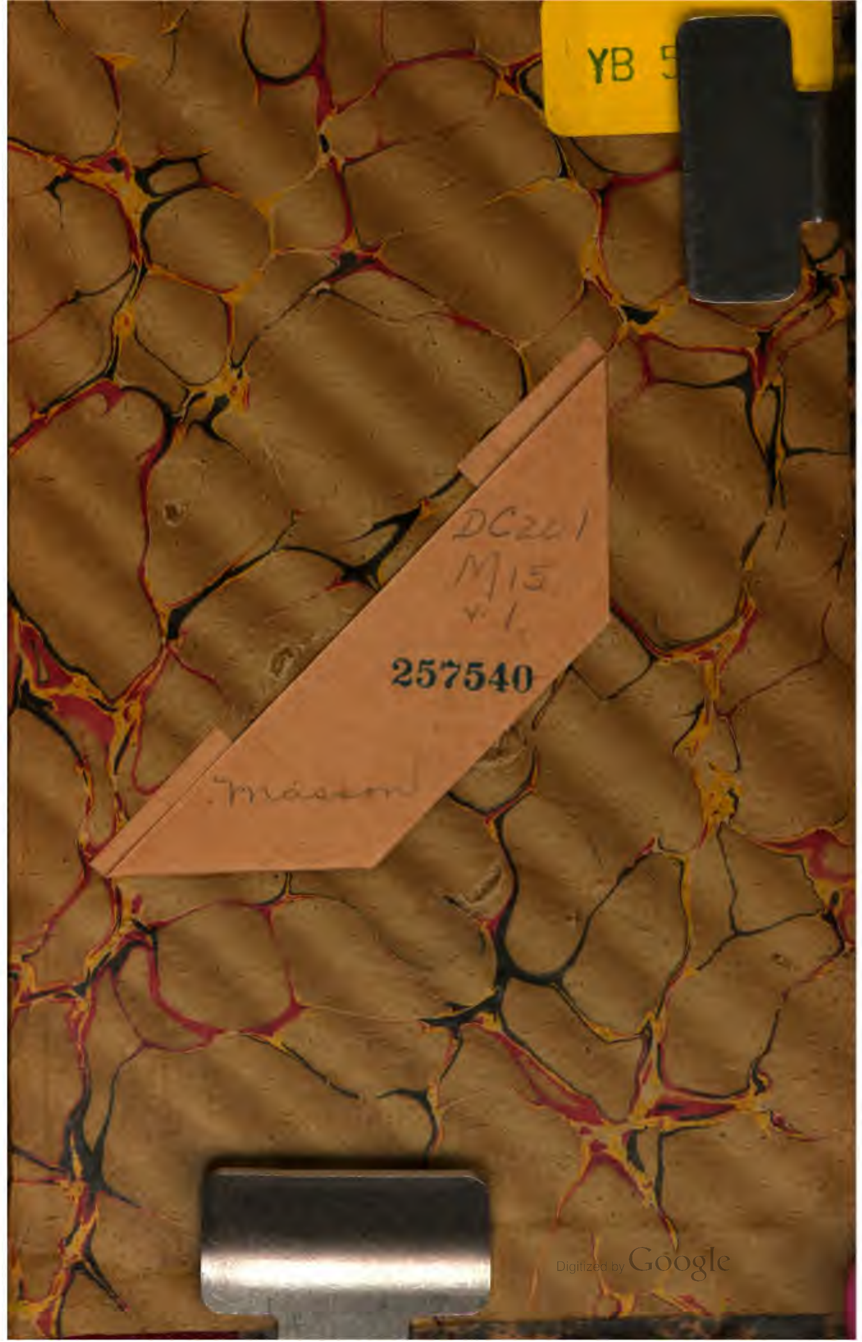
La série comprendra six volumes

Cavaliers de Napoléon. . . . . 1 vol. in-8°.

La série comprendra six volumes.

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY




YB 5
DC261
M15
v.1
257540
Mason
Digitized by Google

